God
054
Bac/Mem
102511

00102511

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

REPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Éloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

PAR FEU M. DE BACHAUMONT.

TOME SIXIEME.

. . . . *huc propius me,*
. . . . *vos ordine adite.*
HOR. L. II. Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSOHN.
MDCCLXXVII.

00102511

MEMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS.

L'AN MDCCLXXI.

1 *Octobre.* L'Eloge de François de Salignac de la Mothe-Fenelon, Archevêque Duc de Cambray, par M. de la Harpe, qui a remporté le Prix de l'Académie Françoise, le jour de St. Louis dernier, a été repréſenté à M. l'Archevêque de Paris comme contenant des propoſitions très repréhenſibles. Ce Prélat a fait examiner cet ouvrage attentivement, & convaincu d'une foule de traits irréligieux dont il eſt rempli, il en a porté ſes plaintes au Conſeil, dont eſt émané le 21 Septembre un Arrêt, où il eſt dit à l'occaſion de ce diſcours, & d'un autre qui avoit auſſi concouru & reçu les Eloges de l'Académie, que S. M. n'a pu voir ſans mécontentement que des diſcours deſtinés à célébrer les vertus d'un Archevêque diſtingué par ſon amour & par ſon zele pour la Religion, ſoient remplis de traits capables d'altérer le reſpect dû à la religion même ; que dans le premier, l'auteur

ne voit dans les vertus héroïques des Saints qu'un pur enthousiasme, ouvrage de l'imagination; qu'il tente de les assimiler à l'aveuglement de l'erreur & aux emportemens de l'hérésie; qu'il cherche à flétrir la réputation d'un Evêque (*Bossuet*) admiré par ses talens; qu'il travestit son zele pour la pureté du dogme en haine & en jalousie, & qu'il blâme en lui une conduite justifiée par le jugement du Souverain Pontife, & par l'approbation de l'Eglise Universelle: que dans le second discours; on déclame contre les engagemens sacrés de la religion; on donne à ses dogmes le nom d'opinions, & l'on se déchaîne contre des opérations que les circonstances avoient, sous le regne précédent, fait juger nécessaires à l'intérêt de la religion & à la tranquillité de l'Etat, &c.

Cet Arrêt, en conséquence, supprime les deux Discours &c. Et afin de prévenir par la suite de pareils écarts, S. M. ordonne que l'article 6 du Réglement fait en 1671 par l'Académie Françoise, à l'occasion des discours qui doivent concourir pour le prix d'éloquence, & qui porte qu'on n'en recevra aucun qui n'ait une approbation signée de deux Docteurs de la Faculté de Paris, &c. sera pareillement exécuté: Fait défenses à l'Académie de s'écarter de cette regle, dans quelque cas & sous quelque prétexte que ce puisse être, &c.

En outre, M. l'Archevêque de Paris a nommé un Comité de trois Docteurs, favoir, Mrs. *Le Fevre*, *Culture* & *Agnette*, devant lefquels M. de la Harpe eft obligé de comparoître. Là, il reçoit les diverfes inftructions qui peuvent tendre à rectifier fon difcours, qu'on épluche phrafe par phrafe. L'auteur donne les explications qu'on defire, & les figne. Au moyen de cette docilité, il y a apparence que cet événement n'aura d'autre fuite que celle d'éloigner ce candidat de l'Académie pour quelque tems.

5 *Octobre* 1771. Le Public, qui s'étoit retiré de l'Opéra depuis deux mois, c'eft-à-dire, pendant tout le tems que la *Cinquantaine* s'y eft jouée, eft revenu en foule hier pour affifter aux *Fragmens*.

Le premier acte, qui étoit celui d'*Ixion*, ou de l'*Air*, quoique d'une ancienne mufique, a paru le plus digne de la Scene. Il eft bien filé, fans être long. Il y a de l'intérêt, de la nobleffe: il fe termine rapidement. Les Ballets ne furchargent pas l'action, mais l'accompagnent & lui donnent plus de jeu & de dignité.

L'Acte de *la Sibylle* contrafte à merveille avec celui-ci: c'eft-à-dire qu'il eft plein de longueurs, de fadeurs, en un mot très-analogue au genre. L'auteur y eft devenu infipide à force d'avoir voulu être naïf.

Les Ballets font extrêmement bien dessinés, & surtout le dernier, où trois petits Amours président à la danse & conduisent les groupes des amans & amantes.

Quant au 3ème Acte, intitulé : *Le prix de la valeur*, c'est un galimathias, où l'on ne comprend rien & qui ne se débrouille pas. Rien de si plat que les paroles ; aucun plan, aucune exécution ; une ressemblance entiere dans la fadeur des sentimens & du dialogue avec l'Acte précédent, rendent celui-ci d'une monotonie très-ennuyeuse. Les Ballets n'ont pas plus de variété, & la musique est sans aucun caractere.

Les décorations sont assez agréables & sont sans contredit ce qu'il y a de mieux dans cet Acte.

7 *Octobre* 1771. Le Sr. *Audinot*, ci-devant acteur de l'Opéra-comique, & qui, depuis la transfusion de cette troupe dans celle des Comédiens Italiens, s'est trouvé dans le cas de s'évertuer par lui-même, après avoir tenté différentes manieres de faire valoir son talent, a formé d'abord un théâtre de Marionnettes, auquel ayant ajouté un petit nain, propre au rôle d'Arlequin, il a acquis une sorte de vogue & s'est porté à de plus hautes entreprises : il a fait bâtir un théâtre charmant, & enfin s'est constitué Directeur d'une troupe de petits enfans, auxquels il apprend à jouer la comédie,

& qui par leurs graces naïves attirent une infinité de monde. Deux auteurs disgraciés, comme lui, du théâtre italien, Mrs. de *Plainchesne* & *Moline*, se sont adonnés à lui faire des pieces. La liberté qu'ils ont cru propre à ce genre de spectacle, leur a donné lieu d'y glisser beaucoup de polissonneries. Les filles se sont portées en foule de ce côte-là, & beaucoup de libertins, d'oisifs, de freluquets avec elles. Ce monde en a attiré d'un autre genre. Les femmes de la cour, qui en cette qualité se croient au dessus de tous les préjugés, n'ont pas dédaigné d'y paroître, & ce théâtre est la rage du jour. Il est encore plus fréquenté que Nicolet dans le tems de son singe.

Les amateurs du théâtre sont enchantés de cette fureur, en ce qu'ils esperent que la troupe des enfans d'Audinot sera une espece de Séminaire où se formeront des sujets d'autant meilleurs, qu'ils annoncent déjà des dispositions décidées & donnent les plus grandes espérances. Mais les partisans des mœurs gémissent sincerement sur cette invention, qui va les corrompre jusques dans leur source, & qui, par la licence introduite sur cette Scene, en forme autant une école de libertinage que de talens dramatiques.

10 *Octobre* 1771. Pour bien entendre la plaisanterie suivante, il faut savoir que M. l'Abbé Terrai avoit depuis longtems une maf-

treſſe, nommée *la Baronne de la Garde.* Cette femme abuſant de ſon crédit auprès du Contrôleur-général, ou même, à ce qu'on croit, de concert avec lui, rançonnoit ſans pitié & à un taux exorbitant tous ceux qui avoient recours à elle pour obtenir quelque grace, ou même quelque juſtice de ſon amant. Cette Dame ayant cependant commis des vexations trop criantes & qui compromettoient le Miniſtre, il a été obligé de s'en ſéparer & de la chaſſer. Comme le rôle qu'elle jouoit ſous M. l'Abbé Terrai, eſt celui que fait depuis longtems Madame *de Langeac* ſous le Duc de la Vrilliere, & que tôt ou tard elle eſt menacée du même ſort, au moment de l'expulſion de ſa camarade, des perſifleurs lui ont fait une paſquinade, dont elle eſt furieuſe: ſachant qu'elle n'étoit point chez elle, ils ſont venus ſucceſſivement faire écrire toute la Cour à ſa porte, ainſi qu'il eſt d'uſage quand il arrive un événement à quelqu'un, qui exige un compliment de condoléance ou de félicitation.

11 *Octobre* 1771. Depuis pluſieurs années un citoyen renommé pour ſes vues utiles à l'humanité, avoit répandu le *Proſpectus* d'une maiſon d'aſſociation, où les malades pourroient ſe rendre & être traités à beaucoup moins de frais que chez eux. Tout le monde avoit applaudi à cette imagination, que perſonne n'avoit voulu contribuer à réaliſer. Un chirurgien plus

hardi, depuis quelques mois a tenté en petit une entreprise, qui demanderoit beaucoup de fonds pour être portée au point de perfection où M. de Chamousset vouloit la monter. Il a loué une maison dans le fauxbourg St. Germain, en bon air, avec un jardin & tous les entours nécessaires, dans laquelle il reçoit ses malades sous deux classes, celle des maîtres, & celle des domestiques. Les derniers sont plusieurs dans la même chambre, & pour 4 liv. par jour reçoivent tous les secours, de quelque nature que ce soit, dont ils auroient besoin. Il en coûte 6 liv. par jour pour chaque maître, qui a sa chambre séparée, & du reste les mêmes ressources à proportion. M. de Sartines a vu avec satisfaction la tentative du Sr. Silvie, qui lui a rendu compte de son plan. Ce Magistrat lui a promis sa protection & le favorise en tout ce qui dépend de lui. Il est à souhaiter, surtout pour les étrangers, que ce Chirurgien ait le courage de continuer son projet & de l'étendre de plus en plus.

12 *Octobre* 1771. Le Sr. d'Arigrand est mort, il y a quelque tems. C'étoit un Avocat célebre par un livre qu'il fit en 1763, intitulé: *L'Anti-financier*, ou *Relevé de quelques-unes des malversations dont se rendent journellement coupables les Fermiers généraux, & des vexations qu'ils commettent dans les Provinces*. Sa brochure, précédée d'une *Epitres au Parlement de France*,

fut très recherchée dans le tems. On en fit des perquisitions séveres, & l'Auteur fut mis à la Bastille. Outre la persécution que lui susciterent les Traitans à cette occasion, son Systême de *l'Unité des Parlemens*, établi par son Epitre, parut encore plus attentatoire dans un simple particulier.

L'auteur ayant été dans les emplois subalternes des Aides, & ce qu'on appelle *Rat-de-cave*, avoit connu par lui-même tous les abus de l'administration dont il faisoit partie. Les Fermiers généraux ne l'avancerent pas comme il l'auroit désiré & comme son mérite l'exigeoit; il prit le parti de profiter des connoissances qu'il avoit acquises dans l'art de la Maltôte, pour se venger & se rendre redoutable à ses anciens maîtres, en se faisant Avocat & en se livrant particuliérement au Barreau de la Cour des Aides, où il se chargeoit de toutes les affaires contre eux.

Son livre fit d'autant plus de peine aux Fermiers généraux, qu'il appuyoit ses raisonnemens de faits, qui, quoique succints, justifioient pleinement ses déclamations contre eux. Du reste, il étoit écrit durement; mais il y avoit des endroits sublimes, & le résulat tendoit à *l'impôt unique*, le grand problême à résoudre par les politiques en bursalité.

Depuis sa sortie de la Bastille, l'orateur en déploya une éloquence plus fougueuse contre

ſes irréconciliables ennemis. Ceux-ci tenterent en vain de le ſéduire par les offres les plus éblouïſſantes; mais il reſta inflexible, & il n'a ſuſpendu ſes combats que par la deſtruction de la Cour des Aides.

13 *Octobre* 1771. Le Sr. Marin ne pouvant, malgré ſa bonne volonté, conſerver la place de Secrétaire général de la Librairie avec celle de Rédacteur & Directeur de la Gazette de France, a été obligé de renoncer à la premiere. Elle a été donnée au Sr. le Tourneur, le noir traducteur des triſtes *Nuits du Docteur Young*. C'eſt M. le Chancelier qui a conféré cette place. M. de Sartines, Chef de la Librairie, dont cet homme de confiance doit être le bras droit, eſt très-piqué qu'on lui ait ôté la liberté de mettre en ce poſte quelqu'un qui lui convînt.

16 *Octobre*. M. l'Archevêque de Paris a fait ſes plaintes à M. le Lieutenant-général de police ſur le nouveau Spectacle d'Audinot, dont on a parlé. *Le triomphe de l'Amour & de l'Amitié*, qui attire tant de monde, n'eſt autre choſe que l'Opéra d'*Alceſte* réduit & proportionné à ce théâtre. Comme il y a un Grand-Prêtre & un chœur de Prêtres, que l'habillement de ceux-ci reſſemble aux aubes des nôtres, on a fait entendre au Prélat que c'étoit tourner en dériſion les Miniſtres de notre Religion auguſte; ce qui a donné lieu à ſa Len-

tre. Sur quoi le Sr. Audinot repréfente à la Police que fur tous les Théâtres on a vu des Prêtres & des facrifices; qu'à l'Opéra cela fe pratique tous les jours; qu'on ne repréfente point *Athalie* à la Comédie Françoife que toute la pompe des anciennes cérémonies judaïques n'y foit développée. M. de Sartines n'a encore rien prononcé & la piece fe continue.

17 *Octobre* 1771. Le Sr. Marin a pour adjoint à la rédaction de la Gazette de France, & à la direction de la manutention des fonds, M. Collet, ancien Secrétaire du Cabinet de feue Madame l'Infante, Ducheffe de Parme, Chevalier de l'Ordre du Roi. C'eft un homme de Lettres, connu par une piece en un acte, jouée à la Comédie Françoife en 1757, intitulée: *L'Ile déferte.*

18 *Octobre.* Il paroit deux nouveaux Mémoires de Me. Linguet, dont l'un eft un Mémoire à confulter pour un mari dont la femme s'eft remariée en pays proteftant, & qui demande s'il peut fe remarier de même en France?

L'Avocat, dans fa Confultation, datée de Lucienne, le 16 Août 1771, eft pour l'affirmative.

Ce Mémoire, fort fingulier, & la Confultation du Sr. Linguet, encore plus finguliere, méritent un détail particulier, ainfi qu'un développement des motifs fecrets qui ont fait agiter une pareille queftion, qu'on regarde com-

me fictive, seulement relativement aux personnages qu'on introduit sur la scene.

Le second Mémoire est une Consultation pour Dom Pedro d'Alvarada, Capitaine du Vaisseau Espagnol, *le St. Jean Baptiste*, & pour les gens de son Equipage, détenus depuis un an dans les cachots de la Commission établie à Caën, contre les Employés, Directeurs & Fermiers généraux du Sel & du Tabac.

Dans cette Consultation, datée de Luciennes le 1er Octobre 1771, l'orateur paroît annoncer que les Fermiers généraux n'ont point à se réjouir de la mort du Sr. d'Arigrand, & qu'ils vont trouver dans le Sr. Linguet un adversaire non moins implacable & plus éloquent. Cette affaire, très-importante à l'histoire de l'humanité, sera aussi plus amplement détaillée.

19 *Octobre*. 1771. Le Discours censuré par l'Arrêt du Conseil renouvelle les regrets des Académiciens, qui sont très-humiliés de cet événement. Ceux qui ne sont point de la cabale Encyclopédique, lui imputent cette disgrace. Ils lui reprochent d'avoir voulu, à quelque prix que ce fût, couronner M. de la Harpe, qui n'avoit pas fait le meilleur Eloge de Fénelon, mais qui avoit plu à ces Messieurs par la liberté de sa façon de penser & la hardiesse de ses assertions. M. Duclos est celui qu'on trouve le plus répréhensible dans tout ceci: la fureur qu'a cet homme remuant de se

mêler de tout & d'innover partout, lui fit annoncer en 1768, à l'occasion de l'Eloge de Moliere proposé, que l'on se passeroit de l'approbation des deux Docteurs de Sorbonne, toujours exigée jusques-là. Il est vrai que le sujet sembloit peu digne de la gravité des Théologiens, mais c'étoit à eux à se refuser à cette Censure, s'ils ne la jugeoient pas de leur ressort, & non à l'Académie à s'y soustraire.

Cet événement ne contribue pas peu à accréditer le sentiment de ceux qui pensent que le systême du Gouvernement actuel est d'étendre le Despotisme jusques sur les esprits, en nous replongeant doucement dans les heureuses ténebres dont nous sommes sortis pour notre malheur. Voilà différentes mortifications données à l'Académie, bien propres à matter l'amour-propre des beaux-esprits, tandis qu'on prend d'autres moyens plus efficaces pour les décourager & les faire se tourner vers d'autres objets que les Lettres.

20 *Octobre* 1771. Simon Sommer, charpentier à Landau, s'est marié au mois de Mai 1761, à Elisabeth Ultine, fille du village d'Obersbach. Ce malheureux, quoiqu'âgé de 22 ans seulement & d'une figure agréable, fut six mois à éprouver des refus de la part de sa moitié, jeune & jolie, avant de pouvoir jouïr de ses droits. A peine eut-elle consenti à devenir la femme de son mari, qu'elle parut vouloir

être celle de tout le monde. Au bout de trois ans d'une vie scandaleuse, elle s'attacha à un Sergent du Régiment de Lochmann, Suisse, avec qui elle a déserté. Tous deux se sont retirés en Prusse; on est en état de prouver qu'ils y ont contracté un mariage en forme. Sommer n'a conservé du sien qu'un enfant. Il n'a que 31 ans: il est bien constitué; il est vigoureux; que doit-il faire? Sera-t-il réduit à maudire le reste de sa vie les présens de la nature? ou cherchera-t-il dans le libertinage des ressources que permet la politique, mais que la religion défend? En un mot, placé entre le crime & le désespoir, comment se dérobera-t-il à cette cruelle alternative?

Le Consultant cite ensuite des Etats où le divorce est permis: il s'appuie de différens passages de l'Ecriture qui sont favorables à sa demande: il réfute, il commente, il interprête ceux qui lui sont contraires: il a recours aux Peres de l'Eglise, d'où il tire aussi des autorités: il prétend que des Conciles mêmes on peut inférer des inductions lumineuses sur cette question, & il trouve les décisions de quelques-uns absolument concluantes pour lui. Il continue par établir que le divorce n'est contraire ni à la Loi des Juifs, ni à celle du Christianisme; qu'il choque ni l'Ancien ni le Nouveau Testament; que la primitive Eglise n'a jamais balancé à permettre la dissolu-

tion des mauvais mariages, & que la politique a été d'accord avec elle sur cet objet; que jusqu'au 10eme siecle, la même façon de penser s'est perpétuée chez tous les Législations Catholiques. Il finit par les raisons qui doivent autoriser le divorce, la meilleure maniere de le supprimer étant de le permettre.

Tel est le résumé du Mémoire du prétendu charpentier, qui n'est qu'un extrait du *Cri de l'honnête-homme*, ouvrage publié il y a environ deux ans & demi, & composé par le premier Magistrat d'une ville de province du second ordre, qui, obligé de se séparer de sa femme, à cause de ses débordemens, fit beaucoup de recherches sur cette matiere, & en fit part au public dans le tems.

22 *Octobre* 1771. On a parlé beaucoup dans le public du portrait en pied de *Charles* I, Roi d'Angleterre, par Vandyck, acheté, il y a quelques mois, 20,000 livres par Madame la Comtesse Dubarri. Cette Dame l'a placé dans son appartement auprès de celui du Roi, & il paroît que ce n'est pas sans dessein. On assure que toutes les fois que S. M. revenant à son caractere de bonté naturelle, semble fatigué de sa colere & se tourner vers la clémence, elle lui représente l'exemple de l'infortuné Monarque, elle lui fait entendre que peut-être ses Parlemens se seroient-ils portés à un attentat de cette espece, si M. le Chancelier ne lui

avoit fait entrevoir leurs complots insensés & criminels, & ne les avoit arrêtés avant qu'ils fussent formés au dégré de noirceur & de scélératesse où ils auroient pu parvenir. Quelqu'absurde, quelqu'atroce que soit l'imputation, elle renflamme le Prince pour le moment, & c'est du pied de ce tableau que partent les foudres destructeurs qui vont frapper la Magistrature & la pulvériser dans les extrêmités les plus reculées du Royaume.

On sent parfaitement qu'une calomnie aussi atroce, aussi réfléchie, aussi combinée, ne peut partir du cœur tendre & ingénu de Madame la Comtesse Dubarri, & que les allarmes qu'elle donne au Roi lui sont inspirées à elle-même par des conseillers d'une politique aussi adroite qu'infernale.

Cette anecdote, justifiée par les événemens, est attestée par des courtisans dont le témoignage est d'un grand poids.

23 *Octobre* 1771. Le 10 Août 1770, un navire paroît avec pavillon Espagnol à la hauteur de l'anse de Colleville, sur la côte de Normandie. Il venoit d'Ostende, & sa destination étoit pour l'Isle de Guernesey: contrarié par le vent, il mouille à trois lieues de terre, suivant le Journal du Capitaine.

Les Commis des Fermes sont instruits par leurs espions qu'en Juillet précédent ils avoient cru appercevoir à la hauteur des Isles de St.

Marcou, un bâtiment qui y faisoit des versemens de sel & de tabac; qu'un autre s'est approché d'Isigny, & que le Capitaine a parlé à un particulier de Bayeux, *à qui il a dû promettre de livrer 500 livres de faux tabac.* Ils veulent que ce soit celui-ci.

En conséquence les Commis mettant en œuvre *des ruses permises*, disent-ils, abordent le vaisseau, & supposant la conviction de la fraude ils s'en emparent & mettent aux fers le Sr. d'Alvarada, le Capitaine, & son Equipage, composant en tout le nombre de neuf.

Suivant les Réglemens arrêtés entre la France & l'Espagne, dans le cas où un Vaisseau de cette derniere Puissance est saisi en contravention, même dans nos Ports, les Commis sont assujettis à appeller le Consul d'Espagne, afin qu'il soit présent à la visite & à toutes les procédures qui en pourroient dériver. Le Directeur n'ignoroit pas cette loi. Il se transporte chez le protecteur de la Nation Espagnole en son absence, & laisse par écrit une Requisition par laquelle il le somme de se transporter au vaisseau.

Le Vice-Consul revendique les Loix, il proteste, il s'oppose à tout ce qui a été fait & à tout ce qui doit se faire. Malgré ses réclamations réitérées, le procès est instruit par la Commission fiscale établie à Caën. Le vaisseau, avec sa charge, est déclaré confisqué: Al-

varada eſt banni, lui & ſes gens ſont condamnés ſolidairement à une amende de 1,300 liv. chacun, & ſuivant les Loix fiſcales, faute de payement dans le mois, cette peine doit être commuée en celle des galeres. Ce comble d'atrocités n'a pas encore eu lieu à l'égard d'Alvarada & de ſon Equipage, non par la ſenſibilité & l'indulgence des Fermiers, mais par la généroſité des propriétaires du St. Jean Baptiſte (le Navire) qui conſacrent depuis un an 200 liv. par ſemaine pour retarder l'exécution de ces malheureux.

Le Sr. Linguet conſtate d'abord ces faits & les diſcute. Il établit les différens moyens de défenſe de ces Etrangers : après les avoir développés amplement, ſon réſumé eſt qu'Alvarada & ſon Equipage ſont innocens ; qu'ils n'ont point fait la contrebande ; que le projet de verſer des marchandiſes défendues n'eſt point prouvé ; que le verbal des Commis atteſte qu'eux-mêmes ne l'ont cru que *prêt* à être conſommé ; qu'il ne l'a pas été ; qu'il n'a pu l'être ; puiſque dans la ſaiſie on a retrouvé en nature la même quantité de marchandiſes indiquée par les Connoiſſemens d'Oſtende : que, quand il l'auroit été, il ne pourroit pas mériter le nom de fraude ; que le lieu où il auroit été conçu le juſtifieroit ; que le Journal, ſouſtrait par les Employés, prouve que la ſai-

ſie a été faite à trois lieues des côtes, & que par conſéquent elle n'eſt point fondée; qu'en ſuppoſant qu'elle ait eu lieu dans les limites qui l'autoriſeroient, elle ſeroit encore une preuve de la prévarication des Gardes, & non pas de celle des Etrangers; qu'il n'y a aucun tribunal au monde où la manœuvre abominable qui en a été le prétexte puiſſe être tolérée; qu'il n'y a aucune Puiſſance qui ne ſoit intéreſſée à réprimer, à punir exemplairement une fraude auſſi nuiſible pour le commerce; qu'il n'y en a aucune qui ne doive trembler de laiſſer ſes côtes hériſſées de pieges plus redoutables mille fois pour les Négocians, que les bas fonds & les écueils les plus dangereux.

Dans ces circonſtances le Juriſconſulte eſtime que le Capitaine Alvarada, ſon Equipage & les propriétaires du Navire, doivent préſenter une Requête en caſſation; qu'elle ſera ſans doute appuyée de la recommandation de M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne; qu'il a droit de demander vengeance de l'inſulte faite au pavillon de ſon maître, & réparation des torts faits à ſes compatriotes.

Quant au ſtyle du Mémoire, il eſt d'une énergie ſupérieure à tout ce qu'a fait l'orateur. Il eſt d'une amertume contre les Fermiers généraux, d'un fiel, tel que n'en a jamais diſtillé la plume du Sr. d'Arigrand. On pourra

donner quelques morceaux par extrait de cette piece oratoire, digne de figurer à côté des Catilinaires & des Philippiques.

24 *Octobre* 1771. Mlle. de Bourbon, fille du Prince de Condé, & dans l'enfance encore, a un goût singulier pour la maçonnerie. Elle est à Vanvres, où le Prince son pere faisoit faire quelques bâtimens & réparer le château. Elle se fait affubler d'un sarreau de toile; elle met de mauvais gants, & dans cet accoutrement elle porte le mortier, elle manie la gâche, & se plaît à faire l'office de manœuvre. C'est ce qui a donné lieu aux vers suivans:

D'un enfant l'instinct malfaisant,
Trop souvent le porte à détruire,
Princesse, ton goût, en naissant
Est d'élever & de produire.

Un palais, dans tes nobles jeux,
Réparé de tes mains fragiles,
Nous rappelle ces tems heureux,
Où les Dieux bâtissoient des villes.

A leur exemple, tes loisirs
Nous annoncent ta bienfaisance;
Mais le tems vient où ton enfance
S'occupera d'autres plaisirs.

Quand Jupiter eut fait le monde,
Ce ne fut pour ainsi rester:

Du ſein de ſa bonté féconde
L'homme ſortit pour l'habiter.

Ce n'eſt le tout, de tes ancêtres,
De réparer les vieux châteaux.
Pour les remplir il faut des maîtres:
Bourbon, voilà tes vrais travaux!

25 *Octobre* 1771. Le Sr. L'Oiſeau de Mauléon, Avocat, qui s'étoit fait une ſorte de réputation par des Mémoires écrits avec beaucoup d'appareil, & toujours dans des cauſes extrêmement intéreſſantes, telles que celles des Calas & de Mlle. Le Monnier, vient de mourir très-jeune encore & d'une maladie de langueur, dans laquelle l'avoit plongé une paſſion très-vive pour une femme qui n'y avoit pas répondu. Il avoit quitté le Barreau depuis quelque tems. Il avoit obtenu une Commiſſion de Maître des Comptes à la Chambre de Nanci, & acheté la charge de Procureur général de M. le Comte de Provence. C'étoit le fils d'un Laquais parvenu, & qui avoit acquis de la fortune. Cet Avocat, & ſon frere, aujourd'hui Fermier général, s'étant mis dans la tête de s'illuſtrer, avoient obtenu des Lettres de réhabilitation, par leſquelles ils deſcendoient de l'ancienne famille de *L'Oiſeau*. Au ſurplus celui-ci avoit fait ſa profeſſion très-noblement: uniquement curieux de gloire, il ne ſe chargeoit que de cauſes célebres, &

presque toujours gratuitement : en outre, comme il étoit peu foncé sur la Jurisprudence, il s'attachoit surtout à celles qui, par leur tournure romanesque prêtoient à l'imagination, & se décidoient plus au tribunal du cœur qu'à celui de l'esprit, plus par le jeu des passions que par la force des raisonnemens & des autorités.

26 *Octobre* 1771. Voici le tems qui approche où l'Académie Françoise doit procéder à l'élection du Successeur de M. le Comte de Clermont. Beaucoup de candidats, suivant l'usage, sont sur les rangs ; mais depuis l'avanture du Sr. de la Harpe, le Sr. le Mierre augmente sa prétention. Il disoit l'autre jour dans une sociéte avec une emphase poëtique, que sa tragédie d'*Hypermnestre*, (la seule qui ait réussi) lui donneroit l'entrée ; que son Sceptre de Neptune (allusion à un assez beau vers d'une de ses pieces couronnées)

Le Trident de Neptune est le sceptre du monde.

lui ouvriroit le passage, & qu'enfin les vers de son Poëme *de la Peinture* le pousseroient par le cul. — *On a donc toujours eu raison de dire* (reprit en ce moment avec vivacité l'Abbé de Lille, traducteur des Géorgiques, & aussi aspirant) *que tes vers étoient des bou .... de vers.* Cette saillie, peu décente dans la bouche d'un

Abbé, & exprimée en termes grossiers, parut extrêmement heureuse pour la critique fine & judicieuse & fit beaucoup rire par sa tournure grivoise.

28 *Octobre* 1771. Les Fermiers généraux sont furieux du Mémoire du Sr. Linguet contre eux. En effet cet Avocat les traite avec un mépris singulier; il manifeste en outre une animosité, une chaleur, qui donnent à son éloquence la plus grande force, & se transmettent aisément dans l'ame des Lecteurs, naturellement prévenus contre les Traitans. On va citer quelques morceaux de cet écrit. L'orateur débute ainsi:

„ Dans la liste nombreuse des attentats de toute espece, commis par les Suppôts de la Ferme générale, sous le prétexte respectable des *Droits du Prince*, il seroit difficile d'en trouver un plus révoltant, plus audacieux, plus criminel en tout sens que la saisie du vaisseau le *Saint Jean Baptiste* ".

Voici comme il décrit les différens Ordres de la Ferme.

„ Dans la Hiérarchie fiscale de la Ferme, les fonctions sont différentes & les rôles artistement distribués. On ne parle pas ici des Chefs, qui donnent de loin le mouvement à toute la machine, & dont l'unique occupation est de faire couler vers leur voluptueuse résidence les contributions que des armées innombra-

brables levent sans cesse à leur profit dans toutes les parties du Royaume. Il n'est question que des subalternes, qui supportent seuls la fatigue & le danger des expéditions, & dont on a soin d'entretenir l'ardeur en leur abandonnant une petite portion du butin, quand les prises sont avantageuses. Il y a des Directeurs, qui imitent tant qu'ils peuvent la dignité immobile & lucrative de leurs maîtres. Il y a des Chefs de bande, qui s'approprient les dénominations honorables de *Capitaines généraux*, &c. Il y a enfin les simples milices, connues sous le nom de *Gardes*, de *Commis*, d'*Employés*, qui se permettent trop souvent les plus frauduleuses manœuvres, sous prétexte d'empêcher la fraude, & des violences continuelles, pour prévenir, disent-ils, la rebellion."

„ Mais ce n'est pas assez d'avoir des meutes pour forcer la proie & des piqueurs pour les gouverner; les instituteurs de la Régie ont poussé plus loin leur prévoyance & leur sagacité. On n'a pas toujours du gibier à suivre. Ils ont établi dans chaque Département une espece d'emploi, à la faveur duquel ils sont sûrs de n'en jamais manquer. Il consiste à faire naître la contrebande à propos, à créer la fraude quand elle n'existe pas, & à préparer ainsi une prise factice, mais réelle, aux Employés, quand la sagesse ou la timidité des Négocians les réduit à une trop longue inaction. C'est ce qu'on

appellé dans l'argot de la Ferme, des *Affidés*. Ce sont des hommes qui se chargent de battre les frontieres ou les côtes du Royaume : ils vont s'aboucher avec les propriétaires des marchandises ; ils feignent d'en vouloir achetter ; ils en achettent ; ils jouent précisément le rôle de ces animaux dégradés par l'éducation, qui trahissent leur propre espece en faveur de ses tyrans. Les Négocians trop ardens, qui se laissent séduire à leurs invitations, sont amenés peu-à-peu dans le filet du chasseur ; on le baisse à propos : l'oiseau privé recouvre bientôt sa liberté pour recommencer ses trahisons, & les Etrangers captifs déplorent en vain l'imprudence qui les a perdus."

On a rapporté ce morceau, un peu long, tout entier, pour faire juger par cette peinture énergique & vraie des fonctions des suppôts de la Ferme, à quel point doivent être odieux à leurs concitoyens des hommes qui se vouent ainsi par état à espionner, à vexer, à tourmenter, à ruiner leurs semblables, à s'engraisser de leur substance.

29 *Octobre* 1771. Extrait d'une Lettre de Fontainebleau du 27 Octobre 1771. La comédie de *l'Ami de la maison*, exécutée pour la premiere fois hier samedi 26, sur le théâtre de la cour, n'a pas eu le succès qu'on s'en promettoit. C'est un Opéra-comique en trois actes & en vers libres, mêlés d'ariettes. Le

principal personnage est une espece de Tartuffe, qui, sous le masque de la philosophie, s'étant impatronisé dans une maison, subjugue la maîtresse & profite de cet enthousiasme pour séduire la fille, dont il est l'instituteur aux sciences, & supplanter un amant convenable & bien assorti, & l'épouser. Heureusement, celle-ci, quoique novice, plus fine que lui, lui suggere une démarche qui le décele & manifeste ses vrais sentimens. Il se voit berné; & pour se tirer adroitement & avec honnêteté du mauvais pas où il s'est engagé, il travaille lui-même à réunir les deux amans, qu'il vouloit séparer d'abord, & fait tourner à leur profit la confiance que la mere conserve en lui jusqu'au bout.

Ce caractere principal, peu neuf & assez froid, glace le reste de la piece, où l'on distingue pourtant deux ou trois morceaux charmans, une scene assez gaie & bien filée, enfin un dénouement adroit & ingénieux, quoique peu naturel.

Quant à la musique, tout en a paru de la meilleure composition. L'ouverture a produit un grand effet. On a été vivement ému de plusieurs *Adagio* très-tendres, mais qui, trop repétés, ont dégénéré en monotonie. Tel est le jugement de la cour, communément en contradiction avec celui de la ville.

Le Sr, Marmontel, de l'Académie Françoi-

ſe, auteur des paroles, étoit préſent, l'épaule haute, le ſourcil élevé, la bouche béante. Il ſembloit prêt à dévorer l'acteur qui eût bronché dans ſon rôle. On a été ſurpris de la prétention qu'annonçoit ſur une pareille miſere ce poëte devenu philoſophe, & ſe livrant actuellement à l'inſtruction la plus ſublime du genre humain.

L'activité du Sr. Gretry, auteur de la muſique, ſe diſtinguoit par des attitudes plus vives & plus variées. Il battoit la meſure, & tout le déſordre de ſa perſonne caractériſoit l'intérêt qu'il prenoit à la choſe. Son amour-propre a paru mieux fondé, d'autant que le ſuccès de ces jolis riens eſt dû, preſque toujours, uniquement au Muſicien.

30 *Octobre* 1771. Le Sr. de Monville, financier très-renommé par ſon luxe & par ſes prodigalités, ne l'eſt pas moins par ſon adreſſe à tous les exercices du corps. Il s'eſt exercé depuis quelque tems à tirer de l'arc, à la maniere des Sauvages, & à chaſſer avec des fleches. Il s'y eſt perfectionné au point de faire les gageures les plus fortes. M. le Duc de Chartres lui ayant fait l'honneur de parier contre lui, qu'il ne tueroit pas en dix coups un faiſan au vol, le jour de l'expérience a été indiqué la ſemaine derniere au bois de Boulogne, à la Meute. Un grand concours de Spectateurs s'y eſt rendu, & du premier coup le Chaſſeur a

percé l'oiseau : il a manqué les neuf autres coups.

1 *Novembre* 1771. M. le Vicomte d'Aubusson, enflammé d'un enthousiasme patriotique, pareil à celui de M. le Comte de Lauraguais, a fait un Mémoire sur la Révolution du Gouvernement actuel, dans lequel il s'explique avec autant de force que de liberté. L'atteinte portée aux propriétés est le principal objet de ses réclamations. Il a fait imprimer son ouvrage & il l'a envoyé aux Ministres, aux Princes, aux Grands du Royaume & à ses amis. Il ne se vend point. M. le Lieutenant général de Police a écrit à ce Seigneur, & au lieu de le mander très-poliment, comme il s'en est arrogé le droit vis-à-vis des particuliers & même des Magistrats démis, il lui a demandé l'heure où il pourroit le voir. M. le Vicomte d'Aubusson lui a répondu que sachant les occupations importantes dont un Magistrat comme lui étoit chargé, il ne vouloit point lui faire perdre des momens aussi précieux, qu'il auroit l'honneur de l'aller voir à une heure indiquée. Le sujet de cette conversation étoit le Mémoire en question, dont M. de Sartines avoit discuté le fonds & la forme. Quant au fonds, l'auteur a répondu que c'étoit sa façon de penser, & qu'il ne croyoit pas devoir la dissimuler : par rapport à la forme, c'est-à-dire à l'impression, il a repliqué qu'il n'ignoroit pas

les défenses de faire imprimer sans permission ; mais qu'elles ne concernoient que les Libraires ou autres gens qui vendoient leurs ouvrages ; que la maniere, le lieu & les co-opérateurs de cette impression étoient son secret, & qu'il trouvât bon qu'il ne lui en donnât aucune connoissance. Ainsi a fini cette entrevue, dont M. le Lieutenant général de Police a sans doute rendu compte au Ministre, & qui n'a produit encore aucun effet.

2 *Novembre* 1771. M. le Duc d'Aiguillon écarte insensiblement de son Département tous ceux qui passoient pour créatures de M. le Duc de Choiseul, ou que leur attachement connu à son prédécesseur lui rend suspects. C'est par ce motif qu'on assure que M. de Rulhieres vient de perdre sa place & la pension qu'il avoit sur les Affaires Etrangeres. Cet homme de Lettres, connu par des pieces de poësie, l'est surtout par une histoire qu'il a écrite de la derniere révolution de Russie, dont il a été témoin oculaire, comme Secrétaire d'Ambassade alors résidant en cette Cour. Cet ouvrage encore manuscrit, est au gré de tous les connoisseurs qui en ont entendu la lecture, digne d'être comparé aux plus beaux morceaux de Salluste & de Tacite. M. le Duc de Choiseul, qui connoissoit tout le prix de l'Ecrivain, avoit jugé à propos de l'attacher à son Ministere, comme un homme de talens très distingué dans cette partie.

On prétend que l'Impératrice des Russies a fait faire à M. de Rulhieres les offres les plus séduisantes pour l'engager à se dessaisir de son manuscrit, mais qu'il a répondu à cette Souveraine qu'il lui étoit impossible de la satisfaire, le double de son histoire se trouvant entre les mains d'un ami dont il ne pouvoit le retirer. Il a, du reste, assuré S. M. Impériale, que son ouvrage ne verroit jamais le jour de l'impression du vivant de l'auteur.

3 *Novembre* 1771. Des curieux ont ici des morceaux de ce rocher épouvantable que l'Impératrice de Russie a fait transporter à Petersbourg, pour servir de base à la fameuse Statue de Pierre le Grand, dont est chargé le Sr. Falconnet, Sculpteur. C'est une espece de granite, dont la pesanteur calculée, selon les proportions de la masse entiere, donne un résultat de trois milliards deux cens milliers. Le transport de ce rocher énorme, traîné plus de quarante lieues de loin, surpasse de plus des deux tiers les travaux des Romains en pareil genre, puisque l'Obélisque le plus énorme qu'ils ayent voituré, n'avoit que neuf cens milliers de poids.

4 *Novembre* 1771. L'ouvrage de M. le Vicomte d'Aubusson a pour titre: *Profession de foi politique d'un bon François*, avec cette Epigraphe: *Vox clamantis in deserto*. Elle a 36 pages & est souscrite ainsi: *Ita sentiebat rusticanus*

vir Petrus Arnoldus Vice-Comes Albucensis. Anno Domini 1771.

Cette Brochure eſt ſuivie de: *Eſſais du ſimple bon ſens ſur la théorie des Etats policés, par un Membre externe de la Société d'Agriculture de Brive la Gaillarde.* Ceux-ci contiennent 40 pages. Les *Eſſais* & la *Profeſſion de foi* méritent un Extrait particulier.

5 Novembre 1771. On a donné hier la premiere repréſentation du *Bourru bienfaiſant*, comédie en trois actes & en proſe du Sr. Goldoni. Le nom de cet auteur, très-connu en Italie, ſon âge de plus de 60 ans & la douceur de ſes mœurs, lui ont mérité la bienveillance du Public, très bien diſpoſé pour un étranger qui compoſoit pour la premiere fois dans notre langue, & ſa piece a été beaucoup mieux reçue & plus applaudie que de la part de tout autre.

C'eſt une piece dans le goût de celles qui compoſent ſon théâtre, plutôt un cannevas qu'un ouvrage fini, dont les ſituations ne ſont qu'indiquées: pathétique par le fonds; comique ſeulement par l'acceſſoire; joliment conduite, mais dont l'intrigue commune n'excite que la curioſité de voir le dénouement de l'imbroglio, extrêmement compliqué par la diverſité des intérêts qui ſe croiſent & s'excluent réciproquement. Le principal caractere reſſort moins, parce qu'il n'eſt pas contraſté; tous les au-

autres se développent foiblement, & lui sont par trop subordonnés. En général, ils ont tous une teinte uniforme de probité & de vertu, qui ôte à l'auteur la ressource féconde des oppositions si nécessaires au théâtre, & qui en produisent les grands effets. En un mot, il n'y a point ce *vis comica*, ce piquant de la critique, qui anime & satisfait la malignité du cœur humain.

Le dialogue est extrêmement naturel, & c'est une des premieres qualités de l'auteur; mais le ton trop élevé sur lequel se sont montés nos comiques modernes, a fait paroître celui-ci trivial & plat à quantité d'amateurs.

6 *Novembre* 1771. Le feu Pere Griffet, Jésuite très-connu par la célébrité qu'il a eue; ayant entrepris dans un de ses ouvrages de prouver que MM. de Rohan ont eu le titre de Princes, aussitôt que les Princes étrangers ont commencé à user de cette dénomination pour caractériser leur naissance, & qu'ils en ont eu de tout tems le rang & les honneurs; un auteur anonyme a publié l'année derniere un Mémoire, dans lequel il prétend faire connoître par des principes constans & des faits incontestables, que ces prétentions n'ont aucun fondement; qu'il n'y a point en France de rang intermédiaire entre la famille Royale & la Noblesse; que MM. de Rohan n'ont jamais eu d'autre titre & d'autre rang en Bretagne, du

tems de ses Ducs, ni en France, depuis sa réunion à la Couronne, que ceux qui sont communs à toute la Noblesse. Comme ce Mémoire a jetté beaucoup d'incertitude sur l'assertion du Pere Griffet pour la plupart des Lecteurs, la maison de Rohan se propose de faire paroître incessamment une réponse, appuyée de titres & de pieces probantes qui justifieront ses droits.

7 *Novembre* 1771. Suivant le rapport de ceux qui se sont trouves à la cour le samedi 2 Novembre, à la représentation du *Faucon*, cette piece a été huée, malgré le respect dû au lieu. Elle a paru si indécente & si ignoble, que tout le monde en a été révolté. Le Sr. Sedaine est fort humilié.

8 *Novembre*. M. le Vicomte d'Aubusson est un homme d'environ 50 ans. La délicatesse de sa santé & la fierté de son ame l'ont toujours empêché de se livrer aux intrigues de la cour & de suivre la route que sa naissance lui ouvroit à la fortune & aux honneurs. Grand propriétaire de terres, ses vues se sont tournées du côté de l'agriculture, & après avoir combiné dans le silence tous les avantages de cet art pour la prospérité d'un Etat, il a senti de quelle importance il étoit de lui conserver l'intégrité de sa liberté. C'est à l'occasion de l'atteinte qu'il lui voit portée par contre-coup dans la révolution actuelle, qu'il a cru devoir

ouvrir les yeux à ses concitoyens & au Ministere, en communiquant ses idées à cet égard. Elles sont fortes, lumineuses, hardies: mais, ainsi que la plupart des politiques, il détruit plus aisément qu'il n'édifie. Dans la seconde partie de son ouvrage surtout, il annonce un projet pour liquider promptement les dettes de l'Etat, sans mettre d'impôt, & avec tous les avantages possibles, sans y trouver aucunes difficultés que sa simplicité. Comme il ne donne pas le mot de l'Enigme; & que la raison de son silence est fondée uniquement sur ce que dans ce siecle incrédule on lui riroit au nez, on seroit tenté de regarder ce systême comme une rêverie, si le surplus de cet écrit ne partoit d'une tête trop bien organisée pour en juger aussi légerement, sans connoître toutes ses ressources.

9 *Novembre* 1771. Tout le monde a lu les éloges outrés dont M. de Voltaire accabloit M. le Duc de Choiseul, & l'on sait avec quelle adulation basse il exalte aujourd'hui M. le Chancelier & ses opérations. Le premier n'a pas cru pouvoir mieux se venger de ce perfide vieillard que par une plaisanterie, qu'il s'est permise sur son compte; il a égayé par le ridicule la noirceur du vice de l'ingratitude, dont l'apôtre de l'humanité s'est rendu coupable envers son bienfaiteur. Dans son château de Chanteloup le Ministre disgracié a fait élever

une girouette à la mode, qui marque les quatre vents cardinaux. Elle est surmontée d'une tête modelée sur celle de M. de Voltaire, &c, jouet mobile des airs, elle tourne sans cesse au gré des aquilons. On sent aisément l'illusion de cet emblême.

9 *Novembre*, 1771. On écrit de Fontainebleau que *le Bourru bienfaisant* y a été joué devant le Roi, le mardi 2 de ce mois, & que cette comédie a été très bien accueillie; qu'elle a fait rire & pleurer alternativement par des transitions douces, qui ne donnent point à l'ame ces secousses convulsives qu'occasionnent les Drames modernes. Ainsi la cour & la ville se sont trouvées d'accord en matiere de goût, ce qui arrive rarement.

Au surplus, c'est peut-être par cet esprit de contradiction, que la comédie en question, le lendemain mercredi, n'a pas reçu à Paris les mêmes applaudissemens que le premier jour. Le nombre des Spectateurs avoit déjà diminué beaucoup, & certains connoisseurs prétendent qu'on revient des éloges trop forts prodigués à l'auteur.

10 *Novembre*. De nouvelles Lettres de Fontainebleau apprennent que S. M. a fait appeller à son lever l'auteur du *Bourru bienfaisant*, qu'elle l'a accueilli avec beaucoup de bonté, qu'elle lui a dit être très contente de sa comédie; qu'il continue à travailler dans ce genre, qui est le bon.

11 *Novembre* 1771. Il nous eſt arrivé depuis quelque tems de l'étranger un nouveau livre, ayant pour titre: *De la Conſtitution de l'Angleterre*, avec cette Epigraphe: *Ponderibus librata ſuis*. Il eſt précédé d'une Epitre dédicatoire à Mylord Comte d'Abington, Pair d'Angleterre, datée de Londres le 24 Décembre 1770, & ſignée *De l'Olme*, nom qui paroît être celui de l'auteur. Dans cet ouvrage, un des meilleurs en politique qui ait paru depuis longtems, l'Ecrivain remonte aux cauſes qui ont produit la liberté Angloiſe, & établit celles qui la maintiennent.

Il diſtingue trois grandes époques dans l'hiſtoire de cette Conſtitution: le regne de Jean ſans terre, celui d'Edouard I, & l'expulſion de Jacques II, ou plutôt l'exaltation ſur le trône de la Maiſon de Brunswick. Dans la premiere, la Grande Charte indique les bornes où devoit ſe renfermer le pouvoir du Roi. Dans la ſeconde, on trouve le premier exemple de l'admiſſion des Députés des Villes dans le Parlement; nouvelle barriere élevée contre le même pouvoir. Enfin la Révolution de 1688 acheva d'en fermer l'enceinte: c'eſt alors que la Grande Bretagne donna le rare ſpectacle d'un contrat primitif & formel entre le Peuple & le Souverain.

La Conſtitution de cet Etat eſt indélébile, ſuivant l'auteur, parce qu'elle eſt dictée par la

nature elle-même; qu'elle eſt de plus décidée par une forme très-marquée de gouvernement, ayant par conſéquent pour nouvel appui l'opinion, cette cauſe puiſſante, qui maintient les gouvernemens les plus abſurdes, qu'elle a l'attachement d'une Nation éclairée, & que par le balancement de toutes ſes parties, elle regagne néceſſairement d'un côté ce qu'elle perd de l'autre.

Ce Traité court, précis & rapide, eſt ſoutenu d'un ſtyle animé & vigoureux. L'Ecrivain s'eſt quelquefois permis des termes nouveaux, non par un néologiſme ridicule, mais pour mieux rendre la penſée & lui donner plus d'énergie; ce qui arrive preſque toujours.

Ceux qui n'auront pas lu l'ouvrage en queſtion, ſeront ſurpris de la ſévérité avec laquelle le Gouvernement en empêche l'introduction; mais pour peu qu'on le parcoure, on en trouve aiſément les raiſons. Il ſuffira de citer le paragraphe ſuivant: à l'occaſion de la Révolution de 1688, ce défenſeur des droits de l'humanité dit:

„ C'eſt à cette époque que ſe poſerent les „ grands & vrais principes des Sociétés, par „ l'expulſion d'un Roi, violateur de ſes ſermens. La doctrine de la réſiſtance, cette „ reſſource finale des Peuples que l'on opprime, fut miſe à l'abri du doute, par l'excluſion donnée à une famille héréditairement

» despotique. Il fut décidé que les Nations » n'appartiennent pas aux Rois. Tous ces prin» cipes d'obéissance passive, de droit divin, » de pouvoir indestructible, en un mot, cet » échaffaudage de notions fausses, sur lesquel» les l'autorité royale avoit porté jusques-là, » fut détruit; & l'on y substitua les appuis so» lides & durables de l'amour de l'ordre, & » du sentiment de la nécessité d'un Gouverne» ment parmi les hommes".

12 *Novembre* 1771. L'objet des Ecrivains patriotiques actuellement est de s'opposer au projet du Chancelier, qui commence à s'effectuer par la foiblesse de certains Magistrats qui se font liquider. Dans une *Lettre d'un François aux victimes d'Ebroin*, en date du 20 Octobre 1771, on traite la matiere fort amplement. Elle porte pour Epigraphe ce fameux axiôme: *Nobis cunctando restituit rem.*

Cet Ecrit, dont l'extrait feroit trop long, est plein de choses, de raison & d'éloquence, & bien propre à faire impression sur tous les Magistrats, qu'un intérêt personnel, que la crainte ou l'espérance n'aveugleront pas.

13 *Novembre* 1771. Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences du mercredi 13 Novembre 1771.

Le Sr. Le Moyne, fameux Sculpteur, ayant fait présent à l'Académie d'un Buste en marbre de Fontenelle, le Sr. de Fouchy, Secré-

taire de l'Académie, a prononcé à cette occasion un compliment public à l'Artiste. En effet, cet ouvrage, outre le mérite de reproduire aux yeux de l'Assemblée un de leurs plus dignes & plus célebres confreres, est précieux par le travail même. Il représente le Nestor des Sciences & de la Littérature dans toute la majesté d'un antique. Les rides de son front n'alterent pas la douceur de la physionomie du vieillard, & son ame imperturbable y semble survivre aux outrages du tems. Le Public a vu ce Buste avec le plus grand intérêt. Il s'est trouvé placé dans la Salle, ainsi que ceux de *Réaumur*, de *Winslow* & le Portrait de *La Hire*, fameux Astronome, qui s'étoit peint lui-même. C'est le Sr. Hérissant qui avoit fait présent à l'Académie de ces trois derniers morceaux. L'orateur en a rappellé l'époque à l'occasion de celle-ci, a renouvellé les remerciemens de son Corps, & a exhorté les parens & amis des Académiciens défunts à faire desormais de semblables dons à l'Académie.

M. de Fouchy a commencé ensuite l'*Eloge du Lord Morton*, illustre Ecossois, Associé étranger de l'Académie. Quoiqu'il fût mort en 1768, l'éloignement & les difficultés de rassembler les matériaux de sa vie, avoient mis jusqu'à présent obstacle au zele du Secrétaire. Par ce qu'il a lu, il n'a pas même paru qu'il eut été bien

fecondé à cet égard, & cet Eloge contenoit peu de particularités intéressantes. On y voit en général un Grand, qui réunit aux dignités l'amour des Sciences : alliance très-commune en Angleterre. Il étoit Président de la Société Royale de Londres, & la célébrité de son mérite s'est trouvée confirmée par cette place, qui n'est point comme celles de cette espece en France, souvent le fruit de l'intrigue, de l'adulation & d'une vanité sotte, puisqu'elles ne servent qu'à mettre plus au jour l'ineptie des illustres honoraires.

A cette lecture a succédé celle d'un Mémoire du Sr. Tillet sur le *Varech*. Cette plante marine est très-commune sur les Côtes de Normandie. On s'en sert à l'engrais des terres, & du surplus on en fait une soude employée dans diverses opérations. Il y a quelques années que l'on conçut des craintes sur la fumée de cette plante, qu'on prétendit être contraire aux hommes, aux animaux, aux grains & aux fruits. Cette rumeur ayant fait fermenter le peuple, le Procureur général du Parlement de Rouen prit connoissance des plaintes, & sur son rapport, la Compagnie, en 1768, rendit un Arrêt, qui défendoit de brûler ainsi le Varech amoncelé. Une telle défense jetta la désolation parmi les malheureux qui vivoient de ce travail. Des habitans plus éclairés réclamerent contre l'Arrêt & contre les plaintes qui y a-

voient donné lieu. L'affaire fut portée au Conseil, & ayant été arrêté qu'avant de ſtatuer ſur les Mémoires reſpectifs, l'Académie des Sciences ſeroit conſultée, la Compagnie a nommé au printems dernier trois de ſes Membres, dont deux ont dû aller vérifier les faits ſur les lieux & le troiſieme ſur les bords de la Méditerranée, pour prendre de nouvelles connoiſſances dans ces parages. Mrs. Tillet & Fougeroux ont eu en partage la Normandie, qu'ils ſe ſont ſous-diviſée entre eux. Ils ſont d'accord, que d'après les informations les plus exactes, les plus détaillées, les plus multipliées, d'après les expériences faites par eux-mêmes & ſur leurs propres perſonnes, la reſpiration de la fumée du Varech n'eſt nullement nuiſible ni aux hommes, ni aux animaux, ni aux grains, ni aux fruits; que c'eſt une erreur accréditée par l'ignorance, ou peut-être par des paſſions particulieres combinées.

A ce rapport M. le Marquis de Paulmy, Préſident de l'Académie à cette Séance, a ajouté que M. Guettard, envoyé dans la Méditerranée, n'étoit pas encore revenu, mais que ſon compte rendu à l'Académie étoit conforme dans tous les points à celui de ſes confreres.

Pendant cette lecture M. de Fouchy avoit repris haleine, & a fait part de l'*Eloge de M. de Mairan*. On ſait qu'il avoit ſuccédé au Se-

crétariat de l'Académie, occupé par M. de Fontenelle; avec qui M. de Mairan avoit beaucoup de ressemblance. Il réunissoit, ainsi que lui, à la plus profonde théorie des hautes sciences, l'agrément des Lettres & des Arts aimables. Il a été aussi de l'Académie Françoise, & a poussé dans un âge très avancé sa carriere douce & fortunée. Un caractere égal, une ame tranquille, n'ont pas peu contribué à prolonger le cours de l'un & de l'autre, & sans un accident particulier, peut-être le dernier auroit il égalé les nombreuses années de son prédécesseur. Ses *Mémoires sur les causes du chaud & du froid, & sur les Aurores boréales*, sont les ouvrages qui lui ont fait le plus de réputation. En général, quoiqu'il ait beaucoup travaillé, il digéroit lentement ses productions. Comme d'ailleurs elles sont d'une nature moins variée & moins à la portée du grand nombre, sa célébrité n'a jamais approché de celle du vieillard aimable qu'il avoit remplacé.

Le Météore lumineux du 7 Juillet a été l'objet d'une Dissertation de M. le Roy; qui, après en avoir fait une description exacte & détaillée; après avoir rendu compte de la maniere dont il a été observé en divers endroits de la France, a traité dans sa seconde partie des explications données par plusieurs Savans de ces globes de feu dont il y a plusieurs exemples, & a fini par convenir qu'il n'en trouvoit aucune

ſatisfaiſante, & que ce n'étoit qu'en accumulant une quantité d'expériences qu'on ſurprendroit peut-être enfin le ſecret de la nature.

M. Bailli devoit lire un Mémoire d'Aſtronomie ſur les inégalités de la lumiere des Satellites, ſur la meſure de leurs diametres, & ſur un moyen auſſi ſimple que commode de rendre les obſervations comparables, en remédiant à l'effet produit par la différence des vues & des lunettes. Mais l'heure étant plus que paſſée, il a ſeulement annoncé le titre de cet ouvrage, trop fort d'ailleurs pour la plupart des auditeurs, & qui les auroit ſans doute ennuyé beaucoup.

13 *Novembre* 1771. *Aſſemblée publique de l'Académie des Inſcriptions & Belles-lettres, du mardi* 12 *Novembre* 1771.

L'aſſemblée d'hier a été peu nombreuſe, & le banc des Honoraires ne s'eſt trouvé garni que du Duc de St. Aignan & du Sr. Bignon, Prevôt des Marchands.

M. le Beau a ouvert la Séance par annoncer que M. l'Abbé le Blond, Sous-Bibliothécaire du College Mazarin, avoit remporté le prix. C'eſt pour la troiſieme fois qu'il eſt couronné.

Il a enſuite fait lecture du Programme contenant le ſujet du prix que l'Académie doit donner dans ſon aſſemblée à Pâques 1773. Il s'agit d'examiner *pourquoi les Deſcendans de Charlemagne, Princes ambitieux & guerriers,*

ne purent se maintenir aussi longtems sur le Trône des François que les foibles successeurs de Clovis?

A ces deux annonces a succédé l'Eloge de M. l'Abbé Mignot. C'étoit un Savant, modeste & obscur; dont la vie n'a point d'époques intéressantes par leur célébrité, & dont les ouvrages même sont peu connus. Son principal travail consiste en des recherches curieuses & profondes sur l'histoire des Phéniciens, sujet neuf ou du moins très-légérement effleuré par ses confreres. Il l'a traité de maniere à n'y laisser rien desirer, quand les manuscrits trouvés après sa mort auront été joints à ses autres Mémoires déjà imprimés sur la même matiere.

M. l'Abbé Mignot a beaucoup écrit sur la Théologie, mais l'Usure est l'objet sur lequel il a travaillé avec plus de soin & de complaisance. Comme tout est de mode successivement dans ce pays-ci, il a été un tems où les recherches des Savans se sont tournées de ce côté-là. L'érudition & l'amour de l'étude n'empêchent pas que l'amour de l'argent ne se trouve réuni dans le même individu. L'avarice est encore la passion favorite des Gens de Lettres, & sans en chercher des exemples bien loin, personne n'ignore avec quelle ardeur M. de Voltaire, en courant à la gloire, a poursuivi la fortune. L'usure, c'est-à-dire l'intérêt

qu'on retire d'un argent prêté, étant le premier & le seul véhicule sous différentes formes qui amene la richesse, cette question intéresse l'humanité en général, ou, pour mieux dire, elle n'en devroit pas faire une. Tout ce que les théologiens ont avancé là-dessus, est trop contraire au bon sens, à la saine philosophie, à la politique, à l'essence des propriétés, pour mériter une réfutation dans un siecle éclairé. L'Académicien dont on a parlé, a cependant discuté ce point de controverse avec toute la bonne foi possible: il a démontré que l'usure a été en usage chez tous les peuples de la terre, & cet usage subsistera tant qu'il y aura un esprit de cupidité, ou plutôt une prévoyance du lendemain, qui exige nécessairement qu'on s'assure des revenus périodiques & toujours renaissans. C'est à un Législateur sage, en ménageant une circulation abondante & continuelle, à prévenir ces stagnations d'argent, qui occasionnent l'abus de la chose & l'oppression du pauvre.

Après l'Eloge de M. l'Abbé Mignot, M. l'Abbé Arnaud a lu la *Traduction d'un Dialogue de Platon*, précédée d'un discours préliminaire. Suivant l'auteur, son but a été de faire voir qu'il ne falloit pas juger de Platon par les traductions qu'on avoit données de quelques-uns de ses ouvrages, & à cette occasion il s'est déterminé à traduire un des Dialogues de ce

grand Philoſophe. Il a choiſi celui intitulé: *Jon*. C'eſt un *Rapſode*, c'eſt-à-dire un de ces hommes qui récitoient, pour gagner leur vie, les vers d'Homere. Il le fait dialoguer avec Socrate. Ce dernier, ſuivant ſa maniere ſubtile de raiſonner, après avoir promené ſon adverſaire par mille détours, le circonſcrit inſenſiblement, le reſſerre dans un cercle d'argumens preſſans, & l'oblige de convenir que les Poëtes, ne faiſant que céder à une impulſion divine, parlent de tout ſans rien ſavoir, & conſéquemment ſont fort au-deſſous des Philoſophes, dont le propre eſt d'étudier l'eſſence des choſes, de les développer, de les connoître parfaitement; en un mot, en derniere analyſe, il en fait réſulter la ſupériorité de la Philoſophie ſur la Poëſie. On ne ſera pas ſurpris du choix que l'Académicien a fait de ce Dialogue, quand on ſaura qu'il ne compoſe point de vers, mais qu'il ſe pique d'être un Sage moderne, & un des enthouſiaſtes du ſyſtême de nos Philoſophes, qui voudroient déprimer le bel art en queſtion, & amener tout à leurs principes, en s'établiſſant pour légiſlateurs des Sciences & des Arts, ſous le titre impoſant & illimité d'Encyclopédiſtes.

Au ſurplus, le Mémoire du Traducteur eſt écrit avec ce ſtyle animé, qui n'eſt pas celui de la Diſſertation, mais que l'imagination exaltée de cet Abbé Provençal porte partout, &

ſous lequel il fait diſparoître l'odieux de ſes prétentions & le faux de ſes ſophismes.

Le Mémoire de M. l'Abbé Batteux, *ſur la Tragédie & ſur ſes fins*, eſt beaucoup plus dans le ton de la choſe. Il eſt clair, méthodique, raiſonné. L'auteur veut juſtifier Ariſtote, tant critiqué à l'occaſion de ſa définition de la Tragédie. Il en donne une nouvelle analyſe, & l'accompagne de développemens fondés ſur une métaphyſique très-déliée & difficile à ſaiſir. Le grand point de la queſtion eſt de ſavoir ſi le Poëte doit ſe propoſer une maxime de morale pour but de ſon ouvrage; conſéquemment, ſi tout Drame Tragique doit néceſſairement ſe terminer par le triomphe des bons & la punition des méchans? L'Académicien prétend que la tragédie n'ayant jamais eu pour objet que le plaiſir des Spectateurs, il ſuffit qu'ils en ſortent émus de paſſions purgées, c'eſt à-dire qui ne ſoient pas exaltées au degré qui déchireroit l'ame douloureuſement.

Quoique le raiſonnement du Traducteur ſoit fondé ſur l'expérience, & qu'on voie d'excellentes tragédies, dont le réſultat n'eſt rien moins qu'encourageant pour la vertu & effrayant pour le vice, on ſent pourtant qu'un Légiſlateur habile pourroit aiſément faire tourner cet art du côté de la politique, & que ſi le plaiſir lui donna naiſſance, il eſt devenu chez les peuples de la Grece un reſſort puiſſant pour pro-

produire les grands mouvemens & l'enthousiasme patriotique. C'est ainsi que de nos jours le Gouvernement a profité de la manie de M. De Belloy de faire des tragédies, & d'y introduire des héros françois, pour enfanter un prétendu fanatisme de la Nation envers ses Rois, & le faire servir de véhicule à l'introduction du Despotisme. Malheureusement les maximes de cet auteur, alambiquées dans de méchans vers, ne produisent qu'une impression momentanée, sont intolérables à la lecture par leur obscurité énigmatique, & ne peuvent se graver dans la mémoire, par la barbarie du mêtre & de l'expression.

On avoit commencé la lecture d'un 5eme. Mémoire de M. Sigrais, sur l'esprit militaire des Gaulois. Celui-ci doit embrasser l'espace écoulé depuis le regne d'Auguste jusques à Othon. En général, la Nation parut engourdie dans cet intervalle: elle ne se réveilla de tems en tems qu'à l'occasion de l'énormité des impôts & des vexations qui en sont les suites; mais les insurrections de ces Peuples se terminerent malheureusement pour eux, & ils retomberent sous le joug.

Le Public est sorti très-mécontent de n'avoir pu entendre ce Mémoire si intéressant par son sujet & par ses circonstances. Mais le Président a fait finir impitoyablement cette lecture à cinq heures sonnantes, suivant l'usage scholasti-

que de cette Académie, contre lequel on ne sçauroit trop s'élever.

14 *Novembre* 1771. On écrit de Fontainebleau que *Zemire & Azor*, ou *la Belle & la Bête*, Opéra-comique nouveau, y a été exécuté sur le théâtre de la cour, le samedi 9, avec beaucoup de satisfaction de la part des Spectateurs. On en a été si content qu'on l'a donné une seconde fois. La musique, du Sr. Grétry, ainsi que c'est l'usage, a fait le succès de ce petit ouvrage, dont les paroles sont du Sr. Marmontel. La fameuse décoration de diamans a été employée à cette occasion, & elle a paru encore plus superbe & plus resplendissante par des additions & par un jeu plus brillant donné aux pierreries.

15 *Novembre*. Le Sr. Gibert, Membre de l'Académie des Belles-Lettres, vient de mourir. Ce Savant, peu connu, laisse en outre deux places vacantes très-bonnes: celle d'Inspecteur des Domaines, & celle de Secrétaire de la Pairie.

16 *Novembre*. *Plan d'une Conversation entre un Avocat & M. le Chancelier*. Ce Dialogue roule sur les reproches que l'auteur de la brochure est censé recevoir du Chef de la Magistrature, à l'occasion de la suspension de ses fonctions & de celles de son Ordre. Il y prouve que le serment fait par lui & ses confreres, d'observer les Loix & Ordonnances du Royau-

me, les oblige de s'abstenir de concourir directement ou indirectement à tout ce qui paroît leur être contraire; que c'est par ce sentiment intime & irrésistible de leur conscience, que tous, sans assemblée, sans conventicule, ont tenu une conduite pareille, & sont unanimes sans concert: il en tire un puissant argument contre son adversaire. Il fait voir que lorsque six cens personnes, dont plusieurs n'ont pas toujours les mêmes idées, soit sur les questions politiques & les points de droit public, soit même sur les querelles qui divisent l'Eglise de France, se réunissent dans un parti, qui renverse leurs fortunes & leurs familles, il faut croire que cette unanimité si frappante entre tant de gens, d'âge, de caractere, de pays, de situation, de fortune & de sentimens, différens sur tant d'autres points, porte sur quelque grand & respectable motif.

L'Avocat part de-là, pour développer d'une façon lumineuse combien les opérations de M. de Maupeou sont contraires aux Loix & au véritable intérêt du Roi & de l'Etat. Celui-ci, dans ses objections ou dans ses repliques, conserve ce ton mielleux & patelin que tout le monde lui connoît, & si bien soutenu dans la Correspondance secrette, &c. Enfin, dans une espece de peroraison de la plus grande vigueur, l'orateur s'échauffe, s'éleve, s'enthousiasme, & bourre Sa Grandeur d'une pro-

digieuse force, au point que le Chancelier, rendu à la méchanceté de son caractere, développe toute la noirceur de son ame & exhale sa fureur en menaces.

17 *Novembre* 1771. *Montbailli*, veuve âgée de 60 ans, d'un embonpoint & d'une grosseur énormes, sujette à s'enivrer d'eau-de-vie, fut trouvée, le 7 Juillet 1770, au matin, morte près de son lit, avec tous les symptômes d'une apoplexie subite, & des contusions, meurtrissures, blessures même, qu'elle s'étoit faites probablement en sortant de son lit & en se débattant. On étoit sur le point de l'enterrer, lorsqu'il s'éleva quelques rumeurs dans le peuple, à l'occasion d'une contestation, mûe la veille, entre cette femme & son fils & sa bru. Ceux-ci sont accusés de parricide: on les emprisonne séparément: on visite le cadavre. Les Médecins & Chirurgiens de St. Omer disent unanimément, que la mort a pu être naturelle: les Juges crurent les accusés innocens; mais pour ne point trop aller contre la clameur populaire, ils ordonnerent un plus amplement informé d'une année, pendant laquelle les accusés garderoient prison.

Le Procureur du Roi appella de cette Sentence au Conseil d'Artois, *à minimâ*. Ces nouveaux Juges, malgré les dénégations constantes, simples & uniformes du mari & de la femme, condamnerent le mari à souffrir la

question ordinaire & extraordinaire, à mourir sur la roue, après avoir eu le poing coupé; la femme à être pendue, & tous deux jettés dans les flammes.

Montbailli fut renvoyé à St. Omer pour y subir cet Arrêt, prononcé le 9 Novembre 1770, & il fut exécuté le 19 du même mois, en attestant jusqu'au dernier soupir son innocence & celle de sa femme.

La femme, qui étoit enceinte, ne devoit être exécutée qu'après ses couches. Son pere & sa mere ont profité du délai pour demander un sursis à M. le Chancelier, & l'ont obtenu. Ils demandent aujourd'hui la revision du procès, fondés sur une Consultation de 13 Avocats, & sur celle de M. Louis, célebre Professeur en Anatomie.

M. de Voltaire vient de faire à cette occasion une Brochure nouvelle, sous le titre de *la Méprise d'Arras*. Il y plaide la cause de l'humanité avec son éloquence & son onction ordinaires; mais on découvre malheureusement que ce n'est qu'un cadre pour y enchâsser ses invectives, plus ordinaires encore, contre la Magistrature & contre ses ennemis, qu'il déchire avec un acharnement inhumain. Il profite aussi de l'occasion pour encenser M. le Chancelier, & louer ses opérations de la façon la plus outrée & la plus basse.

18 *Novembre* 1771. *Le Manifeste aux Nor-*

mands est un écrit très-violent; mais plus fort encore de choses, de raisonnemens & de citations. C'est une espece de tocsin pour annoncer à cette Nation que les fondemens de toutes les propriétés des Normands sont attaqués. Mais que n'appartenant à la France que par le fameux pacte de 1204, la violation réfléchie de ce Traité mutuel par une des parties contractantes le détruit, rend la province à son premier état : elle redevient partie de l'Angleterre, sa premiere patrie, ou bien libre d'en choisir une nouvelle.

Outre ce Contrat d'union, les Normands ont à réclamer le fameux Code, intitulé : *La Charte aux Normands*. Il renferme trois dispositions principales.

Par la premiere, la Coutume du Pays & ses usages ne peuvent, sous aucun prétexte & en aucun tems, être changés.

Par la seconde, la Province doit être maintenue dans la possession de son antique Tribunal ou Echiquier souverain, où ressortissent définitivement *toutes les causes de ce Duché* : ensorte qu'aucun ne puisse être ajourné devant les juges d'un autre pays.

Par la troisieme, les Rois Ducs de Normandie, ne peuvent ni ne doivent en aucun cas, & sous aucun prétexte, mettre des impositions de quelque espece que ce soit sur la province, sans un besoin pressant & évident, jugé tel par les trois Etats assemblés.

Tel eſt le Pacte, dit l'Ecrivain, de la Nation Normande, lorſqu'elle reconnut pour Ducs les Rois de France. Sa ſoumiſſion tient donc à l'accompliſſement du Contrat qui y met le prix. Toutes les Nations ſont par nature vengereſſes du Droit des gens violé, & Protectrices du Peuple opprimé.....

20 *Novembre* 1771. *Zemire & Azor* a fait une grande ſenſation à la cour, & mérite quelque détail. C'eſt une Comédie Ballet en vers & en quatre Actes, mêlée de Chants & de Danſes.

Azor eſt un jeune Prince Perſan, Roi de Kaſmir, à qui une Fée a fait préſent de la beauté. Pour s'être trop complu dans ce don, elle le lui a ravi. Il eſt devenu une eſpece de monſtre, & le charme ne doit ceſſer qu'au moment où, malgré ſa laideur, il pourra toucher un jeune cœur. Au ſurplus, il a la puiſſance de commander aux élémens, & de faire tous les enchantemens qu'il lui plaît.

Sander, Perſan, Négociant d'Ormus, en revenant d'un voyage, eſt ſurpris d'un orage. Il s'égare avec Hali, ſon eſclave, & trouve un palais magnifique dans lequel il entre; il n'y voit perſonne, mais tout s'ouvre devant lui; il rencontre les divers ſecours dont il a beſoin, & l'orage ceſſé il s'en va. Il cueille en partant une roſe pour Zémire, la plus chérie de ſes trois filles. Le Génie arrive ſoudain: il ſe plaint de l'indiſcrétion du voyageur; il le menace de

lui ôter la vie. Sander cherche à le toucher; il lui raconte ſon hiſtoire...... Il n'obtient ſa grace qu'à condition d'amener ſa fille au monſtre. Il le lui promet, pour ſe ménager encore une entrevue avec ſes enfans, & lui promet de revenir, ſi l'une d'elles ne prend pas ſa place.

Au Palais enchanté, où s'eſt paſſé le premier Acte, ſuccede l'intérieur de la maiſon de Sander. Accueil tendre de ſes filles, & ſurtout de Zémire. Il cache ſa douleur ſous une feinte joie. Pour ne plus ſe contraindre il exige que ſes enfans aillent ſe coucher. Zémire s'apperçoit de ſon trouble: elle en apprend la cauſe de Hali, & ſe réſout à ſe ſacrifier, pour ſauver la vie à ſon pere.

Le 3. Acte ſe paſſe de nouveau dans le Palais d'Azor. Zémire, conduite par l'Eſclave, s'offre au Monſtre. Celui-ci eſt enchanté de la beauté de la jeune perſonne, qui ne peut d'abord lui diſſimuler l'effroi qu'il lui fait. Son langage la raſſure: elle oublie, en l'écoutant, la peur qu'elle reſſentoit à le voir; & par une gradation ſucceſſive, elle paſſe à un ſentiment tendre pour le Génie, qu'elle croit n'être que de la pitié; mais elle n'oublie pas ſon pere: elle demande la permiſſion d'aller le revoir; elle lui eſt accordée. Il la conjure ſeulement de revenir; il lui déclare que ſi elle n'eſt de retour avant la fin du jour, il mourra. Il lui donne un an-

anneau, qui la rend libre. En le portant, elle n'eſt plus au pouvoir du monſtre. Si elle le quitte, elle lui ſera rendue. Elle devient maîtreſſe de ſon ſort.

La maiſon de Sander reparoît au 4eme Acte. Zémire retrouve ſon pere & ſes ſœurs. Elle les raſſure ſur ſon ſort: elle leur apprend toutes les bontés du Génie, & fait ſon récit avec tant de vivacité, tant d'éloges, tant d'intérêt, que ſon cœur leur paroît affecté. On veut l'arrêter: elle dit qu'elle a promis de retourner; qu'il l'attend, & qu'elle doit s'acquitter. Elle jette ſon anneau & diſparoît. Cependant Azor voyant le jour finir, croit ſa nouvelle amante infidele; il ſuccombe, il ſent qu'il va mourir. Elle ſurvient dans cet inſtant, & retrouve Azor dans ſa premiere beauté. La Fée, ſatisfaite de cette épreuve, ſe montre, & tire de l'événement du jour la morale conſtante, que la bonté a tous les droits de la beauté.

Cette piece, dans laquelle il y a beaucoup de jeu & de mouvement, doit produire un très-grand effet au théâtre, & faire la plus grande ſenſation, accompagnée de toute la magie du ſpectacle, de la pompe de la Danſe & des Ballets, & ſurtout d'une muſique délicieuſe. Elle a le défaut de n'être pas extrêmement gaie, d'être toujours ſur le ton pleureur & langoureux: défaut aſſez ordinaire aux productions de M. Marmontel, dont le cœur tendre s'af-

fecte fortement, & revient avec peine aux impressions de la joie.

21 *Novembre* 1771. Le Sr. Keyser vient de mourir. C'étoit un Empirique fameux par ses dragées anti-vénériennes. M. le Maréchal de Biron l'avoit mis fort en vogue par l'expérience qu'il avoit fait faire de son remede en faveur des Soldats de son Régiment, dont le grand nombre est souvent affecté des suites du libertinage & de la débauche. Il étoit devenu l'Esculape de cette troupe, & il y avoit des hôpitaux établis dont il avoit l'administration & où il exerçoit ses cures. La Faculté de Médecine, toujours opposée aux curations qui ne s'exercent pas suivant ses principes, avoit beaucoup de ses membres adversaires du Sr. Keyser; ensorte que l'utilité de son remede n'étoit pas sans beaucoup de contradictions, & devenoit un problême très-embarrassant pour ceux qui en auroient eu besoin, malgré l'avantage apparent qu'il présentoit & les facilités à s'en servir, ainsi que le coût très-médiocre dont il étoit.

22 *Novembre. Nous y pensons, ou Réponse de MM. les Avocats de Paris, à l'Auteur de l'Avis: Pensez-y bien.* L'Auteur y développe les raisons qui ont empêché les Avocats de rentrer; raisons dont l'Ordre ne sent plus sans doute aujourd'hui la force victorieuse, puisqu'il a prêté le serment si desiré par M. le Chancelier.

25 Novembre 1771. M. le Vicomte de Bombelles, Officier au Régiment de Piemont, a épousé, il y a quelques années, à Montauban, la fille d'un Négociant Proteſtant, & pour ſe conformer à la religion de la Demoiſelle, il a conſenti que le mariage ſe fît dans le rit de ſa religion, c'eſt-à-dire *au déſert*, cérémonie proſcrite par la loi en France, où les mariages des Proteſtans ſont déclarés nuls. Depuis, profitant ſans doute de cette nullité, il s'eſt marié une ſeconde fois à Paris, à une Demoiſelle Carvoiſin, & la célébration s'eſt faite cette année avec toutes les cérémonies d'uſage entre les Catholiques. Un bruit ſourd couroit dès-lors qu'il avoit déjà une femme. Mais il a nié conſtamment le fait, & il a paſſé outre. La Demoiſelle de Montauban revient aujourd'hui contre ce ſecond mariage : c'eſt ce qui fait la matiere d'un procès important & curieux, qu'on doit inceſſamment plaider au nouveau tribunal. Le Sr. Linguet répand déjà un Mémoire en faveur de la premiere Vicomteſſe, & y déploie toute l'éloquence qui lui eſt ordinaire, à laquelle prête infiniment le ſujet en queſtion.

26 Novembre 1771. La fête donnée à Madame la Comteſſe de Provence, par Madame la Comteſſe de Valentinois, le 21 de ce mois, conſiſtoit en la repréſentation de *Roſe & Colas*, Opéra-comique ancien & que les Acteurs du Théâtre Italien ont exécuté. A ce ſpectacle a

ſuccédé un petit Divertiſſement en 3 Actes, relatif à la convaleſcence de la Princeſſe. L'Abbé de Voiſenon & le Sr. Favart s'étoient évertués pour y faire de l'eſprit. Le tout a été ſuivi de couplets, où par un mélange infâme, ces auteurs ont aſſocié ſans pudeur, aux éloges de Madame la Comteſſe de Provence, ceux du Chancelier & de ſes opérations, & conſéquemment des Epigrammes ſatyriques contre les Parlemens & la Magiſtrature. M. de Maupeou, qui déroge ſans ceſſe à la gravité de ſon état, n'a pas manqué de ſe trouver à la fête, ainſi que tous les Miniſtres qui y avoient été invités.

27 *Novembre* 1771. Bien des gens ignoroient ce qu'étoit devenu le Sr. de Moiſſi, auteur connu ſurtout par la *Nouvelle Ecole des femmes*, Comédie aſſez jolie, & qui a eu beaucoup de ſuccès au Théâtre Italien. On a ſu depuis qu'il s'eſt rendu à la Trappe, il y a quelque tems, & qu'il y avoit paſſé deux mois, au bout deſquels il avoit été obligé d'en ſortir, comme il arrive à preſque tous ceux qu'un zele indiſcret & aveugle y conduit.

27 *Novembre*. Le Sr. De Belloy a été élu ſamedi dernier Membre de l'Académie Françoiſe, comme on l'avoit prévu & annoncé.

28 *Novembre*. L'Opéra d'*Amadis de Gaule*, exécuté mardi dernier, & qui n'avoit pas été remis depuis 1759, a attiré un monde pro-

digieux. C'est un des plus beaux de Quinault pour la composition & le spectacle, & de ce côté-là l'admiration ne s'est pas affoiblie; mais les changemens faits dans la musique par le Sr. La Borde, ont paru si disparates avec celle de Lully, qu'il en est résulté une dissonnance générale, propre à révolter également les partisans de l'ancien goût & ceux du nouveau.

29 *Novembre* 1771. On vient de poser à l'hôtel des Monnoies, sur la principale porte de la rue Guénégaud, deux figures en pied, de grandeur naturelle, c'est-à-dire de six pieds environ, qui accompagnent les deux autres déjà placées, & représentent ensemble les quatre Elémens. Ces deux dernieres sont l'*Eau* & l'*Air*. La premiere est une Nayade qui, la tête inclinée, tient un vase dont s'écoule un jet d'eau. La draperie de cette Nymphe n'est pas ondoyante, comme il faut la supposer, & le fluide qui sort de l'Urne, n'a ni le transparent ni le mobile d'un liquide: tout l'ensemble en est matériel: on ne trouve rien de gracieux, rien d'élégant dans cette figure. Celle de l'*Air* a quelque chose de plus swelte. Elle est caractérisée par un Pelican à ses pieds, oiseau fabuleux qu'on prétendoit se nourrir de ce fluide, & que les poëtes & les artistes ont adopté pour son emblême allégorique. La Nymphe a les yeux vers le ciel & déjà le pied gauche enlevé. Elle semble disposée à s'élancer dans le vague de l'athmos-

phere; mais sa draperie ne flotte pas assez; & n'a pas plus que celle de la premiere figure la légéreté, le jeu, la souplesse qu'elle devroit avoir. Ces ouvrages sont de M. Caffieri, Sculpteur estimable, qui s'est distingué au Sallon dernier.

30 *Novembre* 1771. Malgré la multitude de remedes usités contre les maladies vénériennes, les gens de l'art s'occupent sans relâche à en trouver d'autres, ou à combiner du moins d'une maniere nouvelle & à perfectionner ceux déjà connus. Le lucre immense attaché à la pratique des cures en question, est un motif toujours puissant pour exciter l'industrieuse cupidité de nos Esculapes. Le Sr. Beaumé, célebre Apothicaire de cette capitale, a imaginé des *Bains anti-vénériens*, dont il vient de faire part au Public. Ils se prennent dans une eau tiede, à l'ordinaire, & sont imprégnés d'une dissolution de *sublimé corrosif*. On y reste le tems usité; c'est-à-dire deux heures, & on les continue, en interrompant à certaines distances, jusqu'à parfaite guérison. Ce Chymiste prétend avoir réussi dans les diverses expériences qu'il a faites. Il convient cependant qu'un remede de cette espece peut être dangereux, mais il assure qu'administré avec la réserve convenable il est infaillible. Il n'a rien du dégoûtant des frictions mercurielles, & peut d'ailleurs se pratiquer avec tout le mystere qu'exigent souvent les maladies

en question, puisqu'il ne présente qu'un traitement prescrit.

2 *Décembre* 1771. On a parlé des succès prodigieux qu'avoit le spectacle forain du Sr. Audinot. Il a attiré la jalousie de tant de concurrens, que sans être interdit absolument, il a reçu un Arrêt du Conseil qui le réduit à sa premiere institution de spectacle populaire, lui interdit les danses, la plus grande partie de son orchestre, &c.

3 *Décembre*. On a frappé une estampe satyrique, représentant les quatre Avocats qui ont été à Fontainebleau, députés par les vingt-huit. Ils sont figurés en Mendians, avec une inscription qui caractérise chacun d'eux. Sous le Sr. *La Goutte* est le mot *Avaritia*, parce qu'il est vilain & ladre. Sous le Sr. *Caillard* on a mis *Cupiditas*, pour exprimer son ardeur insatiable de gagner. L'air de Butor du Sr. *Colombeau* est accompagné du mot *Stupiditas*, qui annonce que la bêtise a eu plus de part à sa défection que tout autre motif. Enfin le mot *Paupertas* annonce le motif pressant qui a déterminé le Sr. *La Borde*, Avocat du Premier Président d'Aligre, qui ne lui a jamais donné aucun secours.

4 *Décembre*. Les écrits répandus par ordre de M. le Chancelier en faveur de son systême, dont le nombre s'étoit accru si rapidement qu'en très-peu de tems on en comptoit déjà 89,

avoient cessé depuis quelque tems. On ne sait si le cours en va recommencer avec la même abondance, mais on en voit déjà plusieurs sur toutes les boutiques de Libraires. Celui qui se distingue est un pamphlet intitulé : *Des Droits de la Bretagne.* Son objet est de motiver la réduction du Parlement de Rennes, en établissant que les Etats ont toujours réclamé contre l'augmentation du nombre des Offices. Le scientifique y est assaisonné d'injures contre le Parlement, qui rendent la brochure merveilleusement piquante.

5 *Décembre* 1771. Les Libraires associés à l'impression du Dictionnaire Encyclopédique vont bientôt entrer en lice au nouveau Tribunal contre M. Luneau, & la rentrée du Sr. Gerbier leur permet de choisir en lui un défenseur, sur lequel ils comptent beaucoup. En attendant, ils répandent une petite brochure, intitulée : *Réflexions d'un Souscripteur de l'Encyclopédie, sur le procès intenté aux Libraires associés à cet ouvrage, par M. Luneau de Boisgermain.* Cette réponse est spécieuse & mérite une discussion particuliere.

6 *Décembre.* L'année derniere il parut un *Mémoire sur les rangs & honneurs de la Cour.* Cet écrit fut occasionné par les disputes élevées à cet égard aux fêtes données en l'honneur du mariage de Mad. la Dauphine. Quoiqu'il fût anonyme, on sait très-parfaitement

qu'il étoit de M. Gibert, de l'Académie des Belles-Lettres, & Sécrétaire de la Pairie, mort depuis peu. L'auteur attaquoit les droits & les privileges des Princes étrangers établis en France, & sembloit surtout diriger ses traits contre les titres & prérogatives de la Maison de Rohan.

L'abbé Georget, un des féaux de cette maison, a cru devoir en prendre la défense, & il vient de publier, avec son agrément, une réponse à un Ecrit anonyme, intitulé: *Mémoire sur les rangs & les honneurs de la Cour.* Il a 226 pages in 8°. Il est étayé de toutes les pieces justificatives. On en parlera plus au long.

7 *Décembre* 1771.

Malgré Discorde & ses noirs Emissaires
De la Justice ardera le flambeau;
A la Chicane on rognera les serres,
Et Thémis sera sans bandeau.

Tel est le Couplet chanté à la fête de Madame de Valentinois, qui fait tant de bruit. Il est en Centurie, comme on voit. C'est une Sibylle qui le débite à la suite de beaucoup d'autres, où l'on annonce *l'âge d'or* aux François.

Le public n'est pas revenu de l'indignation qu'il a conçue contre l'Abbé de Voisenon. Celui-ci, qui en a d'abord reçu les complimens de la Cour & du Chancelier, voudroit aujourd'hui

tout mettre sur le compte du Sr. Favart. Mais comme on sait que cet auteur fait tout en commun avec l'abbé, ainsi que sa femme, il n'est cru de personne. Il paroît constant qu'ayant été au Palais Royal, pour détruire les fâcheuses impressions d'un pareil bruit, M. le Duc d'Orléans, qui jusqu'à présent avoit eu des bontés pour lui, lui a tourné le dos.

L'Abbé de Voisenon n'a pas été mieux accueilli de ses confreres à l'Académie Françoise. Ils n'ont osé s'expliquer avec la sévérité qu'ils lui auroient montrée en toute autre occasion; mais l'accueil glacial qu'il en a reçu lui a fait connoitre ce qu'on pensoit sur son compte. On ajoute qu'il a voulu entrer en explication, & dans le cours de sa justification, ayant dit, en se plaignant de la méchanceté de ses envieux, *qu'on lui prêtoit beaucoup de sottises*. . . . . . *Tant pis, M. l'Abbé*, a repris vivement l'un d'eux, (M. d'Alembert, ajoute-t-on) *on ne prête qu'aux riches*.

Madame la Comtesse de Valentinois n'est pas plus épargnée dans le public. On veut que Madame la Comtesse de Provence ait affecté de ne lui faire aucun remerciement; que cette Dame, piquée de ce silence, en lui rendant ses devoirs, lui ait demandé comment elle avoit trouvé la fête qu'elle avoit eu l'honneur de lui donner? Sur quoi la Princesse auroit repliqué avec étonnement: *Une fête à moi, Madame!*

Je sais que vous en avez donné une dont j'ai pris ma part; mais je ne vous en ai point remercié, parce que j'ai cru qu'elle étoit pour Madame Dubarri ou pour M. le Chancelier.

En effet, on sait que Madame de Valentinois est depuis le commencement de la faveur de Madame Dubarri une de ses complaisantes, & à cette fête elle lui fit des politesses & lui témoigna des attentions si marquées, que ce partage ne pouvoit que paroître très-malhonnête & très-indécent à Madame la Comtesse de Provence. Quoi qu'il en soit, les dépenses que Madame de Valentinois a faites à cette occasion, sont bien compensées par 15,000 livres de pension qu'on vient de lui faire.

8 *Décembre* 1771. Mademoiselle Dubois, Actrice de la Comédie Françoise, qui par l'ordre de l'ancienneté, plutôt que par ses talens, se trouve aujourd'hui la premiere, avoit resté longtems sans jouer: une maladie grave, plusieurs rechûtes, & les promesses ordinaires faites de sa part, *in articulo mortis*, entre les bras de son confesseur, de ne pas remonter sur le théâtre, faisoient craindre à ses partisans de ne l'y plus revoir. Mais ses sermens à Dieu n'ont pas eu plus de force que ceux à ses Amans, & elle doit jouer aujourd'hui dans *Zaïre*. Le vrai est que ce n'eut point été une grande perte. Elle a une figure très intéressante, le son de voix le plus harmonieux; mais de grands

bras, des gestes monotones & nulle ame : ce qui a fait dire en jouant sur son nom, que c'étoit une Actrice *de Bois*, ou qu'elle n'étoit pas *du Bois* dont ont fait les bonnes actices. Malgré cela la nouvelle de sa rentrée au théâtre fait une grande sensation parmi les paillards, plus que parmi les connoisseurs, & comme les premiers sont en plus grand nombre, c'est une fureur, & toutes les loges sont déjà louées.

9 *Décembre* 1771. Suivant le prétendu Souscripteur, auteur de la brochure en faveur des Libraires associés à l'Encyclopédie, le succès de cet ouvrage est autant dû au zele & à la constance des deux commerçans qui l'ont entrepris, qu'au courage de l'homme de génie qui y a présidé, & l'on ne doit pas permettre que ce monument de leur bienfaisance envers la patrie soit le tombeau de leur honneur & de leur fortune. Mais comme ces belles phrases ne sont pas des raisons, il entre en matiere.

M. Luneau accuse les Libraires associés :

1°. De n'avoir rempli aucune des conditions de leur *Prospectus*, soit pour le nombre des volumes, soit pour le caractere employé à leur composition typographique, soit enfin pour la dimension des pages.

2°. D'avoir compté aux Souscripteurs plus de Planches qu'ils n'en ont fourni.

3°. D'avoir varié dans le prix des Volumes de discours, & des Volumes de planches.

Leur défenseur répond : 1°. Que des événe-

mens qu'il étoit impossible de prévoir, ont empêché les Libraires en question d'exécuter leurs promesses à la rigueur; les ont forcés de s'en écarter, & que s'ils n'ont pas tenu leurs engagemens, *à la lettre*, ils ont cependant été plus loin dans leurs effets.

2°. Il explique comment le nombre des Planches se trouve, suivant M. Luneau, de 1672 seulement, tandis que, suivant les Libraires, il est de 1805: cette erreur de calcul se concilie en ce que le premier ne conte que les planches *effectives*, c'est-à-dire, numériquement, & que les seconds les apprécient suivant leur valeur, c'est-à-dire, *leur surface*. N'est-il pas juste qu'une Planche double ou triple en étendue & en objets d'une autre, soit payée plus cher?

3°. Le manuscrit de l'Encyclopédie appartenant aux Libraires associés, soit à titre d'acquisition, soit à titre de don, & non aux Souscripteurs, suivant l'étrange prétention de M. Luneau, ils ont pu, en tenant leurs engagemens vis à vis les premiers souscripteurs, faire imprimer plus d'exemplaires du Livre, & ouvrir une nouvelle Souscription plus chère.

L'auteur en vient à la principale piece de conviction de M. Luneau, qui est son Tableau, & en rassemblant toutes ses preuves & tous les calculs, il en fait une explication rapprochée, & il en conclut la fausseté de ce Ta-

bleau, & l'injuſtice de ſa demande en reſtitution.

Il récapitule ſon ouvrage, & obſerve que M. Luneau ſuppoſe dans ſes calculs, ce qui n'eſt pas même vraiſemblable, que tous les volumes de l'Encyclopédie ſont retirés & vendus, ſans en excepter un ſeul; qu'il fixe le prix de l'impreſſion plus d'un tiers au-deſſous de ſa valeur; que le prix du papier eſt beaucoup trop foible; qu'il diminue de même toutes les parties de dépenſes; qu'il porte à 60,000 livres les faux-frais d'une entrepriſe auſſi immenſe & auſſi traverſée, faux-frais qui ont dû monter à plus de 120,000 livres, le Magaſin Encyclopédique ayant eſſuyé juſques à une incendie; qu'il n'admet que 150,000 livres pour l'acquiſition du manuſcrit & les honoraires des Editeurs, qui ſont un objet de plus de 400,000 livres; qu'il tait les banqueroutes & pertes, montant à près de 100,000 livres; qu'il eſt abſurde d'avancer que l'Encyclopédie imprimée, même à 4250 exemplaires, en ait pu produire 4200 complets, &c.

Enfin l'Auteur prétend que ſi l'on permet à M. Luneau d'inquiéter ainſi les Libraires, de les épouvanter pour les mettre à contribution, de jetter impunément le trouble dans les familles, ſous un prétexte auſſi foible, & ſur une affaire conſommée au gré de toutes les parties, c'eſt donner lieu à des *recurſions interminables*;

& que, si la cause de cet adversaire est, comme il le prétend, celle de tous les Souscripteurs, la cause des Libraires est celle de tous les citoyens.

11 *Décembre* 1771. M. le Baron de Thiers-Crozat avoit un fameux Cabinet, un des objets de la curiosité des étrangers qui venoient à Paris: c'étoit une superbe collection en tableaux des plus grands Maîtres. Depuis la mort de cet amateur, il étoit question de le vendre à l'enchere; mais l'Impératrice des Russies l'a acheté en entier.

12 *Décembre* 1771. M. Gibert, pour motiver son *Mémoire sur les rangs & honneurs de la Cour*, prétendit faire une Réponse aux trois derniers chapitres du *Traité des preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, par le Pere Henri Griffet. La mort ayant enlevé cet Ex-Jésuite, l'Abbé Georget a entrepris de prendre sa défense, ou plutôt celle de la Maison de Rohan, principalement attaquée dans l'ouvrage en question. Les Ducs & Pairs ont toujours vu avec jalousie la supériorité des Princes étrangers sur eux, & l'objet du Mémoire de M. Gibert, Secrétaire de la Pairie, étoit de prouver: „ Que les Princes légitimés ni les „ Princes étrangers ne font aucun ordre dans „ l'Etat; qu'ils n'y ont ni rang ni honneurs „ que ceux des dignités du Royaume, & qu'ils „ n'y jouissent au-delà que des distinctions

„ qu'une faveur particuliere & personnelle peut „ leur départir pour un tems."

L'écrivain du nouveau Mémoire, après avoir démontré en gros l'absurdité de cette proposition, l'objet de la premiere partie du Mémoire anonyme, laisse à d'autres le soin de cette victorieuse réfutation. Il se borne à poser les fondemens par lesquels sont établies les prérogatives de la Maison de Rohan. Il répond ensuite aux objections de M. Gibert.

Ainsi, dans la premiere Partie, il prouve que les Princes de Rohan sont issus en ligne droite & masculine de la Maison Royale de Bretagne, & qu'ils ont toujours été traités & regardés comme *Princes de naissance.* Il en appelle en témoignage une foule de citations historiques; & il fait voir que cette vérité a été reconnue, non seulement par les Ducs de Bretagne, mais par tous les Rois de France & les Souverains étrangers; qu'il en résulte un concert unanime de Potentats & de Nations, consacré dans les monumens les plus authentiques & les plus irréfragables.

La seconde Partie est consacrée à résoudre 11 objections de l'anonyme, & on les pulvérise, en faisant voir qu'elles ne sont fondées que sur la mauvaise foi de l'adversaire, qui a tronqué les textes les plus clairs, falsifié les passages les moins équivoques, altéré les sources les plus pures, &c. &c. que c'est en vain qu'il

vou-

voudroit anéantir par un écrit clandestin, des titres, des rangs & des prérogatives, que tant de siecles ont révérés, que tant de décisions émanées du trône ont solemnellement consacrées.

A la suite du Mémoire sont les pieces justificatives, suivies d'un Certificat de cinq Examinateurs nommés par le Roi, signé le 12 Novembre 1771, où ces Mrs. certifient que tous les passages rapportés dans le sommaire des preuves de l'ouvrage, sont conformes aux sources d'où ils sont tirés, tant livres imprimés que manuscrits, titres, originaux, ou copies collationnées sur les originaux, &c.

Enfin on avertit que s'il restoit encore des doutes à quelque Pyrrhonien en histoire, pendant deux mois M. Dupuy, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & Bibliothécaire de l'hôtel de Soubise, laissera aux heures indiquées vérifier les titres & les autorités, &c.

Cet ouvrage, ou plutôt cette compilation d'autorités, du côté du style, de l'ordre, de la clarté & même du raisonnement, est de beaucoup inférieure à l'écrit refuté; mais il paroît prouver jusqu'à la conviction les vérités historiques qu'il veut établir. Il est fâcheux que le défaut de goût de l'auteur & d'une certaine logique lumineuse rende ce Mémoire si pénible & si rebutant à lire. Les gens seuls inté-

ressés à la discussion de la contestation, ou voués par un attrait particulier à ce genre d'étude, pourront l'approfondir, & il ne tardera pas à s'aller perdre dans la masse de tant d'autres écrits du même genre, qui ne sont bons qu'à être consultés au besoin.

13 *Décembre* 1771. *Copie de la Lettre du Conseil de l'Ecole Royale Militaire, à M. de Bombelles, du 27 Novembre* 1771.

» L'Ecole Royale Militaire, Monsieur, a été pénétrée de douleur en lisant le Mémoire que l'indignation & le désespoir viennent de publier contre vous. Si vous n'eussiez pas été élevé dans cette maison, nous ne verrions dans votre affaire avec la Dlle. *Camp* qu'une scene affligeante pour l'humanité, & nous la couvririons dans notre enceinte du voile de la pudeur & du silence. Mais nous devons à la jeunesse que le Roi y fait élever, de lui inspirer pour vos égaremens toute l'horreur qu'ils méritent, & nous nous devons à nous-mêmes de ne pas paroître indifférens à l'éclat qu'ils font dans la capitale. Nous laissons aux Ministres des autels, & aux Magistrats, organes des Loix, le soin de prononcer sur les liens que vous avez formés avec la Dlle. *Camp*. Mais il est un tribunal auquel vous êtes comptable des procédés que vous avez mis dans votre conduite avec elle: celui de l'honneur. C'est à ce tribunal qui réside dans le cœur de tous les honnêtes

gens, que vous êtes cités de toutes parts & qu'on vous condamne. Il eſt des erreurs que le feu de la jeuneſſe n'excuſera jamais, & les vôtres ſont malheureuſement de cette eſpece. Tous les Ordres qui compoſent cette Maiſon, nous invitent non-ſeulement à vous le dire, mais encore à vous déclarer qu'il eſt dans le vœu commun que vous vous abſteniez d'y paroître davantage.

Nous ſommes, &c."

14 *Décembre* 1771. M. Piron, quoique plus qu'octogénaire, conſerve encore toute la vivacité de ſon eſprit, & ſes converſations ſont une ſérie continuelle d'Epigrammes. Il en fait auſſi par écrit : il n'a point oublié ſon éternel ennemi M. de Voltaire, & de tems en tems il fait des hoſtilités contre lui. C'eſt dans un de ces accès de haine qu'il a décoché le ſarcaſme ſuivant, qu'on ne trouveroit pas pardonnable, ſi la vieilleſſe de l'auteur ne l'autoriſoit en quelque ſorte à plaiſanter ſur celle de ſon rival. Voici les vers du premier ;

Sur l'auteur dont l'épiderme
Eſt collé tout près des os,
La mort tarde à frapper ferme,
De peur d'ébrécher ſa faulx.
Lorſqu'il aura les yeux clos,
Car ſi faut-il qu'il y vienne,
Adieu renom, bruit & los
Le tems jouera de la ſienne.

17 *Décembre* 1771. La grande fermentation qu'occasionnoit dans le public la réduction du Spectacle du Sr. Audinot, si essentiel aux plaisirs de cette capitale, a produit son effet. On vient de lui conserver tous les accessoires dont il avoit embelli son petit théâtre, moyennant 12,000 livres de rétribution pour l'Opéra. La foule redouble chez lui depuis ce tems, & il ne peut suffire à la multitude des curieux.

18 *Décembre.* Les Comédiens Italiens ont enfin donné avanthier *Zemire & Azor.* Le succès prodigieux de ce spectacle à Fontainebleau avoit excité un concours de monde extraordinaire. Madame la Duchesse de Chartres étoit à cette représentation, & a attiré les applaudissemens les plus universels, les plus soutenus & les plus flatteurs. Envain M. le Duc de Chartres a cherché à se soustraire par l'incognito aux mêmes témoignages de tendresse & d'admiration, le cœur des Spectateurs a trahi ce Prince, & il a reçu aussi sa part des marques de la satisfaction publique.

La ville n'a pas été tout-à-fait d'accord avec la cour sur la piece nouvelle. Plusieurs morceaux de musique ont allumé les plus vifs transports, mais le total a paru triste & langoureux, & le Drame n'étant pas soutenu par l'appareil & la magnificence des décorations, des Ballets & des accessoires qu'il avoit à Fontainebleau, a manqué une partie de son effet.

On a demandé l'auteur, ſuivant l'uſage introduit depuis quelque tems. Il a eu peine à paroître; mais le tumulte eſt devenu ſi grand, que le Muſicien s'eſt montré. Le Sr. Grétry retiré, les mêmes brouhahas ont continué, & l'on a crié après l'auteur des paroles. Le Sr. Marmontel ne jugeant point de la dignité d'un Membre de l'Académie de paroître ainſi, l'Arlequin eſt venu & avec quelques lazzis il a calmé la bruyante cohue.

19 *Décembre* 1771. M. Taboureau de Villepatoux, Officier général d'Artillerie, eſt un de ceux compris dans la derniere promotion des Cordons-rouges. C'eſt un militaire très-recommandable par ſes talens diſtingués, par ſa valeur & par les bleſſures honorables qu'il a reçues. Un de ſes amis lui a adreſſé le quatrain ſuivant:

Vain ornement de maints guerriers,
Pour toi, ce Cordon, prix du ſang & des ſervices,
Doit ſervir à lier en faiſceau tes lauriers
Ou couvrira tes cicatrices.

20 *Décembre*. M. Luneau de Boiſjermain continue ſa guerre contre les Libraires. Il eſt occupé actuellement à eſcarmoucher contre le Sr. Diderot, qui s'eſt immiſcé comme un ſot dans cette querelle. Il vient de donner une nouvelle édition de ſa Lettre à ce Savant, en date du premier Septembre. La précipitation

avec laquelle il l'avoit compofée, ne lui avoit pas permis de chercher toutes les pieces propres à juftifier les faits énoncés dans cette Lettre & d'y raffembler des anecdotes & des remarques très-curieufes. C'eft ce qu'on trouve dans celle-ci, en date du premier Décembre. On y lit, entre autres chofes, une autre Lettre particuliere de M. Diderot à M. Luneau, qui prouve que celui-ci a été le confident du premier, fur l'objet en queftion, au point de recevoir dans fon fein des faits qui ne pouvoient être fçus que de M. Diderot. Il y eft queftion *des fept derniers volumes de l'Encyclopédie charpentés*..... opération douloureufe, faite par le Sr. le Breton aux chef-d'œuvres de cet auteur, & qui lui avoit fait jurer de ne plus travailler à l'Encyclopédie.

On va reprendre inceffamment ce procès curieux & intéreffant pour le Public, & même pour les Etrangers, par l'importance du Livre dont il eft queftion, & répandu dans toute l'Europe.

Il paroît auffi une Requête imprimée du Sr. Luneau, où il énonce vingt-quatre chefs d'accufation contre les Libraires. Cette piece, uniquement de procédure, ne mérite aucun détail.

21 *Décembre* 1771. On a donné cette femaine à Choify un Spectacle pour Madame la Comteffe Dubarri. Comme elle aime ce qui

eſt extrêmement gai, on a choiſi *La Vérité dans le Vin*, piece du Sr. Collé très-grivoiſe. Quantité de femmes de la cour qui ne connoiſſoient point cette comédie orduriere, ont été décontenancées, & cela a donné un divertiſſement d'une eſpèce particuliere à Madame la Comteſſe Dubarri.

22 *Décembre* 1771. Les Comédiens François donnent demain la premiere repréſentation de *la Mere jalouſe*, comédie en vers & en trois actes de M. Barthe, déjà connu par le ſuccès mérité de ſa petite Comédie des *Fauſſes Infidélités*.

23 *Décembre*. Quoiqu'on eût déjà acheté pour deux cens mille livres de maiſons, propres aux nouveaux arrangemens qu'on prenoit pour le rétabliſſement de la Comédie Françoiſe à ſon ancien domicile, qu'on eût même commencé auſſi quelques travaux de démolition, il eſt queſtion de renoncer à ce replâtrage & de revenir à un plan plus complet. M. le Duc d'Aumont a envoyé chercher depuis peu M. Liégeon, l'architecte qui avoit fourni les plans pour bâtir une nouvelle Salle au Carrefour de Buſſi & dont on a rendu compte en détail. Il lui a dit qu'on les avoit examinés au petit Conſeil, c'eſt-à-dire aux Comités particuliers qui ſe tiennent chez Madame la Comteſſe Dubarri; que cette Dame en paroiſſoit très-contente. Il lui a demandé d'autres plans, plus étendus,

ainsi que des Mémoires sur la finance. Ce dernier article souffrira plus de difficultés, les tems étant bien changés, depuis deux ans, que le projet avoit été rédigé.

24 *Décembre* 1771. *La Femme jalouse* n'a pas eu le succès dont se flattoit le Sr. Barthé & ses partisans. Suivant l'usage de ces pieces trop prônées dans les cercles, elle a infiniment perdu à la représentation. Le caractere principal a paru absolument manqué, & les incidens amenés pour le faire valoir, n'ont servi qu'à mettre au jour la maladresse de l'auteur & son peu de connoissance des mœurs & des principes de la société. Les autres personnages n'ont pas été traités avec plus d'intelligence; l'intrigue mal ourdie ne produit aucun intérêt, peche contre les vraisemblances, & se dénoue aussi gauchement qu'elle est tissue. Beaucoup de longueurs, une marche continuellement embarrassée, des scenes oisives, ont jetté dans cette Comédie un froid & un ennui mortel. Les connoisseurs y ont vu avec douleur combien il falloit rabattre des espérances que la seconde Comédie de ce poëte avoit données sur son compte, ou plutôt ils ont conclu qu'il n'y avoit aucune ressource dans la stérilité de son génie. Le style même est fort inférieur à celui des *Fausses Infidélités*: souvent de l'entortillé, du précieux; quelquefois du bas, & rarement le ton noble & vrai. Beau-

coup de petits portraits de porte-feuille, placés à droite & à gauche pour remplir les scenes, & exciter les applaudissemens, mais ne tenant en rien au fonds du sujet, & pouvant s'en détacher aussi aisément qu'ils y sont enchâssés. Enfin nulle invention, & de l'esprit prodigué mal à propos. Voilà le résultat de ce chef-d'œuvre, qui peut-être auroit été plus mal accueilli du Parterre, sans la présence de Madame la Duchesse de Chartres & de M. le Duc d'Orléans.

25 *Décembre* 1771. Il n'est personne qui n'ait connu dans Paris une fameuse courtisanne, ci-devant Mlle. Dufresne, d'une beauté rare, & devenue Madame la Marquise de Fleuri. (Son histoire se trouve en détail dans le *Colporteur*) Cette femme, après avoir été l'entretien de tous les cercles, avoir vu à ses pieds tout ce que la cour & la ville avoient de plus grand & de plus riche, après avoir mangé rançon d'un Roi, est tombée par son inconduite dans une indigence extrême, & est morte sans secours. Elle laisse deux fils, dont l'un Capitaine de Dragons, & l'autre Capitaine d'Infanterie, portent le nom & les armes des *Fleuri*.

26 *Décembre*. Tous ceux qui ont été au spectacle de Choisy la semaine derniere, attestent combien la piece de *la Vérité dans le vin* étoit grivoise & a fait rire Madame la Comtesse

Dubarri. S. M. n'a pas paru y prendre le même plaisir. Cette Dame se livroit cependant à tout ce qui pouvoit égayer le Roi, & cherchoit à le délasser des occupations du trône, en le faisant jouer avec un petit chien. Le souper a été fort agréable aussi. Le Sr. Larrivée & sa femme ont chanté pendant tout le repas des chansons sur le même ton de la comédie. Le Roi étoit à la table à ressort avec douze convives, dont trois Dames seulement, Madame la Comtesse Dubarri, Madame la Maréchale de Mirepoix & Madame la Marquise de Montmorenci. Madame Dubarri a continué à s'occuper de tout ce qui devoit amuser S. M. Elle étoit entre le Roi & M. le Duc de Duras. Ce Seigneur, très excellent convive, a paru d'une folie charmante, &, quoiqu'un des Ducs Protestans, de la plus grande intimité avec cette Dame. On n'admet pas communément des prophanes à ces petits soupers: cependant, par extraordinaire, il y en a eu ce jour-là, qui ont rapporté des détails intéressans. On ajoute que le vin y couloit à grands flots, & que tout contribuoit à rendre la fête charmante; que Madame Dubarri y montroit ce desir de plaire qui prête des charmes aux femmes les moins séduisantes, & jette un nouveau lustre sur la beauté.

27 *Décembre* 1771. M. de Villeloison, jusqu'à dix ans a été élevé sans aucune instruction: il

s'est évertué de lui-même à cet âge, & aujourd'hui, quoiqu'il n'ait que 22 ans, il est un des plus savans personnages qu'on puisse voir en fait d'érudition. Il possede toutes les langues possibles. A l'élection du successeur de M. Gibert il avoit eu les secondes voix. Mais comme cette faveur est ordinairement un droit à la nomination pour l'élection suivante, M. Duclos se leva, &c, en rendant toute la justice possible au mérite du jeune candidat, déclara qu'il ne pouvoit concourir à présent d'après les Statuts, dont il demanda qu'il fût fait lecture. Effectivement il y est dit par une clause digne des siecles de barbarie que tout Académicien doit avoir vingt-cinq ans pour pouvoir être élu. Cette difficulté a arrêté dans ce moment-ci, qu'il y a deux places vacantes encore; mais on a sollicité auprès du Ministre une dispense d'âge, & l'on se flatte que M. de Villeloison l'obtiendra: dispense non moins ridicule que le Statut.

29 *Décembre* 1771. M. Helvetius est mort, il y a quelques jours, d'une goutte remontée. C'étoit le fameux auteur du Livre *de l'Esprit*, pour lequel il a essuyé tant de persécutions, ainsi que son Censeur & ami M. Texier. On lui reproche de n'avoir pas reconnu, comme il convenoit, l'importance du service qui avoit coûté si cher à ce dernier, puisqu'il en avoit perdu sa place de premier Commis des Affaires

Etrangeres, & qu'il s'eſt trouvé enſuite fort mal à l'aiſe. Le Philoſophe, de ſon côté, avoit été obligé de gauchir dans ſes principes; & de donner aux dévots la ſatisfaction de le voir ſe rétracter. Il a paru ſe répentir de ſa foibleſſe dans ſes derniers momens, où voyant qu'il n'y avoit plus rien à diſſimuler, il a refuſé conſtamment de s'aſſervir au cérémonial uſité dans pareil cas. M. le curé de St. Roch n'a pu convaincre cet incrédule: on ne lui a cependant pas refuſé les honneurs de la ſépulture Chrétienne, ce qu'on craignoit fort dans ce tems où M. l'Archevêque a repris le gouvernement ſpirituel de cette capitale dans toute ſa ſévérité.

M. Helvetius avoit été Fermier général. Il quitta volontairement cette place lors de ſon mariage avec Mlle. de Ligneville, fille de qualité d'une des premieres maiſons de Lorraine, ſe trouvant aſſez riche & craignant de ſouiller ſon alliance par un titre auſſi ſordide. On remarqua dans le tems aſſez plaiſamment que le Sr. La Garde, qui avoit épouſé la ſœur, eut, en vertu de ce mariage, au contraire, un Bon de Fermier général, & l'on dit que l'une refaiſoit ce que l'autre avoit défait.

30 *Décembre* 1771. On a admiré aujourd'hui au repas donné par la ville à M. le Maréchal Duc de Briſſac, ſon nouveau Gouverneur, une galanterie nouvelle, & qui prouve à quel point

eſt pouſſé chez nous l'art de nos *Comus* modernes. On avoit repréſenté ſur le Surtout de la table où il étoit, l'action du Comte de Briſſac, apportant à Henri IV les clefs de la ville de Paris, dont il étoit Gouverneur ſous le Duc de Mayenne. Cette invention ingénieuſe a dû faire d'autant plus de plaiſir à celui-ci, qu'il jure continuellement par les mânes de ce perſonnage, celui de ſes ancêtres dont il reſpecte le plus la mémoire.

L'AN MDCCLXXII.

1 *Janvier.* Une partie des Ducs ne voit pas de bon œil la *Réponſe à un écrit anonyme*, dont on a parlé, en faveur de la Maiſon de Rohan. Ils en témoignent publiquement leur avis, & ſe propoſent d'y répondre. On ne ſait encore ſur qui ils jetteront les yeux pour un ouvrage auſſi intéreſſant & ſi bien manié par le premier faiſeur.

5 *Janvier.* On ſait que M. Diderot eſt honoré des bontés particulieres de l'Impératrice de Ruſſie, & qu'il eſt comme ſon agent Littéraire dans cette capitale. Il s'eſt mêlé en cette qualité du marché fait pour cette Souveraine, du Cabinet de tableaux de M. le Baron de Thiers, qu'elle a acheté en entier. Cela a donné lieu à quelques conférences entre M.

Diderot & les héritiers du défunt, dont est M. le Maréchal de Broglio, par sa femme. Ce Maréchal, très-honnête, a pour frere le Comte de Broglio, par fois très-mauvais plaisant. Un jour qu'il se trouvoit à une conférence du Philosophe en question avec M. le Maréchal, il voulut le tourner en ridicule sur l'habit noir qu'il portoit. Il lui demanda s'il étoit en deuil des Russes? *Si j'avois à porter le deuil d'une Nation, Monsieur le Comte*, lui répondit M. Diderot, *je n'irois pas la chercher si loin*.

6 *Janvier* 1772. Le Sr. Larrivée est dangereusement malade. Cela inquiete les amateurs de l'Opéra, dont il est sans contredit le premier acteur, tant par un jeu vrai & naturel, que par une figure noble & théâtrale. C'est d'ailleurs une très-belle basse-taille, & le Théâtre Lyrique feroit une grande perte en sa personne.

7 *Janvier*. M. Saurin, membre de l'Académie Françoise, a lu, il y a quelques mois, à une assemblée publique, une *Epitre sur les inconvéniens de la vieillesse*, dont le principal, suivant lui, étoit de survivre à ses amis. Il vient de donner une Suite à cette Epitre, à l'occasion de la mort de M. *Helvetius*, son bienfaiteur. Voici cette piece.

Aux Mânes de mon Ami.

O toi, qui ne peux plus m'entendre
Toi, qui dans la tombe avant moi descendis
Trahis mon espoir le plus tendre:
Quand je disois, hélas! que j'avois trop vécu,
Qu'à ce malheur affreux j'étois loin de m'attendre!
O comment t'exprimer tout ce que j'ai perdu!
C'est toi, qui me cherchant au sein de l'infortune
Relevas mon sort abattu,
Et sçus me rendre chere une vie importune.
Ta vertu bienfaisante égaloit tes talens:
Tendre ami des humains, sensible à leurs miseres
Tes écrits combattirent l'erreur & les tyrans
Et ta main soulageoit tes freres.
L'équitable Postérité
T'applaudira d'avoir quitté
Le Palais de Plutus pour le Temple des Sages,
Et s'éclairant dans tes ouvrages
Les marquera du sceau de l'Immortalité.
Foible soulagement de ma douleur profonde!
Ta gloire durera tant que vivra le monde.
Que fait la gloire à ceux que la tombe a reçus!
Que t'importent les pleurs dont le torrent m'inonde!
O douleur impuissante! ô regrets superflus!
Je vis, hélas! je vis, & mon Ami n'est plus!

8 *Janvier* 1772. On a toujours dit que les François se consoloient de tout par une chanson. On commençoit à craindre que la Nation n'eût perdu son caractere; mais un plaisant nous prouve que cette terreur est vaine, & que

l'on fait encore rire à Paris. Voici un Vaudeville qui court, & contre l'auteur duquel on dit que le Ministere fait des recherches séveres:

Chantons dans un badin Vaudeville
Le retour des vertus qu'on aura,
L'honneur gothique à la Cour, à la Ville,
Le sentiment, qu'on trouve de vieux style,
Cela reviendra.

François, ne perdez pas l'espérance,
Tout va bien, tout encor mieux ira;
La liberté, le crédit, l'abondance,
La candeur, les Jésuites, l'innocence,
Cela reviendra.

Tout revient, la pudeur, le courage,
La gaieté, les mœurs, *& cætera:*
Je sais même une Demoiselle sage
Qui disoit, en perdant son pucelage,
Cela reviendra.

9 *Janvier* 1772. M. de Belloy a fait aujourd'hui son discours de remerciement à l'Académie Françoise. C'étoit M. le Maréchal Duc de Richelieu qui, élu Directeur par le sort, devoit lui répondre. Mais ce Seigneur sentant qu'après la conduite qu'il a tenue il seroit peu agréable au public, a jugé à propos de se soustraire à ses regards & à sa critique. C'est M. l'Abbé le Batteux qui a répondu.

10 *Janvier*. Il se répand ici très-clandes-

tinement une espece d'*Ode au Roi*, dans le goût des *Chancelieres*. L'ouvrage est plus sagement fait, mais dénué de l'enthousiasme du genre, & dont on appercevoit quelques étincelles dans le fatras barbare des deux autres. C'est une exhortation au Monarque d'ouvrir les yeux, & de se rappeller les tems heureux où il étoit l'amour & les délices de ses peuples, tems qu'il peut encore faire renaître.

12 *Janvier* 1772. Un Serrurier a fait pour chef-d'œuvre un Dais tout en fer. Il a six branches, qui se recourbent, se réunissent à un centre commun & se terminent par une couronne. Elle est accompagnée d'un feuillage qui circule autour, & l'ouvrage est si délicatement travaillé, si exquis, si poli, qu'il brille comme l'argent le plus pur. C'est le fruit de dix ans de travail. On en avoit parlé à S. M., qui a voulu le voir, qui en a été si enchantée qu'elle se proposoit de l'acheter pour l'Eglise de Choisy, où il avoit même servi. Cependant cet artiste ayant été longtems sans toucher d'argent, a fait ses réclamations: il demandoit 50,000 livres. On a trouvé ce Dais trop cher, & on le lui a rendu. Comme il désespere de trouver personne qui veuille l'acheter, il le montre au public pour 24 sols. C'est une chose digne de l'attention des curieux, & plus parfaite encore que ce qu'on a vu de plus admirable en ce genre.

13 *Janvier* 1772. M. Linguet se distingue au nouveau Parlement. Il paroît deux Mémoires imprimés de cet orateur, qui sont très-recherchés. Le premier est une Consultation pour M. le Prince de Ligne, Prince du St. Empire & d'Amblise, Grand d'Espagne de la premiere Classe, &c. contre l'Abbaye Royale de Corbie. Le second, en faveur de Madame la Duchesse d'Olonne, contre le Sr. Orourcke.

14 *Janvier* 1772. Depuis l'établissement des Conseils Supérieurs, d'habiles anagrammatistes cherchoient à retourner ce titre d'une façon ingénieuse & caractérisée. Enfin des divers essais de combinaison il en a résulté le mot suivant: *Vile corpus sine re.*

15 *Janvier* 1772. Madame Favart souffre beaucoup d'une maladie de femme, & plus encore d'une maladie d'Actrice. Elle se trouve attaquée mortellement dans la partie qui a le plus péché en elle. L'abbé de Voisenon, qui vit chez elle depuis plus de vingt ans, ne la quitte point & est dans les plus vives allarmes. Toute sa petite société n'est pas moins dans la douleur. Quant au Public, il regrette peu une Comédienne médiocre, qui avoit longtems usurpé une réputation sans qu'on sçût trop comment, & qui n'est plus que tolérée sur la scene, dont elle auroit dû, pour son honneur bien entendu, se retirer plutôt.

16 *Janvier* 1772. M. Teissier, Intendant &

Contrôleur général des Ecuries & Livrées de S. M., a une femme très-laide, mais fort lubrique. Elle est tombée amoureuse d'un jeune Militaire, neveu de son mari, nommé de Vienne. Celui-ci a répondu à cette passion; non par un retour réciproque, mais à raison du lucre qui en résultoit. Le public a bientôt été imbu de cette intrigue: elle est devenue scandaleuse au point que l'époux instruit en a parlé à Madame Teissier; moins en jaloux qu'en homme sensé, qui ne veut point être l'objet de la risée générale. Sa femme a trouvé mauvaise la sémonce; elle en a porté ses plaintes à M. de Vienne. Un jour qu'elle étoit à l'Opéra dans sa loge avec ce galant, le mari étant survenu, le petit-maître a entrepris son très-cher oncle, l'a tancé vertement. La scene s'est échauffée. Madame Teissier a pris fait & cause pour le neveu, & le bon homme confus, après avoi défendu à ce dernier de paroître chez lui, a été obligé de s'en aller, pour éviter l'éclat fâcheux d'une telle scene. La femme, furieuse, n'a point voulu rentrer ce soir-là chez son mari: elle s'est retirée chez un parent, qui l'a accueillie pour la nuit, mais lui a déclaré que ce ne seroit pas pour plus long-tems, qu'elle avoit grand tort, & qu'il falloit retourner dans la maison conjugale; ce qu'elle a fait, mais elle en est depuis lors dans des vapeurs effroyables. Elle ne veut point que son mari approche d'elle; elle annonce qu'elle

en mourra, s'il ne lui est plus permis de voir l'objet de ses desirs. D'un autre côté, M. de Vienne, qui trouve de l'avanture un grand vuide dans sa bourse, nourrit cette passion par des billets secrets, par des apparitions fréquentes sous les fenêtres de cette Dulcinée. Le mari, à qui son neveu a menacé de couper les oreilles, n'ose sortir à pied & même en carosse, de peur d'être arrêté par un tel étourdi; & ces trois personnages sont aujourd'hui la fable de la cour & de la ville, car, malgré toutes ses précautions, le pauvre M. Teissier se trouve impliqué dans l'avanture, quoi qu'il ait fait pour se soustraire aux rieurs.

17 *Janvier* 1772. C'est M. de Belle-isle, Secrétaire des Commandemens & du Cabinet de M. le Duc d'Orléans, qui passe pour auteur du Mémoire de ce Prince concernant ses Domaines attaqués par M. le Contrôleur général. Cet Ecrit, de 80 pages *in* 4°., qui fait grand bruit, est très-savant, très-profond, très-bien discuté; mais on y fait tenir au premier Prince du sang un ton de suppliant peu noble, surtout dans un moment où il doit réclamer la justice du Roi & non implorer sa bonté.

18 *Janvier*. La Consultation de M. Linguet, en date du 21 Octobre 1771, pour M. le Prince de Ligne, Prince du St. Empire & d'Amblise, Grand d'Espagne de la premiere Classe, &c. contre l'Abbaye Royale de Cor-

bic, eſt remarquable par le ſpectacle étonnant qu'elle préſente d'un Corps de Religieux occupé depuis deux cens ans à ſubſtituer les formes au fond, les mots aux choſes, à éluder les actes, ainſi que les jugemens les plus ſolemnels, en développant toutes les reſſources de la chicane, de cet art malheureuſement trop approfondi par des hommes qui ſembleroient ne devoir s'embarraſſer que des choſes du ciel.

Il eſt queſtion en bref de deux Contrats d'acquiſition, paſſés en 1559, & revêtus de toutes les formalités néceſſaires, des biens que poſſédoit la ſuſdite Abbaye dans la Flandre, le Brabant & le Pays de Liege, dont elle forma, dès 1577, ſa demande judiciaire en nullité, devant le Grand Conſeil de Malines, auquel ayant été condamnée en 1713, elle a récuſé ſa compétence, & a fait caſſer en France, le 16 Avril 1716, au Conſeil des Dépêches ledit Arrêt. M. le Prince de Ligne demande comment ſe pourvoir contre ledit Arrêt? L'Avocat en indique la route.

Il eſt à obſerver comment Me. Linguet ſait traiter en grand les queſtions particulieres qui ſe préſentent à lui, & les produire comme des objets dignes de l'attention du Légiſlateur. Dans ſon premier Mémoire, en faveur du charpentier de Landau, il en concluoit la néceſſité d'établir une loi générale pour permettre le divorce en certains cas, & légitimer de ſecondes

nôces. Celui pour Madame de Bombelles lui donne lieu d'appuyer ſur l'importance dont il ſeroit de reconnoître dans le Royaume la validité des mariages des Proteſtans faits ſuivant leur Rite. Enfin il termine ainſi celui-ci par des vues non moins ſupérieures:

„ Il ſemble qu'il ſeroit avantageux pour tou-
„ tes les Puiſſances d'établir reſpectivement en-
„ tre les cours de leurs Etats cette correſpon-
„ dance réciproque, cette communication mu-
„ tuelle, qui ſerviroit de ſauve-garde à la Ju-
„ ſtice, & ôteroit à la chicane une de ſes reſ-
„ ſources. Quand un François a été condamné
„ en Flandres pour des objets qui ſont du reſ-
„ ſort des tribunaux flamands, pourquoi faut-
„ il qu'il trouve dans ſa patrie un aſyle, qui lui
„ ſeroit refuſé, ſi la ſentence émanoit des ju-
„ ges nationaux?"

„ La Politique éclairée travaille aujourd'hui
„ à abolir d'un bout de l'Europe à l'autre ce
„ privilege abſurde & barbare, cet épouventail
„ des Etrangers, ce moyen de les voler ſans
„ ſcrupule, ſi longtems connu ſous le nom de
„ *Droit d'Aubaine.* Sans doute elle fera ſentir
„ auſſi aux Souverains, que bien loin qu'il leur
„ ſoit utile & honorable de nourrir, d'appuyer
„ de leur nom & de leur pouvoir cette jalouſie
„ entre les Tribunaux qui les repréſentent, il
„ eſt de leur grandeur & de leur intérêt com-
„ mun d'en effacer juſqu'à la moindre trace.

„ C'est trop souvent la mauvaise foi qu'ils pro-
„ tegent, en croyant ne défendre que la fran-
„ chise de leurs couronnes."

19 *Janvier* 1772. Tout est problême dans ce pays-ci, & les faits les mieux confirmés en apparence reçoivent ensuite des sens, des interprétations, des additions qui les dénaturent. Tel est le prétendu premier mariage de M. de Bombelles, contre lequel ses partisans réclament, & qui par la tournure de longueur que prend l'affaire devient extrêmement louche. On assure même aujourd'hui que Mlle. Camp ne poursuivra pas un jugement qu'elle redoute. On produit une Lettre de M. Linguet, son Avocat, à M. de Bombelles, qui ne contribue pas peu à augmenter les doutes, tant elle est difficile à concilier avec le Mémoire qu'il a publié ensuite contre lui. On la donne pour authentique, elle est datée de Lucienne le 4 Juin 1771, ou cinq mois & huit jours avant la Consultation qu'il a signée pour la Dllè. Camp. On ne peut refuser en journaliste impartial d'en donner la copie.

„ J'ai reçu avec la plus grande reconnoissan-
„ ce, & lu avec le plus vif intérêt le Mémoi-
„ re que M. le Vicomte de Bombelles a eu la
„ bonté de m'envoyer. C'est quelque chose
„ de bien singulier en effet que la hardiesse avec
„ laquelle on ose le compromettre par des im-
„ putations de la nature de celles dont il se

„ plaint. Peut-être eſt ce ſon mariage même „ qui en eſt l'origine. Il eſt poſſible que quel„ ques collatéraux du côté de Madame ſon „ épouſe aient conçu de l'inquiétude de cet „ événement, & qu'ils aient imaginé ce lâche „ & maladroit moyen pour ſe tranquilliſer. Au „ reſte, l'éclat même qu'ils auroient néceſſité „ ne peut ſervir qu'à rendre leur honte publi„ que, & à faire briller l'innocence du client, „ ainſi que les talens du défenſeur.

„ J'ai l'honneur d'aſſurer Monſieur le Vi„ comte de Bombelles du reſpect avec lequel „ je ſuis ſon très humble & très obéiſſant ſer„ viteur.

(*Signé*) LINGUET.

19 *Janvier* 1772. M. le Duc de Chaulnes, ci-devant Duc de Pecquigny, eſt, comme on ſçait, un grand ſectateur des Arts & des Sciences : il vient d'en donner une preuve qui ne permet pas d'en douter à ceux qui en ſeroient le moins convaincus. En diſſertant ſur quelque matiere de cette nature avec un Anglois, chacun a ſoutenu ſon opinion avec tant de chaleur, que la diſpute a dégénéré en une vraie rixe : on en eſt venu aux armes, & nos deux Philoſophes ont prétendu avoir au bout de leur épée le meilleur argument. Le Seigneur François a ſuccombé & a été bleſſé.

20 *Janvier*. Les Libraires, qui ne ſont pas ſans inquiétude ſur la ſuite de leur procès contre

tre M. Luneau de Boisjermain, cherchent à se mettre en regle le plus qu'ils peuvent & hors de prise vis-à-vis de ce redoutable adversaire. C'est à cette fin, sans doute, qu'ils ont accéléré les deux derniers volumes de Planches. Leur but, à ce qu'on prétend, est, en les délivrant aux Souscripteurs, de retirer le certificat de souscription, & d'enlever ainsi le titre en vertu duquel on pourroit les contraindre au remboursement dont on a parlé, s'ils sont condamnés. De son côté, M. Luneau est occupé à répondre à leur Mémoire ligne par ligne, comme il a fait à celui de M. Diderot. Pour contrebalancer les batteries des Libraires, il prie les souscripteurs de vouloir bien lui envoyer la copie figurée de leur quittance de souscription, de leur certificat; &c. il promet de leur remettre en échange gratuitement tous les Mémoires qu'il a publiés dans cette affaire, & tous ceux qu'il publiera.

Au surplus, c'est mal à propos qu'on a fait courir le bruit qu'il étoit effrayé de l'orateur que ses antagonistes lui opposoient en la personne de l'Avocat Gerbier & qu'il prenoit le parti de leur mettre en tête le Sr. Linguet; il est décidé à plaider lui-même, & déclare, en rendant toute la justice qu'il doit aux talens du Sr. Gerbier, qu'il ne le redoute point, fondé sur l'équité de sa cause, beaucoup plus que sur ses talens personnels.

21 *Janvier* 1772. *Mémoire pour le Comte O-rourcke, Mestre de Camp de Cavalerie, ci-devant Chambellan du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, contre Madame la Duchesse d'Olonne.* Tel est l'Intitulé de la Réponse au Mémoire dont on a parlé en faveur de Madame la Duchesse d'Olonne par Me. Linguet, qui turlupine surtout l'adversaire sur une certaine Principauté de *Conacie*, dont il se renomme, & que l'on appelle dans celui-ci un Libelle; au moyen de quoi la question de droit n'est plus que subsidiaire, & M. le Comte Orourcke demande la réparation la plus authentique des injures & calomnies avancées contre lui.

Ce Mémoire, de la composition du Sr. Chabans, Avocat obscur, n'a pas le sarcasme, la chaleur de l'autre, mais il n'est pas mal méchant. Il faut observer pourtant que le Comte Orourcke est sur la défensive, & juge assez vraisemblablement que Madame la Duchesse d'Olonne, en lui suscitant le procès en question, a moins eu en vue de gagner une cause qui paroît mauvaise, que de saisir une occasion de se venger, en diffamant un homme qu'elle persécute avec trop d'acharnement pour ne pas en faire présumer un motif non moins deshonorant pour elle.

22 *Janvier.* On a remis hier à l'Opéra *Castor & Pollux.* Jamais on n'a vu plus brillante assemblée; elle étoit en outre si nombreuse, que

a recette a monté à près de deux mille écus; sans compter les petites loges; ce qui est sans exemple. La foule étoit telle, que la représentation s'en est ressentie, & les deux premiers Actes n'ont point été absolument entendus. Les Princes ont reçu le tribut d'applaudissemens qu'on leur prodigue constamment depuis qu'ils paroissent en public, & surtout depuis qu'on sçait que cela mortifie la cour.

Le Poëme en lui-même est si beau, si varié, si bien coupé; la Musique si analogue aux paroles, si expressive, si pittoresque, qu'on ne peut assister à ce spectacle, sans être transporté de la plus vive admiration. On ne peut cependant dissimuler que cet Opéra ne produit pas encore tout l'effet qu'il pourroit, à beaucoup près, si la pompe du cortege, la richesse des décorations, & l'harmonie des Ballets répondoient au reste. Quel spectacle philosophique de voir l'auteur de ce chef-d'œuvre lyrique dans l'état d'imbécillité niaise où il est tombé, faisant toutes ses fonctions animales, étant le même encore à l'extérieur, mais n'ayant plus ni mémoire, ni liaison dans les idées, ni sensibilité, ni ame, ni chaleur. On sait que c'est du *Gentil Bernard* dont il est question.

23 *Janvier* 1772. La fécondité du Philosophe de Ferney s'étoit rallentie, depuis quelque tems, & l'on ne parloit d'aucune production nouvelle de sa part. Il vient de réveiller l'at-

tention du public par un petit pamphlet, dont le titre, assez piquant, porte *Tocsin des Rois.* On sait avec quelle adresse M. de Voltaire choisit toujours l'à propos, pour jetter plus d'intérêt dans ses ouvrages. Celui-ci est composé à l'occasion de l'attentat commis sur la personne du Roi de Pologne, attentat qui rend sa cause commune à tous les Souverains. Cet événement amene assez naturellement un Eloge de l'Impératrice des Russies, qui soutient avec tant de constance ce Monarque toujours chancelant sur son trône. L'écrivain paye aussi un tribut de louange aux talens de l'Empereur & aux qualités vraiment héroïques qu'il déploye. Enfin, il termine par exhorter toutes les puissances de l'Europe à détrôner le Turc, Despote monstrueux, si longtems la terreur & le fléau de l'humanité.

24 *Janvier* 1772. Une Compagnie d'Etrangers vient d'entreprendre dans cette Capitale une espece de Manufacture de poulets pour l'hiver. Ils ont choisi un Emplacement sur le nouveau Boulevard; ils comptent en faire éclore au moins 50,000 par mois. Ils se proposent d'employer la méthode des Egyptiens, c'est-à-dire de fours, dont le degré de chaleur doit être d'environ 32 degrés du thermometre de Reaumur. Des essais tentés il y a quelques années sur la même expérience, n'eurent aucun succès: les nouveaux entrepreneurs

espèrent être plus heureux & surmonter les divers obstacles qui firent manquer le projet des autres.

25 *Janvier* 1772. L'assemblée tumultueuse de la premiere Représentation de *Castor & Pollux* a été funeste à plusieurs personnes : on en a compté 15 qui se sont trouvées très mal dans le parterre & qu'il a fallu enlever. On prétend que deux ont été totalement étouffées, & que d'autres en seront longtems incommodées. Malgré cette foule, plus de 2000 curieux avoient été refusés. On a pris des précautions pour prévenir des suites aussi cruelles, & à la seconde représentation on a mis deux sentinelles aux portes du parterre, qui empêchoient d'entrer même avec des billets, lorsque la salle a paru pleine. Le Spectacle s'est passé avec beaucoup plus de décence, & sans aucun accident. La recette a cependant monté à 5620 livres, sans compter les petites Loges à l'année.

26 *Janvier*. Il court une fable politique manuscrite, ayant pour titre *le Fermier & les Chiens*. L'histoire de la Révolution actuelle s'y trouve dépeinte d'une façon énergique ; M. M. de la Vrilliere, de Choiseul, de Maupeou y sont caractérisés à ne pas être méconnus. Cette Satyre est fort recherchée par les traits de force qu'on y remarque, & la hardiesse qui y regne.

27 *Janvier* 1772. Il y a dans l'Eglise de Notre Dame une Statue colossale, appellée *St. Christophe*. Les historiens Ecclésiastiques sont partagés sur le personnage qu'elle représente, regardé simplement comme allégorique par certains, & par d'autres comme ayant réellement existé d'une stature & d'une proportion extraordinaire. Quoi qu'il en soit, depuis qu'il est question de réparer cette cathédrale, on a agité si l'on ne feroit pas sauter une figure aussi ridicule & peu digne de notre siecle éclairé? Mais M. l'Archevêque, qui se nomme *Christophe*, a fort à cœur qu'on conserve son patron, & ses partisans dans le Chapitre ont voté avec chaleur pour qu'on ne touchât en rien à ce colosse; ensorte qu'il subsistera, du moins jusqu'à la mort du Prélat.

28 *Janvier*. Madame la Comtesse Dubarri ayant eu occasion de connoître les talens précieux de M. Vernet, le fameux Peintre de Marine, qui a décoré le joli Pavillon de Lucienne de morceaux assortis de sa façon, est allé chez cet artiste rendre hommage à ses talens. Elle y a trouvé deux tableaux finis & prêts à être emballés pour un Seigneur Etranger, auquel ils étoient destinés: elle les a considéré avec la plus grande attention, elle en a été si enchantée qu'elle a voulu les avoir. Envain le Sr. Vernet a déclaré ne pouvoir lui faire ce sacrifice, puisque ces ouvrages ne lui apparte-

tioient plus; elle n'a tenu aucun compte de ses supplications, & a fait enlever de force les deux chefs-d'œuvre; mais en même tems pour dédommager le peintre, elle lui a dressé sur un bout de papier une ordonnance de 50,000 livres, payables par le Sr. Beaujon, Banquier de la Cour. Ce qui a un peu consolé du rapt en question M. Vernet, & rend la Minerve du jour très recommandable aux artistes.

29 *Janvier* 1772. On a vu par divers Ecrits la fermentation qui régnoit dans l'Ordre des Bénédictins, & l'ardeur de plusieurs de ces moines pour dépouiller le froc & franchir les murs de leurs cloîtres. Il en a résulté une guerre de plume entre ces Religieux petits-maîtres & les anciens fort attachés à leur robe, à leur régime & à toutes les pratiques de leur regle. Le Roi s'étant expliqué à l'occasion de sa religion surprise par les premiers, tout paroissoit rentrer dans l'ordre ordinaire; mais deux de ces Religieux, pourvus d'Abbayes & forcés suivant la regle à en manger les revenus avec leurs moines, ont pris le parti de se faire nommer à des Abbayes *in partibus* par le Pape. Au moyen de ce nouveau titre ils ont prétendu pouvoir se séculariser, du moins ne porter que le petit scapulaire, & manger où bon leur sembleroit les revenus de leur Bénéfice. Le Régime a mis en cause M. l'Archevêque de Paris, qui prétendant avoir la discipline de toute

la Hiérarchie Eccléſiaſtique, ou Reguliere, de ſon Reſſort, a rendu une ordonnance qui enjoint à ces Abbés défroqués de ſe retirer chacun dans leur communauté reſpective, d'y reprendre leur habit, & d'y vivre dans l'obſervance de leur conſtitution.

Les Abbés Bénédictins en ont appellé comme d'abus, & c'eſt aujourd'hui la matiere d'un procès qui ſe plaide au nouveau tribunal & qui attire beaucoup de curieux au Palais. Le Sr. Courtin, Avocat aſſez verſé dans les matieres Bénéficiales, a déja parlé pour les Religieux: c'eſt le Sr. Gerbier qui doit défendre M. l'Archevêque.

30 *Janvier* 1772. Le plan du Sr. Liegeon pour la reconſtruction de la Salle de Comédie Françoiſe au carrefour de Buſſy, acquiert de jour en jour plus de faveur; il a été montré & diſcuté ſamedi dernier chez M. le Duc de Duras, en préſence du Comité des Comédiens, qui n'ont pu y rien trouver à redire que relativement à quelques détails intérieurs de peu de conſéquence & qui les concernent ſpécialement. Il a été examiné encore chez M. le Duc de la Vrilliere, chez M. le Lieutenant Général de Police, & l'Architecte n'a reçu partout que des applaudiſſemens. Comme les circonſtances relativement à la finance ſont changées, il eſt queſtion de dreſſer des Lettres patentes, propres à donner les facilités néceſſaires aux

arran-

arrangemens pécuniaires & à assurer les fonds de la compagnie qui doit se former à cet effet. On a enfin suspendu les travaux essentiels, commencés à l'ancienne salle, & l'on continue seulement les démolitions nécessaires dans l'un ou l'autre cas.

31 *Janvier* 1772. L'artiste précieux qui a fait le Dais en Baldaquin de fer, dont on a parlé, se nomme *Gerard*. Ce chef-d'œuvre mérite une description particuliere. Le plan de ce grand ouvrage a 7 pieds en quarré & 16 pieds de hauteur. Il s'éleve des piedestaux qui sont aux quatre angles, quatre palmes avec des guirlandes de fleurs, d'épis, de pampres, de raisins. Ces palmes soutiennent le Dais & forment une partie de son couronnement, lequel est terminé par une Gloire: chacun des montans porte un Ange adorateur; & des angles de la partie supérieure sortent des armatures au fer revêtu d'ornemens relatifs. Au milieu de leur réunion est l'Agneau Pascal: au dessus duquel est un Soleil rayonnant. Ce Soleil est suspendu au Dais.

Le Baldaquin en question, destiné à servir de Dais dans les processions annuelles de Fêtes de Dieu, est encore très propre à décorer un maître-autel à quatre faces, en l'appropriant pour cet usage.

Le dessin & l'exécution sont également dûs au génie & aux soins de M. *Gerard*.

1 *Février* 1772. *Pierre le Cruel*, cette tragédie de M. de Belloy, qui devoit être jouée à Fontainebleau & dont la cour a été privée par la maladie de l'actrice principale, est aujourd'hui arrêtée pour la ville à la police, & les changemens qu'on exige sont si considérables, qu'on craint que cette piece ne passe pas cette année. On a repris *Gaston & Bayard* pour dédommager cet auteur des tracasseries qu'il essuye, bien innocemment sans doute, puisqu'il a fait preuve du dévouement le plus servile au Ministere & à ses vues. On annonce aujourd'hui les *Druides*, tragédie de M. le Blanc, comme la premiere en date qui doive être donnée au public.

2 *Février*. Il se vendoit depuis quelque tems une *Histoire civile & naturelle du Royaume de Siam & des Révolutions qui ont bouleversé cet Empire, jusques en 1770, publiée sur les Manuscrits qui ont été communiqués par M. l'Evêque de Tabraca, Vicaire Apostolique de Siam, & autres Missionnaires de ce Royaume, &c.* Ce livre parfaitement ignoré acquiert aujourd'hui de la célébrité au moyen d'un Arrêt du Conseil, en date du 5 Janvier, qui le supprime. Le privilege pour l'impression d'un Ecrit intitulé *Description du Royaume & de la Religion de Siam*, avoit été accordé le 16 Juillet 1770 audit Evêque. Celui-ci avoit chargé l'auteur de l'Ecrit en question de rédiger uniquement

les dits manuscrits & d'en épurer la diction. Le rédacteur s'étant approprié l'ouvrage, en avoit changé & la forme & le fonds & le titre. Le Prélat en a probablement porté ses plaintes, & dans l'Arrêt du Conseil il est dit que continuant de traiter favorablement ledit Evêque de Tabraca, & vu son Mémoire, le Roi, de l'avis de M. le Chancelier, lui conserve le privilege mentionné ci-dessus, & supprime *l'Histoire civile*; &c. S. M. étant instruite que l'Ecrivain, s'abandonnant aux écarts de son imagination, s'est visiblement & mal à propos écarté du plan & des intentions du Sr. Evêque; que d'ailleurs, par une suite de cette licence, il lui étoit échappé dans le cours de l'ouvrage des assertions hazardées & des maximes dangereuses.

. 3 *Février* 1772. Jeudi dernier le Sr. Liegeon, Architecte, auteur du plan de la nouvelle salle de Comédie dont on a déja parlé plusieurs fois, a été à Versailles, & M. le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la Chambre, l'a introduit dans les petits appartemens auprès du Roi. S. M. l'a accueilli avec beaucoup de bonté & de familiarité; elle a examiné les plans pendant fort longtems, elle a développé de grandes connoissances du local, elle a trouvé que la place qui doit accompagner l'hôtel des Comédiens dont il est question, embellissoit infiniment le quartier où elle seroit formée.

S. M. a ensuite passé dans la chambre de Madame Dubarri, où cette Comtesse étoit au lit, incommodée: elle s'y est fait mettre un couvert, & pendant qu'elle dînoit de fort bon appétit l'architecte a détaillé ses plans à Madame Dubarri. Elle n'en a pas moins été enchantée que le Roi, & a surtout fort approuvé l'invention de faire descendre à couvert: ce qu'elle a remarqué devoir beaucoup plaire aux femmes, qui vont ordinairement très parées au spectacle. Tout étant bien examiné & dûment approuvé, le Roi a ordonné au Sr. Liegeon d'aller voir le Prévôt des marchands de sa part. Au moyen de ce nouvel événement favorable, l'annonce du projet doit être faite incessamment dans la Gazette de France, & tout fait espérer qu'il aura lieu.

4 *Février* 1772. Le Sr. Liegeon, en vertu de l'ordre du Roi, est allé trouver M. le Prévôt des Marchands actuel (*Bignon*); lequel s'est défendu d'entrer en matiere avec lui, étant sur le point de sortir d'exercice. Il s'est en conséquence rendu chez M. de la Michaudiere, successeur désigné de celui-ci, & ce Magistrat ne doit pas être peu flatté de voir son administration dans le cas de s'illustrer par un monument de cette importance.

5 *Février*. Les Lettres patentes dont on a parlé, suspensives de l'Arrêt du Parlement concernant les Bulles, Brefs, Rescrits de Rome,

fait grande senſation dans cette capitale. Le Clergé triomphe de la maniere la moins équivoque, ſurtout la portion attachée au Molinisme. Ces fanatiques y entrevoient un chemin ouvert au Souverain Pontife pour avancer ſes prétentions, & une ſorte d'acquieſcement tacite de la part du Miniſtere, puiſque c'eſt au moment même où le St. Pere ſe déclare en faveur de la Bulle, par la clauſe qu'on a rapportée, qu'on élude l'Enrégiſtrement néceſſaire pour arrêter ces uſurpations & contenir une Puiſſance toujours ambitieuſe. Ils concluent en outre de cette clauſe, que le Pontife actuel n'eſt point auſſi ennemi des Jéſuites qu'on l'a ſuppoſé, qu'il a affecté de leur être contraire pour ne pas ſe voir trop preſſé, à cet égard, par les Princes de la Maiſon de Bourbon, & attendre en temporiſant le moment opportun de les ſauver & même de les renvoyer en France, comme des ſuppôts du St. Siege trop unis à ſes intérêts par eſſence, pour craindre qu'ils s'en détachent. Ils ſe flattent que cet événement n'eſt pas conſéquent à ce qui ſe paſſe, &, quoiqu'ils n'aient pas beaucoup de confiance en la religion de M. le Chancelier, ils eſperent qu'il contribuera par politique à un rappel qu'ils n'attendroient pas de ſon ſeul enthouſiaſme pour la bonne cauſe. Ils veulent que ce Chef de la Magiſtrature connoiſſe la néceſſité où il eſt de ſe faire un parti puiſſant

pour balancer celui des Princes & des Patriotes, & qu'il sente n'en pouvoir opposer un plus ferme & plus sûr que le Clergé & les Jésuites. C'est sur ces conjectures qu'on forme le rappel plus ou moins prochain de ces bons Peres.

6 *Février* 1772. Le Sr. Gerbier a plaidé pour la premiere fois au Châtelet, mardi dernier, pour Madame la Marquise de Gouy, qui demande à se séparer de son mari. Outre l'éloquence naturelle de cet orateur, le spectacle nouveau de le voir reparoître au Barreau pour la premiere fois avoit attiré beaucoup de monde.

7 *Février*. Dimanche dernier, jour de la Purification, où devoit se faire la nomination de dix Cordons bleus vacans; il y a eu Bal à l'Opéra, la fête étant censée finir à minuit. Ce concours de circonstances a donné lieu à une plaisanterie singuliere & qui a beaucoup amusé les spectateurs. Une troupe de dix Masques s'est présentée, ayant chacun un nez d'une longueur extraordinaire, au bout duquel pendoit un ruban bleu, & sur le nez étoit écrit *Chevalier des Ordres du Roi*. Ce qui faisoit une allusion ingénieuse au pied de nez qu'ont eu les aspirans à cette distinction, d'autant plus vraie, qu'ainsi qu'on l'a observé, le Roi s'étoit plu à flatter leur espoir jusqu'au dernier instant. On a fort recherché l'auteur de cette

mascarade: on l'attribue aujourd'hui généralement à M. le Duc de Chartres, & elle ne pouvoit gueres s'attribuer qu'à lui ou à quelqu'un de son rang.

9 *Février* 1772. Le goût de jouer à la Comédie devenue à la mode depuis quelques années, avoit donné lieu à un abus considérable dans les Garnisons, où l'on voyoit des officiers donner au public ce spectacle indécent, en s'associant aux actrices & en paroissant sur la scene avec elles. On en avoit vu quelques-uns tellement ensorcelés de cette fureur, qu'ils avoient quitté le service pour se livrer entiérerement à l'état d'histrion & à la vie libertine de ce genre. M. le Marquis de Monteynard, Ministre d'un caractere grave & sérieux, n'a pas cru devoir tolérer un usage autorisé par des exemples du plus grand poids; il a fait un Réglement, qui défend absolument à tout officier dans les garnisons de jouer la comédie. Il est fâcheux sans doute qu'on ait été forcé d'en venir à priver la jeune noblesse d'un amusement qui, à certains égards, est infiniment plus élevé que d'autres, mais toujours en quelque sorte malheureusement entâché de l'infamie à laquelle sont dévoués les Comédiens par état.

11 *Février* 1772. Le devis de la nouvelle salle de spectacle & de place, dont le plan a été présenté au Roi, se monte à 6,000,000 Liv. dont 1,500,000 Livres d'acquisitions de ter-

reins. L'Arrêt du Conſeil, pour autoriſer à leur eſtimation & à la préſentation des baux, eſt entre les mains de M. de Sartines; mais on ne veut pas le rendre public que les promoteurs du projet ne faſſent leur ſoumiſſion de cette derniere ſomme, c'eſt ce qui arrête pour le moment.

12 *Février*. On voit à la foire St. Germain ouverte du lundi 3 de ce mois, un ſpectacle aſſez ſingulier: c'eſt un ſinge qui joue de la vielle. Il eſt vrai qu'il n'en peut bien exécuter qu'un air, mais il s'en acquite à merveille: ſon maitre l'accompagne de la mandeline. Tout Paris court à cette nouveauté, & ce ſinge-là ne fera pas moins fortune que celui de Nicolet, ſi célebre il y a quelques années.

13 *Février*. *L'Hiſtoire de Siam*, ſupprimée par Arrêt du Conſeil, dont on a rendu compte, eſt attribuée à M. Turpin, auteur eſtimé & continuateur de l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres de France.

13 *Février* 1772. On raconte que derniérement à une fête que donnoit M. le Duc d'Aiguillon, il ſe trouvoit au deſſert une croquante figurée, repréſentant les diverſes parties de l'Europe & du globe, auxquelles correspond ſon Miniſtere. Ce Seigneur en offrit à Madame la Vicomteſſe de Fleury, & lui demanda ce qu'elle vouloit? Après les petites ſimagrées des jolies femmes: *Eh bien! Monſieur le Duc*,

s'écria-t-elle, *donnez-moi la France, je la conquerai aussi bien qu'une autre.*

16 Février. *Faits sur la cause, pour Dom Jacques Precieux, Abbé Regulier de l'Abbaye de Karents, Ordre de St. Benoît, Diocese de Verden, & pour Dom Germain Poirier, Abbé Regulier de l'Abbaye de la Grand'Croix, Ordre de St. Benoît, Diocese de Nicosie, contre M. l'Archevêque de Paris.*

Tel est le titre du Mémoire en faveur des Abbés *in partibus*, dont on a annoncé en gros le procès. On en trouve ici le détail d'une façon plus exacte & plus développée. Il est divise en trois parties: dans la premiere, on établit les faits qui se sont passés depuis l'entrée de Dom Precieux & de Dom Poirier dans la Congrégation de St. Maur: dans la seconde, ceux qui sont arrivés depuis la naissance des troubles de cette Congrégation, jusqu'à l'obtention des Bulles d'Abbayes *in partibus*: dans la troisieme, ceux qui se sont passés depuis jusqu'aujourd'hui.

La premiere époque roule sur l'entrée en religion des deux Religieux en question, sur leur caractere, leurs travaux, leurs fonctions diverses. Il en résulte que Dom Precieux & Dom Poirier sont deux Bénédictins infatigables, qui après avoir séparément rempli diverses tâches littéraires pénibles, volumineuses, telles qu'il en sort de leur sçavante Congréga-

tion, s'étoient réunis pour continuer le Recueil des Historiens de France; qu'ils ont vécu pendant trente ans dans leur Ordre en travaillant pour son honneur & son utilité, sans ambition, sans intrigues, sans aucune des passions si communes dans les cloîtres &c.

On dévoile dans la seconde époque les divisions de la Congrégation de St. Maur, commencées en 1763. Une Requête donnée par la maison de St. Germain des Prez à l'appui d'un plan de conciliation, approuvé d'abord, & contre lequel on s'éleva ensuite comme l'ouvrage de Religieux qui vouloient apostasier, excita une telle fermentation, que les membres qui l'avoient signée furent obligés de donner une rétractation le 11 Juillet 1765 entre les mains de l'Archevêque de Paris. On remarquoit spécialement dans les noms des souscrivans ceux de Dom Precieux & de Dom Poirier. Malgré cette soumission, malgré les efforts de l'autorité souveraine pour rétablir le calme dans l'Ordre, il y resta toujours une guerre intestine, spécialement entre les deux maisons de St. Germain & des Blancs-Manteaux, & les deux Religieux en cause aujourd'hui jouant toujours un grand rôle dans le parti, furent principalement dévoués à l'opprobre, au sarcasme & à la calomnie, de la part des ennemis de la paix.

C'est en 1769 que commence la 3e épo-

que, c'eſt-à-dire au tems où ces deux Religieux, pour ſe ſouſtraire aux perſécutions qu'ils éprouvoient, favoriſés par leurs parens & par des perſonnes en place, obtinrent des Bulles d'Abbayes *in Partibus* de l'ancien Ordre de St. Benoît, indépendantes de la Congrégation de St. Maur: après les avoir fait revêtir de toutes les formalités légales, ils ſortirent de la Congrégation & prirent l'habit des Abbés Reguliers de l'ancien Ordre de St. Benoît. En 1770 Dom Precieux & Dom Poirier furent traduits devant les tribunaux à raiſon des Bénéfices de l'Ordre qu'ils avoient, & dont on vouloit leur faire reſtituer les fruits, en attendant le jugement du fonds ſur la queſtion, ſi c'étoit à eux ou à la Communauté à adminiſtrer ces revenus. Ils obtinrent la proviſion par arrêt contradictoire le 9 Avril 1770, & ne furent point tenus de ſe retirer dans des maiſons de la Congrégation de St. Maur, comme leurs adverſaires le demandoient.

C'eſt alors, ou plutôt depuis, c'eſt-à-dire le 12 Avril 1770, que M. l'Archevêque de Paris, à qui l'on avoit dépeint ces Religieux comme échappés du cloître pour vivre licencieuſement dans le monde, ſans même porter l'habit de leur état, rendit une ordonnance, par laquelle il leur enjoignoit de ſe retirer ſous quinzaine dans les monaſteres de leur profeſſion, ou autres à eux indiqués par leurs Supérieurs,

pour y vivre ſous l'obéiſſance aux conſtitutions, à peine d'être procédé contre eux par les voies de droit. Ils furent reçus appellans comme d'abus de cette Ordonnance le 24 Juillet 1770.

Aujourd'hui ces deux Abbés ſe ſont déſiſtés de leur appel comme d'abus, en ce que cette Ordonnance eſt conforme aux regles de la diſcipline réguliere, & ils l'ont exécutée en cette partie, en ſe retirant aux petits Auguſtins de la place des Victoires; ils déclarent même que leur procès eſt moins un combat qu'une explication reſpectueuſe & ſoumiſe d'un inférieur qui rend compte à ſon ſupérieur des motifs de ſa conduite; mais ils ne peuvent renoncer à leur état d'abbés *in partibus*, & contrevenir à un Arrêt qui les y maintient par proviſion.

19 *Février* 1772. La ſuite de la *Correſpondance* de M. de Mau*** & de M. Sor***, faiſant la troiſieme partie de cet ouvrage, n'eſt pas moins curieuſe que les autres, par les anecdotes de toute eſpece qu'elle contient & par les ſarcaſmes fins dont elle eſt aiguiſée. Mais le morceau qui eſt le plus recherché, qu'on regarde comme le plus éloquent de l'ouvrage, eſt le Songe, dont on ne ſauroit rendre l'énergie qu'en le tranſcrivant: il eſt tiré de la 27eme. Lettre, c'eſt M. de Sor*** qui parle à M. de Mau***.

» Je rêvois que j'étois dans le cabinet de

„ Monſeigneur, entouré d'une multitude innom-
„ brable de vos petites brochures, telles que
„ *les Obſervations ſur les Proteſtations des Prin-*
„ *ces, la Lettre de St. Louis, le Perruquier,*
„ *le fin mot* & autres. Votre Grandeur ſe mi-
„ roit elle-même dans ſes ouvrages, elle s'a-
„ plaudiſſoit avec complaiſance de l'effet que
„ ces brochures avoient produit. Vous me di-
„ ſiez même que vous étiez fâché de ce qu'el-
„ les ne contenoient pas encore plus de mé-
„ chanceté, lorsque tout-à-coup un bruit
„ horrible ſe fait entendre; vos deux valets de
„ chambre accourent d'un air effaré, vous an-
„ noncent que les ſix Princes ſuivis d'une eſcor-
„ te nombreuſe ont forcé votre porte, qu'ils
„ ſont dans votre antichambre & ont fait oc-
„ cuper toutes les iſſues de votre hôtel. En
„ effet, à l'inſtant même ils entrent, la nobleſ-
„ ſe & la fureur peinte dans les yeux; accom-
„ pagnés chacun de pluſieurs valets de pied, ar-
„ més de cannes déja levées ſur vous. Un de
„ ces Princes (il avoit l'air du Dieu Mars) pre-
„ nant la parole & vous montrant du doigt,
„ s'eſt écrié d'une voix terrible: ſaiſiſſez ce
„ monſtre, qui a corrompu le cœur du Roi,
„ qui nous ôte le bonheur de jouir de ſa pré-
„ ſence & les moyens de recourir à ſa juſti-
„ ce; cet excrement de la nature, qui oſe
„ répandre des libelles contre nous & juſques
„ dans nos palais mêmes; qu'on le lie & qu'on

„ le traîne au lieu où il doit expier ses cri„ mes. A ces mots vous vous prosternâtes „ contre terre, pour implorer humblement „ sa miséricorde; mais l'ordre fut exécuté „ avec la derniere promptitude, malgré vos „ gémissemens lamentables. Le dirai-je? j'ai „ vu, oui, Monseigneur, j'ai vu la sublime „ face de votre Grandeur ignominieusement „ traînée dans les boues, à la queue d'un „ des chevaux qui avoient écartelé *Damien*. „ Quatre huissiers précédoient la marche, „ criant à haute voix: *François! laissez passer* „ *la justice des Princes, puisque le Roi leur re*„ *fuse la sienne.* Le peuple qui vous suivoit, „ vous couvroit de crachats & d'ordures. „ Vous fûtes conduit jusqu'à la place du châ„ teau d'eau: là on vous arracha votre simar„ re & vos autres vêtemens, on vous mit „ une torche à la main, on vous fit demander „ pardon à Dieu, au Roi, aux Princes, à la „ Justice, à la Nation & à l'Humanité; ensuite „ quatre valets de pied déchargerent chacun „ cent coups de canne sur les épaules nues de „ votre Grandeur. Votre corps expirant fut „ livré à la populace, qui bientôt l'eut déchiré „ en mille morceaux, comme les Romains ce„ lui de l'infame Sejan. Les uns courent à „ votre maison, qu'ils pillent & détruisent jus„ qu'aux fondemens. D'autres cherchent vos „ enfans & votre pere, pour leur faire subir le

„ même fort. Le très-grand nombre s'acharne après votre malheureux cadavre, chacun veut sur lui signaler sa fureur. Celui-ci enfonce un pieu dans votre tête, il n'en sort qu'un pus infect ; l'autre vous arrache le cœur & retire sa main en frémissant ; il craint que le sang qui a réjailli sur lui ne l'ait empoisonné. On illumine à la hâte toutes les rues d'alentour ; elles retentissent de ces cris qui s'élevent dans les nues : *Vive le Roi ! Vivent les Princes ! la France est sauvée* ! Bientôt votre corps ne présente plus à ma vue que des ossemens brisés, que des lambeaux de chair meurtrie....

Que des membres affreux
Que des chiens dévorans se disputoient entr'eux.

„ Mais la rage du Peuple n'est pas encore assouvie, il ramasse vos membres épars, les entasse sur un bucher ardent ; on en jette les cendres au vent, pour qu'il ne reste plus rien de vous sur la terre, que votre exécrable mémoire".

20 *Fevrier* 1772. On attribue à M. de Voltaire les vers suivans en l'honneur de M. le Chancelier : en tout cas ils roulent sur une pensée de lui répétée en plusieurs endroits & devenue triviale. Les voici.

Je veux bien croire à ces prodiges
Que la fable vient nous conter,
A ses héros, à leurs prestiges
Qu'on ne cesse de nous citer.
Je veux bien croire à ce fier Diomede,
Qui ravit le Palladium,
Aux généreux travaux de l'amant d'Andromede,
A tous ces fous qui bloquoient Illium:
De tels contes pourtant ne sont crus de personne.
Mais que Maupeou tout seul du Dédale des Loix
Ait sçu retirer la Couronne,
Qu'il l'ait seul rapportée au Palais de nos Rois,
Voilà ce que je sais, voilà ce qui m'étonne.
J'avoue avec l'antiquité
Que ses héros sont admirables,
Mais par malheur ce sont des fables,
Et c'est ici la vérité !

Quelqu'un, qui a sans doute une façon de voir différente de l'auteur, a parodié ces vers-ci de la maniere suivante:

Je veux bien croire à tous ces crimes
Que la fable vient nous conter,
A ces monstres, à leurs victimes.
Qu'on ne cesse de nous vanter.
Je veux bien croire aux fureurs de Medée,
A ses meurtres, à ses poisons,
A l'horrible banquet de Thieste & d'Atrée,
A la barbare faim des cruels Lestigrons:
De tels contes pourtant ne sont crus de personne.
Mais que Maupeou tout seul ait renversé les Loix,
Et qu'en usurpant la Couronne

Par

Par ses forfaits il regne au Palais de nos Rois,
Voilà ce que j'ai vu ; voilà ce qui m'étonne.
J'avoue avec l'antiquité
Que ses monstres sont détestables ;
Aussi ce ne sont que des fables,
Et c'est ici la vérité.

22 *Février* 1772. Il nous est arrivé de Geneve une tragédie de M. de Voltaire, qui a surpris tout le monde ; elle est intitulée *les Pélopides*, ou *Atrée & Thyeste*. On ne peut concevoir avec quelle rage ce grand homme s'acharne contre Crebillon, & se trouve préoccupé par son jaloux amour-propre, au point d'oser à son âge lutter contre le meilleur ouvrage, le chef-d'œuvre le plus nerveux & le plus fier du mâle athlete qu'il ose combattre.

23 *Février*. M. Desormeaux, auteur estimé de plusieurs ouvrages historiques, a été nommé Secrétaire de la Pairie. Le Sr. de l'Aulne, Avocat, qui y avoit de grandes prétentions & qui avoit passé pour avoir été désigné, a succombé devant ce Concurrent.

24 *Février*. Extrait d'une Lettre de Londres du 15 Février 1772..... Pour satisfaire votre curiosité sur le succès qu'a eu ici Mlle. Heinel, je vous apprendrai que la premiere fois qu'elle parut sur la scene pour danser, ayant apperçu M. le Comte de Lauraguais qui a été son amant à Paris, soit surprise, soit attendrissement, soit colere, elle s'est trouvée mal, au

point de ne pouvoir former un pas ce jour-là: elle a reparu depuis avec toute la majesté possible. Les Anglois lui rendent la justice qui lui est dûe, ou, pour mieux dire, en sont fols, autant que les François. Elle a 24000 Livres de fixe, & deux représentations à son profit, qui, évaluées à 16000 Livres, lui rendront pour la saison 40000 Livres, car vous savez que nos spectacles finissent avec le Parlement, à peu près.

25 *Février* 1772. Dans les différens titres, qualités, noms & surnoms qu'on a donnés à M. le Duc de la V * * * dans son billet d'enterrement, il en est par lesquels il se prétendoit issu des Princes de la maison de Bretagne. La maison de Soubise qui a cette prétention exclusivement, a protesté contre. Ce qui rend cette piece funéraire très précieuse; contre laquelle la Gazette de France avoit aussi réclamé à cause du titre de *Grand Maître de la Garde-Robe de Monseigneur le Dauphin*, qualité qui ne peut se donner que dans la Maison du Roi. Ce billet d'enterrement est aujourd'hui très cher & se conserve dans les Bibliotheques.

26 *Février*. On parle d'un suicide arrivé en province; on ajoute que le particulier avant de se brûler la cervelle, a laissé sur sa table un billet, dans lequel il fait son testament de mort & déclare que n'ayant pas été consulté pour être produit à la lumiere, il croit pouvoir

aussi s'en priver sans demander l'avis de personne.

27 *Février* 1772. Le Sr. Pomme, Médecin qui a fait un *Traité sur les vapeurs* assez séduisant, & que des femmes de qualité avoient déterminé à s'établir à Paris, y avoit acheté une charge de Médecin consultant du Roi, & sembloit fixé dans cette capitale. Il avoit d'abord eu beaucoup de vogue; mais cela ne s'est pas soutenu, il est tombé dans un discrédit considérable: il n'a pu voir cet abandon, & il vient de s'éclipser pour aller vraisemblablement ensévelir sa honte dans sa province. C'étoit un Docteur petit-maître, d'une très jolie figure, parlant bien, vêtu très élégamment & très propre à séduire les femmes.

28 *Février*. La cause de Madame la Duchesse d'Olonne contre M. le Comte Orourcke est devenue si grave par l'animosité des Avocats, que le Comte Orourcke a pris les conclusions les plus extraordinaires; il a demandé que le Mémoire imprimé contre lui fut laceré; il a dénoncé au Ministere public, ces Plaidoiries, comme attentatoires à la puissance du Roi, à la Majesté du Parlement, à la dignité d'Avocat. Me. Linguet a cru devoir imprimer un Précis, où, sous prétexte de résumer l'objet de la cause, les moyens des deux parties, & de réfuter victorieusement ceux de son adversaire, il entre en explication, & se disculpe

des déclamations injurieuſes & indécentes qu'on lui impute.

Le jeudi 27, M. l'Avocat Général Vergès porta la parole dans cette affaire. Son plaidoyer parut aſſez bien fait, mais on trouva dans ſa prononciation des gaſconiſmes qui n'annoncent pas la belle éducation, & une ſorte de ridicule deſagréable pour un Magiſtrat orateur de la premiere Cour du Royaume. Quoi qu'il en ſoit, il conclut à débouter Madame la Ducheſſe d'Olonne de ſes demandes, à mettre ſur le ſurplus les parties hors de Cour, & à la ſuppreſſion de tous les Mémoires des deux côtés. Ses concluſions furent adoptées dans tous leurs points.

Malgré le triomphe du Comte Orourcke, l'Avocat général donna à entendre dans ſon Plaidoyer que le Comte étoit un fripon, mais adroit, & qui avoit revêtu ſes excroqueries de la ſanction la plus légale.

2 *Mars* 1772. Le Sr. le Kain, le plus grand acteur du théâtre François, eſt invité par l'Electeur de Baviere à lui former une troupe de Comédiens & à l'aller inſtaller à Munich: il a obtenu en conſéquence un congé pour l'été, & doit ſe rendre aux inſtances de cette Alteſſe.

4 *Mars*. Le Barreau s'échauffe plus que jamais, & M. le Comte Orourcke, mécontent de la ſuppreſſion réciproque des Mémoires, con-

tinue à vouloir attaquer perſonnellement Me. Linguet: il a trouvé un Avocat obſcur, nommé *Dobet*, qui lui a donné une Conſultation contre Me. Linguet, Avocat, en ſon nom, défenſeur de Madame la Ducheſſe d'Olonne, où il prétend que le client eſt autoriſé à pourſuivre perſonnellement Me. Linguet comme coupable de diffamation:

Me. Linguet répand un écrit en forme de *Replique*, adreſſé aux Magiſtrats, où il ſe défend avec la plus grande force, & en développant les qualités de l'Avocat il en trace un portrait très éloquent. Il débute ainſi:

Meſſieurs: rien de plus honorable, mais en même tems rien de plus délicat & de plus pénible que nos fonctions. Adverſaires nés de l'injuſtice, ennemis forcés de la fraude, obligés par état à la ſuivre, à la démaſquer, il eſt impoſſible qu'en rempliſſant nos devoirs nous n'excitions pas quelquefois les plaintes des parties que notre zele importune. La reconnoiſſance qu'il excite d'une part, n'eſt que trop ſouvent achetée par la haine à laquelle il nous expoſe de l'autre, & ſi nous n'écoutions que nos intérêts, les momens où nous avons le plus beſoin de vigueur, ſont préciſément ceux où nous nous montrerions avec plus de molleſſe. C'eſt pour ſoutenir notre courage dans ces occaſions périlleuſes, que chez tous les peuples on a mis dans notre profeſſion à côté du dan-

ger, la gloire qui le compense, & la liberté qui en efface l'idée.

La gloire est dûe à tout citoyen vertueux, qui consacre sa vie à l'utilité de ses compatriotes. La liberté est inséparable d'un état qui sans elle n'auroit point d'objet, ou plutôt en auroit un tout contraire à son institution. Sans la liberté, au lieu d'être les appuis de la vérité, nous ne serions bientôt plus que les ministres du mensonge. Sans la liberté les mains, à qui l'indépendance qui nous caractérise, assure le droit de protéger l'innocence opprimée, n'auroient plus d'autres privileges que de devenir les instrumens de son oppression.

Ce sont cependant, Messieurs, ces deux grands mobiles de la profession d'Avocat que l'on attaque ici....

6 *Mars* 1772. Les Comédiens François doivent donner demain la premiere représentation des *Druides*, tragédie nouvelle de M. *le Blanc*, auteur d'une autre tragédie, jouée il y a quelques années sous le titre de *Manco Capac*.

7 *Mars*. La tragédie qu'on doit donner aujourd'hui roulant principalement sur les abus de la religion, dégénérée en superstition & en fanatisme, le censeur de la police n'a pas osé prendre sur lui d'approuver une piece pleine de détails délicats & dangereux. Elle a été renvoyée à un Docteur de Sorbonne, & c'est l'Abbé Bergier, cet adversaire intrépide des

Athées & des Déistes, qui s'est trouvé obligé de l'examiner & de déclarer qu'il n'y voyoit rien de répréhensible. On a eu beaucoup de peine à lui faire agréer l'ouvrage, & M. de Trudaine a dû employer tout son crédit en faveur de l'auteur, dont il protege beaucoup la femme.

Au surplus, cette tragédie est si chargée de spectacle, d'incidens & de coups de théâtre, que les acteurs ont passé deux jours entiers pour se mettre au fait de leurs positions & de leurs mouvemens, pour ne pas s'embrouiller sur la scene, & manquer la beauté des tableaux qu'ils doivent présenter.

8 *Mars* 1772. *Les Druides* ont été joués hier. Le but philosophique de cette piece est en effet de combattre la superstition & le fanatisme, d'abolir un culte d'horreurs & d'abominations que ces prêtres rendoient à leurs Dieux par des holocaustes humains & des libations de sang. Mais les moyens pris par l'auteur ne sont rien moins que dans les vrais principes de l'art, & l'exécution ne répond pas au sujet. Jamais on n'a vu de piece aussi compliquée & d'une longueur aussi ennuyeuse: elle a duré deux heures & demie de représentation. Dès le premier acte, il y a deux coups de théâtre, & ils ne font que se multiplier dans les suivans, au point qu'il n'est aucun spectateur qui ne se soit perdu dans ce labyrinthe d'intrigues

obſcures & laborieuſes. La rage de l'auteur pour les diſſertations eſt telle, que même au 5eme. Acte, même à la derniere ſcene, même en expirant, les perſonnages font encore des traités de morale & de métaphyſique. Pour réduire cette tragédie à ſes vraies proportions, il faudroit en retrancher une douzaine de ſcenes & huit à neuf cens vers. En un mot, jamais on ne peut mieux appliquer le vers de Boileau:

Et chaque acte en ſa piece eſt une piece entiere.

Les acteurs étoient ſi fatigués de la longueur de leurs rôles, que leur mémoire étoit continuellement en défaut; ce qui peinoit encore davantage le ſpectateur. On a cependant eu la conſtance d'écouter juſqu'au bout, mais à la charge de n'y pas revenir. Cette tragédie paroît abſolument tombée.

9 *Mars* 1772. C'eſt décidement M. de Laulne, Avocat, qui eſt Secrétaire de la Pairie. M. Deſormeaux étoit effectivement ſur les rangs, mais l'autre l'a emporté: ç'auroit été M. Gaillard, membre de l'Académie Françoiſe, ſi le Maréchal de Richelieu ne s'y étoit fortement oppoſé, en déclarant qu'il ne pouvoit pardonner à cet orateur la façon indécente dont il avoit parlé du Cardinal de Richelieu dans ſon diſcours de réception, le jour où ce Candidat avoit pris place à l'Académie.

Dans le courant des opinions relativement à cette

cette Election, il avoit été question d'un nommé *la Roue*, ci-devant Secrétaire de l'ancien Procureur Général; un des Ducs dévoués au parti de la Cour perorant fortement en faveur de ce sujet, finit par dire: *à tous égards, Messieurs*, la Roue *nous convient*. Les Pairs Protestans saisirent l'équivoque, & se mirent à rire d'une façon très mortifiante pour l'orateur.

10 *Mars* 1772. On croyoit la piece des *Druides* absolument tombée, mais M. le Duc d'Orléans qui n'étoit pas à la premiere représentation, ayant témoigné l'envie de la voir, elle a reparu hier; on y a retranché plus de 500 vers, & la marche a été moins embarrassée, le dialogue, moins ennuyeux, & la défense de l'humanité contre la barbarie de la superstition mise dans un jour plus lumineux & plus intéressant: il y avoit très peu de monde, & l'assemblée étant en grande partie composée des amis ou des partisans de l'auteur, on a fort applaudi, on l'a demandé entre les deux pieces avec tant d'instances qu'il a été obligé de se montrer. On ne sait où aboutira cette résurrection factice, qui ne peut être longue.

11 *Mars*. M. Bignon est mort hier: son convoi a été très beau & très couru par le peuple, qui n'a pas vu sans plaisir périr l'auteur de l'effroyable massacre de la rue royale. On peut juger au surplus du cas qu'on faisoit de ce membre de deux Académies, par le quolibet

grossier qui roule sur son compte. Le Sr. *Cheval de St. Hubert*, premier Echevin, se trouvant chargé des fonctions de Prevôt des Marchands, jusqu'à l'installation du successeur désigné pour le mois d'Août, on dit que *c'est un cheval qui remplace un âne.*

12 *Mars* 1772. Il s'est trouvé hier un grand concours de monde au colysée; un maître-d'armes ayant imaginé de choisir la Rotonde de cet édifice pour le lieu de sa réception, il en a résulté une affluence inconcevable: on n'y entroit que par billets, & l'on y comptoit plus de 1000 spectateurs.

15 *Mars.* Le succès des *Druides* a augmenté mercredi, & l'on a demandé encore l'auteur avec tant de tumulte qu'il a fallu comparoir: ses amis l'ont traîné sur le théâtre, plus en homme qu'on mene au supplice qu'en héros triomphant.

16 *Mars.* Les Italiens, après avoir varié longtems sur la nouveauté qu'ils donneroient, se sont fixés sur le *Faucon*, comédie en trois actes & en prose mêlée d'ariettes: elle n'a pas réussi à Fontainebleau, où elle a été jouée devant la cour, l'automne dernier; elle a même été huée: on l'a trouvé triste, platte & ignoble, & la Musique, quoiqu'agréable & pleine de finesse en certains endroits, n'a pu sauver de l'ennui du poëme: la premiere est du Sr. *Monsigni*, la seconde du Sr. *Seduine*, qui ne se tient jamais

battu pour une fois, & compte que les applaudissemens de la ville le vengeront des sifflets des courtisans.

17 *Mars* 1772. Ces jours derniers, toutes les chambres assemblées, Me. Jacques Vergès, Avocat Général, a fait un Requisitoire violent contre la *Correspondance* & le *Supplément à la Gazette*, & le nouveau tribunal a condamné les dites brochures à être lacérées & brûlées comme *impies, blasphématoires & séditieuses, attentatoires à l'autorité du Roi, injurieuses à la famille Royale & aux Princes du sang, tendantes à soulever les peuples contre le Gouvernement, & détourner les sujets de l'obéissance qu'ils doivent au Souverain, & du respect dû aux Ministres & aux Magistrats, &c.*

Ordonne qu'à la Requête du Procureur général du Roi, il sera informé contre les auteurs desdits libelles, comme coupables du crime de leze-majesté divine & humaine au second chef, & lui permet d'obtenir & faire publier monitoire, en la forme de droit, &c.

19 *Mars*. Le Wauxhall de la foire St. Germain n'avoit jamais été tant suivi que cette année. La fureur de la danse qui avoit repris ce Carnaval, dure jusques dans le Carême, & par un accord assez singulier, quoique non préparé, il se trouve que les femmes de qualité & les filles se sont partagé les jours de ce spectacle; les premieres y dansent exclusive-

ment aux autres les mardi & famedi, & le refte de la femaine eft rempli par les courtifannes.

20 *Mars* 1772. Les Italiens ont donné hier *le Faucon*, comédie en profe. Quelques morceaux particuliers de mufique ont été extrêmement applaudis, mais le poëme a fait peu de fortune. Le Sr. Sedaine a eu l'amour-propre de ne rien retrancher des phrafes plattes & triviales qu'on lui avoit reprochées à Fontainebleau; elles n'ont pas été mieux accueillies ici: elle n'eft qu'en un acte, mais extrêmement long & qui en vaut bien trois.

20 *Mars*. *Les Druides* ont été joués à la Cour, où beaucoup de gens ont été fcandalifés des applications qu'on en pourroit faire contre nos prêtres & notre religion. La prophétie du 3e. acte, où le Grand Druide voit s'écrouler l'Empire Romain, & s'élever la maifon d'Autriche & celle de France, ce qui amene un éloge du Roi, n'a pu compenfer la fâcheufe impreffion qu'ont reçu les dévots du refte de l'ouvrage.

20 *Mars*. Une *Hiftoire Philofophique & Politique des Etabliffemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes*, en 6 *vol. in*-8°, n'avoit point encore percé dans ce pays-ci. Le Gouvernement a bien voulu depuis peu en tolérer l'introduction, mais au nombre de 25 exemplaires feulement; ce qui rend l'ouvrage

extrêmement cher & recherché conséquemment.

20 *Mars* 1772. M. de Bougainville, dont il a été parlé plusieurs fois à raison de ses prétendues découvertes des *Isles Malouïnes* & de l'Isle de *Taiti* ou d'*Amour*, avoit proposé à M. de Boisnes de commencer au mois de Mai un Voyage dans les mers du Nord, pour y pénétrer jusqu'au pole, s'il étoit possible: indépendamment des découvertes en terres auxquelles cette course pouvoit donner lieu, on devoit embarquer sur cette petite Escadre, composée de trois bâtimens, des membres de l'Académie des Sciences, renommés pour leurs diverses connoissances en astronomie, en géographie, en histoire naturelle, &c. car il étoit question de travailler à l'accroissement & à la perfection de toutes ces parties. Le Ministre de la Marine avoit d'abord agréé le projet & l'avoit présenté au Roi, qui l'avoit approuvé; mais depuis il a été reculé à l'année prochaine, faute de fonds pour le moment.

21 *Mars*. Depuis le supplice de *Billard*, on avoit gravé ce criminel au carcan, & l'on vendoit publiquement cette caricature, à laquelle on avoit ajouté l'historique en bref du sujet. La famille s'est interposée auprès de la police pour faire arrêter cette distribution, & afin d'y couper court plus sûrement, elle a acheté tout ce qui restoit d'exemplaires & la plan-

che. Mais il en a beaucoup transpiré dans le public & l'Estampe est devenue fort chere.

22 *Mars* 1772. Jeudi dernier il y avoit beaucoup de monde à dîner chez M. de Sartines, Lieutenant Général de Police; quelqu'un se recria sur la beauté des poissons: „ Oh! dit le „ Sr. Marin, (l'auteur de la Gazette de France,) il y en avoit de bien plus beaux hier „ chez M. le Premier Président du Parlement, „ où je mangeois. — Cela n'est pas étonnant, „ reprit un autre convive, *on ne voit-là que des* „ *Monstres...*" L'allusion saisie à l'instant par le reste de la table, fit beaucoup rire tout le monde & Madame de Sartines... Son mari seul se trouva fort embarrassé, & ne savoit quelle contenance faire.

22 *Mars* 1772. On cite une plaisanterie de Mlle. Arnoulx, renommée par ses bons mots; c'est à l'occasion du *Faucon*, dont le nom équivoque prête facilement aux quolibets. On parloit de cette piece devant elle, avant qu'elle parut; elle sembloit n'en avoir pas bonne opinion; elle se fit presser quelque tems pour s'expliquer & déclarer les motifs de son préjugé: *c'est que*, (reprit-elle avec vivacité, par ce vers de Boileau) *rien n'est beau que le vrai; le vrai seul est aimable.*

23 *Mars.* Bien loin que l'Arrêt du nouveau tribunal contre la *Correspondance* ait ralenti la vigueur de l'auteur, on prétend que

son zele patriotique s'est enflammé davantage, & l'on annonce toujours la quatrieme partie, celle promise *pour les Oeufs de Pâques de Monseigneur*. Des gens même assurent qu'elle existe & est déja imprimée. Ces bruits sont prématurés vraisemblablement. Ce qui peut y avoir donné lieu, c'est une Lettre Manuscrite qui court; elle a pour titre *Lettre de M. de Maupeou à M. de Sorhouette: à Versailles le 8 Mars* 1772. Elle est dans le style de l'Ecrivain de la *Correspondance*: il est cependant à présumer qu'elle est factice.

23 *Mars* 1772. On attribue à l'Abbé de Voisenon le 4eme. Supplément à la Gazette de France de la part du Chancelier; on y reconnoît en effet sa maniere, & ce soupçon ne peut qu'achever de le perdre de réputation. Il y a aussi une Réponse à la *Correspondance*.

23 *Mars*. Le scandale occasionné par la tragédie des *Druides* à la cour dure encore, & les Prélats se remuent pour en faire arrêter les représentations. Ce véhicule vient très à propos pour l'auteur & excite une curiosité rélative que mérite peu la piece par elle-même, malgré les changemens successifs qu'y fait le Sr. le Blanc, en sorte qu'elle n'est presque plus reconnoissable à ceux qui ne l'ont vue que la premiere fois.

25 *Mars*. Les actions honnêtes & louables sont trop rares aujourd'hui même parmi

les Gens de Lettres & les Philosophes, pour ne pas recueillir celles qu'on apprend. M. de Chabanon, de l'Académie des Inscriptions, qui cultive la Littérature par un goût naturel, un enthousiasme véritable, qui ne trafique point de ses ouvrages en vil mercénaire, & dénué conséquemment de toutes les passions, bassesses qui accompagnent cette sordide cupidité, avoit obtenu une pension de 2000 livres sur le *Mercure*, dont il jouïssoit depuis plusieurs années. Quoique favorisé de la fortune, ses biens étant en Amérique il n'avoit pu en recueillir les revenus pendant la guerre, & il avoit même éprouvé des pertes longues à réparer. Aujourd'hui que son bien-être est plus solide, il a remis la pension, & a eu le bonheur de la faire tomber à un homme de Lettres qu'il estimoit & qui avoit besoin de cette ressource.

26 *Mars* 1772. On a sçu que Mlle. Arnould n'avoit pas chanté le lundi 24 par un pur caprice, & que ce jour même elle avoit eu l'impertinence de se montrer à l'Opéra, en ajoutant le persiflage & disant qu'elle venoit prendre une leçon de Mlle. Beaumesnil. Les Directeurs se sont plaints à M. le Duc de la Vrilliere, qui, au lieu d'envoyer cette actrice au Fort-l'Evêque, s'est contenté de la réprimander. Des spectateurs de mauvaise humeur s'étoient portés à l'Opéra le mardi pour l'humilier en la sifflant, mais ils n'ont pu avoir ce

courage, & la séduction de son jeu leur a fait oublier leur projet.

27 *Mars* 1772. De jeunes Elèves dans l'art des Vitruves se sont exercés à former un plan de nouvelle salle pour la Comédie Italienne, dont l'emplacement actuel est très incommode; ils ont choisi dans le Marais un local isolé, où il n'y a que des bicoques. Ils ont donné carriere à leur imagination & ont élevé sur le papier de très beaux édifices; mais il n'y a pas d'aparence que le Gouvernement agrée leur sublime spéculation, trop dispendieuse & peu convenable à la plupart des Spectateurs.

Le nouveau project pour la Comédie Françoise reçoit aussi des obstacles de la part du Secrétaire d'Etat ayant le Département de Paris, sous différens prétextes. La vraie raison est que M. de Chevalier d'Arcq, amant de Madame la Marquise de Langeac, & Madame la Marquise de Langeac, Maîtresse de M. le Duc de la Vrilliere, ont reçu quelques milliers de Louis des Entrepreneurs de l'ancienne restauration, & sont intéressés à la continuation de ce travail, jusqu'à ce que la nouvelle Compagnie ait mis ces protecteurs en état de rembourser ces avances par d'autres plus fortes, si ceux-ci mieux n'aiment garder l'argent de l'un & de l'autre côté.

28 *Mars*. Me. Linguet vient de faire imprimer son plaidoyer pour le Comte de Morangiès. Le public a témoigné la même fureur

pour le lire que pour l'entendre. Cet Avocat s'eſt trouvé aſſiégé pluſieurs jours dans ſa maiſon par la multitude des curieux, qui venoient chercher ce Mémoire.

Le début eſt d'une grande beauté par la nobleſſe, la clarté, l'impartialité, avec leſquelles l'orateur préſente le pour & le contre de l'affaire la plus extraordinaire qui ait peut-être encore paru au barreau. Il laiſſe le lecteur indécis de quel côté il va pencher; & cette ſuſpenſion eſt d'une grande adreſſe ſans doute.

Me. Linguet n'eſt pas auſſi heureux dans la diviſion de ſon diſcours. Il demande:

1°. La veuve Veron a-t-elle pu prêter cent mille écus?

2°. A-t-elle prêté cent mille écus?

3°. Le Comte de Morangiès a-t-il reçu cent mille écus?

Cette gradation, qui feroit excellente pour l'affirmative, perd toute ſa force en ſens contraire, ou plutôt n'eſt qu'une vraie dégradation des preuves, qui annonce un défaut de logique dans l'Avocat & d'ordre dans les idées.

Si la veuve Veron n'avoit & ne pouvoit avoir les cent mille écus, comme finit par le prétendre Me. Linguet, il eſt tout clair qu'elle n'auroit pas pu les prêter; & ſi elle ne les a pas prêtées, il n'eſt pas moins clair que M. de Morangiès ne les a pas reçu. Après avoir prouvé ſa premiere propoſition, tout ce qu'il

peut ajouter n'est donc qu'une superfétation de raisonnement... S'il eut renversé sa division, alors chaque partie enchérissoit sur l'autre, elles se fortifioient graduellement, & la derniere portoit la conviction absolue.

Au surplus, les preuves de Me. Linguet pour établir que la veuve Veron n'avoit pas les cent mille écus, ne sont pas à beaucoup près concluantes, & les subséquentes dans les autres propositions ne le sont pas davantage; ensorte que le Lecteur n'étant pas à portée de connoître le vrai resultat des pieces ou des dépositions, ne peut croire que le vraisemblable, absolument contre la partie de Me. Linguet.

On ne peut approuver non plus l'indécence avec laquelle l'orateur s'est livré aux expressions les plus viles en parlant de ses parties adverses; ce qui rend la sienne plus odieuse & fait dire que le Mémoire est fort d'injures & foible de raisons.

On a beaucoup vanté comme morceau oratoire le portrait de la police qu'on trouve dans ce discours, elle y est figurée en beau, & l'on sent que si l'orateur a quelque jour besoin de la diffamer il pourra la peindre en laid, en faire un monstre politique avec autant de justice & de vérité; ensorte qu'on ne peut regarder ce tableau que comme un détail d'apparat, un ornement du discours, mais qui fera plaisir au lecteur.

28 *Mars* 1772. C'est M. le Chevalier de *Resseguier*, qui est l'auteur du bon mot dit à table chez M. de Sartines & dont on a parlé: il est connu pour des vers satyriques faits contre Madame de Pompadour, qui le fit mettre dans la cage de fer; il a depuis eu la bassesse d'implorer les bontés de cette même femme pour sortir de la prison.

29 *Mars*. C'est M. de Chamfort à qui M. Chabanon a fait tomber sa pension de 2000 livres sur le *Mercure*.

30 *Mars*. On se flattoit que le Sr. Gerbier plaideroit pour la veuve Veron, quoique morte, & défendroit sa mémoire outragée dans les plaidoyers du Sr. Linguet. Cette infortunée, âgée de 88 ans, avoit laissé en mourant un diamant de dix mille francs à cet orateur pour l'engager à cette bonne œuvre; mais il s'est désisté du legs. Ce nouveau trait du Sr. Gerbier ne lui fait point d'honneur, en ce qu'on dit hautement qu'il a été payé par le Comte de Morangiès pour ne pas parler. Il ne peut prétexter sa santé, puisqu'il a paru la semaine derniere à la Grand'Chambre, & a parlé pour les créanciers des Fermiers des Postes.

1 *Avril* 1772. On prétend aujourd'hui que *l'Histoire Philosophique & Politique des Etablissemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes*, est un ouvrage entrepris ici, & imprimé même avec permission tacite, mais resté

ſans voir le jour, par des conſidérations politiques ; que M. le Chancelier y a trouvé des choſes répréhenſibles contre la Religion, les Prêtres & les Rois. On l'attribue à divers Encyclopédiſtes, comme Duclos, Diderot, d'Alembert, &c.

2 *Avril* 1772. On a donné hier aux Italiens un Opéra-Comique nouveau en un acte & en proſe, mêlé d'ariettes, intitulé *le Bal maſqué*. Pour exciter la curioſité du public, on avoit annoncé ſur l'affiche que la muſique étoit de M. Darci, âgé de 12 ans, éleve du Sr. Gretry. On a fait grace à l'ouvrage en faveur de l'enfant, mais rien de plus plat que le poëme. La muſique eſt agréable, mais deſtituée d'harmonie & ſans aucune chaleur.

3 *Avril.* *A Me Jacques Vergès & aux donneurs d'avis*, brochure nouvelle, avec cette épigraphe : *exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor.* C'eſt une facétie très ingénieuſe & très gaie, où l'on turlupine le plus joliment du monde, M. le Chancelier & ſes Emiſſaires, ſur toutes les peines qu'ils ſe donnent pour découvrir l'auteur de la *Correſpondance*, & arrêter le cours de cette brochure. On y ſeme en paſſant des anecdotes très piquantes & bien propres à aiguillonner d'une part la curioſité du public & de l'autre à irriter la fureur du parti adverſe.

3 *Avril.* *Caſtor & Pollux* a déjà rendu

à l'Opéra 115,000 Livres; ce qui est sans exemple dans les fastes du théâtre Lyrique; il est à sa 31e. représentation.

4 *Avril* 1772. L'Arrêt du nouveau Tribunal en date du 14 Mars contre la 3e. partie de la *Correspondance* & le 4e. Supplément à la Gazette de France, semble être devenu le signal d'une guerre plus vive de la part des *Patriotes*. On annonce différentes brochures foudroyantes. Jusques-là on escarmouchoit. On a parlé du pamphlet à Jacques de Vergès, &c. Il paroît aujourd'hui une autre facétie, intitulée *Arrêt de la Cour du Parlement du* 3 *Avril* 1772. C'est une parodie de celui du 14 Mars, où sous prétexte d'ordonner la brûlure de la Brochure à Me. Jacques de Vergès & aux donneurs d'avis, on cherche à imprimer un nouveau ridicule sur ces Messieurs. Ledit Arrêt est précédé d'un Requisitoire supposé dudit Avocat général, où l'on emprunte les expressions de cet orateur pour dénoncer le libelle furtif, production d'une cabale obscure de dix-huit millions d'ames, complices de l'auteur, &c. On y trouve quelques bonnes plaisanteries, comme celle-ci; mais en général il est lourd, & c'est peut-être la seule misérable production qu'ait enfanté ce parti.

5 *Avril*. Le Mémoire pour les adversaires de M. le Comte de Morangiès commence à paroître. Il est intitulé: *Pour Demoiselle*

Genevieve Gaillard, femme séparée, quant aux biens, du Sr. Nicolas Romain, Officier Invalide, fille & héritiere légitime de Marie Anne Regnaux, veuve du Sr. Marie François Veron, Banquier.

Et Sr. François Liegeard Dujonquay, Docteur ès Loix, petit-fils de ladite Dame Veron, & son légataire universel, ayant repris en cette qualité les plaintes & accusations intentées à la Requête de ladite Dame Veron.

Son objet est de prouver, 1°. que le Comte de Morangiès, dépouillé de ses biens par le Contrat d'abandon qu'il en a fait à ses créanciers en 1768, & obligé d'obtenir, au mois d'Août 1771, un Arrêt de surséance pour se soustraire aux contraintes par corps, a abusé de l'ascendant que son âge & son rang lui donnoient sur un jeune homme de 25 ans, sans expérience, arrivé depuis peu de la Province où il avoit été élevé, pour se faire prêter par lui sur ses simples billets une somme de 300,000 Livres, appartenante à la Dame Veron, sa grand'mere.

2°. Que pour se soustraire aux créances résultantes de ses propres engagemens, le Comte de Morangiès a eu l'indigne barbarie d'employer la voie de la surprise & des mauvais traitemens par le ministere d'agens subalternes, pour arracher de la Dame Romain & de son fils des Déclarations contraires à la vérité du Prêt.

3°. Que, non content de ces délits, il est coupable d'avoir machiné la perte des enfans de la Dame Veron, en les accusant de lui avoir escroqué pour plus de 300,000 Livres de Billets, en les précipitant dans les horreurs de la prison, & en provoquant contre eux des condamnations afflictives & infamantes.

4°. Qu'enfin la nature de ces accusations & la nécessité de punir le coupable, quel qu'il soit, exigeant une instruction rigoureuse par récollement & confrontation, cette instruction doit être faite à la requête des parties pour lesquelles est écrit le Mémoire.

Cette affaire, une des plus étonnantes qui aient jamais été portées au barreau, est mise dans le jour le plus lumineux, tant par l'ordre avec lequel les faits sont établis, que par le développement des moyens: les preuves s'y soutiennent, & s'y enchaînent avec un art qui les fait toujours croître par degrés, jusques à l'évidence.

On ne sauroit trop exalter la louable fermeté de Me. Vermeil, qui a osé prendre en main la cause de malheureux opprimés, de l'innocence desquels, suivant le devoir d'un Avocat délicat, il a commencé à se convaincre par toutes les précautions que peut employer la prudence. Le courage de cet orateur est d'autant plus grand, plus noble, plus épuré, que même en gagnant sa cause il ne pouvoit envisager

pour

pour récompenſe que le plaiſir touchant & délicieux d'une belle action, puiſque toute la fortune de ſes cliens ſe trouvoit entre les mains d'un homme dérangé, qui peut-être ne ſeroit jamais en état de reſtituer cette ſomme. Mais il paroîtra bien plus héroïque encore, lorſqu'on ſçaura le déchaînement des roués de la Cour contre lui, avec quelle audace trois cens Seigneurs, ou Chevaliers de St. Louis, ou Militaires ſe rendoient aux audiences, s'emparoient en quelque ſorte du Barreau, vouloient par les diſcours les plus inſolens, des menaces ou des geſtes de mépris, intimider l'orateur, & pouſſoient l'indignité juſques à cracher ſur ſa robe. Heureuſement ſon éloquence, victorieuſe de tous ces obſtacles, a paru n'en acquérir que plus de force, & ſes plaidoyers, ainſi que ſon Mémoire, paſſeront aux yeux des gens ſenſés & impartiaux pour des chef-d'œuvres: dénués de tout le bavardage, ſi en vogue au barreau, de ce faſte de déclamation néceſſaire au menſonge pour s'envelopper, ils ſont écrits avec toute la ſageſſe qu'exigeoit la poſition délicate de Me. Vermeil, & il a prouvé à M. Linguet ſon adverſaire, qu'on pouvoit montrer la vérité dans toute ſa vigueur ſans invectiver néceſſairement ſon ennemi.

Au ſurplus, M. le Comte de Morangiès a, dit on, fait l'impoſſible pour faire évoquer au

Conſeil cette affaire; on aſſure que le Roi s'y eſt oppoſé.

6 *Avril* 1772. On commence aujourd'hui la vente des tableaux de M. le Duc de Choiſeul: ils ſont en quantité, mais en général de petite maniere; il y a peu de morceaux d'hiſtoire, & beaucoup de morceaux de fantaiſie. On évalue cette vente à 400,000 Livres.

7 *Avril*. On prétend que Madame *Adélaïde* étant allé voir Madame la Ducheſſe de Mazarin à Chilly, l'a trouvée dans une coëffure ſinguliere & lui a demandé ce que c'étoit que cette nouvelle mode? Celle-ci a répondu que cela ſe nommoit *à la Correſpondance*. (C'eſt un bonnet à deux becs, qui ſont en cornes.) Nouvelle curioſité de la Princeſſe. Madame Mazarin l'a ſatisfait en lui rendant compte de l'anecdote, & de la plaiſanterie qu'on faiſoit dans le livre qui porte ce nom, ſur la perruque de l'Avocat *Gin*. Ces détails ne font que redoubler l'intérêt de Madame Adélaïde; c'eſt ce que vouloit la Ducheſſe: pour mieux mettre Madame au fait, elle fait venir le livre qu'elle a, dit-on, lu à cette Princeſſe en entier, juſqu'au Rêve; ce qui afflige beaucoup M. le Chancelier.

8 *Avril* 1772. M. *Duclos* étoit revêtu d'une place d'Hiſtoriographe de France, qu'avoit eue M. de Voltaire, & qu'il a perdue en s'expatriant; elle eſt conferée aujourd'hui à M. de Marmontel. On prétend qu'il n'a que l'hono-

rifique, ainsi que son prédécesseur, & que le philosophe de Ferney, en renonçant au titre, s'est conservé la pension. Cette place est en outre très jolie, par les agrémens qu'elle procure, comme un logement dans les maisons Royales, une entrée libre à toutes les fêtes, &c.

8 *Avril.* M. de Foncemagne va mieux; il est sorti de l'état d'hypocondrie où il étoit tombé, & a repris ce qu'on appelloit *la Conversation.* C'est une assemblée qui s'établissoit chez lui tous les soirs de gens d'esprit qui s'y rendoient réguliérement; il n'y a ni jeu, ni femmes, & l'on y disserte philosophiquement, comme on faisoit à Athenes au Lycée ou au Portique.

La réception de son lecteur, M. Dacier, à l'Académie des Belles Lettres, n'a pas peu contribué à mettre du baume dans le sang de M. de Foncemagne; il prenoit un intérêt très vif à l'événement. En effet la faveur pure a influé sur l'élection de ce sujet, qui ne l'a emporté que d'une voix sur son concurrent, M. l'Abbé *le Blond*, Sçavant connu, couronné à cette Académie, & qui avoit des titres littéraires bien supérieurs à ceux de l'autre candidat: il n'a eu que 16 voix contre 17. M. Dacier n'a encore rien fait que la traduction des histoires d'*Elien*, & cet ouvrage n'étoit pas même imprimé lorsqu'il a été nommé.

9 *Avril* 1772. A Choisy le 8 Avril. S. M. est venu passer deux jours ici avec une certaine quantité de Seigneurs & quatre Dames, Madame la Comtesse Dubarri, Madame la Maréchale de Mirepoix, Madame la Comtesse de l'Hôpital & Madame la Duchesse de Mazarin. C'est la premiere fois que cette derniere se trouve à de semblables parties; son attachement pour les Choiseuls l'avoit toujours rendue peu agréable depuis leur disgrace.

Madame la Comtesse Dubarri, qui cherche tous les moyens de dissiper le Roi, que l'ennui gagne aisément, avoit imaginé de faire venir *Audinot* jouer à Choisy avec ses petits enfans. C'est la premiere fois que ce Directeur forain paroît devant S. M. Il aura pu mettre sur ses affiches de la foire: *les Comédiens de Bois donneront aujourd'hui relâche au théâtre, pour aller à la Cour.* On a exécuté trois pieces sur notre théâtre, & les petits enfans n'ont été nullement déconcertés; ils ont joué à merveille.

On a donné d'abord *Il n'y a plus d'Enfans*, petite comédie en prose du Sr. de Nougaret, où il y a de la naïveté & des scenes d'une morale peu épurée. La *Guinguette*, ambigu comique de M. de Pleinchesne, a plu davantage: c'est une image riante & spirituelle de ce qui se passe dans les tavernes; c'est un joli *Tenieres*. On a fini par le *Chat Botté*, ballet pantomime du Sr. Arnould. Au reste, ce ne

ſont point des nouveautés: vous devez avoir vu cela depuis longtems à la foire St. Germain. On n'a pas même oublié la *Fricaſſée*, contredanſe très poliçonne. Madame la Comteſſe Dubarri s'amuſoit infiniment & rioit à gorge déployée. Le Roi ſourioit quelquefois; en général ce Divertiſſement n'a pas paru l'affecter beaucoup.

9 *Avril* 1772. Il y avoit autrefois quatre Penſions affectées pour l'Académie Françoiſe, le malheur du tems les avoit fait ſupprimer; on vient d'en rétablir deux, l'une en faveur de M. de *Foncemagne*, l'autre pour l'Abbé *Batteux*.

10 *Avril*. On vient de finir la levée des terreins néceſſaires à prendre pour former la nouvelle place où ſera établi l'hôtel de la Comédie Françoiſe: on évalue en gros que cette acquiſition pourra coûter un million. On ne prend aucune maiſon eſſentielle, & ce n'eſt que ſur une partie des jardins de quelques hôtels qu'on empiete.

11 *Avril*. Aujourd'hui dès le grand matin le Palais s'eſt trouvé rempli de curieux, pour entendre le plaidoyer de M. l'Avocat général de Vergès dans l'affaire de la veuve Veron & héritiers contre le Comte de Morangiès. Tous les Roués de la Cour n'ont pas manqué de s'y rendre avec plus d'affluence que jamais: on y comptoit beaucoup d'officiers généraux & nombre de militaires de grades inférieurs,

dans le dessein sans doute de s'emparer de la Tournelle, d'assiéger, pour ainsi dire, les juges, & de les gêner dans leurs suffrages par leur présence.

Cependant Me. Jacques de Vergès n'a point paru intimidé de cette bruyante & redoutable assemblée; il a parlé depuis sept heures & demie jusques à deux heures, avec la plus grande de présence d'esprit.

Lorsque l'Avocat général a rendu ses conclusions, qui tendoient à la prise de corps contre le Comte de Morangiès, Me. Linguet, son Avocat, est venu l'avertir qu'il étoit tems de s'en aller. Ce Seigneur est devenu pâle, a perdu la tête; le Marquis de Poyanne a été obligé de l'emmener, & le peuple l'a suivi jusques à son carosse, avec des huées, l'appellant *Escroc*, *Voleur*, &c. Ce procès nous rappelle en petit les fameuses divisions des Romains, entre les Plébéiens & les Patriciens; on ne connoît de mémoire d'homme affaire qui ait occasionné une scission aussi générale.

11 *Avril* 1772. La veille de l'Arrêt d'hier Me. Linguet avoit donné un nouveau Mémoire intitulé *Replique*; c'est le plaidoyer débité dans une audience extraordinaire qu'il avoit demandée pour le lundi, & qui se tient l'après-dînée avec l'appareil ordinaire des autres. Il étoit important pour sa partie de détruire les

impressions fâcheuses restées dans l'esprit des juges & des auditeurs d'après la Replique de *Vermeil* du samedi. Celui-ci, de son côté, a répandu une *Replique* au plaidoyer du Comte de Morangiès ; elle étoit signée d'un autre Avocat, nommé *la Croix*; elle contient des faits graves contre le Comte ; & la supression demandée par l'Avocat général n'étoit motivée que sur une raison de forme ; c'est-à-dire sur ce que le Mémoire n'étoit pas signé des parties, & non sur ce qu'on y avançât rien de calomnieux.

Quant aux pages 33 & 34, suprimées dans la *Replique* de Linguet, concernant *Gerbier*, c'est un endroit où se prévalant du silence de cet adversaire qu'il devoit avoir en tête pour la Dame Veron, il l'attribue à la connoissance que cet orateur avoit acquise de l'iniquité de la partie, & à la délicatesse qu'il avoit eu de se charger d'une pareille cause : induction fausse, puisque Me. Gerbier tout recemment, à un dîner chez M. de Sauvigny, avoit tonné avec une force étonnante contre le Comte.

12 *Avril* 1772. M. d'Alembert a été élu Secrétaire de l'Académie Françoise, à la place de M. Duclos, qui vient de mourir.

12 *Avril.* La Faculté de Médecine, dont la fermentation s'étoit rallentie, est agitée de nouveaux troubles relativement à la querelle

mée entre les Docteurs Bouvart & Petit, & qu'un léger incident vient de réveiller.

13 *Avril* 1772. Le *Supplément au Roman Comique* ou *Mémoires pour servir à la vie de Jean Monnet*, &c. se distribue. Rien de si plat que cette Brochure; les mystifications même de Poinsinet, si susceptibles d'une plaisanterie gaie & caustique, n'ont aucun caractere risible sous le pinceau de ce fade barbouilleur; en un mot, c'est un livre bleu de toute la valeur du terme, un vrai poisson d'Avril que ce Bâteleur Littéraire a donné au public.

14 *Avril*. L'affaire de M. le Comte de Morangiès est plus que jamais le sujet des conversations de Paris: son évasion de la Tournelle lui a aliéné ses partisans honnêtes, qui étoient persuadés de son innocence & de sa probité. On rapporte qu'un Chevalier de St. Louis présent, lui a crié dans ce moment: „ *M. de Morangiès*, „ *qui quitte la partie la perd.* Madame Godeville, femme renommée pour ses galanteries & ses escroqueries, & fort liée avec M. de Morangiès, présente aux conclusions de l'Avocat général, dit bêtement au Sr. Linguet, lorsqu'il fut annoncer à sa partie qu'elle eut à se retirer: *M. Linguet, offrez mon appartement au Temple à M. de Morangiès.* L'enclos du Temple est un endroit privilégié, où se retirent les banqueroutiers. Enfin le Sr. Vermeil n'a pas man-

manqué de se prévaloir de la circonstance, de demander acte de la fuite de M. de Morangiès, comme un indice de sa frayeur & des remords qu'il éprouvoit. Il a fait remarquer, au contraire, avec quelle sérénité ses cliens avoient entendu les conclusions de l'Avocat général & étoient disposés à se constituer prisonniers pour l'éclaircissement de la vérité; ce qu'ils ont offert eux-mêmes sur le champ. Enfin l'Avocat Linguet a perdu la tête, comme le Comte; pendant que les Juges délibéroient, il a voulu balbutier quelques phrases qu'on ne lui a pas laissé finir; il a eu l'audace d'entrer dans la chambre où les Magistrats s'étoient retirés pour délibérer entr'eux; mais on l'a mis à la porte, & l'on a fait poser deux sentinelles pour que personne ne pût approcher & écouter les opinions.

14 *Avril* 1772. Dans l'affaire des Verons on distingue surtout un Mémoire signé *de la Croix*, jeune Avocat qui donneroit les plus grandes espérances, s'il en étoit le vrai pere; il est précis, rapide, plein de sarcasmes, mais décens & d'ailleurs placés dans la circonstance relativement à celui de l'Avocat Linguet qu'il refute, & dont l'ironie est la figure favorite. Ce La Croix a fait quelques ouvrages de Littérature ignorés.

Il paroît un autre Mémoire dans la même affaire pour le nommé *Gilbert*, l'ami fidele du petit-fils de la veuve Veron, dont la fermeté

fournit des traits d'une générosité très rare aujourd'hui, & qu'on ne chercheroit pas dans un cocher ou piqueur de M. de Mailly, tel que l'étoit ce Gilbert. Le Mémoire est de Me. Courtin.

17 *Avril* 1772. On ne sçauroit assez s'étonner de l'audace de certains Avocats à avancer les faits les plus faux dans les plaidoyers & à les soutenir, malgré la facilité de les convaincre : c'est ce qui vient de se passer au Châtelet tout récemment encore de la part de Me. Linguet, dont la réputation est des plus mauvaises du côté de l'exactitude & de la véracité ; on a repris à ce tribunal le procès en séparation entre Madame de Gouy & son mari, dont les plaidoyeries avoient été interrompues par la maladie du Sr. Gerbier, Avocat de la femme : Linguet est celui du mari. Il s'agissoit du nombre des marches d'un escalier, que ce dernier n'évaluoit qu'à trente environ, & l'autre à plus de 80. Tous deux ont prétendu les avoir montées & comptées.

18 *Avril*. L'auteur des *Druides* est fort intrigué pour l'impression de sa piece, à laquelle la cabale des dévots s'oppose. Le Docteur Bergier surtout, qui l'a approuvée, excédé par les importunités de M. de Trudaine, souhaiteroit fort qu'elle ne passât point, ou tout au moins qu'il ne fût pas fait mention de sa signature.

19 *Avril*. M. Duclos étoit Historiographe

de France, & le Duc de la Vrilliere a envoyé en conséquence à la levée du scellé du défunt, un Commissaire du Roi pour retirer tous les cartons relatifs à cette partie de son travail. Il s'est élevé une contestation à ce sujet entre les officiers de justice & ledit commissaire du Roi. Celui-ci voulant indistinctement emporter tout ce qui se trouveroit étiqueté de cette maniere, les premiers prétendant, au contraire, qu'ils doivent visiter auparavant lesdits cartons & les inventorier, pour examiner s'il n'y auroit aucun papier de famille. On ne sait pas encore la décision de la querelle.

On présume que l'objet du Ministre étoit de soustraire tous les papiers qu'on pourroit trouver concernant l'affaire de Mrs. de la Chalotais, avec qui l'Académicien étoit extrêmement lié, & les remettre à son neveu, M. le Duc d'Aiguillon.

20 *Avril* 1772. *Le Point de vue ou Lettres de M. le Président de *** à M. le Duc de N****, 68 *pages in* 12. L'objet de ce nouvel écrit est de faire connoître que les premiers instigateurs des troubles actuels sont les Jésuites; que ce sont eux qui les fomentent dans l'espoir de ménager leur retour plus ou moins prochain, & qu'ils ne peuvent finir que par l'extinction de l'Ordre.

21 *Avril*. Le procès pendant entre les Libraires & M. Luneau de Boisjermain doit re-

commencer à se plaider après la *Quasimodo*. Le Sr. Gerbier, nouveau défenseur des premiers, a demandé le retard de cette cause qui devoit avoir lieu après la St. Martin, pour avoir le tems de s'instruire : elle doit attirer encore beaucoup de monde au palais : c'est toujours M. Luneau qui parle pour lui-même.

25 *Avril* 1772. Madame Favart, dont nous avions annoncé la cruelle maladie, a enfin succombé à ses douleurs. Ses amis ne l'ont point abandonnée jusques au dernier instant. Il faut distinguer entr'eux M. Lourdet de Santerre, & l'Abbé de Voisenon. Le premier est un Maître des Comptes, qui se mêle de bel esprit & qui passe pour avoir mis en commun ce qu'il en avoit avec le mari & la femme, dont il enrichissoit les ouvrages de ses saillies. Quant à l'autre, on connoît son prodigieux attachement au ménage en question. Depuis la mort du Maréchal de Saxe, dont la passion avoit commencé à rendre célebre cette courtisanne qui suivoit les armées, l'Abbé vivoit avec elle & mangeoit tout son revenu dans la maison. Prêtre de son métier, libertin par habitude, & croyant par peur, il a fait tout ce qu'il falloit pour mettre devant Dieu l'ame de sa maîtresse. Comme elle tenoit prodigieusement aux 15,000 livres de rentes que lui valoit son état de Comédienne, elle faisoit difficulté d'accéder à la renonciation au théâtre que l'Eglise

exigeoit ; ce qui annonçoit au moins de la bonne foi chez elle & une conſtance inviolable à ne point ſe parjurer. Il s'eſt remué auprès des Gentilshommes de la chambre pour qu'on lui fît accorder ſes appointemens en penſion, même en cas de retraite. Cette faveur a rendu l'actrice libre & ſon ſalut n'a plus ſouffert de difficulté.

Le grand talent de Madame Favart brilloit plus dans le lit qu'au théâtre. Sur ce qu'on reprochoit au *Mars* de la France ſon engoûement pour cette fille peu jolie, ce héros, non moins fameux en combats amoureux qu'en exploits guerriers, répondit : *trouvez-m'en une qui me le faſſe faire comme elle.*

28 *Avril* 1772. La canoniſation de la bienheureuſe *Fremyot de Chantal*, inſtitutrice de l'Ordre de la Viſitation, a été célébrée aujourd'hui à Ste. Marie, couvent de la rue St. Antoine, dans le cérémonial brillant que peut exiger cette apothéoſe chrétienne. M. l'Archevêque s'y eſt tranſporté avec tout ſon Clergé, pour ouvrir la Neuvaine de jubilation qui doit y perpétuer la mémoire de ce grand événement. Les paroiſſes, les couvens, & les fideles de Paris & des environs ſeront admis dans cet intervalle à rendre leurs hommages à la nouvelle Sainte, & à faire, pour ainſi dire, connoiſſance avec elle. Des familles diſtinguées de ce Royaume prennent d'autant plus

de part à la joie publique, qu'elles ont l'honneur d'appartenir à Madame de Chantal, par Madame de Sevigné, dont elle étoit petite-fille, & dont les ouvrages, quoi qu'elle ne soit pas canonisée, sont plus connus des mondains, que les livres mystiques de sa grand'mere.

1 *Mai* 1772. Il est arrivé depuis peu à Paris un nouveau Conte manuscrit de M. de Voltaire, ayant pour titre *la Begueule, Conte moral, par le R. P. Nonotte, Prédicateur.* Il y a joint un envoi à Madame de Florian, en date du 19 Avril.

2 *Mai.* Le Colysée, dont les entrepreneurs avoient annoncé depuis longtems l'ouverture pour cette année, après avoir tenu longtems le public dans l'attente de ce grand événement, l'ont enfin remplie le premier de ce mois; mais il y avoit très peu de monde, & ce début n'est pas d'un bon augure pour le reste de la saison, à moins qu'ils ne trouvent quelque spectacle nouveau propre à attirer des curieux.

3 *Mai.* Feu M. *Rouillé de Meslay*, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçu le noble dessein de contribuer aux progrès des sciences & à l'utilité que le public en pouvoit retirer, a légué à l'Académie Royale des Sciences un fond pour deux Prix, qui doivent être distribués à ceux qui au jugement de cette Compagnie auront le mieux réussi sur deux différentes sortes de sujets, qu'il a indiqués dans son

teſtament, & dont il a donné des exemples.

Les ſujets du premier Prix regardent le Syſtême général du monde & l'Aſtronomie phyſique.

Le Prix devoit être de 2000 livres aux termes du teſtament & ſe diſtribuer tous les ans; mais la diminution des rentes avoit obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus conſidérable, & on l'avoit porté à 2500 livres. De nouveaux retranchemens dans les rentes ont forcé l'Académie de le réduire. Elle annonce en conſéquence dans ſon programme du ſujet propoſé pour le prix de l'année 1774, qu'à commencer de la préſente année 1772, il n'eſt plus que de la ſomme de 2000 livres.

Les ſujets du ſecond Prix regardent la Navigation & le Commerce, il ne ſe donnera auſſi que tous les deux ans, ſuivant le même avertiſſement, & ne ſera que de deux mille livres.

4 *Mai* 1772. Les fêtes célébrées au ſujet de la canoniſation de la Baronne de Chantal ne ſe ſont pas paſſées ſans fournir aux fideles un nouveau ſujet d'édification, & un ſpectacle bien propre à raffermir la foi de ceux qui ſont aſſez heureux pour croire. Une malade de l'Hôtel-Dieu, impotente de jambes & ſe ſervant de bequilles, pleine de confiance en la nouvelle Sainte s'eſt fait tranſporter à Ste. Marie, & au milieu de ſa priere elle a lancé des

cris perçans, comme s'il se passoit quelque chose d'extraordinaire en elle: en effet elle s'est levée, à ce qu'on assure, & a marché, pas bien loin, car entourée de la foule, elle en étoit comme soutenue. Il a fallu la soustraire à l'empressement des curieux. Bien des gens disent que c'est une pieuse imposture, & prétendent que les miracles ne s'operent point par douleur. Les Chrétiens, plus dociles, attendent que le fait soit constaté & que l'Eglise ait parlé. Quant aux Philosophes & Incrédules, dont cette ville abonde, ils en rient d'avance. On ne sait si les bequilles, premier monument du pouvoir de la Sainte, seront suspendues dans la chapelle, suivant la coutume.

8 *Mai* 1772. M. l'Abbé de Lisle & M. Suard ont été élus hier Membres de l'Académie Françoise, pour occuper les deux places vacantes. M. le Duc de Richelieu qui présidoit & qui favorisoit en apparence le dernier, dont l'Election sembloit devoir être très critique, a voulu profiter de la prépondérance de voix qu'il connoissoit pour lui, & quoique la regle soit de ne faire qu'une Election dans une séance, il a proposé de procéder tout de suite à la seconde; ce qui a été fait. Il y a eu 8 voix pour M. le Mierre, 4 pour M. de Chabanon, une pour M. Laujon, & 14 pour M. Suard. Ils étoient 27 votans, & 19 candidats sur les rangs. On n'a pas été peu surpris de

voir celui-ci l'emporter, dont tout le mérite consiste à avoir fait de mauvaises Gazettes de France, & avoir traduit de l'Anglois Robertson, une *Histoire de Charles Quint.*

10 *Mai* 1772. Hier samedi comme l'Académie Françoise étoit prête à se séparer, est arrivée une Lettre de M. le Duc de la Vrilliere, qui lui annonçoit que non-seulement le Roi ne confirmoit pas les deux Elections du jeudi, mais les improuvoit, comme ayant été faites dans la même séance, contre les Statuts. On prétend que la Lettre ajoutoit aussi que les sujets ne lui étoient point agréables d'ailleurs; le premier comme trop jeune, & comme exerçant des fonctions incompatibles avec sa nouvelle place; c'est l'Abbé de Lisle, qui est Régent au College de la Marche: & le second, comme ayant été renvoyé de la direction de la Gazette pour mécontentement de la cour. Quoi qu'il en soit, il est sûr que les Elections sont à refaire; ce qui occasionne une fermentation considérable dans les gens de Lettres & surtout parmi les candidats.

12 *Mai.* L'affaire de l'Encyclopédie s'est entamée aujourd'hui au nouveau tribunal. M. Luneau de Boisjermain a commencé son plaidoyer: il a cherché d'abord à se concilier ses Juges par un exorde tiré des circonstances; il a fait de son Avocat adverse, Me. Gerbier, l'éloge le plus complet; il est convenu de son

insuffisance dans une carriere où il n'étoit jamais entré; il a paru ne s'appuyer uniquement que sur l'intégrité de ses juges & il est entré en matiere : il l'a divisée en sept époques, & il n'a encore parcouru que la premiere; ce qui annonce qu'il doit occuper plusieurs audiences. La cause est remise au jeudi 18. Les Magistrats & les spectateurs ont paru prévenus de la façon la plus avantageuse pour l'orateur. La foule n'étoit pas encore considérable à cette premiere audience, parce que l'on ignoroit l'ouverture de la Cause, qui avoit été renvoyée au 25 Mai, à raison de la maladie de M. Luneau. La macération de son visage a parfaitement secondé la commisération qu'il a voulu exciter, & son organe d'ailleurs, quoiqu'affoibli par la douleur, s'est prêté au volume de voix nécessaire pour le vaisseau de la Grand'Chambre où il parle.

13 *Mai* 1772. La fermentation de l'Académie Françoise, à l'occasion de l'improbation de ses deux Elections, n'est point calmée : on est très mécontent de M. le Maréchal de Richelieu, qui a joué le parti Encyclopédique dans cette occasion. Comme faisant fonction de Directeur, il avoit donné à tous les votans ce jour-là un grand dîner; voyant que la cabale pour les Récipiendaires étoit trop forte, il a paru se ranger de ce côté, & a demandé lui-même, ainsi qu'on l'a dit, la double Elec-

tion pour le jeudi, quoiqu'elle ne dût se faire qu'en deux séances. Mais dans le compte qu'il est allé rendre ensuite au Roi de ce qui s'étoit passé, il a provoqué la réponse de S. M. survenue à l'assemblée le samedi. Sur quoi il a été arrêté & fait des représentations, dont M. le Duc de Nivernois a été chargé. S. M. y a répondu qu'elle ne s'opposoit point à l'Election de l'Abbé de Lisle, lorsqu'il auroit l'âge compétent; qu'à l'égard de M. Suard, elle se feroit rendre compte des motifs d'exclusion personnelle, mais qu'elle vouloit qu'on procédât à une nouvelle Election: sur quoi l'Académie a arrêté d'itératives représentations.

Le samedi on fit des reproches à M. de Richelieu sur la perfidie dont il avoit usé; on lui dit qu'il auroit bien dû prévenir l'Académie sur les volontés de S. M., les sonder, &c. *Moi, Messieurs*, répondit le Maréchal persifleur; *le Roi me parle, mais je ne parle point au Roi; je ne puis interroger S. M. sur ses goûts. Demandez au Sr. Nestier, qui a fourni peut-être vingt mille chevaux au Roi, il est encore à savoir celui qui a plu davantage à ce Monarque.*

14 *Mai* 1772. Il court une Epigramme en Enigme sur M. de la Harpe, assez plaisante; elle roule sur son nom:

J'ai sous un même nom trois attributs divers,
Je suis un Instrument, un Poëte, une Rue:

Rue étroite, je ſuis des Pédans parcourue;
Inſtrument, par mes ſons je charme l'univers;
Rimeur, je t'endors par mes vers.
La Harpe.

16 *Mai* 1772. Les Comédiens Italiens ont donné avant-hier la premiere repréſentation de l'*Ami de la maiſon*. Cette Comédie a été aſſez bien accueillie, le 3e. acte ſurtout a été applaudi ſinguliérement. On a trouvé dans la muſique du Sr. Gretry de la richeſſe, de la variété dans ſa compoſition, des accompagnemens de la plus grande beauté, d'une magnificence d'harmonie merveilleuſe.

18 *Mai*. On parle d'un nouvel écrit, intitulé *Requête des Etats généraux au Roi*; mais il eſt encore très rare & a peine à percer. Il paroît émané d'un autre arſenal que celui où ſe fabriquent les diverſes brochures politiques dont on a rendu compte. On le croit même imprimé en pays étranger.

18 *Mai*. On a publié dans pluſieurs papiers publics une Lettre de Me. Linguet à M. le Vicomte de Bombelles, qui ne pouvoit que deshonorer cet Avocat, par le ſoupçon qu'elle donnoit ſur l'honnêteté de ſa conduite & ſur ſon peu de délicateſſe à ſe charger de la cauſe de la femme, après avoir brigué celle du mari comme bonne & excellente. Il a profité de l'occaſion du Mémoire qu'il vient de publier

pour l'enfant, dont il a plaidé la cause, & a donné une explication de cette Lettre, dont il attaque d'abord quelques parties comme fausses, & le surplus n'est, suivant lui, qu'une effusion de politesse vague qu'on ne doit pas prendre à la lettre.

18 *Mai* 1772. Quoique le Gouvernement se soit opposé à la suite des représentations des *Druides* & à l'impression de cette tragédie, par une inconséquence qui est son caractere, comme celui de la Nation, on la voit paroître en détail dans le *Journal des Ephémérides*, où l'on en lit un très long extrait. Les prêtres sont de nouveau en mouvement à cette occasion, ils regardent la tournure comme d'autant plus scandaleuse, que cet ouvrage pérodique n'est pas d'une nature à comporter des ouvrage de poësie, & moins encore des pieces dramatiques; ce qui annonce un dessein prémédité & réfléchi de la cabale de l'auteur pour se soustraire aux défenses de la Police & aux Censures Ecclésiastiques.

19 *Mai*. M. le Prince de Beauveau étant Capitaine des Gardes de service, & de l'Académie Françoise, a eu le courage de remontrer personnellement au Roi le tort que portoit à la liberté des suffrages de cette Compagnie, l'exclusion que S. M. venoit de donner à deux membres élus. Il lui a cité l'exemple de Louis XIV, dont la religion surprise lui fit

autrefois rejetter le choix de la Fontaine, & qui mieux inſtruit leva ſa défenſe. Sur quoi le Monarque lui a répondu: *je ne ſavois pas ce trait-là, mais ce qui eſt fait eſt fait.* Meſſieurs de l'Académie voyant qu'ils ne pouvoient ſe flatter d'avoir juſtice à cet égard, ſur l'inſinuation même qu'ils ont reçue qu'on ne cherchoit qu'à exciter une réſiſtance de leur part, pour avoir un prétexte de diſſoudre ce Corps, ſe ſont humiliés ſous la main qui les frappoit, & ont fixé une nouvelle Election pour le ſamedi 23.

Quelques-uns des Candidats ont fait acte de générosité & ont écrit à M. d'Alembert, le Secrétaire actuel de l'Académie, qu'ils ſe déſiſtoient de leur concurrence pour cette fois, ne voulant pas profiter de la diſgrace de deux Gens de Lettres déſignés par un choix libre, contre lequel il ne leur appartenoit pas d'aller. M. de Chabanon, M. Dorat, &c. ſont de ce nombre.

L'acharnement du gouvernement contre les Encyclopédiſtes & ceux qui leur ſont attachés, eſt d'autant plus inconſéquent aujourd'hui, que tout récemment on vient d'accorder la place d'Hiſtoriographe de France à M. Marmontel, un des grands héros de cette cabale, un homme qui gémiſſoit, il y a peu d'années, ſous les anathèmes de l'Egliſe, à l'occaſion de ſon *Beliſaire*, le ſujet d'un ſcandale général parmi les

Docteurs, & fur lequel il fut obligé de recevoir la correction, & de donner des defaveux dans le fens qui lui fut prefcrit.

21 *Mai* 1772. Les Comédiens François ont donné hier la premiere représentation de *Pierre le Cruel*, que des plaifans par dérifion depuis l'apparition de cette tragédie appellent le *Cruel Pierre*. En effet elle femble le comble de la déraifon, par la conduite extravagante de tous les acteurs, toujours débitant de belles maximes & fe comportant commes des fols ou des fots. Ce font autant de Matamors, de Capitans, de héros romanefques, inftitués aux mêmes écoles, foutenus des même maximes: le Maure, le Caftillan, l'Anglois, le François y penfent, y parlent de même; fauf Pierre le Cruel, qui ne leur reffemble que par les bravades & l'imbécilité. Du refte, c'eft un monstre plus abominable encore que ne le peint l'histoire, & de ce genre qu'Horace veut qu'on ait grand foin d'écarter des yeux du fpectateur, bien loin d'en faire le centre d'une piece. Tout cela, foutenu du ftyle flafque, rocailleux, gigantefque de l'Académicien, a préfenté un compofé fi extraordinaire & fi révoltant, que le public a enfin ouvert les yeux & fiflé l'auteur à peu près depuis le commencement jufques à la fin. On n'a pas ofé annoncer une feconde repréfentation ce jour-là, mais on a eu l'impudence de l'afficher le lendemain, qui eft au-

jourd'hui. C'eſt une ſuite de l'amour-propre du Poëte, fort naturel, & de celui des Comédiens, qui avoient déclaré hautement que c'étoit le plus beau chef-d'œuvre de M. de Belloy. Au reſte, après la repriſe des *Druides* rien ne doit étonner. Le Parterre avoit été fort tumultueux ce jour-là, & la piece avoit eu peine à finir. Le ſentinelle, pour faire-acte de zele, crut devoir offrir une victime à ſon corps-de-garde; il arrêta le premier venu, ſuivant l'uſage de ces gens-là, c'eſt-à-dire un jeune homme fort tranquille. Me. Linguet, témoin de cet outrage, oubliant qu'il n'étoit pas au palais, voulut prendre chaudement la défenſe de l'opprimé. L'alguaſil ayant trouvé cela mauvais, l'arrêta auſſi & le conduiſit au corps-de-garde. Ce dernier a été relâché, mais eſt allé porter ſes plaintes au Maréchal de Biron.

22 *Mai* 1772. Le malheur arrivé au Spectacle d'Amſterdam fait ouvrir ici les yeux au Gouvernement, & cela a facilité la levée de quelques obſtacles qu'éprouvoit le Sr. Liegeon dans le cours des opérations préalables à l'exécution de ſon projet; on vouloit que lui ou ſa Compagnie tiraſſent de leur poche une ſomme de mille écus que demandoit d'avance l'Expert chargé de la viſite des terreins & des maiſons. On ſentoit bien que cette difficulté partoit de gens envieux de cet Architecte, & qui voudroient le faire échouer. Le zele des Gentils-hom-

hommes de la Chambre a surmonté cet obstacle : ils sont convenus que l'argent se prendroit à la caisse des Menus.

22 *Mai* 1772. Il est à craindre que l'*Histoire Philosophique & Politique des Etablissemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes* ne soit arrêtée incessamment, par le bruit qu'elle occasionne. On y trouve des réflexions si fortes, si hardies, si vraies, si contraires aux principes sur lesquels on voudroit établir le Despotisme actuel, qu'il est difficile qu'on en tolere longtems la vente publiquement. C'est ce qui engage l'Abbé *Raynal*, assez décidemment reconnu aujourd'hui pour l'auteur du livre, à le renier. Cependant on veut que la plupart des digressions philosophiques qui s'y trouvent insérées, ne soient effectivement pas de lui, comme trop vigoureusement frappées & trop énergiquement exprimées; trop contraires à sa maniere de penser, petite, mesquine, à sa touche mignarde & léchée.

23 *Mai*. M. de Fleury, Interprête du Roi pour les Langues Occidentales, âgé de 82 ans, a été trouvé, il y a huit jours, éventré dans son appartement, de plusieurs coups de couteau qu'il s'étoit donnés. Heureusement pour ses Domestiques il vivoit encore; on a envoyé chercher le Commissaire, le Confesseur, &c. Il a dit qu'il ne falloit imputer ce meurtre à personne, qu'il s'étoit défait lui-

même, sans autre motif qu'une satiété de la vie insurmontable.

25 *Maj* 1772. L'Académie Françoise a procédé samedi à l'Election annoncée: elle a nommé aux deux places vacantes M^rs. de Brequigny & Bauzée. Ces deux nouveaux membres, d'âge mûr, de talens peu brillans, & très exacts à aller à la messe, ne déplaîront certainement pas à la Cour.

Le premier est Associé de l'Académie des Belles Lettres: il a travaillé à des recherches sur notre histoire, il a même été envoyé à Londres pour y fouiller dans la Tour, de l'agrément du Roi d'Angleterre, & y déterrer différens monumens & chartres qu'on a cru y avoir été transférés dans le tems de l'invasion des Anglois en ce pays. Il recueille, il compile des Arrêts, &c. genre d'occupation qui ne peut procurer ni beaucoup de gloire ni beaucoup d'envieux.

Le second est Professeur de l'Ecole Royale Militaire, qualité assez semblable à celle de l'Abbé de Lisle, mais qu'on distingue cependant & qui semble participer à la noblesse de ses éleves. Il a composé une Grammaire, dont on aura donné une idée suffisante, en disant qu'il y combat Dumarsais; & pour faire connoître combien il est digne d'attaquer ce Métaphysicien profond & délié, on ajoutera, que pour y rendre raison de la diversité des

Langues, il convient qu'il faut nécessairement remonter à la tour de Babel. Cette solution, si elle ne fait honneur à son génie philosophique & de discussion, atteste sa soumission aux Saintes Ecritures & la vivacité de sa foi.

26 *Mai* 1772. Le Sr. Riccoboni, connu autrefois sous le nom de *Lélio*, est mort il y a quelques jours. Il s'étoit d'abord acquis une réputation comme acteur à la Comédie Italienne, il a en outre composé beaucoup de pieces pour ce théâtre, & a écrit sur son art avec distinction. Sa femme est encore plus connue que lui, par des Romans agréables & pleins d'esprit. L'inconduite du premier avoit obligé celle-ci de s'en séparer, & il vivoit dans la débauche & la crapule; il étoit même accusé de pédérastie.

27 *Mai* 1772. L'Académie Royale de Musique a remis hier sur son théâtre *la Reine de Golconde* ou *Aline*. Le Sr. Larrivée, qui a reparu dans ce Ballet héroïque, après une absence de plusieurs mois, a été applaudi du public avec transport. Il a chanté avec son goût & sa facilité ordinaire; mais on a trouvé le volume de sa voix sensiblement diminué.

28 *Mai* 1772. M. de Voltaire, dont la manie est d'être toujours plaisant, de paroître au fait du persiflage moderne, & d'être au courant de ce qui se passe, vient d'envoyer à l'Abbé de Voisenon une petite piece ayant pour titre:

Jean qui pleure & Jean qui rit. Il y fait tour à tour l'Héraclite & le Démocrite. Il faut avouer qu'on y trouve encore beaucoup de choses agréables & légeres: M. l'Abbé Terrai y reçoit aussi son coup de patte, & par une réticence dont on doit savoir gré à la modération de ce Philosophe rancunier, pour la premiere fois peut-être, il n'est question ni de Freron, ni de Nonotte, ni d'aucun de ces autres cuistres de la Littérature, qu'il injurie avec tant d'abondance & d'acharnement.

L'Abbé de Voisenon a répondu à sa maniere, c'est-à-dire d'un ton précieux, d'un style pouponé: il y déplore la perte qu'il craint de ses yeux, & celle irréparable de sa chere amie Favart. L'indécence avec laquelle ce prêtre affiche aussi hautement sa douleur impudique, a révolté tous les dévots & même les honnêtes gens. Il s'y plaint aussi de la calomnie qui le poursuit à l'occasion des affronts qu'il a essuyés chez le Duc d'Orléans & ailleurs pour des couplets en l'honneur du Chancelier, & l'on voit peu de gens disposés à entrer dans ses peines.

29 *Mai* 1772. Le Sr. Liegeon a enfin obtenu la liberté de faire imprimer & répandre un *Prospectus du projet d'une nouvelle salle de spectacle pour les Comédiens François.* On a déja rendu compte en détail des différentes parties de ce plan. Il est aujourd'hui principalement question de la finance: on y fait des calculs

assez satisfaisans, par lesquels on prouve que les frais d'acquisition & exploitation monteront au plus à 4,640,000 livres, y compris l'intérêt des fonds morts pendant les premieres années, & les moyens de finance à 4,700,000 livres. Quoique la Compagnie pour cette entreprise soit en partie formée, on offre aux capitalistes une façon de placer leurs fonds avec un avantage dont ils peuvent calculer les probabilités pour & contre, d'après ce qu'on leur expose dans le Prospectus en question, qu'il s'agit de lire en entier.

1 *Juin* 1772. Mlle. Sainval, sœur de l'actrice de ce nom, célebre dans le tragique, a débuté mercredi dernier 27 Mai dans le rôle d'*Alzire*. Sa jeunesse, les graces de sa figure, la beauté de son organe & une grande expression, lui ont mérité les plus vifs applaudissemens. Il est assez extraordinaire que deux sœurs réunissent ainsi un talent semblable, précisément dans le même genre. Mais la cadette l'emporte de beaucoup sur l'autre, par les dons extérieurs de la nature, & certainement ira plus loin que son aînée avec de pareilles avances, si son goût excessif pour le plaisir ne lui fait perdre celui de l'étude & l'amour de son art.

2 *Juin*. L'Aréopage Comique a pris une délibération, à commencer du premier jeudi de Juillet prochain, & de quinzaine en quinzaine on ne

jouera ce jour-là que des pieces de Moliere, & qu'elles seront rendues toujours par les principaux acteurs, sans que les rôles puissent jamais être doublés, & sans que les débutans soient admis à y prendre un rôle. On donnera d'avance le repertoire des représentations des divers ouvrages de l'auteur divin, auquel ce seul jour sera dorénavant consacré.

4 *Juin* 1772. L'Abbé de la Bletterie, Professeur d'Eloquence au College Royal & Pensionnaire de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, vient de mourir. Il avoit fait quelques histoires assez estimées. Sa traduction de *Tacite* lui avoit attiré beaucoup d'ennemis, par sa hardiesse à présenter le front au parti Encyclopédique. M. de Voltaire l'avoit pris depuis lors en grippe, & c'étoit un des nouveaux plastrons de ses plaisanteries.

5 *Juin*. Mlle. Sainval, la jeune, n'a pas eu moins de succès à son début dans le rôle d'*Inès*, que dans celui d'*Alzire*. La fureur de la voir augmente à chaque représentation. On la met déja au-dessus de tout ce qui est au théâtre, & même de Mlle. Clairon. On prétend que c'est la sœur aînée qui l'a formée, & l'a déja rendu supérieure à elle.

11 *Juin*. Mlle. Sainval a continué hier son début dans *Iphigenie en Tauride*: elle s'est tirée à merveille de ce rôle, d'autant plus difficile que les vers de cette tragédie prêtent peu à

l'harmonie, & exigent dans le débit un art particulier. Ses succès ne font qu'accroître la cabale contr'elle, & Mlle. Dubois, ainsi que Mlle. Vestris, font les plus grands efforts pour empêcher qu'elle ne soit reçue; ce qui révolte tous les amateurs du théâtre.

12 *Juin.* Les Comédiens ont reçu une nouvelle tragédie de M. de Voltaire, ayant pour titre: *les Loix de Minos.* Ils en ont fait la lecture à leur assemblée, & l'ouvrage a été agréé avec applaudissement; ils ont trouvé la piece bien conduite & ils sont disposés à la jouer. On prétend que c'est un sujet allégorique composé en l'honneur de M. le Chancelier, qu'on y trouve des allusions très sensibles à ses institutions nouvelles, que la conduite du Legislateur François y est tellement exaltée, que lui seul met obstacle à la représentation: sa modestie répugne à des louanges si fortes. On espere vaincre la résistance du Chef de la Magistrature trop pudibond.

En attendant, sa reconnoissance envers M. de Voltaire se manifeste de la façon la plus sensible, par la liberté qu'il donne au Sr. *Merlin*, Libraire, de vendre publiquement tous les ouvrages les plus impies de ce Philosophe scandaleux. Les ballots sont adressés chez M. le Chancelier, qui les fait envoyer directement à Merlin, sans qu'ils aillent à la chambre syndicale. Le libraire profite de cette faveur pour

faire venir également les divers ouvrages enfantés contre la Religion depuis quelques années, & l'on peut se pourvoir chez lui avec la même facilité & aussi abondamment qu'en Hollande.

13 *Juin* 1772. C'est M. le Cardinal de la Roche-aymon, qui en sa qualité de Président de l'Assemblée du Clergé a officié hier à la messe du St. Esprit. La satisfaction étoit répandue sur la physionomie de ce Prélat vain, & qui ne connoît de ses fonctions que l'appareil puérile du cérémonial. Du reste, les encensemens, les baisers, les révérences de toute espece ont eu lieu, ainsi qu'il a été détaillé dans la relation de l'ouverture de l'Assemblée de 1770.

C'est M. l'Evêque de Treguier, un des Députés pour la Bretagne, qui a prêché. Son discours a roulé sur les progrès de l'impiété en France, que l'orateur regarde désormais comme un crime national, par la tolérance avec laquelle elle étend ses progrès & infecte tout le Royaume. Il a tâché de prouver que la religion est la base des Empires, qu'ils prosperent, s'étendent, s'agrandissent, & décheoient avec elle; ainsi: 1o. la Religion fait tout pour l'Etat; 2o. l'Etat doit donc faire tout pour elle. Telles étoient les deux divisions de son discours.

Il a paru aussi bien composé que le compor-

toit

toit la matiere, tant rebattue & qui n'est pas mieux établie. Mais son élocution chancellante peinoit sans cesse l'auditeur, & a rendu la séance extrêmement fatiguante pour le public.

L'orateur n'a pas manqué d'attribuer les malheurs de la patrie aux philosophes incrédules qu'elle renferme dans son sein; il a exalté la grandeur du sacrifice de *Louise de France*, & il a fini par rendre à la piété du Monarque tout l'hommage qu'il lui devoit. Il n'a pas non plus oublié Messeigneurs ses confreres, qu'il a encensés d'une éloquence peu chrétienne. On a remarqué en plusieurs endroits de son sermon, un faste Episcopal, & il s'est appésanti sur les préjugés de la naissance, de façon à ne faire honneur ni à son jugement, ni à sa morale: du reste, il est écrit avec une simplicité noble, & bien différent de quantité de pareils discours. Il doit être meilleur à la lecture qu'au débit.

14 *Juin* 1772. Le Sr. Rebel, Chevalier de l'Ordre du Roi, & nommé *Directeur général de l'Académie Royale de Musique*, a pris le gouvernail de cette machine si difficile à conduire, le lundi 27 Avril. Les sujets des deux sexes rassemblés, le Sr. Dauvergne leur a annoncé la nouvelle dignité de ce Sur-Intendant, lequel en conséquence a prononcé un discours fort plat, comme cela devoit être; il a été plattement imprimé dans le *Mercure* du mois de Juin.

Ce qui n'est pas encore étonnant, mais ce qui l'est & ce qui révolte les principaux coryphées de l'Opéra, c'est que les douze mille francs d'appointemens qu'on accorde à ce Chef, doivent se composer des différentes parties qu'on écorne sur les gratifications ordinaires de ceux-ci, qui étoient, il est vrai, devenues abusives, mais qui sembloient ainsi tout aussi bien employées qu'en faveur du Sr. Rebel, qu'on regarde comme un personnage fort inutile dans la besogne & dans la régie, qu'il faudroit simplifier, au lieu de les compliquer. Ce nouveau Régime cause une telle rumeur dans le tripot, que nombre de Danseurs, Danseuses & autres menacent de quitter, entr'autres Mlle. Guimard & le Sr. Dauberval. Ils parlent d'aller en Russie, où ils annoncent qu'on les demande, & où ils se flattent d'être infiniment mieux récompensés. De fortes têtes s'occupent à raccommoder les choses, & à remettre la paix parmi le peuple lyrique.

16 *Juin* 1772. Madame la Duchesse d'Aiguillon, mere du Duc de ce nom, Ministre des Affaires Etrangeres, est morte hier subitement, en sortant du bain, où l'on prétend qu'elle s'étoit fait mettre, malgré une petite indigestion qu'elle avoit eue; elle a été enterrée en Sorbonne, où est le tombeau du fameux Cardinal de Richelieu, premier auteur de l'illustration de cette maison. C'étoit une femme

de beaucoup d'esprit, très instruite & fort entichée de la philosophie moderne, c'est-à-dire, de Matérialisme & d'Athéisme. Elle avoit beaucoup protégé l'Encyclopédie & les Encyclopédistes, & lors des persécutions qu'essuya l'Abbé de Prades, elle le recueillit quelque tems chez elle, & lui donna tous les secours nécessaires pour se soustraire au fanatisme de ses ennemis.

19 *Juin* 1772. Me. Gerbier a fini ses plaidoyers contre M. Luneau, & les Libraires associés de l'Encyclopédie répandent aujourd'hui un Précis ou Mémoire fait par Me. Boudet, Avocat, qui présente les observations, les fins de non-recevoir, les moyens employés pour leur défense par l'éloquent Orateur chargé de leur cause. Il seroit fastidieux & inutile de rapporter ces diverses parties du Mémoire en question, qui ne fait que ressasser ce qui a déja été répété plusieurs fois sur cet objet.

L'endroit neuf, intéressant & curieux de cet écrit, est celui où l'on répond à quatre contraventions prétendues commises par ces Libraires, tant séparément qu'en commun, extraites des 27 que leur reproche M. Luneau.

Ces quatre accusations principales sont d'avoir réimprimé & vendu les deux premiers volumes de l'Encyclopédie, au mépris de l'Arrêt du Conseil du 7 Février 1752; d'avoir imprimé, vendu & débité les dix derniers volumes

malgré la révocation du privilège & les défenses portées dans l'Arrêt du 8 Mars 1759; d'avoir mis à la tête de ces dix derniers volumes un autre nom & une autre demeure que les leurs; d'avoir supposé enfin que ces dix derniers volumes étoient imprimés à Neufchatel, tandis qu'ils étoient imprimés à Paris.

N'est-il pas étonnant que ce soit un problême de savoir si dix gros volumes in folió, dont l'impression est au moins l'ouvrage de quatre années consécutives & sans aucun relâche, travail de différentes presses, d'une immensité d'ouvriers, & qui doit occuper un local considérable, ont été imprimés ou non à Paris? M. Luneau prétend l'affirmative. Les Libraires le nient, & traitent en conséquence leur adversaire de dénonciateur calomnieux.

20 *Juin* 1772. M. de Voltaire vient de répandre une brochure ayant pour titre, *Essai sur les probabilités en fait de justice.* Après avoir rappellé les divers procès criminels dans lesquels il prétend avoir dévoilé l'impéritie, la mauvaise foi, ou le fanatisme des juges, il raconte l'histoire de la veuve Genep de Bruxelles dans le même genre, mais encore plus merveilleuse que celle de la veuve Veron, & il vient à celle-ci; enfin il prend la balance & pese les vraisemblances pour & contre; desquelles il résulte suivant son calcul, qu'il y a *cent quatorze* pour l'Officier général, & rien

pour la pauvre famille. Cette méthode angloise de soumettre au calcul les faits douteux, est très amusante, très attrayante pour le Philosophe; elle fixe l'imagination, & semble écarter tout esprit de cabale ou de parti. Cependant si les juges la prenoient pour regle, il seroit à craindre qu'ils ne rendissent encore plus souvent de mauvais Arrêts. Elle exige une rectitude de jugement si invariable, qu'elle ne peut convenir qu'à très peu de têtes, assez bien organisées pour avoir une telle justesse. Celle de M. de Voltaire ne semble pas encore dans cet équilibre essentiel; on voit qu'il a omis beaucoup de probabilités, ou d'improbabilités, qu'il en a trop ou trop peu évalu d'autres, en un mot qu'il n'a pris la balance à la main que déja décidé à la faire pencher pour M. le Comte de Morangiès. Au surplus, ce petit écrit se lit avec beaucoup de plaisir, on y voit une cause intéressante, présentée sous un point de vue neuf. Malgré la sécheresse de ce genre de plaidoyer, l'auteur a sçu y répandre le charme inexprimable qui fait lire avec avidité ses rapsodies les plus absurdes.

21 *Juin* 1772. L'entretien du jour roule sur la procession de Brunoy, dont on fait les détails les plus singuliers, ainsi que du personnage qui l'a dirigée. On assure que tout s'est passé dans le meilleur ordre & de la maniere la plus édifiante pour le public. C'est M. de

Brunoy qui dirigeoit la marche & le cérémonial. Comme personne ne s'entend mieux que lui en lithurgie, il n'y a pas eu une révérence d'omise. Il y avoit cent cinquante prêtres, qu'il avoit loués à plus de dix lieues à la ronde. Il avoit en outre donné des chappes à quantité de particuliers; ensorte qu'il en résultoit un cortege de 400 personnes. On comptoit 25000 pots de fleurs, six reposoirs, dont un tout en fleurs & de l'élégance la plus exquise. Après la procession ce magnifique Seigneur a donné un repas de 800 couverts, composé des prêtres, des chappiers, & des paysans ses amis, car c'est dans cet ordre qu'il les cherche. On comptoit plus de 500 carosses venus de Paris, & le spectacle du monde épars dans les campagnes, y faisant des repas champêtres, n'étoit pas un des moindres coups d'œil de la fête. Elle doit recommencer jeudi prochain, & le récit de ce qui s'est passé, augmentera vraisemblablement la multitude des curieux.

23 *Juin* 1772. M. Luneau, qui n'est jamais en reste, a fait imprimer une Réponse signifiée au Précis des Libraires associés à l'impression de l'Encyclopédie, distribué le 15 Juin 1772. Il y refute avec sa précision, sa vivacité, sa logique ordinaires, les équivoques, les paralogismes, les raisonnemens insidieux, les considérations, les fins de non-recevoir de ses

adverſaires, & il égaye tout cela, autant que la matiere le comporte, de plaiſanteries, d'ironies, d'anecdotes, qui puiſſent en faire paſſer la ſéchéreſſe.

Sur ce que les Libraires prétendent qu'il exagere leur opulence, que depuis longtems il ne s'eſt point vu de ſucceſſion de libraire qui ait appris que cette profeſſion donnât des gains exceſſifs, il nous apprend que depuis dix ans l'Europe a été étonnée de la ſucceſſion du Libraire *David*, de celles de *Coignard*, de *Rollin*, de *Deſſaint*, de *Durand*, l'un des aſſociés à l'Encyclopédie, qui de Prote devenu Libraire, a laiſſé un fonds de près de deux millions, vendu à la Chambre au rabais.

L'endroit le plus curieux, eſt celui où il rapporte une converſation du Sr. Diderot avec deux Libraires, qui vouloient donner une nouvelle Edition de l'Encyclopédie; dont il réſulte que de l'aveu de cet Editeur, malgré les magnifiques promeſſes faites au public dans le Proſpectus pour la perfection de l'ouvrage, on n'a tenu preſqu'aucune d'elles. On n'a pas eu le tems d'être ſcrupuleux ſur le choix des travailleurs. Parmi quelques hommes excellens, il y en a eu de foibles, de médiocres & de tout-à-fait mauvais. De-là cette bigarrure dans l'ouvrage, où l'on trouve une ébauche d'un écolier à côté d'un morceau de main de maître, une ſottiſe voiſine d'une choſe ſublime,

une page écrite avec force, pureté, chaleur, jugement, raiſon, élégance, au verſo d'une page pauvre, meſquine, platte & miſérable; & quoiqu'on avançât très hardiment que ce n'étoit pas un *ouvrage à faire*, il l'étoit réellement & l'eſt encore.

Cette critique amere, fort détaillée & que ſa longueur ne permet pas de rapporter en entier, eſt contenue dans un Mémoire lu de la part d'autres ſouſcripteurs intervenans, pour leſquels deux Avocats ont auſſi plaidé, Me. Belot & Le Blanc. Ceux-ci ayant fini, M. l'Avocat général Vergès a porté la parole hier & a conclu :

A ce qu'il ſoit donné acte aux parties de Gerbier (Avocat des Libraires) de ce qu'elles prennent fait & cauſe des héritiers de David & Durand, (deux Libraires défunts aſſociés à l'Impreſſion de l'Encyclopédie ;) donne auſſi acte au Procureur général du Roi de l'appel qu'il interjette de la ſentence des Requêtes du Palais du 4 Mai 1770; faiſant droit tant ſur ledit appel que ſur celui interjetté par la partie de Cournault (Procureur-Avocat de M. Luneau;) mettre l'appellation au néant, émendant & avant faire droit tant ſur les demandes de la partie de Cournault que ſur les interventions des parties de Le Blanc & Bellot (Avocats de divers ſouſcripteurs de l'Encyclopédie,) ordonné que par devant un Commiſſaire de la

Cour & en préſence du Procureur général du Roi, il ſera par trois experts Libraires, dont deux convenus ou nommés d'office, & le 3eme. nommé par la Cour, dreſſé procès verbal eſtimatif: 1°. du nombre des lignes que les parties de Gerbier n'ont pas miſes dans les pages de l'Encyclopédie en conformité du Proſpectus dudit ouvrage: 2°. du nombre de lettres qui ſe trouvent dans les lignes dudit Dictionnaire de moins que dans celles du Proſpectus; ordonné que les experts calculeront le réſultat desdites opérations, en obſervant cependant la différence qu'il y a dans la valeur typographique des ſix lettres indicatives qui ſe trouvent à la tête des pages, d'avec les lignes dont elles tiennent la place, & détermineront la quantité de pages, feuilles ou volumes que lesdites omiſſions peuvent compoſer, pour fixer l'indemnité dûe à chaque ſouſcripteur; à laquelle indemnité ils joindront les augmentations de 40 ſols par chacun des dix derniers volumes de Diſcours dudit Dictionnaire, & de 6 livres pour le prétendu port & emballage desdits derniers volumes; pour, le Procès Verbal fait & rapporté, être par le Procureur général du Roi requis ſur toutes les demandes des parties, & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra.

Déclarer les dénonciations faites par la partie de Cournault & ſignifiées au Procureur gé-

néral du Roi nulles & irrégulieres, ordonner que la Requête imprimée, signée *Luneau & Cournault*, contenant lesdites dénonciations, sera supprimée; faire défenses audit Luneau d'en présenter de semblables à l'avenir, sous telles peines qu'il appartiendra, & à Cournault d'en signer de semblables, ainsi qu'à tous Huissiers d'en signifier, à peine d'interdiction, &c.

La Grand'Chambre, d'après ces conclusions, a prononcé un délibéré.

26 *Juin* 1772. Dans le discours de M. l'Archevêque de Toulouse au Roi, fait au nom de l'assemblée du Clergé, on a trouvé des phrases fortes relativement au secours extraordinaire qu'on demande au Corps Ecclésiastique; on prétend qu'il s'y plaint d'une façon non équivoque de la déprédation des finances.

29 *Juin*. C'est à l'occasion d'une nouvelle Edition que le Sr. Pankoucke vouloit donner de l'Encyclopédie, qu'il avoit présenté à M. de Sartines, comme Lieutenant de Police & chef de la Librairie, un Mémoire rédigé par M. Diderot, où celui-ci, sous prétexte de montrer à ce Magistrat les raisons du travail qu'on proposoit, prouvoit combien le premier ouvrage étoit informe & méritoit une refonte. Cette critique, dans laquelle les auteurs étoient nommés, & qui a été rendue publique dans la réponse signifiée à M. Luneau, avoit été lue publiquement à l'audience par Me. Belot,

l'un des Avocats plaidans pour les souscripteurs. Me. Gerbier, l'Avocat adverse, c'est-à-dire des Libraires, sentant combien cette piece pouvoit faire tort à sa cause, ayant à plusieurs reprises voulu interrompre l'orateur, pour le faire s'expliquer & lui arracher son secret sur la maniere dont elle lui étoit parvenue, celui-ci lui repliqua la troisieme fois: *Me. Gerbier, je croyois que vous étiez ici pour faire l'ornement du barreau, & non pour en être le tyran....* phrase qui fut extrêmement applaudie, & décontenança son concurrent. Au surplus, le Mémoire est authentique, & sort des Bureaux de la Police, dont M. de Sartines a bien voulu le laisser enlever. Mais l'anecdote fait un vacarme du diable parmi tous les auteurs critiqués, & attire au Sr. Diderot une multitude d'ennemis sur les bras.

30 *Juin* 1772.. Le public n'a point encore tari sur les détails de la fête dévote de M. de Brunoy; la deuxieme procession, exécutée le jour de la petite Fête-Dieu, a donné lieu à beaucoup de scenes & de tumulte. La circonstance la plus remarquable est celle d'une jeune femme, qui est allé soliciter auprès de ce pieux Seigneur la sortie d'un de ses vassaux, qu'il avoit fait enfermer ce jour-là, comme réfractaire à ses ordres. M. de Brunoy étoit à table, seul de seculier, avec 50 prêtres. Cette Dame ayant envain épuisé toutes ses graces

pour toucher le cœur de ce dévot, pour dernier trait d'éloquence, insistant plus pathétiquement, lui dit qu'elle le conjuroit de lui accorder sa demande au nom du Saint Sacrement qu'il venoit d'honorer si dignement.... A ce mot, que les prêtres regarderent apparemment comme un blasphême, il s'éleva entr'eux une huée sourde, repétée par tous les laquais, par le peuple & la canaille qui s'étoit introduite, si effrayante, que la suppliante s'en trouva mal, qu'elle eut beaucoup de peine à revenir, & depuis est restée dans des convulsions qu'on regarde comme une punition de Dieu.

1 *Juillet* 1772. M. Luneau de Boisjermain a fait un dernier effort & vient de faire imprimer un *Précis sur Déliberé*, prononcé le 22 Juin 1772, dans lequel il remet de nouveau sous les yeux des Juges les élemens du procès, & cherche à exciter leur commisération par les détails effrayans de toutes les persécutions que les Libraires lui ont fait essuyer.

Ce dernier coup n'a pas produit l'effet qu'il attendoit, & il paroît que l'argent de ses adversaires a eu plus de succès. Les voix se sont trouvé partagées de 12 contre 12, en sorte qu'il a été ordonné un Appointé, ce qui renvoye l'affaire à une nouvelle instruction par écrit & la rend ordinairement interminable, & c'est ce qui pouvoit arriver de mieux aux Libraires, qui triomphent.

4 *Juillet. C'est tout comme chez nous.* Tel est le titre d'une brochure nouvelle, dont ce mot seul fait déja anecdote. Il faut sçavoir que lors de l'écrit *A Jaques Vergès*, Madame la Dauphine qui l'avoit lu, avoit été frappée de l'endroit où l'auteur dit qu'ayant été voir à la Comédie Italienne *Arlequin, Voleur, Prévôt & Juge*, il s'étoit écrié à la fin de la piece: *c'est tout comme chez nous*; ayant été voir à la comédie françoise la tragédie des *Druides*, où un Roi bonasse se trouve la dupe de sa crédulité envers les prêtres, permet que sa fille se consacre follement au culte du Dieu des Gaulois, & laisse sous son nom propager la superstition, le fanatisme & tous les maux qui sont à leur suite, s'étoit écrié encore: *c'est tout comme chez nous*. Cette Princesse, jouant au vingt-un avec le Roi, toutes les fois qu'elle avoit le même point, disoit à S. M. *c'est tout comme chez nous*. Le Roi, s'entendant toujours corner aux oreilles ce quolibet, en demanda l'explication à Madame la Dauphine, qui la lui fournit, en lui faisant lire le Pamphlet dont il étoit tiré.

5 *Juillet* 1772. Une nouvelle brochure intitulée *le Palais Moderne*, cause une grande rumeur parmi les Avocats, sur lesquels elle roule principalement. Elle s'étend sur la turpitude de la rentrée, & couvre de ridicule & d'infamie les auteurs, les suppôts & adhérens de cette démarche; elle est encore fort rare.

5 *Juillet* 1772. Les Directeurs du Colysée avoient enfin manifesté hier leur projet par des affiches, où ils avoient annoncé une *fête chinoise*, sans en donner les détails, & avoient augmenté les places en conséquence. Le public a été fort attrapé aujourd'hui de voir que dans les nouvelles affiches il ne lui fait mention que des choses ordinaires, sans qu'on rendît compte des raisons du retard ou de la suppression totale du divertissement préparé avec tant d'emphase.

6 *Juillet* 1772. Le Roi a fait assurer l'Académie par l'entremise de M. le Duc de Nivernois, dans une Lettre écrite au nom de S. M., qu'elle ne s'opposoit desormais à l'Election des Srs. Suard & l'abbé de Lisle & qu'elle ne trouveroit point mauvais qu'ils lui fussent proposés.

7 *Juillet* 1772. On a dit dans son tems que la nouvelle Edition de l'Encyclopédie préparée à Paris par le Sr. Pankoucke, avoit été enlevée & mise à la Bastille, c'est-à-dire renfermée dans de vastes emplacemens de cette citadelle. On prétend que ce Libraire ayant eu l'indiscrétion de se vanter qu'au moyen des présens faits à Madame la Marquise de Langeac, il comptoit bientôt obtenir de M. le Duc de la Vrilliere la liberté de son ouvrage. Le Chancelier instruit de ce projet, & qui a dans la plus belle haine l'Encyclopédie & les Encyclopédistes & tout ce qui tend à éclairer le Royaume, sur

lequel il voudroit ramener l'heureuse nuit de l'ignorance, a obtenu de faire murer les portes des dépôts en question, & même un second rempart à leur enclos, pour qu'aucune surprise ne puisse favoriser les desseins de ceux qui voudroient répandre ce livre.

11 *Juillet*. Quoiqu'on s'attendît bien que les fêtes chinoises annoncées avec une grande prétention sur l'affiche du Colysée, ne répondroient pas à l'idée sublime qu'en donnoient les Directeurs de ce spectacle, la curiosité toujours active dans ce pays-ci a entraîné vers ce lieu une quantité prodigieuse de monde, & l'affluence s'est trouvée encore plus grande que l'année derniere, lorsque Mlle. le Maure y chanta pour la premiere fois. Ce coup d'œil d'environ six mille personnes, étoit sans doute la plus belle chose que l'on peut voir. Quant au reste, c'est une farce de Carnaval, digne tout au plus d'un Spectacle de Marionnettes, & le public a été indigné d'être rançonné, car on payoit le double, pour se voir jouer aussi indécemment. Qu'on s'imagine des Savoyards habillés de papier, des gourgandines vêtues en Reines & en Princesses, un cortege mesquin, & tout ce que peut offrir la mascarade la plus dégoûtante.

16 *Juillet* 1772. Depuis longtems on parloit d'une nouvelle Comédie intitulée *le Dépositaire*, en cinq actes & en vers, envoyée par M.

de Voltaire aux Comédiens. Il paroît que ceux-ci n'en ont pas eu la même bonne opinion que des *Loix de Minos.* On assure qu'ils l'ont rejettée: elle paroît imprimée sous le vrai nom de son auteur, & le public est en état d'en juger.

18 *Juillet* 1772. Depuis l'hiver dernier, les filles appellées *Raccrocheuses*, & qui venoient en plein jour au Palais Royal exercer leur métier, avoient été expulsées de ce jardin; mais elles y étoient insensiblement rentrées: elles recommençoient leurs agaceries avec plus de liberté & d'impudence que jamais, lorsqu'un nouvel événement vient de les faire proscrire sans retour.

M. le Duc de Chartres se promenoit dans son jardin; en passant auprès d'une de ces filles il s'écria en se retournant vers sa suite: „ Ah! f.... que celle-là est laide!".... L'amour-propre de l'offensée ne luit permit pas de rester court à ce propos, qu'elle entendit très bien..... „ Ah! f...." repliqua-t-elle: „ vous en avez de plus laides dans votre ser- „ rail." Ce manque de respect aussi impudent n'est pas resté impuni, & le châtiment a réjailli sur l'espece entiere; ensorte qu'il n'y a plus que les filles d'Opéra, les filles entretenues, celles qu'on appelle du haut style, qui puissent se montrer dans ce lieu: Ce qui ne laisse pas de l'attrister beaucoup, car dans le nombre de ces

Rac-

Raccrocheuſes il y en avoit de très jolies, de très bien vêtues, qui ornoient la promenade, réjouiſſoient les yeux & attiroient les hommes... Aujourd'hui le Palais Royal, excepté les jours d'Opéra, n'eſt plus qu'une vaſte ſolitude.

20 *Juillet* 1772. L'Opéra est ſi délabré en voix de haute-contre, qu'on eſt allé enlever à la Rochelle par Lettre de cachet un chantre de cette ville, dont on avoit annoncé le bel organe. Il eſt arrivé, on le dit grand, bien bâti, d'une figure aſſez noble, mais très gauche & ayant beſoin d'être débourré avant de ſe produire ſur la ſcene.

22 *Juillet*. Des voleurs ſe ſont établis aux environs de Paris & ont fait diverſes expéditions, dont quelques-unes méritent d'être rapportées.

Mrs. *le Preux & Guenet*, deux Médecins de la Faculté, ayant été mandés pour aller conſulter chez un gros fermier des environs de Paris, ont voulu revenir, quoi qu'il fût nuit, & celui-ci les a ramenés avec ſes chevaux. Ils ont été arrêtés dans leur chaiſe, n'ayant aucune arme ſur eux; on leur a demandé la bourſe ou la vie. L'un d'eux a donné la ſienne, l'autre l'a jettée; ce dont les voleurs l'ont fort réprimandé, en lui diſant qu'il falloit être poli. Ils ont voulu avoir les bijoux, & ſur leur négation d'en poſſéder, ils

les ont fait descendre, prétendant qu'ils devoient avoir au moins des montres. Ils les ont fait déculotter, & ayant trouvé celle de l'un d'eux, ils lui ont fait des reproches sur sa mauvaise foi. Pendant ce tems on les dépouilloit de leurs boucles, porte-cols, &c. & sur ce que les Docteurs ont témoigné leur crainte de trouver d'autres voleurs & de ne pouvoir les satisfaire, ceux-ci les ont rassurés & leur ont dit qu'ils pouvoient se rendre en sûreté à Paris.

L'autre histoire, non moins sûre, est plus plaisante. Une fermiere revenoit de vendre ses denrées: elle étoit à cheval sur une jument. Elle est arrêtée par un autre homme à cheval, qui demande son argent. Elle lui donne sa bourse, prétendant n'avoir rien davantage. Il n'en veut rien croire, il s'approche pour la visiter: elle avoit un sac de douze cens francs qui tombe & s'éparpille; il met pied à terre pour ramasser l'argent. La fermiere pendant ce tems pique & s'en va tant qu'elle peut. Le cheval du voleur étoit entier: il sent la jument, il s'échappe à son maître & court à toute force derriere elle. La fermiere croyant être poursuivie par ce quidam, n'ose regarder derriere elle, & redouble le galop. Elle arrive plus morte que vive, criant au voleur, & contant son avanture. Le cheval entre avec elle. Point de cavalier! on ne voit que des

facoches, dans lesquelles on trouve une fomme d'argent beaucoup plus confidérable que celle qu'on lui avoit volée.

23 *Juillet* 1772. Les Spectacles de Mlle. Guimard continuent à fa maifon de Pantin. Elle y a fait jouer hier une parade toute nouvelle, qui a paru délicieufe à la Société, c'est-à-dire extrêmement grivoife, poliçonne, ordurière. Vadé, le Coryphée de ce genre, n'a jamais rien fait de plus épicé. On fait que les fpectateurs de cette affemblée ne font pas en général fort délicats : ce font les filles de Paris, & les hommes attachés à cette efpece de compagnie, qui la forment. Ainfi tout eft analogue. Cependant des femmes qui ne veulent point renoncer à la qualité d'honnêtes, & cependant rire, vont incognito à ces fêtes & s'y placent dans des loges grillées; mais tout cela n'est que pour la forme, car on les déchiffre bientôt. A la fin Mlle. Guimard & Dauberval ont danfé la fricaffée, pantomime qui couronnoit à merveille le fpectacle.

24 *Juillet*. La Faculté de Théologie eft très divifée à l'occafion de l'abbé Xaupi, Sous-Doyen qui, conjointement avec un autre Docteur, a décidé un *Cas de confcience* à lui propofé par des Curés du Diocefe de Cahors, en différend avec leur Evêque; dont il réfulteroit qu'ils font, ainfi que les premiers Pafteurs, d'inftitution divine, & ne dépendroient en rien de

l'ordinaire. On a dénoncé cette décision à la Faculté comme erronnée. Elle s'est assemblée à ce sujet le 15 de ce mois. On vouloit en exclure l'abbé Xaupi, comme devenu partie; mais il a parlé avec une véhémence prodigieuse, quoique plus qu'octogénaire & il a défendu sa cause si éloquemment qu'on n'a pu refuser de l'entendre, & qu'on a nommé des Commissaires pour écouter tout ce qu'il auroit à dire en sa faveur.

25 *Juillet* 1772. On écrit de Marseille que M. le Comte de Sade, qui fit tant de bruit en 1768, pour les folles horreurs auxquelles il s'étoit porté contre une fille, sous prétexte d'éprouver des topiques, vient de fournir dans cette ville un spectacle d'abord très plaisant, mais effroyable par les suites. Il a donné un Bal, où il a invité beaucoup de monde, & dans le Dessert il avoit glissé des pastilles au chocolat, si excellentes que quantité de gens en ont dévoré. Elles étoient en abondance, & personne n'en a manqué; mais il y avoit amalgammé des mouches cantarides. On connoît la vertu de ce médicament: elle s'est trouvé telle, que tous ceux qui en avoient mangé, brûlant d'une ardeur impudique, se sont livrés à tous les excès auxquels porte la fureur la plus amoureuse. Le Bal a dégénéré en une de ces assemblées licencieuses si renommées parmi les Romains: les femmes

les plus sages n'ont pu résister à la rage utérine qui les travailloit. C'est ainsi que M. de Sade a joui de sa belle-sœur, avec laquelle il s'est enfui, pour se soustraire au supplice qu'il mérite. Plusieurs personnes sont mortes des excès auxquels elles se sont livrées dans leur priapisme effroyable, & d'autres sont encore très incommodées.

26 *Juillet* 1772. Le fameux procès de M. de Bombelles continue à occuper le Barreau & à exercer l'éloquence diserte des Avocats. Ceux-ci, après avoir appellé le public en foule pour les entendre, répandent aujourd'hui leurs plaidoyers par la voie de l'impression, pour se faire lire de ceux qui n'ont pu assister à l'audience.

Le Sr. le Blanc, Avocat du Vicomte de Bombelles, établit dans la premiere partie du sien, que dans le cas même où il y auroit eu un mariage entre la Demoiselle Camp & le Vicomte de Bombelles, il seroit nul, 1o. par l'incapacité des personnes, 2o. par le défaut des formes: il seroit funeste pour sa famille & pour elle, puisqu'il y auroit un délit caractérisé, qu'il faudroit punir par la rigueur des loix.

Dans la seconde partie, il établit la fausseté du mariage & la gravité de l'imposture, 1o. en ce que les deux actes de célébration que la Demoiselle Camp apporte suivant le rit Catholique, & suivant le rit Protestant, sont con-

trouvés l'un & l'autre; 2°. l'inexistence d'un mariage quelconque est démontrée par les précautions mêmes que la Dlle. Camp a prises pour paroître mariée, & par la possession respective dans laquelle sont restées les parties.

Dans la 3e. partie, le Sr. Blanc détaille les torts de la Dlle. Camp & les demandes du Sr. de Bombelles contr'elle.

Ce Mémoire, assez fort de choses, mais sec & peu agréable pour les lecteurs frivoles, a donné lieu à une Replique de Me. Linguet, où 1°. il répond aux reproches faits à la Dlle. Camp par le Sr. de Bombelles.

2°. Il prouve la possession d'état de la Dlle. Camp.

3°. Il rapporte les titres de cette possession. Le rôle intéressant que la partie de l'orateur joue dans cette cause, fournit aux grands mouvemens de son éloquence; & ce plaidoyer, quoique moins raisonné, moins pressant d'argumens, fait plus d'impression par le pathétique & la chaleur qui y regnent.

26 Juillet 1772. Mademoiselle de Granville, une des courtisannes du jour les plus célebres, entretenue par M. de Jouville, Me. des Requêtes, a en sous-ordre M. le Chevalier de Guer. Ces jours derniers il s'est élevé une rixe entr'eux, au point que l'amant a défiguré cette beauté de la maniere la plus outrageante. Cela a fait un esclandre du diable dans le

monde galant. La Dlle. eſt actuellement entre les mains des Eſculapes, & cela a donné lieu à un plaiſant de répandre au colyſée, aux ſpectacles, aux promenades & autres lieux publics, le bulletin ſuivant. Il faut, pour mieux l'entendre, ſavoir que les deux médecins, *Saint Leger* & *Soullier*, ſont très renommés parmi les filles, & abſolument conſacrés à leur ſervice, ainſi que le Sr. *Recolin*, très expert dans les maladies du Sexe, Chirurgien de Madame la Comteſſe Dubarri avant ſon élévation, & qui a conſervé cette qualité. Le Sr. *Bordeu* eſt un Docteur plus relevé que les premiers, mais Médecin en titre de Madame la Comteſſe.

„ Aujourd'hui 21 Juillet 1772, nous ſouſſignés, médecins ordinaires conſultans de la Faculté d'Amathonte, Paphos, Cythere & autres lieux, nous étant tranſportés chez la Demoiſelle Granville, une des Prêtreſſes en titre de ces iſles, pour conſtater l'état où l'a réduite un amant furieux & jaloux, de ce requis par ladite Demoiſelle, avons conſtate ce qui ſuit.

Ayant fait lever l'appareil mis ſur ſa face & ſur ſa gorge par Me. Recolin, chirurgien juré expert pour toutes les bleſſures d'amour, premier chirurgien de Vénus, notre reine & ſouveraine, nous avons trouvé 1°. que ce viſage céleſte étoit dans un état méconnoiſſable & horriblement défiguré par des griffes infernales.

2°. Que le feu de ses yeux qui lançoient des traits si sûrs, étoit noyé dans une humeur abondante & visqueuse.

3°. Que ces fossettes du menton & des joues, où les ris & les graces se plaisoient à folâtrer, étoient absolument détruites & couvertes d'un sang caillé.

4°. Que sa bouche, siege de la volupté, que ses lêvres vermeilles, ci-devant mesure heureuse de ses charmes secrets, n'offroient en ce moment qu'une ouverture effroyable & délabrée.

5°. Que ses tettons si blancs, si bien arrondis, si fermes, étoient meurtris, flétris, ramollis & n'excitoient plus par leur attouchement qu'une sensation triste & desagréable.

Mais après ce spectacle douloureux, ayant visité les autres parties du corps, nous avons observé avec une grande consolation, qu'au moyen des saignées légeres & répétées le calme étoit rétabli dans les régions inférieures, que les fesses sphériques, rebondies, appétissantes avoient aussi chacune leur petite cavité ou fossette, niches de l'Amour, qu'elles pourroient parfaitement suppléer aux fonctions des tettons, sauf le danger pour le prophane d'être provoqué à une adoration erronnée, mais dont la Nymphe nous a déclaré avoir horreur : qu'au surplus, les cuisses douillettes & potelées étoient bien propres à ramener au vrai culte; que

que le ventre un peu élevé, blanc, élastique, offriroit aux regards un coup d'œil séduisant, aux mains un tact doux & suave, à la bouche des baisers ravissans; que le tailli, chevelu, noir, épais, qui en ombrage la partie inférieure, contenoit mille jeux en embuscade; que de nouvelles levres, une nouvelle sorte de langue suppléeroient aux baisers à la florentine, à ces titillations délicieuses, à ce prurit voluptueux, qui font l'amusement des paillards impuissans; qu'enfin rien n'empêchoit les mortels favorisés d'une foi vive & robuste, marchant droit & ferme dans les sentiers de la vertu, soutenus d'une grace constante & efficace, de pénétrer jusqu'aux profondeurs du sanctuaire, & d'y faire tous les sacrifices, toutes les libations, que leurs forces leur permettront. En foi de quoi nous avons délivré le présent procès verbal, pour être répandu parmi les amateurs, pour annoncer que la Nymphe reprendra incessamment ses fonctions sur sa chaise longue, & souffrira les assauts multipliés qu'on voudra lui livrer. (*Signé*) *Geilles de St. Leger, Soullier de Choisi, Recolin.*

Vu par nous, premier Médecin de la Grande Prêtresse, & scellé de notre sceau de cire jaune & verte. (*Signé*) BORDEU.

30 *Juillet* 1772. On a vu paroître avec tout le luxe typographique des livres attribués à Zoroastre, en trois volumes in 4°. sous le nom

de *Zenda Vista.* M. Anquetil, Associé de l'Académie des Belles Lettres, a prétendu avoir rapporté ce trésor d'après ses découvertes, dans ses voyages entrepris sur les lieux: il a déposé les manuscrits à la Bibliotheque du Roi & en a donné la traduction. Un anonyme l'attaque aujourd'hui; il assure que cette traduction est infidele; que l'ouvrage n'est pas de l'auteur Persan, & qu'il ne présente que l'érudition fastueuse d'une imagination déréglée.

1 *Août* 1772. L'affaire de M. le Vicomte de Bombelles est une hydre qui repousse sans cesse de nouvelles têtes. Il paroît actuellement un Mémoire pour un Curé de la paroisse de St. Simon de la ville de Bordeaux, qui se plaint d'être obligé de s'arracher à sa retraite & de s'inscrire en faux contre un prétendu Extrait de mariage entre la Dlle. Camp & le Vicomte de Bombelles, qu'il assure n'avoir point signé, & dont il n'a eu connoissance que depuis l'étrange bruit qu'occasionne le procès en question.

Me. Belot, Avocat de M. Linars, ce Curé, a mis sa défense dans le plus beau jour: son Mémoire est plein de raison & de sagesse; mais il a cru devoir cependant faire connoître aux juges l'adresse criminelle avec laquelle Me. Linguet veut mettre en cause sa partie. „ Cet „ éclat, fait-il dire à son adversaire, réussira „ certainement en proportion du degré de ma-

„ lignité que j'y faurai mettre & je m'y con„ nois:" phrafe directe & perfonnelle à l'orateur, qui l'a extrêmement piqué.

Dans un autre endroit, il lui reproche fon peu de jugement, il le peint *comme un athlete indifcret, toujours occupé à polir fes armes, fans en connoître la trempe, ni en prévoir l'effet.*

On craint que ces farcafmes ne provoquent Me. Linguet, & qu'il ne faffe quelqu'explofion violente contre fon confrere; ce qui fera rire le public, mais dégrade le Barreau moderne.

Au furplus, le vrai but de ce Mémoire eft de faire connoître aux Proteftans qu'ils mettent inutilement beaucoup de chaleur dans cette affaire, qu'ils regardent comme commune à leur parti; que non-feulement elle ne doit les intéreffer en rien; que même gagnée, elle n'opéreroit aucun changement en leur faveur; que, perdue, au contraire, elle peut leur nuire beaucoup & avoir des fuites très funeftes, en excitant un œil plus attentif de la part du Gouvernement fur leurs mariages irréguliers.

2 *Août* 1772. Le maufolée du Maréchal de Saxe eft abfolument fini, & doit partir inceffamment pour Strasbourg, où il eft ultérieurement décidé qu'il fera tranfporté, fuivant le vœu de l'Eglife Proteftante.

On voit chez le Sr. Pigal, Sculpteur, auteur de ce beau monument, le modele en plâtre de la ftatue de M. de Voltaire.

3 *Août* 1772. Le Sr. Drouais, le Peintre, auteur du Portrait de Madame la Comtesse Dubarri, qui n'a fait que paroître au Sallon de l'année derniere, les connoisseurs l'ayant beaucoup critiqué, est occupé aujourd'hui à faire celui d'un enfant passant pour fille de cette Dame, qui est à Ste. Elisabeth, & connue sous le nom de *Pierrot*, à cause de sa gentillesse & de ses drôleries: elle peut avoir dix à onze ans, elle doit servir de dessus de porte au Pavillon de Lucienne.

4 *Août*. La Statue de M. de Voltaire est de grandeur naturelle: il est assis, ce qui n'offre qu'un vrai squelette. Heureusement les regards se portent d'abord sur la tête, la partie la plus essentielle d'un tel ouvrage. Elle est couronnée de lauriers. Ceux qui ont vu depuis peu le Philosophe de Ferney, le trouvent très ressemblant. Il semble porter ses regards au loin, envisager toutes les folies des hommes; s'en moquer, avec ce sourire perfide qui annonce moins une gaîté franche, qu'une satisfaction méchante de voir partout ses semblables.

M. de Voltaire tient de la main gauche un rouleau déployé, qui en tombant couvre les tristes vestiges de sa virilité. De la droite il a un poinçon. A ses pieds sont le Poignard de Melpomene, le Masque de Thalie, de gros livres, & tous les attributs qui peuvent caractériser ses divers genres de composition.

On n'a point encore décidé où feroit placée cette ftatue, qui doit être exécutée en marbre, dont la fingularité fera précieufe fans doute pour la poftérité la plus reculée, mais dont le fpectacle repugnera toujours, furtout aux femmes, par le coup d'œil hideux d'un cadavre décharné, plutôt que d'un être vivant.

5 *Août* 1772. On a parlé d'un chantre de la Rochelle, enlevé par Lettre de cachet au Chapitre de cette ville, pour le préfenter fur la fcene lyrique. Le public étoit impatient de voir paroître ce fujet, annoncé avec beaucoup d'emphafe, comme une haute-contre de grande diftinction. On a appris enfin qu'on l'avoit fait débuter fur le théâtre de Mlle. Guimard à Pantin, le jour où l'on donna *Madame Engueule*, & qu'il avoit été décidé par les amateurs qu'il ne pouvoit convenir; que fa voix étoit magnifique dans le haut, mais n'avoit point de bas. On a renvoyé ce chantre, qui après avoir goûté des filles d'Opéra, répugnoit beaucoup à retourner avec les cuiftres fes confreres.

6 *Août*. Il vient d'arriver de Ferney une petite piece, ayant pour titre *le Chinois Cathéchifé*. On peut dire que M. de Voltaire finit comme il a commencé; c'eft fon *Epitre à Uranie*, plus vive, plus refferrée, plus gaie, & contenant dans un court efpace tous les mysteres de notre fainte religion: c'eft un vrai Ca-

théchiſme très orthodoxe, auquel nos théologiens ne peuvent trouver à redire que la maniere plaiſante & leſte dont il eſt traité en poëſie.

7 *Août* 1772. "L'affaire de M. de Bombelles a enfin été jugée hier. L'affluence étoit immenſe, & l'on avoit établi une garde nombreuſe pour contenir cette foule. M. l'Avocat général Vaucreſſon, dont on ne connoiſſoit pas encore beaucoup l'éloquence, a parlé & a été fort applaudi. Il a conclu contre la Dlle. Camp, il a mulcté Me. Linguet, il a exhorté les jeunes orateurs à ne le point prendre pour modele, ſoit dans ſon peu de délicateſſe à préſenter comme vrais des faits faux, ſoit dans ſon art dangereux de couvrir tout de ſes ſarcaſmes, & de traveſtir en ſatyres des plaidoyers faits pour défendre l'innocence, ou atténuer le crime, ſoit enfin dans ſon audace effrénée à faire des apoſtrophes indécentes au public, comme pour s'en faire un rempart & forcer les ſuffrages des juges.

Il a été ordonné un délibéré ſur le champ, qui a duré trois heures & a ſouffert de grands débats. Le public n'a point deſemparé, il eſt reſté dans la grand'chambre, dans la grand'ſalle & dans toutes les avenues du Palais.

Enfin Arrêt qui déboute la Dlle. Camp de ſa demande, qui la condamne aux frais & dépens envers la Dlle. Carvoiſin, Dame de Bom-

belles & le Curé de Bordeaux; qui ordonne que l'enfant sera mis en couvent pour être élevé dans la Religion Catholique Apostolique & Romaine, aux frais de M. de Bombelles, à raison de 600 livres par an, pour lesquelles il sera tenu de faire un fonds de 12000 livres; qui condamne ledit Bombelles à 12000 livres de dommage & intérêts envers la Dlle. Camp, par forme de réparation civile, ce qui entraîne la contrainte par corps: sur le surplus met les parties hors de cour.

Les Mémoires de Linguet supprimés, en ce qu'ils peuvent contenir d'injurieux aux différentes parties.

10 *Août* 1772. Messieurs de l'Académie Françoise n'ayant pas trouvé de pièce de poésie digne d'être couronnée cette année, le jour de la St. Louis, ont remis le Prix.

11 *Août*. *Madame* (on appelle ainsi la fille aînée de M. le Dauphin) restée à Versailles pendant le Voyage de Fontainebleau, a reçu avec sa sœur une fête magnifique, donnée à St. Ouen, par M. le Prince de Soubise, où l'on a joué de petits jeux d'enfans, entr'autres *le gage touché*. M. l'Abbé de Voisenon, très attaché à ce Prince, a voulu y servir un plat de sa façon; il a fait les vers suivans:

Un jour ne sachant que faire
Le jeune Epoux de Psyché

Les Ris, les Jeux & leur Mere
Jouoient *au gage touché.*
L'Amour faillit ; pour son gage
On lui fit chercher longtems
Objet qui fut l'assemblage
Des graces & des talens.
Toute la troupe céleste
Crut faire peine à l'Enfant ;
Il est, dit-elle, un peu leste
Pour choisir bien sensément.
Mais le Dieu content dans l'ame
Parcourant tous les humains,
Jetta les yeux sur *Madame*,
Et chacun battit des mains.

13 *Août* 1772. Depuis quelques mois il a été question de faire un Canal en Bourgogne, qui communiquant à la Loire, faciliteroit l'exploitation des marchandises de cette province. Diverses compagnies ont paru se former pour tendre à ce but, & toutes ont échoué quand il a fallu réaliser les fonds nécessaires pour la confection de ce Canal. Comme les avantages en sont démontrés & que la Province a le plus grand intérêt à son exécution, on vient de faire imprimer un Mémoire pour engager les Etats à emprunter les fonds nécessaires pour cet objet. De gros capitalistes Génois offrent deux millions, à quatre pour cent.

13 *Août*. On rit beaucoup de voir Mlle. Guimard, cette Danseuse de l'Opéra, ancienne

maîtresse du Prince de Soubise, & pour qui ce Seigneur continue à avoir une grande considération, donner des permissions de chasse, comme une Dame d'importance. M. de Soubise, comme Capitaine des chasses, lui accorde dans les plaisirs du Roi un canton, où elle fait chasser pour sa table, & permet à ses amis d'aller. Les Danseurs, les Chanteurs, les Acteurs de nos spectacles briguent la faveur de cette nouvelle Diane; c'est à qui d'entr'eux jouira d'un exercice si attrayant, & dont la Noblesse depuis longtems réclame le privilege exclusif.

13 *Août* 1772. On imprime actuellement un manuscrit trouvé dans un vieux château, qui a jadis appartenu au célebre *Montaigne*; c'est un Voyage d'Italie écrit de la propre main de ce Philosophe. Toute la Littérature est dans l'attente d'un ouvrage aussi précieux.

17 *Août* 1772. La foire St. Ovide vient de s'ouvrir hier, suivant le nouveau reglement, à la place de Louis XV. Pour attirer davantage les curieux sans doute, on a enfin découvert le piedestal du monument que la ville y a fait élever au Roi, qui est absolument terminé. On sait que cette composition est du célébre Bouchardon, mort avant qu'il eût pu finir son exécution, qui a été confiée au Sr. Pigal.

Ce Piedestal revêtu de marbre blanc veiné, est élevé sur deux marches. Tous les ornemens sont en bronze. On voit à ses angles

quatre figures debout, de dix pieds de proportion, repréſentant les quatre Vertus, la Force, la Juſtice, la Prudence & l'Amour de la Paix : les deux petits côtés de ce Piedeſtal ſont ornés d'inſcriptions entourées de branches de lauriers dorées : ſur la face, qui regarde le jardin des Thuilleries, on lit :

LUDOVICO XV.
OPTIMO PRINCIPI
QUOD
AD SCALDAM, MOSAM, RHENUM,
VICTOR
PACEM ARMIS
PACE
ET SUORUM ET EUROPÆ
FELICITATEM
QUÆSIVIT.

Sur la face qui eſt à l'oppoſite, vers les Champs Elyſées, on lit :

HOC
PIETATIS PUBLICÆ
MONUMENTUM
PRÆFECTUS
ET
ÆDILES
DECREVERUNT ANNO
M. D. CC. XLVIII.
POSUERUNT ANNO
M. D. CC. LXIII.

Les grands côtés du piedestal sont décorés de trophées & de bas-reliefs ; l'un représente le Roi donnant la Paix à l'Europe: l'autre le représente sur un char de triomphe, couronné par la Victoire & conduit par la Renommée à des Peuples qui se soumettent.

Cette composition a essuyé beaucoup de critiques. Représenter le Roi à cheval, n'est pas d'une invention neuve ni sublime; celle de le faire supporter par quatre Vertus en forme de Caryatides est bizarre. Il paroît que le cheval est en général la partie du Monument qui plaît le plus aux connoisseurs. Le grand défaut c'est qu'il est peu proportionné au local, & que la Statue ne paroît que comme une mouche dans cette vaste plaine.

21 *Août* 1772. Il est parvenu ici un 3e volume de Lettres de Madame la Marquise de Pompadour, depuis 1756 jusqu'à 1762. Leur défaut d'ensemble, leurs négligences naïves, continuent à les faire regarder comme des larcins faits à différens porte-feuilles. Il est certain qu'elles ont un caractere d'originalité & qu'elles ne sentent nullement l'auteur. Il y a pourtant quelques faits d'une fausseté trop manifeste pour que la feue Marquise les eût pu adopter. Il faut mettre ces inepties sur le compte de l'Editeur, qui aura peut-être été dans le cas de restituer quelques passages, ou tronqués, ou déchirés, ou illisibles. Au surplus, c'est un problême à

résoudre aux Littérateurs, & plus encore aux gens de cour qui ont connu l'héroïne.

25 *Août* 1772. Bernis est un séjour délicieux, affecté, comme maison de campagne, aux Abbés de St.-Germain des Prez. M. le Comte de Clermont avoit encore embelli ce lieu, & l'avoit rendu propre aux fêtes les plus magnifiques & les plus galantes. Il y a surtout un théâtre charmant, peu analogue aux divertissemens d'un Supérieur de Moines, mais très convenable à ceux d'un Prince.

C'est aujourd'hui M. le Prince de Marsan qui loue cette maison des Economats. Une fête qu'on y a donnée pour le jour de la St. Louis, son Patron, a ramené le public de ce côté-là & lui a rappellé celles de feu M. le Comte de Clermont.

Il y a d'abord eu Comédie ou plutôt Opéra Comique: on a joué le *Tonnelier* & le *Maréchal*. C'est le Spectacle ordinaire, qui s'exécute par des femmes de qualité & des Seigneurs de la compagnie du Prince. Les femmes sont Madame la Comtesse de Turpin, Madame la Marquise de Senneville: les hommes sont M. le Marquis de Villers, M. le Marquis de Toubeuf, Mrs. de Bertillac, freres, M. le Marquis de Rohan, &c. Tous ces acteurs & actrices jouent à merveille, avec une aisance, un naturel, bien supérieurs à tous les efforts de l'art.

Après ce préambule, le Prince & sa suite se sont embarqués sur la *Bievre*, petite riviere qui fait canal dans le Parc. A son arrivée un député du Fleuve, à la tête de ses Nymphes, est venu complimenter S. A. Elle est entrée dans des gondoles galamment décorées; les boëtes, les canons ont ronflé. Sa marche lente & majestueuse étoit précédée de feux sur l'eau. Des Tritons parcouroient la terrasse, & lançoient un artifice agréable & neuf. Enfin le héros de la fête est entré dans un pavillon construit à la tête du Canal, où il a soupé, après avoir reçu une nouvelle harangue des Bergers & Bergeres de ces cantons. Le tout a été accompagné d'une musique délicieuse.

Après le souper, il y a eu Caffé: c'est un genre de divertissement inventé depuis quelques années, où sous l'image naïve de ce qui se passe dans ces lieux publics, on ménage des scenes agréables & piquantes.

A côté du Caffé se sont formé des Parades ingénieuses, relatives aux circonstances de la fête, & assaisonnées de ces bons mots grivois qui sont l'ame de ce genre de pieces.

Le public des environs & de Paris couvroit la terrasse & remplissoit les bosquets artistement illuminés. Au moyen de contremarques convenues on étoit admis dans l'assemblée, & l'on pouvoit assister à l'exécution de ces di-

vers impromptus, où le goût des acteurs, toujours pris dans la compagnie du Prince, a développé leurs talens divers.

La fête a été terminée, suivant l'usage, par un Bal très brillant, & composé de très jolies femmes.

27 *Août* 1772. Un procès d'une espece très singuliere doit se juger incessamment à l'Opéra! Une Dlle. *la Guerre*, fille des Chœurs, a été trouvée en flagrant délit dans une loge pendant une répétition. Ces répétitions sont délicieuses pour les amateurs, en ce que tout est confondu, tout est ouvert & qu'il y regne une liberté charmante. Le Président de Meslay, de la Chambre des Comptes, est l'heureux mortel qu'on a surpris dans l'extase amoureuse. Il est question de décider quel genre de punition on infligera à l'Actrice. Le Sr. Rebel, Directeur Général, consommé depuis longtems dans la jurisprudence du code lyrique, doit présider à l'Arrêt, avec les Directeurs particuliers. On croit qu'on appellera les matrônes les plus expertes de la troupe, mais qui n'auront que voix consultative. Cette affaire rappelle celle de Mlle. Petit, du même genre, qui fit tant de bruit, il y a nombre d'années, & dans laquelle il parut des *Factums* très plaisans.

27 *Août* 1772. M. de Voltaire a pris tellement à cœur l'affaire de M. le Comte de Morangiès, qu'il vient de répandre une seconde

édition très augmentée de *l'Essai sur les Probabilités*, où il défend plus que jamais ce Maréchal de Camp.

29 *Août* 1772. *Mémoires authentiques de la Comtesse de Barré, Maîtresse de Louis XV, Roi de France, extraits d'un Manuscrit que possede Madame la Duchesse de Villeroi, par le Chevalier Fr. N.* 1772 : *traduits de l'Anglois.*

Tel est le titre d'un nouveau pamphlet arrivé en cette capitale de Hollande & d'Angleterre, après lequel on court avec avidité, & qui ne contente pas les curieux à beaucoup près. Rien de si plat, de si dégoûtant que cette brochure, qui n'est que du verbiage, pleine de lieux communs, & d'ailleurs indignement écrite. Le peu de faits qu'on y trouve, ne conviennent pas plus à l'héroïne qu'à toute autre femme publique, & il n'y a pas une seule anecdote qu'on puisse regarder comme approchant de la vérité. Il faut compter bien étrangement sur la sotte crédulité du public, pour avoir l'audace d'imprimer une pareille rapsodie.

30 *Août* 1772. Me. Linguet finit ainsi la Consultation de son premier Mémoire pour Mlle. Camp, sur la validité d'un mariage contracté en France suivant les usages des Protestans, en date du 22 Novembre 1771.

„ Peut-être même le Législateur instruit, par la discussion de cette cause, des abus que nécessite la situation des Protestans, se décidera-

t-il à révoquer enfin publiquement une Loi terrible (celle qui invalide leurs Mariages) que les circonſtances excuſoient peut-être & qui n'auroit pas dû leur ſurvivre."

Les Proteſtans de ce Royaume enthouſiaſmés par l'orateur s'étoient flattés de l'eſpoir qu'il leur donnoit, & ſembloient attendre la déciſion du procès pour apprécier la faveur du gouvernement à leur égard, ſans faire attention que ce cas particulier ne les concernoit en rien, en ce que l'Avocat de la Dlle. Camp avoit pris le change & l'avoit fait prendre à ſes lecteurs, puiſqu'il n'étoit nullement queſtion de ſavoir ſi un mariage fait ſuivant l'uſage des Proteſtans ſeroit valide, mais ſeulement ſi le mariage du Vicomte de Bombelles avec Mlle. Camp avoit été fait légalement, ſoit dans le rite Catholique, ſoit dans le rite Proteſtant. Que l'Arrêt ne prononce rien à cet égard, ſinon que par ſes diſpoſitions il indique que les Magiſtrats n'ayant trouvé aucun acte de célébration du premier mariage, l'ont regardé comme non exiſtant; ce qui argueroit ſimplement de faux les actes prétendus produits au procès par les gens d'affaire de la Dlle. Camp. Cependant on écrit de Montauban & des autres lieux, où il y a beaucoup de familles proteſtantes, que découragés de cette nouvelle pluſieurs ont pris le parti d'émigrer d'un pays où elles ne peuvent jouir des droits les plus

doux

doux de la nature, & que ces malheureux emportent avec eux leurs talens, leur industrie & leur fortune, en maudissant leur ingrate patrie. Tant est dangereuse dans ses suites une éloquence fausse & mal dirigée, comme celle de Me. Linguet!

1 *Septembre* 1772. Les vers de M. de Voltaire pour le 24 *Auguste* ou *Août* 1772, & qu'il a d'abord envoyés à Paris manuscrits, sont imprimés aujourd'hui. Il les a fait précéder de deux petits Pamphlets, à la suite desquels ils viennent plus naturellement.

Dans le premier, qui roule sur le procès de Mlle. Camp, M. de Voltaire, très louangeur contre son ordinaire, approuve l'Arrêt du nouveau tribunal, qu'il assure avoir été consacré par le suffrage du public, ce juge suprême, qui, quoique sans pouvoir, décide au fond en dernier ressort. Il prétend que tout Paris a senti qu'une loi dure ne permettant pas en France à un Catholique de se marier à une Protestante par le ministere d'un prétendu Réformé, le mariage devoit être déclaré nul. Mais M. de Voltaire prend le change encore un coup, comme beaucoup d'autres; l'Arrêt ne déclare point le mariage nul, il reconnoît simplement qu'il n'y a point de mariage, faute d'acte de célébration. C'est le seul point auquel les Magistrats se sont tenus, & qui leur a fait éviter

adroitement de prononcer entre Geneve & Rome.

Du reste, l'auteur gémit ensuite sur cette séparation funeste, qui a privé la patrie d'environ sept à huit cens mille citoyens utiles, & qui plonge encore cent mille familles dans l'incertitude continuelle de leur sort. Il semble applaudir à la nécessité de la loi dans les tems de trouble & de discorde; il la regarde desormais comme dangereuse & funeste; il indique les raisons de le croire & la possibilité de la révoquer. Il finit cependant par s'interdire modestement de toucher à une matiere si délicate, il dit que cent volumes ne valent pas un Arrêt du Conseil, & il attend de la prudence & de la bonté du Gouvernement ce qu'on n'obtiendra jamais par des argumens de théologie.

On connoît aisément quelles sont les raisons de la modération du critique dans ces réflexions, mais on est étrangement surpris de voir le même sens froid, la même douceur dans le second pamphlet, qui est une réponse à l'Abbé *Caveyrac*. On sait que ce dernier est auteur d'une ancienne *Apologie de la Révocation de l'Edit de Nantes & de la St. Barthelemi*. Apparemment cet écrivain retiré à Rome y aura fait un second traité sur la matiere, où il reproche à M. de Voltaire de n'être pas de son

avis, & où il lui attribue les *Mémoires de Brandebourg*, parce que celui-ci les a donnés à beaucoup de perſonnes, comme ſon ouvrage, & les a vendus à plus d'un libraire comme ſon bien.

Quand le zele du philoſophe de Ferney ſe ſeroit échauffé contre l'exécrable apologiſte de la St. Barthelemi, on l'auroit certainement pardonné à un apôtre de l'humanité; on ne peut cependant que le louer de diſſerter, au lieu d'injurier: ce qui eſt plus admirable encore, c'eſt qu'il ſe contienne également dans ſa propre querelle, & que ſans repouſſer l'outrage par l'outrage, la calomnie par la calomnie, il ſe contente d'aſſurer avec une tranquilité ſtricte que la vérité & l'honneur l'obligent de dire, qu'il n'y a perſonne en Europe à qui il ait jamais ni prêté, ni donné, encore moins vendu l'*Hiſtoire de Brandebourg*, &c. Il la reſtitue à ſon auguſte auteur, au Roi de Pruſſe; il ajoute qu'il eſt avéré que ce Monarque eſt le ſeul Hiſtorien de ſa patrie, comme il en eſt le Légiſlateur & le Héros. Il finit par demander humblement à M. l'Abbé de Caveyrac non-ſeulement ſon indulgence pour les Proteſtans, mais encore pour le Critique obligé de refuter ſes opinions. Puiſſe ainſi M. de Voltaire en avoir deſormais pour les ſiens!

3 *Septembre* 1772. Les Comédiens François repetent actuellement *Arminius*, tragédie du

Sr. Bauvin, que cet auteur, las d'être balotté par les histrions, avoit pris le parti de faire imprimer, il y a plusieurs années; ayant enfin trouvé grace devant eux, il profite de la faveur & va se faire jouer.

4 *Septembre* 1772. Le Pont de Neuilly est aujourd'hui le monument qui attire l'attention des curieux & des physiciens. La hardiesse de son exécution le rend le plus beau pont de France. Il a cinq arches, de 120 pieds chacune, & leurs voûtes plattes construites à la maniere moderne étonnent les connoisseurs. Au surplus, il faut attendre que les ceintres en bois en soient levés, pour mieux juger de cette belle machine. C'est en présence de S. M. que doit se faire l'opération: le jour est indiqué au 22 de ce mois. M. de Trudaine, Intendant des finances chargé des Ponts & Chaussées, doit y présider, & donnera au Roi une fête à cette occasion. Le chemin qui précede & qui suit, est aussi admirable & digne d'être comparé aux voies Romaines. M. Peronnet, Ingénieur des Ponts & Chaussées, a fourni les dessins, & a suivi l'érection du pont en question. Tout ne sera pas encore fini, & il s'agit aujourd'hui de faire refluer un bras de la riviere, pour la faire couler sous ce pont élevé dans une isle, & qui n'embrasse encore qu'une partie de la Seine.

5 *Septembre*. Un parent de feue Madame

Doublet, cette virtuose si renommée parmi ses politiques, pour les Mémoires manuscrits qui se rédigeoient chez elle des événemens publics & particuliers, continue ce journal intéressant. Dans un de ses articles il est tombé vertement sur le Sr. Marin, & a fait sentir l'imbécilité de ce rédacteur de la gazette de France, en adoptant les contes qu'on lui a envoyés sur le prétendu hydroscope, & les insérant avec la plus grande prétention, se vantant même d'être le premier auteur de nouvelles publiques qui en ait fait mention. On a renvoyé de Marseille au Sr Marin le jugement qu'on portoit de lui sur cet objet : il en a été outré, il s'est plaint au Ministre des Affaires Etrangeres, il lui a fait accroire qu'on dégradoit la gazette de France, en vilipendant son auteur, & comme il n'étoit guere possible d'attaquer le critique sur un travail aussi innocent, on a fait arrêter son laquais dont il se servoit pour envoyer les nouvelles à ses amis & on l'a fait mettre au Fort-l'Evêque, au secret. On a pris pour prétexte qu'il trafiquoit de ces nouvelles. Ce procédé indigne du Sr. Marin donne encore plus mauvaise idée de son cœur & de son petit esprit. Il rappelle le principe du grand Colbert, qui dans ses Instructions pour la Marine avoit une si méchante opinion des Provençaux, qu'il recommanda expressement de n'en employer aucun dans les

grandes places de l'Administration & du Gouvernement.

5 *Septembre* 1772. Mlle. Du Thé est une des courtisannes les plus renommées aujourd'hui dans cette capitale. L'honneur qu'elle a eu de donner les premieres leçons du plaisir à M. le Duc de Chartres, l'a mise dans une grande vogue. C'est une blonde fadasse, d'une figure moutonniere, qui n'annonce aucune pétulance, aucun esprit, mais à la mode: c'est tout dire. Elle appartenoit en dernier lieu au Marquis de Genlis, qui marié à une des plus jolies femmes de la cour trouva plus doux de se ruïner avec cette fille. Celle-ci sentant que les facultés de son amant baissoient, a pris le parti de le congédier. Milord d'Aigremont est l'heureux mortel qu'elle veut bien admettre aujourd'hui à sa couche, moyennant mille Louis pour la premiere nuit & mille écus par mois. Ces sermens réciproques seront sans doute bien exécutés, car tout Paris en est témoin, & c'est la nouvelle du moment.

7 *Septembre*. *L'Enfant Jésus* est une communauté instituée par l'ancien curé de St. Sulpice, & établie sur sa paroisse, mais à l'extrêmité de Paris. Les places n'en sont données qu'à des filles de condition, & jolies: c'est l'obligation qu'y mettoit le feu Sr. Languet; ce qui avoit même fait dire que c'étoit *le Ser-*

del des Evêques, parce que ce Curé très patelin, très courtisan, faisoit manger souvent ces Messeigneurs avec quelques-unes de ces Dames, qu'il admettoit à tour de rôle à sa table. Il y avoit en outre dans cette maison des filles du commun, pauvres ou orphelines, qu'on élevoit à toutes sortes de travaux champêtres & domestiques.

Madame de Marsan avoit imaginé pendant le séjour de Compiegne de procurer à Madame & à sa sœur un petit spectacle, en les conduisant à cette communauté. Elles y ont été reçues avec tous les honneurs dûs à leur rang; on est allé au devant d'elles avec le dais, on les a régalées de musique, salut & benédiction. Madame a été enchantée de ces Dames, & a voulu leur donner une marque de sa satisfaction, en les baisant toutes à la joue, au nombre de 28: Madame Elisabeth ne leur a présenté que sa main à baiser.

8 *Septembre* 1772. Il paroît une Déclaration du Roi, qui établit une Commission Royale de Medecine pour l'examen des remedes particuliers & la distribution des eaux minérales; elle est du 25 Avril dernier, & n'a été publiée que depuis peu. Le bien public est l'objet de cet établissement; suivant le préambule il est question de prévenir par une recherche exacte les abus énormes qui se commettent journellement dans cette partie, & l'on forme à cet effet

une Commiſſion de gens éclairés ſur ces matières, qui préſideront à la viſite, à l'examen & à la diſtribution. Il paroît difficile que ces frais n'entraînent une petite augmentation, qui ſera ſans doute ſupportée volontiers par les malades, trop heureux qu'on veille à la ſalubité des médicamens qu'on leur adminiſtrera. La Commisſion annoncée ſera compoſée de Médecins, Chirurgiens, Apothicaires, &c.

8 *Septembre* 1772. Il paroît un Poëme *ſur le Jugement de Pâris* par M. Imbert, jeune homme qui promet beaucoup & dont les vers ſont pleins de graces & d'harmonie, où l'on trouve d'ailleurs de l'invention & du génie dans la compoſition. M. Piron, ce vieillard preſque nonagénaire, qui conſerve encore dans le froid de l'âge tout le feu de la plus verte jeuneſſe, toute la gaîté la plus aimable, s'eſt amuſé à faire une chanſon en parodie du même ſujet, ſur l'air du *Mirliton don daine, Mirliton don don*, qui fait fortune, & malgré les gravelures dont elle eſt pleine, plaît beaucoup aux Dames.

10 *Septembre*. On parloit depuis quelque tems d'un ouvrage ſur *la Tactique* très recherché, très défendu, par l'adreſſe de l'auteur à y inſérer des choſes extrêmement fortes & hardies. Il en a percé enfin des exemplaires dans ce pays ci: c'eſt un livre en deux volumes in 4o., ayant pour titre *Eſſai général des*

Tactiques, précédé d'un Discours sur l'état actuel de la Politique & de la Science Militaire en Europe, avec le plan d'un ouvrage intitulé la France Politique & Militaire, dédié à ma Patrie.

12 *Septembre* 1772. Chanson ou Parodie, sur l'air du *Mirliton don daine, Mirliton don don.*

1.

Moi qui jadis eus la gloire
De chansonner pour Iris,
J'ose entreprendre l'histoire
Du Jugement de Paris,
Sur le Mirliton, &c.

2.

Un jour la belle Cythere
Avec Junon & Pallas
Se lavoit dans la riviere
Le corps, la tête & les bras,
Et le Mirliton, &c.

3.

Quand la Discorde crotée
Vint pour se laver aussi,
Junon toute transportée
Dit: retire-toi d'ici.
L'affreux Mirliton, &c.

4.

La Discorde en prit vengeance,
Savez-vous comme elle fit?
Au milieu d'elles leur lance
Une pomme d'or & dit:
Au beau Mirliton, &c.

5.

Junon qui toujours criaille
Veut s'en ſaiſir tout de bon;
Venus, lui dit la Griſaille,
N'eſt point de tout de ſaiſon,
Pour le Mirliton, &c.

6.

Pallas dit d'un ton ſévere:
Tous vos plaiſans Mirlitons
Ont toujours maille à refaire;
On ne voit nulles façons
A mon Mirliton &c.

7.

Dans la diſpute elles virent
Pâris le jeune paſtour,
Auſſitôt toutes ſe dirent
Le drôle eſt bon connoiſſeur
En beaux Mirlitons, &c.

8.

Le Berger aux trois Déeſſes
Fit ôter trois cotillons,
Il vit trois paires de feſſes
Et trois paires de tettons,
Et trois Mirlitons, &c.

9.

D'une pareille corvée
Pâris ne s'épouventa,
Il alla, tête levée,
Et tour à tour feuilleta
Chaque Mirliton, &c.

10.

Junon promit la richesse
Au jeune berger Pâris;
Pallas vanta la sagesse:
Mais qu'offrit Dame Cypris?
Rien qu'un Mirliton, &c.

11.

A cette douce parole,
On vit le combat cesser.
Ce Pâris étoit un drôle
Qui se seroit fait fesser
Pour un Mirliton, &c.

13 *Septembre* 1772. M. le Premier Avocat général projette de faire rayer Me. Linguet du Tableau, à l'occasion de divers sarcasmes que lui a lancés directement cet Avocat, en plein parquet. D'abord sur les reproches qu'il faisoit à ce dernier de ses personnalités contre lui & M. de Vaucresson, son confrere, Me. Linguet s'en est défendu, & M. de Vergès insistant, sur ce que personne ne s'y étoit trompé: „ tant „ mieux, a-t-il repris, c'est une marque de la „ vérité de mes portraits". M. l'Avocat général piqué au vif lui a demandé s'il savoit à qui il parloit? „ Oui, Monsieur, a-t il répon- „ du; je parle à Me. Jacques de Vergès, Avocat „ Général du Parlement à *mon refus*". Ce qui n'a qu'irrité davantage ce magistrat, dont le ressentiment doit éclater à la rentrée.

13 *Septembre* 1772. Le théâtre de la Comédie Italienne est dans le plus grand délabrement. La retraite décidée du Sr. Caillot, longtems en suspens, y occasionne une perte difficile à réparer. Cet acteur, qui menaçoit de quitter depuis longtems, pour se livrer à un commerce lucratif qu'exerçoit son frere mort, étoit retenu par le goût décidé qu'il a pour son métier & la sorte de considération qu'il lui donnoit. D'une autre part, la cupidité le domine beaucoup : il proposoit pour se dédommager du sacrifice qu'il faisoit du côté de la fortune, de lui donner un intérêt dans les poudres; la chose n'ayant pas réussi, il a quitté absolument, en promettant cependant de jouer quelquefois dans l'hiver gratuitement & pour mériter de plus en plus les bontés du public. Mais il est à craindre qu'il ne se rouille faute d'usage, ou que les représentations brillantes qu'il procurera à ses camarades les jours où il paroîtra, ne fassent tort aux autres & ne les rendent très médiocres.

Quoi qu'il en soit, malgré cette pénurie de sujets, le tripot a été fort intrigué à l'occasion du début d'une Demoiselle *Colombe*, qui jusqu'à présent attachée à ce spectacle comme Actrice de remplissage & comme Danseuse, état très subalterne dans la Troupe, a débuté avec un succès prodigieux dans *le Huron* & dans *Tom Jones*. Toutes les femmes chantan-

tes font enragées de fa réuffite, & craignant avec raifon d'en être bientôt éclipfées, cabalent auprès des Gentilshommes de la chambre pour empêcher qu'elle ne foit reçue.

14 *Septembre* 1772. *Le Traité des Tactiques*, dont on a parlé, eft de M. Guibert, Colonel Commandant la Légion de Corfe, fils de M. de Guibert, Maréchal de Camp & Cordon Rouge. L'ouvrage n'eft pas merveilleux en lui-même, & les gens du métier n'y trouvent rien de neuf ou de génie. La préface feule attire l'attention des curieux & préfente des chofes très répréhenfibles aux yeux du Gouvernement ; cependant, quoique l'auteur n'ait pas mis fon nom à la tête de ce traité, il y a apparence qu'il ne s'en défend point, puifque tout le monde le nomme. On craint que fa hardieffe ne lui faffe tort.

15 *Septembre*. Mlle. Duperey, cette charmante danfeufe de l'Opéra, pleine de graces & de talens, qui s'étoit mife en couvent par dépit de n'avoir pu fixer le Sr. Dauberval qu'elle vouloit époufer, montre plus de fermeté qu'on ne croyoit dans fon facrifice: elle a déja le voile blanc. Envain Madame Texier, ainfi que fon mari, dont elle paffoit pour fervir les plaifirs tour à tour, l'ont-ils haranguée fucceffivement, afin de la détourner de fon funefte projet, elle perfifte, & la grace la rend invincible à toutes leurs féductions.

16 *Septembre* 1772. On parle beaucoup d'un *Poëme sur le bonheur*, auquel M. Helvetius a travaillé presque toute sa vie, & qu'il avoit ébauché même avant son livre sur *l'esprit*. Il y a des choses fortes, qui ont fait prendre le parti à l'éditeur de faire imprimer l'ouvrage posthume de ce Philosophe en pays étranger. Il a profité de cette liberté pour y mettre une préface qu'on assure n'être pas moins hardie; ce qui fait rechercher le livre. Ce Poëme est d'ailleurs peu poétique, sans fiction, sans chaleur, sans enthousiasme : il est en 6 chants.

17 *Septembre*. Les amateurs ont assisté dernièrement à une répétition de danse faite à l'Opéra. Il est question du petit *Mont Gaultier*, dont la mere, femme d'une Quinte de l'Opéra, est maîtresse du Sr. Vestris, & qui passe pour être le fils de ce grand coryphée : c'est lui qui préside à son éducation avec toute la tendresse paternelle, & qui met la plus grande prétention à ce début. La mere y a aussi attiré beaucoup de monde, par l'honneur qu'elle a d'approcher de Madame la Comtesse Dubarri, qu'elle a connûe autrefois en société, & qui ne l'a point oubliée dans sa gloire. On présume infiniment des talens du jeune éleve.

18 *Septembre*. L'Académie Françoise a nommé une Députation vers M. le Cardinal de la Roche-aymon pour lui demander une Abbaye en faveur de l'abbé Maury. Cet orateur, diman-

che dernier, avoit préſenté ſon diſcours à ſon Eminence, qui l'a très bien accueilli, lui a déclaré être prévenu de la démarche de l'Académie en ſa faveur, être très bien diſpoſé & l'a retenu à dîner pour mercredi avec les Députés, jour auquel ils ont dû voir ce Prélat.

20 *Septembre* 1772. On parle beaucoup d'une opération de la pierre que vient de faire le frere Côme ſur un chantre de la chapelle du Roi, qui a duré 33 minutes: ce que les gens de l'art regardent comme un événement unique. Le patient, quoiqu'âgé, mais fortement conſtitué, n'a point ſuccombé dans ce cruel ſupplice & l'on eſpere qu'il en reviendra.

24 *Septembre*. Le bâtard du Sr. Veſtris qui a débuté dans la danſe le 18 de ce mois, n'eſt pas le fils de la Dame Mont Gaultier; celui-ci eſt encore hors d'état de ſuivre les traces de ſon illuſtre pere: c'eſt un enfant naturel qu'il a fabriqué avec la Dlle. Allard. On doit juger quelles heureuſes diſpoſitions doit avoir cet enfant, qui n'a pas 13 ans; il annonce la majeſté de l'un réunie aux graces & à l'enjouement de l'autre.

27 *Septembre*. Les Comédiens François ont donné hier la premiere repréſentation des *Chéruſques*, la nouvelle tragédie annoncée du Sr. Bauvin. L'auteur eſt un pauvre diable du pays d'Artois, qui a été réformé de l'Ecole Militaire, où il étoit profeſſeur, âgé de près de 60

ans & qui débute au théâtre. L'exemple de M. de Belloy l'a encouragé, & les Etats d'Artois ayant promis une pension au poëte qui célébreroit un héros de cette province, le premier s'est évertué, & a chanté *Arminius*, l'un des chefs de ce peuple connu, autrefois sous le nom de Cherusques.

Les Comédiens n'ayant paru jouer cette piece que par une pitié humiliante pour l'auteur & le lui ayant fait sentir durement, il en a résulté un intérêt général de la part du Public en sa faveur; il étoit on ne peut mieux disposé, & les deux premiers actes ont été applaudis avec une prédilection particuliere. Le 3e. acte n'a pas reçu les mêmes acclamations. Le 4e. a été foiblement soutenu. Dans le 5eme. Mlle. Vestris ayant paru le casque en tête, & la pique à la main, cela a formé un coup de théâtre qu'on a trouvé admirable, & les battemens de mains n'ont point discontinué jusqu'à la fin. On a demandé l'auteur avec une fureur sans exemple. Mais celui-ci effrayé des huées du 3eme acte avoit disparu & a eu la prudence de ne pas se montrer. On a continué à crier *l'auteur!* au point qu'on n'a pu annoncer, & qu'on a eu beaucoup de peine à commencer la seconde piece.

23 *Septembre* 1772. Le public plaisant a baptisé le nouveau débutant dans la danse à l'Opéra, du nom de *Vestrallard*. Ce qui caractérise

sa double origine. On l'applaudit de plus en plus. Il est certain que c'est un prodige, dont il n'y a peut-être point d'exemple. Le pere se complaît merveilleusement dans les acclamations qu'on accorde à son bâtard, & dans l'excès de sa joie il en a témoigné sa reconnoissance aux Spectateurs par de très profondes révérences, qu'il est venu faire sur le bord du théâtre.

29 *Septembre* 1772. Les Comédiens Italiens ont donné hier la premiere représentation de *Julie*, comédie nouvelle en trois actes & en prose, mêlée d'ariettes: les paroles sont du Sr. Monvel, jeune acteur de la Comédie Françoise. La Musique est du S. Dezaïdes, compositeur qui n'est encore connu par aucun grand ouvrage.

29 *Septembre*. M. de Voltaire, qui ne laisse passer aucune occasion de faire sa cour successivement à tous les Potentats, & qui saisit à merveille l'à propos du jour pour participer en quelque sorte à la célébrité des évenemens & faire avec eux l'entretien public, vient d'adresser des vers au Roi de Suede à l'occasion de la derniere révolution de ce Royaume. Si l'on n'y trouve rien de bien philosophique, de bien hardi, on y lit au moins quelques beaux vers, dignes encore du chantre d'Henri IV; les voici:

Jeune & digne héritier du grand nom de Gustave,
Sauveur d'un Peuple libre & Roi d'un Peuple brave,
Tu viens d'exécuter tout ce qu'on a prévu :
Gustave a triomphé sitôt qu'il a paru.
On t'admire aujourd'hui, cher Prince, autant qu'on
t'aime,
Tu viens de ressaisir les droits du Diadême.
Et quels sont en effet ses véritables droits ?
De faire des heureux en protégeant les loix,
De rendre à son pays cette gloire passée,
Que la Discorde obscure a longtems éclipsée
De ne plus distinguer ni *bonnets*, ni *chapeaux*,
Dans un trouble éternel infortunés rivaux,
De couvrir de lauriers ces têtes égarées
Qu'à leurs discussions la haine avoit livrées,
Et de les réunir sous un Roi généreux.
Un Etat divisé fut toujours malheureux :
De la liberté vaine il vante le prestige,
Dans son illusion sa misere l'afflige,
Sans force, sans projets pour la gloire entrepris
De l'Europe étonnée il devient le mépris.
Qu'un Roi ferme & prudent prenne en ses mains
les rênes,
Le Peuple avec plaisir reçoit ses douces chaînes;
Tout change, tout renaît, tout s'anime à sa voix,
On marche alors sans crainte aux pénibles exploits,
On soutient les travaux, on prend un nouvel être
Et les sujets enfin sont dignes de leur maître.

30 *Septembre* 1772. On a donné de suite les *Cheruſques* lundi & mardi, suivant les vœux

du parterre, qui a paru protéger de plus en plus l'auteur, & maltraiter les comédiens. Ce dernier jour on a apostrophé publiquement les acteurs: on a dit au Sr. Monvel qui est venu annoncer: „ on est assez content de vous, „ mais dites à Molé qu'il apprenne mieux son „ rôle; dites à la Vestris que nous sommes fort „ mécontens d'elle, qu'elle a très mal joué." Et sur ce que l'orateur comique représentoit qu'il ne pouvoit se charger de faire des réprimandes de cette espece à ses camarades, on lui a repliqué de les faire venir. Ce dialogue, qui se sentoit un peu de l'ancienne liberté de notre théâtre & de celle dont jouissent encore les Anglois, étoit très plaisant, mais a été bientôt interrompu par les alguasils, qui sont venus imposer silence. On assure qu'on a même arrêté quelqu'un.

Les Comédiens cependant ainsi mulctés par le public jettent les hauts cris contre l'auteur; ils lui reprochent d'avoir abusé indignement de la commisération qui seule leur avoit fait recevoir sa piece, d'avoir violé la convention suivant laquelle elle n'avoit été reçue qu'à condition qu'elle ne feroit jamais jouée, d'avoir même refusé 1500 Livres qu'ils lui offroient, s'il vouloit les dispenser de le faire, lorsqu'il a exigé rigoureusement son droit de passer à son tour.

Quoi qu'il en soit, cette piece, misérable

en elle-même, excite une grande ſenſation par la guerre qu'elle occaſionne entre le Parterre & les acteurs; & l'auteur profite de cette diſſenſion pour acquérir une célébrité qu'il n'auroit jamais eué par ſon mérite perſonnel. On én a parlé à M. le Comte d'Artois, qui s'intéreſſe pour lui, & il paroît ſûr qu'il aura la penſion promiſe par les Etats: elle eſt de 600 Livres. On n'exigeoit que trois repréſentations, & elles ont eu déja lieu.

La quatrieme repréſentation a été renvoyée à ſamedi, pour donner à Molé le tems de mieux ſe recorder ſur ſon rôle.

30 *Septembre* 1772. M. de Voltaire vient de ſe répondre à lui-même: après avoir fait le *Chinois, Cathéchiſte*, il fait parler celui-ci; il ſe ſert de ce cadre pour étaler divers points d'antiquité connus de la nation chinoiſe, pour faire encore des plaiſanteries ſur notre ſainte religion, & rire également & du peuple camard & du peuple chrétien.

1er. *Octobre*. On annonce un nouveau livre très rare, intitulé *le bon Sens, ou les lumieres naturelles oppoſées aux lumieres ſurnaturelles*. On aſſure que cet ouvrage eſt encore mieux fait que tout ce qui a été compoſé ſur la matiere en queſtion: on le dit ſupérieur au *Syſtême de la nature*, en ce qu'il eſt plus reſſerré & plus dégagé des déclamations trop fréquentes dans celui-ci.

4 *Octobre* 1772. Le Sr. Destouches, ci-devant architecte de la ville, vient de mourir: il n'est recommandable par aucun monument d'importance, mais par beaucoup de plans & surtout par celui d'une Eglise de Ste. Genevieve, qu'il avoit montré aux Religieux, & dont M. de Marigny avoit exigé la communication. On prétend que ce Directeur général des bâtimens qui favorisoit le Sr. Soufflot, eut l'infidélité d'en donner verbalement une idée à celui-ci, qui d'après ces notions préliminaires a travaillé son plan actuel. Les amis du défunt assurent que le sien est bien supérieur, que le Sr. Destouches les avoit dans son porte-feuille, comparés l'un & l'autre, & que vraisemblablement aujourd'hui, que par sa mort il ne craint plus la disgrace de M. de Marigny, on les fera paroître.

4 *Octobre*. Par le récensement fait & connu du bien de M. Helvetius, à l'occasion du mariage de ses deux filles, qui doit avoir lieu incessamment & se faire double le même jour, il est tiré au clair qu'il laisse environ quatre millions de biens: ce qui prouve que ce Philosophe connoissoit la maxime de Rousseau:

> Et qu'un Philosophe étayé
> D'un peu de richesse & d'aisance,
> Dans le chemin de sapience
> Marche plus ferme de moitié

Sa femme (Mlle. de Ligneville) d'une des plus illustres maisons de Lorraine & non moins philosophe que son mari, a dit à la mort de celui-ci aux divers prétendans qui étoient sur les rangs, qu'ils fissent, chacun pour son compte, leur cour de leur mieux à ses filles; qu'elle ne les gêneroit en rien, & que ce seroient elles-mêmes qui nommeroient leurs époux..

Au surplus, la Philosophie paroît l'appanage de toute cette famille, car deux sœurs de Madame Helvetius, comptant comme elle la noblesse pour peu de chose sans argent, ont aussi épousé chacune un Fermier général, l'une le Sr. la Garde, & l'autre le Sr. Baudon. Il est vrai que la premiere est devenue folle, d'une fureur utérine; mais c'est un petit contretems, auquel tout philosophe est sujet.

5 *Octobre* 1772. On dit que M Desforges, ce chanoine d'Estampes qui a la folie de vouloir voler dans les airs en cabriolet, ayant tenté de faire une petite répétition de son projet dans son jardin, est retombé sur le champ, & s'est dangereusement blessé. C'est le second tome de M. le Marquis de Bacqueville.

6 *Octobre*. On rapporte un bon mot, dit le jour du décéintrement du Pont de Neuilly. A l'arrivée de S. M. les soldats & ouvriers seulement, gagés pour cela, ayant crié *vive le Roi*, ces acclamations n'ont été repétées par aucun des échaffauds, qui contenoient une immensité

de spectateurs: ce qui faisoit un contraste très remarquable, & dont en effet l'Ambassadeur de Naples a témoigné sa surprise à quelqu'un qui l'accompagnoit: *mais*, lui a-t-on répondu, *lorsque le Prince est sourd, les Peuples sont muets.*

7 *Octobre* 1772. On a arrêté différentes personnes à la Comédie Françoise le jour où les acteurs furent si publiquement humiliés par le parterre; ensorte qu'aux représentations suivantes tout s'est passé dans une grande tranquilité, & les personages humiliés ont pris leur revanche, en se moquant de fait de leurs censeurs & en jouant plus mal que jamais. Cependant les *Chérusques* vont, ou, pour mieux dire, se traînent, car ils ne sont nullement améliorés.

Le Sr. Molé, qui s'est donné les airs de faire attendre plusieurs heures à sa campagne d'Antony le pauvre auteur *Bauvin*, sans lui donner audience, sous prétexte qu'il alloit dîner en ville, & qu'il ne pouvoit l'écouter avant, a témoigné hautement dans le foyer sa surprise de l'injustice du Parterre à son égard: *comment*, a-t-il dit, *parce qu'un homme meurt de faim, il faut que nous nous donnions la peine d'apprendre de mauvais vers*? On lui a répondu que sa réflexion étoit juste, mais qu'il devoit la garder pour lui; que lorsque le public vouloit bien avoir la charité de venir

s'ennuyer à une tragédie, il étoit de son devoir de s'efforcer à la bien jouer, & surtout de ne jamais être insolent.

8 *Octobre* 1772. Les Demoiselles Verriere sont deux courtisannes du vieux Serrail, puisque l'une d'elles a appartenu au Maréchal de Saxe & en a eu une fille; mais leur opulence, la société distinguée qui va chez elles, leurs talens, & l'habitude où elles sont de donner des spectacles, y attirent beaucoup de monde. C'est toujours quelque auteur en titre qui a la direction de leurs plaisirs. M. Colardeau, longtems attaché à leur char, se trouve remplacé par M. de la Harpe. On y joue de tems en tems des pieces nouvelles, qui n'ont paru sur aucun théâtre. Dimanche dernier on y a donné *Julie*, comédie de M. Saurin, imprimée & non représentée. Elle a fait peu de sensation; mais *l'Espieglerie*, petite piece en un acte, y a eu le plus grand succès: elle a paru d'une gaîté charmante, & le Sr. de la Harpe y a supérieurement bien joué. L'ouvrage est du Sr. *Billard du Mouceau*, le parrain de Madame la Comtesse Dubarri.

9 *Octobre.* Extrait d'une Lettre de Brest du 4 Octobre 1772.... M. le Comte d'Estaing s'est mis dans la tête de réaliser un ancien projet, de lester les vaisseaux avec de l'eau de mer, qu'on a toujours regardé comme chimérique, par le danger qui devoit en résulter nécesces-

cessairement pour la santé des Equipages. En conséquence, ce Commandant a fait remplir de ce liquide la câlle du *Robuste*, vaisseau de 74 canons, & pour vérifier par lui-même ce qu'il en pourroit résulter de dangereux, il couche toutes les nuits à bord de ce bâtiment. Ce qui ne fera pas une expérience concluante, quand même il n'en seroit pas incommodé; car, premiérement, un seul homme peut échapper à une contagion, à laquelle mille autres n'échapperoient pas: en second lieu, le danger le plus grand de ces eaux stagnantes & croupies ne doit se manifester que dans les chaleurs: en troisieme lieu, le mouvement continuel d'un bâtiment à la mer qui feroit balotter cette eau, & en détacheroit sans cesse des vapeurs & des exhalaisons, ne peut s'apprécier dans un port & dans un bâtiment tranquille: enfin, il est totalement différent de se trouver seul dans un pareil vaisseau & de renouveller continuellement son air, en débarquant dans la journée, que d'y passer plusieurs mois de suite, avec une multitude très nombreuse d'hommes de toutes sortes de tempéramment, & dont il y a à parier qu'une partie est déja mal saine & infectée du scorbut.

On peut par cet exemple juger que ce Commandant est un ami des nouveautés, mais que sa tête n'est pas encore bien mûre, & que d'ailleurs ses raisonnémens ne sont pas extrê-

mement concluans. Toute la Marine se moque de son expérience, & personne n'a envie de faire la partie de plaisir d'aller coucher avec lui.

10 *Octobre* 1772. Il paroît que les Artésiens ont été comblés de voir un de leurs compatriotes briller au théâtre. On prétend que M. Beauvin est le premier homme de la Province qui ait l'honneur d'être joué sur la scene. Il y a cependant une Académie Littéraire à Arras, mais dont les membres s'occupent peu de la poësie.

12 *Octobre*. On parle beaucoup du testament de Madame Fremin, qui vient de mourir d'une maladie de langueur très longue, mais qui en lui laissant sa tête libre lui a donné le tems de faire ce dernier acte de la vie humaine avec tant de soin, qu'il passe pour un chef-d'œuvre de cette espece. Mais ce qui lui donne de la célébrité, c'est la curiosité que le Roi a eue de le lire, & les éloges dont le Monarque a honoré la sagesse de la défunte. Elle étoit parente du Sr. de la Borde, premier valet de chambre de S. M. qui l'amuse & jouit auprès d'elle de la privauté la plus flatteuse, au point d'avoir la liberté de faire sa musique dans le cabinet du Roi & sous ses yeux. Le Roi lui ayant demandé de qui il étoit en deuil? & cette question ayant été suivie de tous les détails dans lesquels le Roi entre sur ces matieres &

qu'il aime beaucoup, il a voulu voir ce fameux testament, où cette particuliere, très riche, rappelle tous ses parents, tous ses amis, toutes ses connoissances & les pauvres sur lesquels elle exercoit sa charité, & les comprend chacun dans leur classe, avec une intelligence, une netteté, une division de calcul proportionnel, qui annonce un esprit vraiment géométrique.

14 *Octobre* 1772. *Les Voyages de Montaigne*, dont on a retrouvé le manuscrit, sont dûs à une de ces circonstances heureuses que le hazard procure au moment où l'on y compte le moins. Depuis 180 ans qu'il est mort on n'en avoit eu aucune connoissance: on savoit seulement, par ce qu'il dit dans ses *Essais*, qu'il avoit voyagé. M. l'abbé Prunis, chanoine régulier de Chancelade en Perigord, parcouroit cette Province, pour faire des recherches relatives à une histoire du Perigord, qu'il compile & digere. Il arrive à l'ancien château de Montaigne, possédé par M. le Comte de Segur de la Roquette, pour en consulter les archives. On lui permet de fouiller dans un vieux coffre rempli de papiers, où l'on ne lisoit plus. C'est dans cet amas de manuscrits mis au rebut, qu'étoit le trésor en question. Ce manuscrit examiné scrupuleusement par des Erudits, a été reconnu pour authentique, à raison de l'écriture, du papier & du langage, qui caractérisent à merveille la fin du 16e. siecle. Le

ſtyle a été jugé parfaitement conforme à celui des *Eſſais*. Un tiers ſeulement du manuscrit eſt de la main d'une espèce de Secrétaire, qui parle de ſon maître à la 3eme perſonne, & qui, ſans doute, écrivoit ſous ſa dictée : tout le reste, où Montaigne parle à la premiere perſonne, eſt écrit de ſa propre main. On peut voir ce manuscrit curieux chez le Sr. le Jay, libraire, rue St. Jacques, qui l'a acheté & offre de le montrer aux amateurs. Il propoſe actuellement cet ouvrage par ſouscription.

14 *Octobre* 1772. Le Sr. de Mondonville, maître de muſique de la Chapelle du Roi, eſt mort la ſemaine derniere à ſa maiſon de Belleville. C'eſt une perte pour ſon art, quoi qu'il ne fît plus rien depuis longtems. Il avoit compoſé pluſieurs ouvrages pour le théâtre lyrique, & ſurtout *Titon & l'Aurore*, qui occaſionna tant de rumeur dans ſon tems, & contribua beaucoup à faire expulſer les Bouffons. Il excelloit pour le chant d'Egliſe, où il occupoit le premier rang. Ses Motets ont fait longtems le fond le plus riche du Concert Spirituel. Lorsqu'il quitta la direction de ce Spectacle, il les retira, mécontent des offres de ſon ſucceſſeur. Depuis il s'eſt arrangé & avoit paſſé un Bail de neuf ans, moyennant 27000 Livres, à condition de fournir leſdits motets toutes les fois qu'il en ſeroit requis, d'en diriger l'exécution, de battre la meſure, &c. Contre l'ordinaire de

ses confreres, il étoit si avare, qu'il est mort sans médecin, ni chirurgien, & faute de secours.

15 *Octobre* 1772. Le 4 de ce mois le Sr. Desessarts a débuté aux François dans le rôle de *Lisimon* du *Glorieux*, & dans celui de *Lucas* du *Tuteur*. Il continue de représenter dans divers autres rôles dits *à manteau* & de paysan. Cet auteur, homme très puissant, a une voix forte, & une bonne physionomie. Il est bien placé dans l'emploi auquel il se destine ; il met beaucoup de franchise, de naturel & de vérité dans son jeu. Le Sr. Bonneval qui se retire, laissera un vuide dans son genre qu'il est essentiel de remplir.

16 *Octobre*. On étoit fort empressé de connoître l'auteur du livre *de la Félicité publique*. Cet ouvrage parvenu depuis plusieurs mois dans ce pays-ci, ne commence à se répandre que depuis peu & à faire une sorte de bruit. On sait aujourd'hui qu'il est de M. le Chevalier de Chatellux, qui s'étoit déja distingué par quelques Comédies jouées en société avec succès, mais qui dans le genre politique & de la morale déploye des talens bien supérieurs. On lui reproche cependant beaucoup de paradoxes & surtout un essentiel, servant de base à tout son systême, savoir, que les Monarques de notre génération sont plus philosophes que les précédens, & les Peuples conséquemment plus

heureux; en un mot, que la Politique eſt mieux entendue, & l'art des Gouvernemens moins imparfait: aſſertion préciſément contraire à celle de M. de Guibert dans ſon excellente introduction, qui elle ſeule vaut mieux que tout le traité en queſtion.

17 *Octobre* 1772. On étoit fort empreſſé de ſavoir quel étoit l'auteur de la préface du poëme *ſur le bonheur* de M. Helvetius, qui fait grand bruit. On l'avoit d'abord attribuée à Duclos, mais les connoiſſeurs l'ont jugée bien ſupérieure à tout ce qu'a fait cet Académicien, d'un mérite trop inférieur à ſa réputation: on a prétendu enſuite qu'elle étoit de M. Saurin, qui écrit en vers avec aſſez de hardieſſe & d'énergie, mais dont la proſe n'eſt point assortie à celle-ci: on a fait auſſi l'honneur au Baron d'Olbac de le nommer; mais le jargon tudesque de cet Allemand auroit ſubi en cette occaſion une métamorphoſe trop merveilleuſe: on a éclairci aujourd'hui que l'ouvrage eſt de M. le Chevalier de Chatellux, l'auteur de la *Félicité publique.*

18 *Octobre. La Réponſe du Chinois*, qu'on avoit attribuée à M. de Voltaire, eſt de M. de la Condamine. Ce n'eſt pas un petit honneur pour ce dernier, qu'on ait pu un inſtant prendre le change, & confondre ſa verve octogénaire avec celle du Vieillard de Ferney.

18 *Octobre* 1772. Dans un souper de Virtuoses donné chez l'auguste Clairon, si connue par ses talens au théâtre, si avide de célébrité, cette actrice lasse de l'engourdissement du public à son égard, a voulu faire parler d'elle par quelque singularité remarquable. En effet, elle a imaginé de faire dans cette fête l'apothéose de M. de Voltaire. On avoit placé pompeusement le buste de ce grand homme au milieu de l'assemblée, & là le Sr. de Marmontel, le coryphée de la maison, a présenté une ode composée en l'honneur du nouveau Dieu du Pinde. Mlle. Clairon l'a lue avec son enthousiasme le plus véhément, & l'assemblée a beaucoup applaudi.

M. de Voltaire a été bientôt instruit de cette grande cérémonie; il en a témoigné sa reconnoissance par la réponse suivante:

Les talens, l'esprit, le génie
Chez Clairon sont très assidus,
Car chacun aime sa patrie
Et chez elle ils se sont rendus
Pour célébrer certaine orgie
Dont je suis encor tout confus:
Les plus beaux momens de ma vie
Sont donc ceux que je n'ai pas vus.
Vous avez orné mon image
Des lauriers qui croissent chez vous;
Ma gloire en dépit des jaloux
Fut en tous les tems votre ouvrage.

M. de Voltaire rend ainsi le change à Mlle. Clairon, en assurant qu'elle a beaucoup contribué au succès de ses dernieres tragédies: obligation qu'il lui a en effet, ainsi qu'au Sr. le Kain.

19 *Octobre 1772.* *Entretiens libres des Puissances de l'Europe sur le Bal général prochain*, avec cette Epigraphe; *qui potest capere capiat*. C'est un livre recemment arrivé d'Angleterre, recueil d'énigmes qui ne valent pas la peine qu'on pourroit se donner de les déchiffrer. On n'y trouve ni faits, ni anecdotes, ni esprit, ni méchanceté, ni plaisanterie. Il n'est ni politique, ni comique, ni satyrique; en un mot, c'est un de ces ouvrages très plats qui ne se débitent qu'à la faveur du galimathias dont l'enveloppe l'auteur, & de la singularité qu'il affiche. Deux estampes dont il est enrichi, sont ce qu'il y a de mieux dans le livre, quoique l'une signifie peu de chose, malgré la clef qu'on en donne: l'autre est un amphigouri, que le diable ne comprendroit pas.

20 *Octobre.* Il vient de nous arriver deux nouveaux pamphlets de M. de Voltaire; le premier a pour titre: *la voix du Curé sur le procès des serfs du mont Jura.* Il faut se rappeller le procès des habitans de St. Claude contre les Chanoines de ce lieu, ci-devant Bénédictins, qui vouloient les empêcher de réclamer contre la servitude où ils les opprimoient

sui-

ſuivant leurs prétendus droits, par lesquels ils les regardoient comme esclaves *Main-Mortables*. Ce mot vient, ſuivant l'Ecrivain, de ce qu'autrefois, lorsque les maîtres n'étoient pas contens des dépouilles dont ils s'emparoient dans les chaumieres de ces malheureux après leur mort, ils les faiſoient déterrer; on coûpoit la main droite à leurs cadavres, & on la préſentoit en cérémonie aux Seigneurs, comme une indemnité de l'argent qu'ils n'avoient pu ravir à leur indigence.

Ils ſont esclaves dans leurs biens & dans leurs perſonnes; s'ils demeurent dans la maiſon de leurs peres & meres, & s'ils y tiennent avec leurs femmes un ménage ſéparé, tout le bien appartient aux moines à la mort des premiers, ſans que les maîtres ſoient obligés de payer les dettes des défunts.

Si un étranger vient habiter un an & un jour dans cette contrée barbare, il devient esclave des moines, ainſi que les autres habitans; s'il acquiert enſuite une fortune dans un autre pays, elle appartient aux moines, ils la révendiquent au bout de l'univers par le droit de pourſuite.

Si ces moines peuvent prouver qu'une fille mariée n'ait pas couché dans la maiſon de ſon pere la premiere nuit de ſes nôces, mais dans celle de ſon mari, elle n'a plus de droit à la ſucceſſion paternelle: dans le cas douteux, on

lance des monitoires, pour faire venir à révélation du fait.

Il paroît par ce Mémoire, qu'un droit aussi barbare qui a déja reçu des atteintes par divers Arrêts du Parlement de Besançon & entr'autres par celui du 22 Juin 1772, n'est pas encore radicalement détruit; ce qui excite de nouveau le zele & l'enthousiasme de M. de Voltaire, qui s'explique aujourd'hui par l'organe du curé.

Il est affreux en effet que des moines, au nombre de 20 environ, réduisent à l'Esclavage 12000 Citoyens, d'autant que, d'après une dissertation sur l'abbaye de St. Claude, ses chroniques, ses légendes, ses chartes, ses usurpations, & les droits des habitans de cette terre, leurs titres sont supposés, & des faux, faits au 12eme & 13eme siecle, suivant les jurisconsultes les plus éclairés.

Le Philosophe de Ferney, après avoir raisonné dans le premier article de cet ouvrage, se livre à son imagination exaltée, donne une vision à son curé, lui fait apparoir Jésus-Christ, & tenir à l'Homme Dieu une conversation très plaisante & peu digne de la gravité du Mémoire, avec le Pere Celerier de ces moines.

Dans le 3e. article, l'auteur fait intervenir quelques nouveaux Chanoines depuis la sécularisation de 1742, qui n'étant point imbus des maximes tyranniques de leurs prédécesseurs &

de leurs anciens, consentiroient volontiers à l'extinction de leur droit barbare, mais qui n'étant point en plus grand nombre, gémissent sur la dureté de leurs confreres.

On trouve dans ce petit écrit le même genre d'éloquence de l'auteur en faveur de l'humanité, joint au même esprit satyrique contre les moines, l'église & la religion.

Le second ouvrage a pour titre: *Lettre de M. l'Abbé Pinzó, au surnommé Clément XIV, son ancien camarade de college, qui l'a condamné à une prison perpétuelle, après lui avoir fait demander pardon d'avoir dit la vérité.*

On voit par cet argument combien le Saint Pere doit être mal équipé par M. de Voltaire, qui n'en recevra pas certainement un Bref aussi flatteur que celui que lui adressa Benoît XIV. On ne sait qui peut l'avoir ulceré contre sa Sainteté, mais on ne peut la maltraiter plus durement qu'il le fait. Le prétendu Abbé Pinzo lui rappelle sa basse extraction, lui reproche son ambition, son hypocrisie & sa cruauté. M. le Maréchal de Biron ne sera sans doute pas content de s'y trouver turlupiné; mais apparemment que M. de Voltaire ne le craint pas, ayant pour lui M. le Chancelier.

21 *Octobre* 1772. Le jeune *Vestr'allard*, après avoir été l'objet des complaisances & de la joie de ses pere & mere, est aujourd'hui un objet de schisme entr'eux. La Dlle. Allard le

réclame, & veut l'avoir sous sa domination: le Sr. Vestris lui reproche de l'avoir négligé jusqu'à présent, de lui avoir laissé le soin & les frais de son éducation; ce qui annonceroit qu'elle ne veut s'en emparer que pour toucher ses bénéfices. De-là un grand procès, que leurs partisans cherchent à éviter.

22 *Octobre* 1772. Les artistes, toujours jaloux les uns des autres, se déchaînent aujourd'hui contre le nouveau Pont de Neuilly & le critiquent dans toutes ses parties. Ils n'en aiment point les piles arrondies, qui, suivant eux, sont mesquines & ressemblent à de petites jambes sous un corps colossal: ils prétendent d'ailleurs qu'elles ne rompent pas le fil de l'eau aussi bien que les carnes tranchantes, & ne lui donnent pas conséquemment cette rapidité nécessaire pour passer plus sûrement sous les arches. Ils veulent aussi que l'échappement de la vive-arrête du ceintre & son évasement en ôtent toute la grace. Ils en critiquent jusques à la légereté, en disant qu'un pont doit être un monument solide, noble, imposant, & non élégant & agréable; enfin ils se plaignent qu'on en ait surbaissé les arches, tandis que rien n'y obligeoit. Cette censure part, au gré des gens de goût & des connoisseurs impartiaux, plutôt d'un esprit d'envie que d'une intelligence bien raisonnée.

23 *Octobre* 1772. On peut se rappeller un trait inséré dans les Gazettes, il y a quelque tems, sur l'Empereur regnant, qui se plait à voyager incognito & à connoître ainsi la vérité qu'on déguise trop souvent aux Souverains. Ce trait de justice concerne une pauvre femme, qui se plaignoit des vexations qu'elle éprouvoit de la part de certains traitans, &c. M. le Blanc a imaginé de composer un Drame sur cette anecdote, ce qu'il a exécuté. Il est intitulé *Albert*; il a trois actes: les Comédiens le repetent à présent, & doivent le donner incessamment.

24 *Octobre*. C'est après-demain lundi qu'on doit jouer la piece nouvelle dont on a parlé: elle est annoncée sous le titre d'*Albert premier*, ou *Adeline*, comédie en trois actes & en vers. Si elle réussit, elle sera jouée vraisemblablement à Fontainebleau.

26 *Octobre*. Le nouvel acteur de la Comédie Italienne prend avec fureur: au plus bel organe du monde, il joint une figure noble & intéressante; il fera bientôt oublier le Sr. Caillaud, si ce succès continue.

27 *Octobre*. La comédie d'*Albert premier*, ou d'*Adeline*, annoncée pour hier, & dont on parloit avec beaucop d'emphase, n'a point eu lieu; elle a même disparu tout-à-fait de dessus l'affiche. On prétend qu'elle a été arrêtée à la police. Il est étonnant que les Comédiens qui

ont été ainsi dans le cas de frustrer le public dans son attente, par leur négligence à remplir cette formalité avant d'afficher une piece, s'y laissent prendre si souvent. Celle-ci étoit d'autant plus dans le cas de cette précaution préliminaire, que prêtant à beaucoup d'allusions sensibles, & étant une critique indirecte du gouvernement actuel, elle pouvoit aisément trouver des observations & des difficultés. La Secte des Economistes est en déroute de l'avanture & jette les hauts cris.

27 *Octobre* 1772. M. de Voltaire vient de répandre encore de *Nouvelles Probabilités en fait de Justice*, où il fait un dernier effort pour les faire pencher du côté du Comte de Morangiès. Il se sert de son arme ordinaire, & couvre le plus qu'il peut de ridicule les adversaires du Maréchal de camp. Sa partialité ordinaire éclate plus que jamais dans cet écrit, & pour cette fois l'apôtre de l'humanité paroît absolument vendu à la faveur. Cette défense est beaucoup plus foible que les premieres, & l'orateur finit par insinuer que le Comte de Morangiès pourroit bien perdre au fond, quoi qu'il n'eût tort que dans la forme : mais il prétend que son honneur sera toujours intact aux yeux des honnêtes gens, & que ses adversaires en gagnant n'en feront pas moins couverts d'infamie.

28 *Octobre* 1772. L'Académie Royale de Musique a remis hier sur son théâtre des Fragmens, composés de *l'Acte de Pygmalion*, de celui de *Tyrtée*, un des Actes des *Talens lyriques*, & de celui du *Devin de Village*. Ces morceaux rebattus, mais toujours agréables au public, lorsqu'ils sont bien exécutés, l'ont été si mal qu'ils ont été hués.

28 *Octobre*. On écrit de Brest que le Comte d'Estaing a été attaqué de coliques violentes, qui l'ont déterminé à rompre son expérience, & à ne plus coucher à bord du vaisseau qu'il avoit fait lester d'èau de mer; ensorte qu'il se détache de tout projet à cet égard.

28 *Octobre*. M. Piron ayant essuyé depuis peu une chûte, qu'il dit plaisamment être la plus grave qui ait été faite depuis celle d'Adam, ne s'est pourtant fait aucun mal; elle a donné lieu à la saillie suivante de sa part, qu'on peut regarder comme une espece d'épitaphe:

J'acheve ici-bas ma route,
C'étoit un vrai casse-cou,
J'y vis clair, je n'y vis goute,
Je fus sage, je fus fou;
A la fin j'arrive au trou
Que n'échappe fou ni sage,
Pour aller.... je ne sais où:
Adieu, Piron, bon voyage.

29 *Octobre* 1772. Il paroît une *Epitre à Horace* de M. de Voltaire, de près de 300 vers. Le Philosophe Poëte François tâche de s'y rendre digne du Poëte Philosophe Romain: il semble lui avoir dérobé sa lyre. Cette nouvelle production est pleine de graces, d'imagination, de raison & de sel.

30 *Octobre*. Les ouvriers employés aux travaux & réparations du Colysée ont tellement remué auprès de M. le Lieutenant Général de Police, que celui-ci a menacé les Entrepreneurs apparens de les faire constituer prisonniers, s'ils ne se mettoient en regle vis à vis d'eux.... Ceux-ci qui avoient éludé jusques-là d'annoncer les propriétaires utiles, ont enfin déclaré qu'ils n'étoient que prête-noms. Trois Matadors de la finance sont les vrais chefs de l'affaire: ce sont les Srs. *Dangé*, *de Peyré*, & *Mazieres*, trois Fermiers généraux; au moyen de quoi les pauvres diables sont rassurés & comptent être payés sûrement.

30 *Octobre*. La piece d'*Albert Premier* semble proscrite sans retour. Madame la Dauphine avoit demandé qu'elle fut jouée à Fontainebleau, mais le Ministere s'y est opposé, & c'est de la cour qu'est émané, à ce qu'on assure, la défense de la donner à la ville.

31 *Octobre*. Les Comédiens Italiens doivent donner aujourd'hui le *Billet de Mariage*, comédie en trois actes mêlée d'ariettes; les paroles

sont de M. Desfontaines, la musique est de M. de la Borde, cet auteur de musique infatigable, qu'aucun échec ne décourage. Des Epigrammatistes annonéent déja plaisamment que le *Billet de Mariage* pourroit bien être un *Billet d'Enterrement*.

31 *Octobre* 1772. M. le Marquis da Chauvelin, tour à tour négociateur & guerrier, se repose aujourd'hui au sein de la paix & des arts: à l'olive, au laurier qui couronnent son front, il joint le myrthe. Ami de son Roi, il en partage les plaisirs: quelquefois il se dérobe au tumulte de la cour & vient se réjouir au milieu de sa famille. C'est dans une de ces fêtes qu'est éclose la piece de vers suivante.

On jouoit à la campagne au gage touché. M. Léonard eut pour punition l'obligation de faire sur le champ un Conte des Fées; il fit cet impromptu, un des plus galans & des plus heureux qu'on puisse trouver.

Conte des Fées, par M. Léonard, à Madame la Marquise de Chauvelin, en jouant au gage touché.

Il étoit une Fée aussi douce que belle,
Les arts formoient ses attributs,
On voyoit marcher auprès d'elle
Et les talens & les vertus;
Mais des graces surtout elle étoit le modele:
On admiroit sa voix, son souris, son regard;

Cet air de fuir l'éloge & d'oublier ses graces,
D'attirer comme par hazard,
Et sans l'avoir voulu, tous les cœurs sur ses traces,
Elle avoit un époux, l'ornement de sa cour;
Grand guerrier, profond politique,
Possédant l'art de plaire, autant que la tactique,
Et qui servoit la Gloire, Apollon & l'Amour.
Une autre Fée (1) encor habitoit ce séjour,
Elle joignoit alors au feu du premier âge
De la maturité le solide avantage :
Tel est dans son état le midi d'un beau jour...
Des enfans dignes d'eux ajoutoient à leur gloire...
Mais qu'entends-je, une voix au moment où j'écris,
Semble me dire: arrête! ami, tu t'es mépris;
On te demande un conte & tu fais une histoire.
Ma muse a manqué son objet.
Mais sur votre indulgence est-ce à tort que je compte ?
C'est bien votre faute, en effet,
Si ce récit n'est pas un conte.

1er. *Novembre* 1772. On sait la division qui regne à l'Opéra entre Mlle. Heinel & le Sr. Vestris : elle est telle que ces deux coryphées ne veulent point danser ensemble. Cependant à Fontainebleau Madame la Dauphine ayant desiré voir un pas de deux dansé par eux, ils n'ont pu s'y refuser & ils l'ont exécuté délicieusement. Les Directeurs ont voulu profiter

(1) La mere de Madame de Chauvelin.

de cette circonſtance pour en étayer les *Fragmens* qu'ils viennent de remettre, & ils ont inſéré ce pas de deux dans les Ballets. Mais cet accouplement a tellement déplu à Mlle. Heinel, que dès le commencement du pas elle a fait ſemblant de ſe donner une entorſe, & s'eſt retirée. Du moins c'eſt une malice dont on l'accuſe. Ses partiſans aſſurent que ſon accident eſt vrai: mais il paroît que le public n'en eſt généralement pas la dupe. Les Directeurs ſont outrés de leur côté & veulent faire révoquer le congé que cette Danſeuſe avoit obtenu pour aller paſſer ſon hiver en Angleterre.

3 *Novembre* 1772. *Le Bon Sens* ou *Idées Naturelles oppoſées aux Idées Surnaturelles.* Tel eſt le titre d'un livre annoncé depuis quelque tems & diviſé en 206 paragraphes. C'eſt un vrai catéchisme d'athéïsme, mais uſuel, à la portée de tout le monde, des femmes, des enfans, des gens les plus groſſiers & les plus ignorans: & c'eſt en cela qu'il eſt à craindre qu'il ne faſſe beaucoup de proſélytes & ne ſoit infiniment plus dangereux que les traités ſavans ſur cette matiere. L'auteur ne ſe ſert que de raiſonnemens très ſimples, d'apologues ſenſibles & propres à dévoiler efficacement l'inconſéquence & l'abſurdité prétendues de toutes les Religions, même du Deisme & du Théisme. Les prêtres vont être plus furieux que jamais,

d'autant qu'on y fait voir qu'ils sont les seuls intéressés à maintenir le monde dans une éternelle enfance, si l'on excepte les Despotes, dont les intérêts mieux entendus encore les engageroient à chercher une base plus solide & plus glorieuse à leur puissance. Cet ouvrage est écrit purement, mais sans enthousiasme, & d'un style assorti au plan du Philosophe. Il est diffus & se repete souvent, comme tous ceux qui se méfient de l'intelligence de leurs lecteurs & veulent inculquer leurs idées profondement & d'une maniere imperturbable.

4 *Novembre* 1772. *Jean Hennuyer, Evêque de Lizieux: Drame en trois actes.* C'est un nouvel ouvrage arrivé tout recemment d'Angleterre & qui mérite une discussion particuliere.

4 *Novembre.* Quoi qu'on ait renoncé à finir le Louvre de longtems & qu'on ait pris le parti d'enlèver les débris des échaffauds qui tomboient en pourriture, on s'occupe pourtant de quelqu'embellissement extérieur. On fait déblayer la place en face de la Colonnade, on la dégage de toutes les petites échoppes qu'on y avoit établies, & l'on se propose, quand le sol sera bien nivellé, bien égal, d'y mettre des gazons, qu'on encadrera; ce qui formera un coup d'œil agréable, & laissera toute la facilité de voir le point de vue de ce bel édifice.

5 *Novembre. Le propos indiscret*, n'est qu'un petit pamphlet d'une feuille: c'est un Commen-

taire d'une phrafe de M. le Duc de la Vrilliere aux Députés des Etats de Bretagne. Ce Miniftre, lors de l'approche de leur ouverture, leur écrivit pour les prévenir que s'ils s'occupoient du rappel du Parlement, les Etats feroient caffés dans trois jours. On fait voir toute l'indécence de cette menace, également contraire aux droits des Peuples & à la légitime autorité du Monarque.

7 Novembre 1772. M. de la Borde fait répéter actuellement à l'Opéra fon *Adele de Ponthieu*, nouvelle tragédie lyrique, qu'il eft question de jouer. Comme cet ouvrage eft dans le grand genre, & qu'on le juge de beaucoup au deffus des forces du compofiteur, on ne doute pas qu'il n'échoue une feconde fois. Ses amis en tremblent pour lui.

8 *Novembre*. L'Académie Royale des Sciences vient de donner fon approbation à l'invention nouvelle d'un *poële hydraulique, économique & de fanté*, qui par un bain-marie combiné fagement avec les matieres combuftibles, tempere la chaleur feche du bois par la chaleur humide de l'eau bouillante; en forte qu'il en réfulte un air mollement imprégné de vapeurs douces très falubre, & une grande épargne fur la dépenfe. La Faculté de Médecine a auffi applaudi à cette découverte, & par un décret qu'elle a rendu à ce fujet; annonce tous les

avantages qui en résultent pour ceux que les poëles ordinaires incommodent.

9 *Novembre* 1772. Il est des gens qui regrettent la piece du *Billet de Mariage* & prétendent qu'elle pourroit reparoître avec avantage. Elle roule sur une anecdote assez singuliere de la vie du Pere du Roi de Prusse. Ce Monarque, qui aimoit les hommes de grande taille, ayant rencontré à la chasse une paysanne jeune, très grande & bien faite, eut l'idée de la marier au plus bel homme de ses Gardes; il donna un billet à cette villageoise, sous le prétexte d'une commission pour le Colonel qui les commandoit. Il lui mande de marier sur le champ, avec une dot, celle qui lui remettroit son billet, au vigoureux grenadier qu'il désignoit. La jeune personne, arrêtée par quelqu'autre objet, qui ne connoissoit pas le Roi, ne tenant pas grand compte de la Lettre, en chargea une vieille paysanne. L'ordre de S. M. étoit précis & l'officier n'osa prendre sur lui de différer. Il fit ce bizarre accouplement, dont le Prince rit beaucoup à l'éclaircissement. On sent effectivement qu'il y avoit un parti excellent à tirer de cette plaisante avanture.

10 *Novembre*. Un des livres contre la religion le plus dangereux par son adresse, sa logique & son érudition, c'est sans contredit *l'Examen des Apologistes de la Religion Chrétienne*, attribué au sçavant Freret. On vient d'im-

primer des *Recherches sur les Miracles*, qu'on ſuppoſe émanées de lui & qui ne tendent pas moins que celui-là à la deſtruction du Chriſtianiſme, en l'attaquant dans une de ſes parties eſſentielles, dans ſon état le plus propre à en impoſer au vulgaire crédule.

L'auteur quelconque du nouveau traité établit, 1°. Que l'on a ſoutenu de tout tems dans l'égliſe que les Miracles ne prouvoient point par-eux-mêmes la vérité du parti dans lequel ils s'étoient faits.

2°. Que la principale preuve d'une Religion véritable devoit être à la portée de tous les hommes.

3°. Qu'il eſt très difficile de conſtater les Miracles.

4°. Que les monumens, les fêtes & la tradition ne prouvent pas la vérité des Miracles.

5°. Qu'on prend ſouvent pour Miracles des choſes très naturelles.

6°. Que l'imagination produit ſouvent des choſes extraordinaires, que l'on prend pour des Miracles.

7°. Qu'on ne ſauroit trop ſe défier de l'impoſture en matiere de Miracles.

8°. Qu'il faut ſe mettre en garde contre la crédulité des prêtres & des peuples en matiere de Miracles.

9°. Que les Payens, les Juifs, les Mahométans & presque toutes les Sectes Chrétiennes

ont soutenu qu'il se faisoit dans leur parti des Miracles qui prouvoient pour eux.

D'où le Philosophe conclut, qu'il faudroit que, pour qu'une religion fût reconnue pour vraie, qu'elle eut des preuves bien plus claires & plus sensibles que celles tirées des Miracles, qui, comme il le démontre, ou ne prouvent rien, ou prouvent également pour toutes les religions de la terre.

On ne peut qu'admirer l'art avec lequel l'auteur de ce traité emprunte ses armes de chez ses adversaires mêmes, & les combat par leurs propres raisonnémens. Du reste, même simplicité de style, même clarté, même sens froid, que dans l'*Examen des Apologistes*, &c. ce qui feroit assez présumer que cet écrit sort en effet de la même plume.

11 *Novembre* 1772. Les ennemis du Sr. Soufflot, architecte de la nouvelle Eglise de Ste. Genevieve, triomphent en ce que voilà l'année des travaux qui expire, sans que la coupole soit encore élevée. Celui-ci ne paroît point ému de ces rumeurs: il dit qu'il a voulu prévenir un inconvénient très ordinaire en France aux édifices modernes, & dont on voit un exemple sensible dans l'église de St. Sulpice; c'est que, lorsque l'essentiel est fini, on retire les secours nécessaires pour les embellissemens, & l'ouvrage reste imparfait. Il a donc préféré de faire terminer les ornemens exté-

rieurs

rieurs pour ne faire sa coupole qu'à la suite. D'autres veulent qu'il ait senti la force des objections de son adversaire, le Sr. Patte, & qu'il s'occupe sérieusement à chercher les moyens de parer aux inconvéniens qu'il lui annonce comme démontrés géométriquement.

12 *Novembre* 1772. Le Drame de *Jean Hennuyer*, en trois actes & en prose, est dans le goût de la piece de *François Second*, de M. le Président Hénault, c'est-à-dire qu'il roule sur des faits historiques & en embrasse une grande quantité, quoique compris sous une seule époque, qui est le *Massacre de la St. Barthelemi* du 24 Auguste 1572, & en cela il est infiniment plus régulier que le modele, puisque l'auteur y a conservé les trois unités. On voit par le fond de ce riche Drame, combien il doit être aussi supérieur aux autres de la même espece joués sur la scene, tels que le *Fils naturel*, le *Pere de famille*, par le grand intérêt qui en fait le pivot. Des situations romanesques & invraisemblables ne peuvent approcher de celles que nous présente un plan établi d'après des détails qu'on trouve dans tous les Mémoires du tems. Le mérite du poëte consiste donc, non dans l'invention, mais dans l'art de les avoir rapprochés & adaptés à un sujet simple & unique. Du reste, ses caracteres sont bien tragiques: on y trouve des oppositions, des repoussemens, & les ombres nécessaires

pour les faire ressortir. Point de hors-d'œuvre, d'incident étranger, ou ridicule : la piece marche & parvient à une catastrophe heureusement terminée, après avoir fait passer le lecteur par les diverses révolutions dont est susceptible le cœur humain.

Il paroît au surplus que ce Drame n'est qu'un cadre intéressant, dont l'Ecrivain s'est servi pour amener plus naturellement & en action quelques Dissertations vives sur la résistance qu'on doit opposer aux ordres du Souverain, quand ils répugnent au bon sens, à l'humanité, à la nature, à la religion ; pour faire sentir l'absurdité d'une obéissance aveugle & passive, comme les Despotes l'exigent, & comme voudroient la faire adopter les apôtres du Ministere actuel ; pour inculquer, au contraire, cette force d'inertie si essentielle & si efficace dans les tems critiques & orageux.

On conçoit par cet exposé combien l'ouvrage doit être rare & proscrit : il est précédé d'une préface vigoureuse, écrite avec beaucoup d'énergie, où l'on répand des vérités dures à entendre aux Rois, mais salutaires & qu'on ne sauroit trop divulguer. Le style du Drame est plus simple, quoique d'un coloris fort & rembruni dans les morceaux qui l'exigent, & surtout dans la description du massacre de la St. Barthelemi.

13 *Novembre* 1772. Mlle. Dubois, qui depuis longtems étoit à la Comédie Françoise, comme n'y étant point, puisqu'elle ne jouoit presque plus, a satisfait enfin au desir de ses camarades & a déclaré qu'elle se retiroit. Elle est dans la plus amere douleur de la mort de M. Gauthier, son amant; elle l'affiche avec toute l'affectation digne de son état de Comédienne, & ne veut point le céder aux illustres desespoirs des Preville, des Hus, des Allard, des Peslin, &c. Elle est depuis ce tems renfermée dans l'intérieur de son appartement, elle se refuse à tous les genres de dissipation & à voir qui que ce soit. Comme cette actrice a la tête très foible, ses amis craignent que ces vapeurs excessives ne la lui tournent tout-à-fait.

14 *Novembre.* On annonce un tableau de Raphaël d'Urbin, qu'un arracheur de dents, brocanteur, intriguant, &c. nommé le Roy de la Faudiniere, a acheté dans une vente pour moins d'une pistole & qu'il veut vendre cinquante mille écus. Il prétend prouver l'origine de ce tableau du grand maître en question, par la gravure qui en a été faite dans le tems & qu'il a aussi retrouvée par un hazard heureux. En effet, il ne paroît pas douteux que le sujet pareil n'ait été traité par Raphaël; mais celui-ci est il l'original? n'existe t-il dans aucun des Cabinets de tableaux de l'Europe? n'a-t-il pas

péri dans des circonſtances deſaſtreuſes, ou n'eſt-il pas ignoré en quelque coin comme l'étoit le tableau d'aujourd'hui ? Ce ſont des queſtions qu'il s'agit d'éclaircir. Au reſte, le poſſeſſeur ne ſemble pas craindre l'examen des curieux & des artiſtes. Après avoir reſtitué ce tréſor dans toute ſa beauté, il l'a enrichi d'un cadre ſuperbe; il l'a intitulé *Raphaël d'Urbin*, de ſon autorité, & il le montre ſans difficulté à tous les amateurs qui veulent l'aller voir.

15 *Novembre* 1772. On fait actuellement les Repétitions d'*Adele de Ponthieu* à l'Opéra. La ceſſation des Spectacles à Fontainebleau va mettre les acteurs en état d'exécuter inceſſamment celui-ci. Le Sr. de la Borde s'eſt fait étayer pour la muſique de quelques artiſtes & ſurtout du Sr. le Berton. On n'épargne rien pour la magnificence extérieure, & les Menus doivent prêter les habillemens de *la Tour enchantée*, Spectacle donné pour le mariage de Madame la Dauphine, & dont la richeſſe frappe d'étonnement tous les ſpectateurs.

17 *Novembre*. La Lettre écrite au Roi par la Nobleſſe de Normandie eſt noble, ferme & reſpectueuſe; elle y expoſe dans toute leur étendue l'infraction des droits de la Province, l'excès du Deſpotisme ſous lequel elle gémit, & qui s'appéſantit journellement ſur la tête des citoyens, mais elle rejette toute l'iniquité ſur les abus d'un miniſtere oppreſſif, & ſur l'obſcs-

ſion où il tient le Monarque. C'eſt donc à ſa Juſtice éclairée qu'elle a recours pour remédier à ſes maux: elle n'invoque que S. M. contre S. M. même.

L'article de l'exil des Princes y eſt traité fort adroitement & de façon à devoir les intéreſſer à concourir à cette Requête par de nouvelles inſtances qu'ils auroient faites par écrit, ſorte de moyen de parvenir au trône qui ne leur eſt pas interdit.

Cependant, c'eſt contre un acte de liberté auſſi naturel, auſſi légitime, que l'on ſévit de la façon la plus abſolue & la plus mépriſante. Un nommé Chenon, Commiſſaire au Châtelet de Paris, & le Sr. d'Emmery, Exempt de Police, ſi fameux pour les Captures, ont été envoyés ſeuls & ſans autre appareil de Magiſtrats & de défenſe; ils vont de château en château & forcent chaque Gentilhomme à ſe rétracter, ou lui ſignifient une Lettre de cachet qui le dépayſe & l'exile en un lieu, qu'ils rempliſſent ſuivant leurs inſtructions. La douceur avec laquelle cette miſſion s'exécute, & l'exiſtence de ces deux individus qui dans des tems plus orageux auroient diſparu pour toujours depuis longtems, ſont une preuve bien ſenſible de la ſoumiſſion de cette Nobleſſe qu'on punit comme turbulente.

18 *Novembre* 1772. On trouve dans le ſecond volume de *l'Hiſtoire Politique du Commerce*

des Européens dans les deux Indes, page 179 & suivantes, imprimée il y a deux ans, une prédiction littérale & entiere de la Révolution arrivée en Suede. Cette anecdote singuliere a frappé les curieux & l'on est à même de vérifier la chose.

19 *Novembre* 1772. Avant-hier Mlle. *Virginie*, nouvelle débutante à l'Opéra pour remplir les rôles de Mlle. Arnoux, a chanté pour la premiere fois un morceau séparé. L'emphase avec laquelle on l'avoit annoncée, avoit engagé beaucoup d'amateurs à s'y rendre. On a trouvé sa voix assez onctueuse: mais elle est si gauche sur la scene, qu'elle a déplu généralement; cependant on ne peut encore rien prononcer définitivement sur son compte.

20 *Novembre* 1772. Un nommé *Dupré*, à force de combinaisons chymiques, avoit retrouvé l'invention, du *feu gregeois*, c'est-à-dire de ce feu qui se développe dans l'eau & n'en acquiert que plus d'activité. Le Gouvernement, auquel il avoit offert son secret, avoit eu la sagesse de ne vouloir pas employer ce funeste moyen de multiplier la destruction de l'humanité, & lui avoit fait en même tems une pension pour qu'il ne le vendît à aucune Puissance. L'inventeur moderne vient de mourir, & l'on craint qu'on n'ait trouvé dans ses papiers des renseignemens sur son art. détestable; on

a pris toutes les précautions poſſibles pour prévenir les ſuites d'une telle promulgation.

21 *Novembre* 1772. Une conteſtation eſt prête à s'élever entre M. le Prince de Naſſau (Mailly, car il n'eſt pas reconnu Prince en Allemagne) & Mlle. Fleury, une des impures très renommée qui excite actuellement les hommages de Noſſeigneurs. Celle-ci a vécu longtems avec M. le Prince de Naſſau: il l'a quittée groſſe, il en eſt venu un enfant, dont elle a déclaré à l'égliſe pour pere le Prince en queſtion: il a en conſéquence été baptiſé ſous ſon nom. Celui-ci abſent a été fort allarmé de cet évenement; il a fait des démarches pour ſe faire rayer de l'acte baptiſtaire, & comme cela n'eſt pas poſſible, il eſt en inſtance pour l'exiger en juſtice. On ne doute pas qu'il ne perde: l'uſage conſtant de ce pays-ci étant qu'une fille, même publique, ayant pour elle la notoriété de l'habitation préalable, en ſoit crue ſur ſa ſimple déclaration; ce qui donne au bâtard le droit d'exiger enſuite en juſtice une penſion alimentaire de ſon pere.

L'enfant devoit être tenu par Mlle. Arnoux & par M. de Segur. Mais la premiere étant aux Eaux de Spa, lors des couches de Mlle. Fleury, le dernier n'a paru que par procuration. Ce qui lui a évité une rixe avec le Prince de Naſſau, qui lui attribuoit ce mauvais tour.

25 *Novembre* 1772. Il y a une grande fermentation dans le tripot comique à l'occasion du Sr. Molé, qui dans un comité des histrions a dit des choses dures à la Dame Preville. Son mari a pris fait & cause pour elle ; ils ont porté des plaintes aux Gentilshommes de la chambre: on a exigé que l'insolent fît des excuses à l'insultée: ce superbe personnage s'y est refusé, & a préferé de demander sa retraite; il doit quitter à Pâques. Les amateurs du théâtre esperent que cela se raccommodera d'ici-là; *querelles de Vilains ne durent pas d'ordinaire*, & le Sr. Molé sentira le danger de perdre ainsi huit à dix mille livres de rentes pour un faux point d'honneur.

27 *Novembre*. M. le Comte de Lauraguais, absent depuis plus d'un an de France, est à la veille d'y revenir. Avant qu'il prît ce parti il a engagé M. le Duc son pere à en demander l'agrément au Roi. S. M. a répondu à cet égard d'une façon très indifférente. Il paroît que le Mémoire de ce Seigneur, dont on a rendu compte & qui auroit dû naturellement lui faire tort, n'a produit aucune sensation à la Cour. Il est bientôt tombé dans l'obscurité, & il n'a servi qu'à prouver que son auteur n'entendoit pas même le mauvais latin des Capitulaires de Charlemagne.

28 *Novembre*. Le Sr. Thierrot est mort depuis peu de jours âgé de 76 ans. Il avoit l'hon-

l'honneur d'être depuis longtems le Correspondant Littéraire du Roi de Prusse ; il s'étoit même acquitté de cette fonction, lorsque ce Monarque n'étoit que Prince Royal. C'est un homme de Lettres qui n'avoit rien produit, mais puissamment riche des productions des autres, il avoit la tête meublée d'une quantité d'anecdotes extrêmement curieuses & qu'on craint de perdre, parce qu'il n'écrivoit rien, se fiant beaucoup à sa mémoire. Il étoit bibliographe & se connoissoit très bien en livres.

On lui fait le reproche d'avoir été l'espion de M. de Voltaire, c'est-à-dire d'avoir entretenu une correspondance réguliere avec ce grand poëte, où il lui rendoit habituellement compte des ouvrages qui paroissoient contre lui, lui désignoit ses ennemis, le mettoit sur leur piste, & lui fournissoit tous les matériaux nécessaires pour exercer ses vengeances implacables. Ce rôle, qu'on auroit pu attribuer à l'amitié intime dans laquelle il avoit vécu avec le Philosophe de Ferney, seroit inexcusable, si, comme le prétendent les accusateurs du défunt, il ne l'eut joué qu'à titre de très humble serviteur de M. de Voltaire & de son gagiste.

29 *Novembre* 1772. On est plus content à l'Opéra de Mlle. *Virginie* : dès la seconde fois de son apparition sur la Scene, elle y a eu l'air beaucoup moins gauche, & chaque jour elle fait des progrès dans son jeu, qui annon-

cent sensiblement son intelligence: sa voix plaît beaucoup aussi. Mlle. Arnoux, qui cherche à se faire regretter, doit reparoître dans l'Opéra de M. de la Borde, annoncé pour mardi prochain, 1 Décembre.

29 *Novembre* 1772. On sait que *l'Amoureux de quinze ans*, est une piece faite à l'ocasion du mariage de M. le Duc de Bourbon avec Mlle. d'Orléans. Mrs. Laujon & Martini, auteurs de cet ouvrage & qui semblent avoir envie de mettre en Opéra Comique toute la vie de ces Augustes Epoux, en ont fait une seconde à la naissance du Duc d'Enguien: elle a été jouée à Chantilly avec le plus grand succès; elle a pour titre *le Nouveau-né*, & l'on assure que c'est lui qu'on repete aujourd'hui aux Italiens.

30 *Novembre*. Les Comédiens François repetent actuellement la tragédie *des Loix de Minos* de M. de Voltaire. La bonne opinion qu'on en avoit répandue d'abord ne se soutient pas, & l'on dit aujourd'hui cette piece très médiocre.

30 *Novembre*. Des Etrangers se proposent de donner ici un Spectacle à machines, considérable, qui représentera le jugement dernier. Comme c'est un Spectable pieux, la Police leur avoit permis de construire leur théâtre dans l'Eglise de la Coûture Ste. Catherine, qui est inhabitée & qu'il a même été question de démolir pour former un marché dans cet emplacement. Mais

quand il a fallu avoir la permiſſion de M. l'Archevêque pour la tranſlation des cadavres qui ſont en ce lieu, le Prélat n'a jamais voulu y conſentir; il s'eſt même recrié ſi fortement contre le ſcandale, que la Police a été obligé de rétracter ſon ordre, & de faire défenſes aux Entrepreneurs de continuer leurs travaux. Ceux-ci, qui ont déja fait beaucoup de frais, plaident au Conſeil, tant pour avoir un autre local que pour obtenir une indemnité. Le motif ſecret du Prélat eſt, que cette Egliſe appartenoit aux Genovefains, qu'on a transmis à la maiſon profeſſe des Jéſuites; qu'il ne deſeſpere point du retour de ces Peres & qu'il veut toujours laiſſer aux uſurpateurs un lieu pour ſe retirer & faire place aux anciens poſſeſſeurs.

Les Dévots, qui n'entrent point dans la politique profonde & rafinée de M. l'Archevêque, ſont ſurpris qu'un Prélat auſſi religieux ſe ſoit oppoſé au Spectacle Saint dont on a parlé. Ils auroient été fort aiſés de trouver une occaſion de jouir ſans péché d'un tel divertiſſement, qui peut-être auroit édifié les prophanes & ramené inſenſiblement ces tems heureux du théâtre en France, où l'on jouoit ſur la ſcene les Myſteres de la Paſſion. Les gens de goût, d'un autre côté, gémiſſent qu'on ait ſongé un inſtant à laiſſer s'établir ſolidement une farce puérile, capable de nous replonger dans une barbarie

ſuperſtitieuſe, dont nous ſommes à peine échappés.

1er. *Décembre* 1772. Hier à la Comédie Françoiſe, un inſtant avant que la grande piece commençât, un particulier s'eſt levé dans l'orcheſtre ſur la banquette où il étoit aſſis, & ſe tournant vers le parterre, il lui a demandé un moment d'audience. La nouveauté du ſpectacle a ſuſpendu l'attention générale; il a dit qu'il ſe nommoit Billard, qu'il étoit fils d'un bourgeois Secrétaire du Roi, Receveur des Tailles; qu'entraîné par l'amour des Lettres il étoit venu à Paris pour y préſenter aux Comédiens une piece de ſa façon, intitulée *le Suborneur*, piece approuvée par quantité de connoiſſeurs, mais rejetée par les hiſtrions; que depuis il avoit inutilement tenté auprès d'eux tous les moyens de la leur faire accepter: qu'indigné de ces refus multipliés, il avoit enfin déclaré une guerre ouverte à leur mauvais goût, qu'il les avoit traités tous en général & chacun en particulier avec tant de mépris, qu'il ne ſe flattoit plus de rien obtenir de tels juges, devenus ſes ennemis: mais qu'il en appelloit au Parterre aſſemblé; qu'il alloit lui lire ſa Comédie, & que s'il la jugeoit digne de ſes ſuffrages, il attendoit de ſa bonté qu'il forceroit par ſes acclamations l'aréopage comique à l'accepter. Il ſe mettoit en devoir de lire ſon *Suborneur*, lorſqu'un Sergent eſt venu lui mettre la main

ſur le collet ; il a tiré un inſtant ſon épée, qui lui a été arrachée & on l'a conduit au corps-de-garde. Pour éviter le tumulte on a commencé ſur le champ le *Comte d'Eſſex*, & la tragédie a été écoutée fort tranquillement ; mais entre les deux pieces le Sr. Molé étant venu pour annoncer, on ne l'a point laiſſé parler. Il ne s'eſt élevé qu'un cri du parterre, pour redemander l'auteur du *Suborneur*... L'acteur confus s'eſt retiré ; le bruit ne faiſant qu'augmenter, on a fait entrer 30 hommes de garde dans le parterre ; on en a arrêté pluſieurs, & cela a fait une ſcene très tumultueuſe.

Le Sr. Billard cependant étoit au corps-de-garde, qui vouloit lire ſa piece aux ſoldats & les faire juges de ſon procès : on l'a traité comme un fol & il a été conduit à Charenton.

1. *Décembre* 1772. On a fait une plaiſanterie aſſez méchante ſous le nom de l'abbé Lilas, où l'on tourne en dériſion l'auguſte cérémonie du l'inauguration du Buſte de M. de Voltaire, exécutée au mois de Septembre chez Mlle. Clairon. Cette facétie eſt attribuée à M. Dorat, maltraité précédemment par M. de Voltaire & que ſon attachement au Sr. Freron rend ennemi né du parti Encyclopédique & de tous ſes adhérens.

2 *Décembre*. Quoi qu'on fût aſſez généralement perſuadé que le nouvel Opéra n'auroit au-

cun succès, le public s'y est rendu avec un empressement extraordinaire, moins pour la chose même que pour l'accessoire des décorations & des habillemens.

Dans un Avant-propos assez bien écrit, M. de St. Marc, auteur du Poëme, annonce que le desir de voir sur la scene la pompe & les usages respectables de la Chevalerie, sans aucun mêlange fabuleux, a fait naître l'idée de cet Opéra.

Rien en effet de plus simple que le sujet. *Guillaume*, Comte de Ponthieu, a pour fille *Adele*. Il la donne en mariage à *Alphonse*, Chevalier Etranger, parce qu'il ignore la passion qu'elle a pour *Raymond de Mayenne*, parent du Comte & simple Ecuyer. Celui-ci apprend que l'époux futur d'Adele a conçu des soupçons sur la vertu de cette Belle; il en prend la défense & offre de la soutenir dans un combat singulier: ce qui donne lieu d'éclaircir l'amour secret dont il brûle à son tour pour la Princesse. Il est vainqueur & épouse l'héroïne.

Malgré cette simplicité d'action, cet Opéra en trois actes seulement, offre beaucoup de spectacle, mais roulant entiérement sur les cérémonies de la Chevalerie, dont le Poëte a emprunté les divers détails de l'excellent ouvrage, où M. de Ste. Palaye traite à fond cette romanesque & curieuse matiere.

Dans le premier acte s'éleve la querelle entre les deux contendans & le défi se donne.

Dans le second Raymond est armé Chevalier par le Comte, avec tout l'appareil du cérémonial nécessaire, pour qu'il puisse paroître contre Alphonse, déjà revêtu de ce grade important.

Le 3e. présente les divers préparatifs du combat, ce qui le précede, le combat même & le triomphe du vainqueur.

Pour qu'un tel Opéra eût eu le succès desiré, il auroit d'abord fallu de la part du poëte un art singulier pour jetter de l'intérêt dans les scenes, y répandre la sensibilité de l'amour, qui eut contrasté avec les efforts généreux de l'honneur & de la gloire, & remplir par un dialogue tendre tour à tour & sublime le vuide du sujet. Il eut ensuite fallu qu'un musicien en état de manier les grandes passions eût secondé le premier de tout son talent, & eût soutenu l'ame dans les transports où le poëte l'auroit exaltée; qu'il eût tempéré ces grands mouvemens par des airs de symphonie chantans & agréables, qui eussent de tems en tems donné du repos au spectateur. Rien de tout cela : le poëme est d'une séchéresse, d'un froid, d'un dur, d'une platitude qu'on ne peut rendre: la musique est un cahos non débrouillé, où tous les modes se trouvent confondus, qui ne fait éprouver que des demi-sensations, où

le savant est souvent à côté du trivial, le moderne auprès de l'ancien; mélange bizarre, qui repugne également aux diverses especes de spectateurs.

Les décorations même manquent d'optique, & le combat dont tout l'appareil est vraiment imposant, n'a pas soutenu l'effet qu'il avoit commencé de produire par la maniere gauche & burlesque dont les champions se sont escrimés.

De tant de choses il n'est donc à louer que les habillemens & les Ballets: les premiers sont riches & galans; quant aux seconds, nos éloges ne peuvent tomber que sur l'exécution. Nous avons dit que les symphonies étoient sans agrément & des plus médiocres.

Comme l'on annonce à la tête de l'ouvrage les Srs. *de la Borde* & *Berton* pour les Compositeurs de la Musique; que tout y est tellement confondu qu'on ne distingue aucune maniere, on ne peut savoir à qui attribuer la chûte de cet Opéra, si complette au surplus que chacun peut s'en attribuer sa part.

3 *Décembre* 1772. M. de la Harpe doit faire paroître incessamment une *Réponse d'Horace à M. de Voltaire* : comme elle est annoncée avec beaucoup de prétention, la Littérature est dans l'attente de cette brochure importante. Pour la faire desirer davantage, l'auteur a eu la cru-

tuté de n'en laisser prendre de copie à qui que ce soit.

3 *Décembre* 1772. C'est mardi prochain que doit se faire l'ouverture du théâtre de ville de Mlle. Guimard, à sa nouvelle maison de la chaussée d'Antin, appellée *le Temple de Terpsicore*. Cette annonce excite la curiosité des amateurs & c'est une fureur pour avoir des billets. On doit jouer *la Partie de chasse d'Henri IV*, & *la Vérité dans le vin*. Ce sont des acteurs de la Comédie Françoise qui doivent exécuter la premiere piece. Envain M. le Maréchal Duc de Richelieu s'étoit opposé à cet abus & avoit arrêté avec les autres Gentilshommes de la Chambre qu'il n'auroit pas lieu, M. le Maréchal Prince de Soubise & le Sr. de la Borde qui ont l'oreille du Roi & qui sont les principaux tenans de cette Danseuse, ont fait donner aux Comédiens un ordre de S. M. qui annulle celui des Gentilshommes de la Chambre.

4 *Décembre*. On ne sauroit rendre tout le mal qu'on dit du nouvel Opéra; le Poëme est si mauvais que les acteurs même n'y peuvent déployer aucun jeu, & la musique si baroque, que le chanteur n'y trouve rien à exprimer. Mlle. Arnoux qui a un talent si décidé pour la scene, a été obligée de s'en tenir aux attitudes & à faire les beaux bras, son rôle n'étant susceptible d'aucune onction; & le Sr. le Gros,

qui n'eſt point acteur, n'a pu dédommager par la beauté de ſon organe dans un chant où il ne ſe trouve rien pour le faire valoir.

5 *Décembre* 1772. *L'Epitre d'Horace à M. de Voltaire* eſt fort au deſſous de l'idée que les Partiſans de M. de la Harpe en avoient donnée; elle eſt également indigne & de celui qu'il fait parler & de celui auquel il parle. Il auroit fallu, pour bien exécuter le projet, par un art fort au deſſus des forces de l'auteur, y répandre cette aimable philoſophie du Poëte Romain, ſa délicateſſe à louer, ſa fineſſe à cenſurer, & ſurtout éviter ce ton dur, ce ſtyle injurieux & groſſier, ces perſonnalités directes, dont ſon héros lui a donné le modele, & qu'il a trop imité. On eſt ſurpris que la Police ait toléré dans cet écrit, qui ſe vend publiquement, une pareille licence, bien digne de ſon animadverſion.

5 *Décembre*. Les arts viennent de faire une perte conſidérable en la perſonne du Sr. Vaſſé, Profeſſeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture: on doit d'autant plus le regretter actuellement, qu'il laiſſe imparfait un grand monument dont les modeles faiſoient deſirer la terminaiſon. Il étoit chargé du Mauſolée du Roi Staniſlas, qui s'exécutoit en marbre dans ſon attelier: il devoit être placé à Nancy dans l'égliſe de Bon Secours, en face de celui de la Reine de Pologne.

Il exécutoit encore en marbre un autre monument rélatif au cœur de la feue Reine, qui doit être placé dans la même Eglise, selon l'intention de cette Princesse.

7 *Décembre* 1772. Le Sr. Roëttiers le fils, Académicien de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, Graveur général des monnoyes de France, vient de mourir. C'est un artiste qui n'est pas moins digne d'être regretté que le Sr. Vassé. Il étoit même plus unique dans son genre: ses Médailles étoient des bas-reliefs admirables. On peut le voir tout recemment dans celle frappée en mémoire de la cérémonie du décintrement du Pont de Neuilly.

9 *Décembre*. Lundi dernier la Comédie Françoise a encore été fort orageuse: le Sr. Pontheuil faisant le rôle d'Achille dans l'*Iphigenie* de Racine, désagréable au public & comme mauvais acteur & comme Eleve de Preville, aujourd'hui sa bête noire, depuis l'histoire du Sr. Billard, dont il a causé la folie par son impertinence outrée envers lui, a été hué dès qu'il a paru: à chaque couplet nouveaux sifflets. Il s'est échauffé, a perdu la tête, & a apostrophé le public, en le suppliant de l'écouter avant de le juger. On a d'abord eu égard à sa supplique, mais en général il a été très vexé dans tous les endroits où il manquoit; on l'a cependant applaudi dans quelques autres. Mal-

gré cela, les Supérieurs intimidés par la ſcene de Marſeille, qu'on avoit appriſe ce jour-là & par la fermentation qui regne depuis quelque tems dans le Parterre, ont fait revenir cet acteur ſur le théâtre, faire des excuſes au public, très plattes, très entortillées & plus indécentes que ſon premier propos: cela pourtant a paſſé.

9 *Décembre* 1772. Le Spectacle de Mlle. Guimard s'eſt ouvert hier, malgré les nouveaux efforts de M. l'Archevêque de Paris. Pour contenter en partie ce Prélat, on a ſuprimé la piece de *la Vérité dans le vin*, & l'on a dit le quolibet que Monſeigneur ne vouloit pas qu'elle ſortît du tonneau, plus que du puits. On y a ſubſtitué une farce en Pantomime, intitulée *Pigmallion*, c'eſt-à-dire une parade faiſant la parodie de cet acte. La ſalle a paru de la plus grande élégance. C'eſt en petit celle de Verſailles. Il y a des loges duvertes & des loges grillées. Elle contient environ 500 perſonnes. L'Aſſemblée étoit charmante par la quantité de filles du plus joli minois & radieuſes de diamans: en hommes la compagnie étoit très bien compoſée: deux Princes du Sang s'y ſont trouvés, M. le Duc de Chartres & M. le Comte de la Marche.

9 *Décembre*. On commence à déſerter *Adele de Ponthieu*; & non ſans lâcher le petit mot

pour rire: on dit *que c'est un Opéra de cinq marcs, qui ne pese pas une once.*

16 *Décembre* 1772. Une messe en musique exécutée le 4 de ce mois aux Petits Peres pour le repos de l'ame de Mondonville, excite une grande fermentation parmi les amateurs & gens à talent de cette espece. Elle est de la composition du Sr. Floquet, jeune homme qui donne les plus grandes espérances; mais il faut voir s'il les soutiendra.

17 *Décembre*. Il paroît un *Testament Politique de M. de Silhouette*, ancien Contrôleur général des finances. Cet écrit, s'il fut réellement sorti de la plume de ce Ministre, auroit pu être aussi piquant qu'intéressant; mais ce n'est qu'une rapsodie d'idées très communes sur l'administration des finances & sur les moyens de rendre à la France une prééminence qu'elle a perdue par une destinée attachée aux grands Empires. L'auteur, tel qu'il soit, n'a pas saisi en grand cette immense machine de notre gouvernement, comme l'auroit conçuë un vrai génie plein de sa matiere, pour tracer de-là un plan économique & indiquer les voies propres à conduire à la réforme des abus invétérés: si quelqu'un avoit pu réussir dans un tel projet, c'étoit certainement l'homme illustre, dont on a emprunté le nom & qui n'a fait que paroître un instant au Ministere des Finances.

17 *Décembre* 1772. M. Billard est sorti de Charenton, il est exilé à Nancy dans le sein de sa famille; il n'a point été au Fort-l'Evêque, comme on l'avoit dit; il passa la nuit du jour de son avanture chez un Inspecteur de Police, dont il se vengea comme il pût, en lui faisant essuyer plusieurs lectures de sa piece: il fut de-là transferé le lendemain à Charenton, où il a été peu de jours. Les Comédiens & surtout le Sr. Preville sont bien contens d'être débarrassés de ce cruel ennemi.

21 *Décembre*. Mlle. Heinel a dansé vendredi dernier pour la derniere fois de l'hiver, elle va en Angleterre faire sa tournée & sa récolte.

22 *Décembre*. On a parlé plusieurs fois du Sr. Guilbert de Preval, Médecin de la Faculté de Paris, du spécifique qu'il prétend avoir pour préserver au milieu des plus grandes lubricités de la contagion des Maladies Vénériennes, ainsi que des expériences qu'il en a faites sur sa personne successivement en présence du Duc de Chartres, du Comte de la Marche, &c. La Faculté a décidé qu'une telle prostitution publique d'un de ses membres, étoit deshonorante & infame; en conséquence elle a rendu un Décret, qui défend audit Sr. Guilbert de Preval de se présenter aux assemblées & ordonne qu'il sera rayé du tableau. Le Décrété con-

teſte ce droit à la Faculté, & lui intente un procès en réparation d'honneur, &c.

23 *Décembre* 1772. La Dlle. Guimard ayant danſé dans un petit Ballet que Madame la Comteſſe Dubarri a donné, a reçu du Roi une penſion de 1500 Livres. Cette légere faveur a été acceptée à cauſe de la main dont elle vient, car on ſent que ce n'eſt qu'une goutte d'eau dans la mer; il y aura de quoi payer le moucheur de chandelles des Spectacles de cette illuſtre courtiſanne.

24 *Décembre*. Un Peintre Doreur de l'Académie de St. Luc occupe aujourd'hui la ſcene & donne matiere aux rieurs. Il s'agit de cocuage, comme l'on s'imagine aiſément. Il accuſe ſa femme d'adultere: après avoir fait éprouver à cette victime de ſa rage, tout ce que peut enfanter de vexations la jalouſie la plus effrénée, il a traduit cette malheureuſe en juſtice & l'a fait décréter de priſe de corps. Elle réclame aujourd'hui, elle attaque en ſubornation les témoins, & répand un Mémoire où l'on trouve un plan figuré des lieux, théâtre prétendu du crime de l'accuſée & du deshonneur de l'époux, & le défenſeur en tire la démonſtration phyſique de l'impoſſibilité du fait. Ce Mémoire eſt plaiſant, & pour faire plus de bruit n'auroit beſoin que d'être decoré de noms d'acteurs plus illuſtres.

24 *Décembre* 1772. Mlle. Raucoux a débuté hier aux François dans la tragédie de *Didon:* elle fait le rôle de cette Reine, c'eſt pour la premiere fois qu'elle paroiſſoit. On ne peut exprimer la ſenſation qu'elle a faite, & de mémoire d'homme on n'a rien vu de pareil. Elle n'a que ſeize ans & demie; elle eſt faite à peindre, elle a la figure la plus belle, la plus noble, la plus théâtrale, le ſon de voix le plus enchanteur, une intelligence prodigieuſe: elle n'a pas fait une fauſſe intonation; dans tout ſon rôle, très difficile, il n'y a pas eu le plus léger contreſens, pas même de faux geſte. Un peu de roideur & d'embarras dans les bras, eſt le ſeul défaut qu'on lui ait trouvé. Elle a ravi généralement. Elle eſt éleve du Sr. Brizard, & a appris 19 rôles en ſix mois. C'eſt un vrai prodige, propre à faire crever de dépit toutes ſes concurrentes les plus conſommées.

25 *Décembre.* Il paroît un *Eloge de Racine*, par M. de la Harpe. On y voit viſiblement que ſon but a été de mettre ce grand Poëte au deſſus de Corneille, pour mettre enſuite M. de Voltaire au deſſus de Racine.

26 *Décembre.* La Dlle. Guimard devoit donner jeudi, veille de Noël, une ſeconde repréſentation ſur ſon nouveau théâtre, & profiter de la vacance générale des autres Spectacles; mais M. l'Archevêque a eu gain de cauſe entier cette fois-là: elle a reçu défenſe de jouer.

27 *Dé-*

27 *Décembre* 1772. Le début de Mlle. de Rocour a été encore plus brillant hier que la premiere fois. La foule qui s'est rendue pour la voir, a été telle, qu'on a été obligé de la laisser se déborder jusques dans l'orchestre des musiciens & sur le théâtre. Quant à l'extérieur, on ne lui trouve d'autre défaut que d'être un peu trop grande & d'avoir la tête trop petite pour son corps; elle n'a pas non plus les bras beaux: mais tous les moyens de l'intelligence & de l'ame sont à sa disposition, & elle les fait valoir déja au plus haut degré. Deux cabales puissantes s'élevent contr'elle: les deux Sainval, qui sentent toute leur infériorité, & Mlle. Vestris qui se voit déja balancée par ce jeune sujet, excitent tous leurs partisans à atténuer le triomphe de leur rivale. Il paroît impossible qu'elles réussissent.

Le public est si satisfait du Sr. Brizard, dont Mlle. Raucour est l'Eleve, qu'à chaque fois il demande cet acteur pour annoncer, & le comble de ses applaudissemens.

Mlle. Raucour, après avoir joué trois fois dans *Didon*, doit jouer successivement à trois reprises les rôles d'*Emelie* dans *Cinna*, & d'*Idamé* dans l'*Orphelin de la Chine*.

28 *Décembre*. Le Sr. Baujon, Banquier de la Cour, est fort engoué de la nouvelle actrice. Quoique ce lourd financier n'ait jamais été homme de lettres, il veut présider aux le-

çons de cette jeune débutante, & fait faire les répétitions chez lui. On présume qu'il en veut plus à la personne qu'au talent. On souhaite fort qu'elle dégraisse un peu ce Turcaret, aujourd'hui le Plutus à la mode, & qui a pensé être pendu en 1748.

29 *Décembre 1772. Les Trois Siecles de notre Littérature, ou tableau de l'Esprit de nos Ecrivains depuis François Ier. jusqu'en 1772, en forme de Dictionnaire*, occasionnent un grand scandale parmi nos auteurs; ils prennent parti pour ou contre, suivant la cabale dont ils sont. Le but de cet ouvrage paroît être de dénigrer tous ceux qui se sont rangés sous les drapeaux de M. de Voltaire, & qu'on connoît sous le titre de Parti Encyclopédique. Mrs. Diderot & d'Alembert s'y trouvent extrêmement maltraités: tant en leur nom qu'au nom de leur Secte, ils ont été porter des plaintes au chef de la Librairie qui a toléré & tolere la vente du livre. M. de Sartines leur a demandé s'ils étoient attaqués personnellement dans leurs mœurs & dans leur vie? Ils ont répondu que oui, puisque l'on prétendoit que les conséquences les plus funestes, les crimes les plus atroces, pouvoient dériver de leurs principes. Le Lieutenant de Police n'a point cru que cette accusation fut dans le cas d'être écoutée, & il les a renvoyés, en leur conseillant de se justifier & de défendre leur doctrine.

Quoique cette diatribe volumineufe foit généralement attribuée à l'Abbé Sabbatier, on ne doute pas qu'il n'ait eu des coopérateurs en méchanceté: le Sr. Paliffot très profond dans cet art paffe pour n'avoir pas été d'un foible fecours à l'auteur en nom.

30 *Décembre 1772. L'Hiftoire Philofophique & Politique des Etabliffemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes*, dont on a parlé plufieurs fois, répandue ici depuis longtems & dont on a même renouvellé l'édition, vient enfin d'attirer l'attention du gouvernement. Il paroît un Arrêt du Confeil du 19 Décembre, qui le fuprime, de l'avis de M. le Chancelier, comme introduit de l'Etranger en France; attendu que S. M. a reconnu qu'il contenoit des propofitions hardies, dangereufes, téméraires & contraires aux bonnes mœurs & aux principes de la religion, &c.

31 *Décembre. Le Fermier & les Chiens: Fable Politique.*

Un gros Fermier qu'on appelloit Martin,
Riche en troupeaux, de commerce facile,
Près de Paris avoit fon domicile:
Plus que de droit le fexe féminin
Le gouvernoit & quelquefois le vin:
A cela près c'étoit un honnête homme,
Tel qu'à Paris, à Vienne, ou dans Rome
On n'en eut pu rencontrer de meilleur.

Douze grands Chiens, des méchans la terreur,
De la maison gardoient les avenues.
Pour s'y glisser il n'étoit point d'issues
Dont les détours ne leur fussent connus;
A chaque instant ils y faisoient la ronde,
Un guet bien sûr, & des cris assidus.
Cela déplut, non au propriétaire,
Mais aux valets, mais à la basse cour:
Tous ces gens-là n'aiment pas le grand jour,
Ni l'œil du chef, ni rien qui les éclaire.
Le premier plan fut de forcer les Chiens
A tout souffrir, à tout voir sans rien dire;
Pour cet effet ils prirent les moyens
Que l'industrie en pareil cas inspire:
On les flatta d'abord pour réussir,
Mais ne tirant de-là nul avantage
On crut devoir au bâton recourir,
Et tous les jours on en faisoit usage.
Un vieux valet d'une inflexible humeur
Les assommoit dès que sa fantaisie
Ne contenoit à son gré leur furie;
Il redoubloit, quand mordant le voleur
Qu'il honoroit de toute sa faveur,
Ils caressoient l'honnête homme & le sage
Qui du Fermier conservoit l'héritage.
Comme l'on vit, que l'on ne pouvoit gagner
Des surveillans d'un pareil caractere,
Auprès du maître, afin de s'en défaire
On résolut de les calomnier.
Ce n'étoit pas une besogne aisée
Dans la maison étoit un Intendant,
D'une vertu rigide & consommée

Qui parloit d'eux avantageusement:
Non, disoit-il, on ne peut pas connoître
De meilleurs chiens. Heureux cent fois le maître
Qui réunit pour garder la maison
Des surveillans d'une étoffe pareille;
Ils sont braillards, mais toujours la raison
Conduit leurs dents & dirige leur veille;
L'homme intriguant, le larron, l'assassin
Tentent en vain d'échapper à leur vue:
Si vous vivez, respectable Martin,
C'est à leurs cris que la gloire en est dûe.
On peut juger qu'avec un protecteur
Si généreux, & si bon connoisseur,
On n'avoit pas à craindre pour la vie
De ces bons chiens. Aussi pour l'écarter
On fit un jour ce que la calomnie
A de plus noir, ce que peut inventer
L'ame aux forfaits la plus déterminée.
Ce n'est pas tout, une prostituée,
Dont le fermier adoroit les appas,
Qui l'endormoit tous les soirs dans ses bras,
Pour l'écraser se mit de la partie.
Pendant un tems le fermier chancella,
Mais la manœuvre étoit trop bien ourdie:
De la maison un soir on le chassa
Avec éclat, avec ignominie.
Certain maraud, esprit vil & rampant,
Un orgueilleux sans honneur, sans naissance,
Laid de figure & que les chiens souvent
Avoient jadis houspillé d'importance,
Fut indiqué par le sot comité
Et sur le champ par Martin accepté

Pour occuper auprès de lui la place
Que le premier avoit dans la maison.
Ne faut jamais augurer rien de bon;
D'avantageux quand un fripon remplace
Une ame honnête : on va dans un instant
En présenter un exemple frappant.
Notre coquin met d'abord en usage
Pour s'affermir plus efficacement
L'art dangereux du faux patelinage
Qu'il possédoit supérieurement;
Puis, quand il eut gagné la confiance
Et qu'il se vit dans son poste assuré,
Dans un clin d'œil tout fut dénaturé;
Il immola les Chiens à sa vengeance:
Il en plaça d'autres, que dès l'enfance
Le scélérat lui-même avoit formés.
Ces nouveaux Chiens toujours accoutumés
A ne flatter que gens de son espece,
Près du frippon dépouilloient leur rudesse:
Pour le seul Sage ils réservoient leurs dents.
Ainsi dans peu tous les honnêtes gens
Furent bannis : chose presqu'incroyable
Et vraie encor, quoique peu vraisemblable.
Hormis un seul, on chassa les parents.
Depuis ce tems cette maison remplie
Jusques alors de sujets vertueux,
Ne reçut plus que de vils malheureux
Et qu'une horde aux crimes enhardie.
Mal en avint au bon homme Martin,
On fit entrer un soir un assassin
Qui ne trouvant ni chien, ni sentinelle,
Le poignarda dans les bras de sa belle.

Morale.

Ceux qui voudront le prendre pour modele
Auront un jour un sort pareil au sien.
Ne fréquentons que des hommes de bien;
Avec le fourbe, aussitôt qu'on se lie
On compromet son honneur & sa vie.

L'AN MDCCLXXIII.

1 *Janvier.* M. le Duc de Bourbon sera sûrement reçu Cordon-Bleu aujourd'hui. Tout est disposé pour la cérémonie. C'est M. Bertin, le Ministre, Grand Trésorier de l'Ordre, qui doit faire les fonctions de Prevôt & Maître des cérémonies, à la place de M. d'Aguesseau qui a la goutte. En conséquence, cet Officier, peu stylé au cérémonial, en a fait des répétitions tous ces jours-ci.

C'est à l'occasion de cette cérémonie qu'on a dit le joli bon mot, en réponse à la question sur le retour du Prince de Condé à Versailles: Qu'y est-il allé faire? —— *Ses preuves.*

1er. *Janvier* 1773. Il vient d'arriver d'Angleterre en cette capitale un Livre ayant pour titre: *les Efforts de la liberté & du patriotisme contre le Despotisme du Sr. de Maupeou, Chancelier de France, ou Recueil des Ecrits patrioti-*

ques pour maintenir l'ancien Gouvernement François. Ce Recueil paroît sortir des mêmes presses que celui dont on avoit annoncé le premier volume. Mais les Editeurs se sont réformés, ont pris un plan meilleur, l'ont étendu davantage, & ils ont déjà produit trois volumes contenant les morceaux les plus intéressans. Ils ont mis à la tête une préface raisonnée sur les divers ouvrages qu'ils ont ramassés, sur leur but, & ils annoncent d'avance une suite qui ne sera pas moins curieuse. Cependant on trouve encore bien de défauts dans cette compilation, & elle ne peut effrayer quelqu'un qui seroit tenté d'en faire une plus parfaite, & voudroit y donner les soins nécessaires. Au surplus, les Editeurs avertissent que ce n'est pas sans péril qu'ils ont osé se livrer à ce travail épineux, vû les persécutions que pouvoit exciter contre eux l'homme dangereux que ces ouvrages concernent spécialement.

2 *Janvier* 1773. La Secte des Economistes, pour mieux propager sa doctrine, avoit établi un Journal peu connu, qui porte le nom d'*Ephémérides du Citoyen.* Cet ouvrage ne pouvoit gueres durer, vu la nature monotone, insipide & ennuyeuse des productions dont il s'alimentoit. Aussi vient-il de prendre fin. Les auteurs rejettent cet abandon sur la difficulté d'avoir des coopérateurs, par la gêne & les en-

entraves que leur donne continuellement le Ministere. Ce livre pouvoit renfermer des vues utiles, mais tellement noyées dans un fatras de raisonnemens scientifiques & abstraits, qu'il falloit un courage héroïque pour les y démêler.

3 *Janvier* 1773. On vient de nous envoyer de Londres des *Observations* imprimées, sur les Déclarations des Cours de Vienne, de Petersbourg & de Berlin, au sujet du démembrement de la Pologne, avec des Notes historiques & politiques, ayant 50 pages *in* 8°. L'auteur s'y éleve avec force contre la conduite de ces trois Puissances. Il démontre, ou veut démontrer, que leur invasion n'est fondée que sur des motifs frivoles & des principes insoutenables; qu'elle est l'ouvrage de la force & de la violence, une usurpation manifeste, une injustice criante, & qu'elle présente au reste de l'Europe les conséquences les plus allarmantes; que la cause de la Pologne est celle de toutes les Nations & particuliérement des Puissances du second ordre, qui tomberont les unes après les autres sous le joug de ces trois premieres, si elles ne se liguent promptément pour se garantir de leur chûte.

4 *Janvier*. La nouvelle Actrice a continué son début dans l'*Emilie* de *Cinna*. Quoique ce rôle ne prête pas autant que celui de *Didon* au développement du talent, elle en a montré

autant qu'il étoit possible, & n'est pas moins admirée. Les cabales redoublent d'activité & surtout celle de Mlle. Vestris. Ce qui a donné lieu à un bon mot à la derniere représentation de *Cinna*. Un chat s'est trouvé dans la Salle, & a fait des miaulemens fâcheux ; un plaisant s'est écrié : *je parie que c'est le chat de Mlle. Vestris*.

5 Janvier 1773. On fait assez volontiers à la fin de l'année des *Noëls* sur la cour, qui roulent sur les anecdotes galantes ou politiques qui se sont passées durant son cours. Un plaisant vient d'en mettre au jour, de cette espece, qui, s'ils ne sont pas bien piquans par leur tournure, serviront de pieces historiques pour constater quelques faits auxquels ils ont rapport.

6 Janvier. Il court une pasquinade relativement à la future expulsion des Jésuites, dans laquelle il y a du sel & de la finesse. On suppose que le Pape présente à divers Souverains de l'Europe le Général des Jésuites, en leur disant : *Ecce homo !*

A quoi les Princes répondent, savoir :

Le Roi de Portugal.	*Tolle, crucifige.*
Le Roi d'Espagne.	*Reus est mortis.*
Le Roi de France.	*Vos dicitis.*
La Reine de Hongrie.	*Quid enim malè fecit?*
L'Empereur.	*Non invenio in eo causam.*

Le Roi de Pruſſe.	*Quid ad me?*
La République de Veniſe.	*Non in die feſto, ne fortè tumultus fieret in populo.*
Le Roi de Naples & l'Infant Duc de Parme.	*Nos legem habemus, & ſecundum hanc legem debet mori.*
Le Roi de Sardaigne.	*Innocens ſum a ſanguine ejus.*
Le Pape replique.	*Corripiam & emendatum eum vobis tradam.*
Le Général des Jéſuites.	*Poſt tres dies reſurgam.*
Tous les Ordres Religieux.	*Jube ergo cuſtodiri ſepulcrum ejus uſque in diem tertium, ne fortè veniant Diſcipuli ejus, & furentur eum, & dicant plebi : ſurrexit à mortuis, & erit noviſſimus error pejor priore.*
Le Pape répond.	*Ite, cuſtodite, ſicut vos ſcitis.*

6 *Janvier* 1773. La nouvelle Actrice a joué hier à la cour, & a produit la même ſenſation qu'à la ville. S. M. en a été ſi contente, qu'elle a décidé qu'elle ſeroit reçue ſans difficulté.

7 *Janvier*. Les amateurs de l'Opéra ont vu avec peine le départ de Mlle. Heinel, pour l'Angleterre. Ils en ſont d'autant plus affligés qu'il paroît que c'eſt ſans retour. Le ſort

considérable qu'elle doit trouver dans ce Royaume, ne peut être compensé par celui qu'on lui fait ici. On ajoute que le genre de plaisir qu'elle aime est une raison puissante pour l'y retenir. Son goût pour les femmes y a de quoi se satisfaire de la façon la plus attrayante; & quoique Paris fournisse bien des *Tribades*, on veut que Londres lui soit supérieur.

8 *Janvier* 1773. Les Philosophes du jour, vulgairement appellés *Encyclopédistes*, sont fort allarmés de la prépondérance que semble acquérir constamment le parti des dévots. Ils ont d'autant plus d'intérêt de redouter leur attaque, que tout annonce la faveur accordée par le Gouvernement à leurs adversaires. Ce ne peut être que par la suggestion de M.r le Chancelier, ou du moins sous ses auspices, que l'Université de Paris vient de proposer pour sujet du prix, fondé par J. B. Coignard, qu'elle doit distribuer cette année: *Non magis Deo quam Regibus infensa est ista quæ vocatur hodiè Philosophia:* assertion fulminante, accusation cruelle, dont on ne doute pas que ces Messieurs ne se justifient complettement dans une défense publique. Leur attachement connu au parti patriotique est un grief encore plus grand que leur irréligion prétendue, prétexte seulement à la guerre qu'on leur suscite.

8 *Janvier* 1773. La fureur du public pour voir la nouvelle Actrice des François redouble.

chaque jour. Elle a joué, dans *Mithridate*, le rôle de *Monime* avec un succès plus extraordinaire encore. Mais ce qu'il y a d'incroyable, c'est qu'à ses talens sublimes elle joigne un cœur pur, au point de se refuser aux propositions les plus séduisantes. On prétend qu'un amateur lui offre jusqu'à 100,000 livres pour son pucelage.

9 *Janvier* 1773. Les Directeurs de l'Opéra ont remis jeudi sur leur théâtre *La Reine de Golconde*, ce qui n'est pas une nouveauté & ne leur attirera pas une grande quantité de spectateurs. Ils se disposent à remettre aussi pour les grands jours incessamment le fameux *Castor & Pollux*. Il est à craindre qu'à force d'user cette ressource, qui est leur derniere, ils ne lassent enfin le Public & ne s'en privent.

10 *Janvier*. Le Roi a fait à Mlle de Raucour la faveur de rester à la Comédie pendant tout le tems de la représentation de *Didon*, où elle jouoit. Cette circonstance a été d'autant mieux remarquée, que S. M. n'aime point le spectacle en général, & surtout la tragédie. Elle a eu la bonté de la présenter ensuite à Madame la Dauphine, sous le nom de la Reine *Didon*. Elle l'a agréée, comme on a dit, pour entrer dans la troupe des Comédiens François, & a ordonné qu'on lui donnât 50 Louis pour marque de sa satisfaction. Mlle. de Raucour a emporté aussi les suffrages de Madame Dubarri.

Cette belle Comtesse lui a demandé ce qu'elle aimeroit mieux, ou de trois robes pour son usage, ou d'un habit de théâtre? L'Actrice a répondu, que puisque la Comtesse lui en laissoit le choix, elle préféroit l'habit de théâtre, dont le Public profiteroit aussi.

10 *Janvier* 1773. Les Comédiens Italiens doivent donner demain la premiere représentation d'une Comédie nouvelle, mêlée d'ariettes, intitulée: *Le Bon fils.* On la dit composée d'après un Conte de M. Marmontel, dont le livre est aujourd'hui la mine féconde où puisent tous nos faiseurs d'Opéra comiques. La musique est du Sr. Philidor: on la dit si savante que plusieurs chanteurs n'ont pu l'exécuter, & qu'il a été obligé d'y faire des changemens; ce qui en a retardé la représentation.

11 *Janvier.* La Faculté de Médecine est fort mécontente de l'Arrêt du Conseil qui a nommé une Commission pour l'examen des remedes particuliers, en ce que les membres de ce Tribunal étant composés de Médecins, de Chirurgiens & d'Apothicaires, son honneur se trouve compromis par ce mêlange, tel qu'indépendamment de la concurrence des voix avec ces deux especes d'Artistes, que la Faculté regarde comme ses subalternes, ceux-ci sont dans le cas, en se réunissant, de l'emporter continuellement sur elle par la pluralité des suffrages. En conséquence elle doit faire des

repréſentations au Roi, & elle trouve très-mauvais que ſes membres y aient pris place & que ſon Doyen en ait accepté la Préſidence.

12 *Janvier* 1773. Les Lecteurs du Roi au College Royal prétendent s'agréger à l'Univerſité de Paris. Ils ſoutiennent qu'ils doivent avoir part au partage des rentes, faiſant partie du produit de ſes Meſſageries, fixé aujourd'hui au 28eme du Bail des Poſtes. M. M. de l'Univerſité, au contraire, combattent leur aſſertion, & la Nation de Normandie vient de rendre public un Mémoire à conſulter & Conſultation ſur la propriété des Nations qui compoſent la Faculté des Arts en l'Univerſité, de leurs Meſſageries & ſur la deſtination de leur produit.

13 *Janvier* 1773. La fureur pour aller voir la nouvelle Actrice augmente à tel point qu'il n'y a pas de jour où pluſieurs perſonnes ne ſoient eſtropiées au guichet des Billets de Parterre. Il s'eſt établi à cet égard un agiotage ſi conſidérable, que pluſieurs ſe vendent auſſi cher & même plus cher que les billets d'orcheſtre, & qu'on les a vus monter juſqu'à 12 livres. Lundi dernier, la cabale qui la protege, lorſque l'Acteur eſt venu annoncer, a d'abord demandé le Sr. Brizard. Celui-ci arrivé, on ne l'a point laiſſé ouvrir la bouche, on a crié fortement: *Une Repréſentation au profit de la nou-*

vellé *Actrice*. Le Sr. Brizard a été obligé de se retirer. L'intervalle a été très-long. Enfin le comité des Comédiens tenu sur cette demande s'est séparé, & un troisieme Acteur est venu dire au public que les Acteurs étoient très-disposés à satisfaire son vœu ; mais que toutes leurs délibérations étoient soumises aux Gentilshommes de la Chambre, & qu'ils ne pouvoient rien arrêter sans leur attache. On s'est contenté de cette raison, & la fermentation a cessé. On croyoit qu'aujourd'hui il y auroit tumulte, mais la garde redoublée a effrayé les mutins.

14 *Janvier* 1773. Les Comédiens Italiens ordinaires du Roi ont donné lundi la premiere représentation de la Comédie nouvelle du *Bon fils*, avec le premier titre d'*Antoine Masson*. Elle est en un acte & en prose, mêlée d'Ariettes. Les paroles sont d'un certain Abbé *Le Monnier*, qui a traduit le *Térence*, mais ne s'entend en rien au théâtre. Indépendamment des vices de construction, la forme n'a aucunes beautés : il n'y a pas une scene qui vaille quelque chose. Les ariettes même sont détestables. La musique du Sr. Philidor n'a pu compenser tant de défauts, & si le *Bon fils* n'est pas absolument tombé, il n'est gueres possible qu'il aille bien loin.

15 *Janvier*. La vertu de la nouvelle Actrice se soutient contre les assauts multipliés

qu'elle reçoit. Il est vrai qu'elle est fortement étayée par la brutalité du pere, qui lui a déclaré qu'il lui brûleroit la cervelle si elle fornicoit.

16 *Janvier* 1773. M. Clément, ce Critique infatigable, qui, nouvel Erostrate, ne veut s'illustrer que par les dévastations & les ruines, paroît s'attacher décidemment à M. de Voltaire, comme à l'homme le plus digne de la guerre qu'il respire. Il entreprend une Critique générale & détaillée des Oeuvres les plus importantes de cet auteur illustre, & il lui adresse un cartel, dans une premiere Lettre qu'il vient de faire imprimer, où il lui déclare sa résolution. Cette épitre, qui est un chef-d'œuvre de Littérature polémique, roule sur les manœuvres de toute espece de M. de Voltaire, pour déprimer sans relâche nos grands maîtres, & pour s'élever sur les debris de leurs trophées. Elle se lit avec d'autant plus de plaisir, que l'observateur s'est abstenu d'y répandre ce fiel qui revolte les honnêtes gens, & qu'accumulant les faits en abondance, il écrase son ennemi par les preuves les plus convaincantes, en lui rendant justice sur ses productions précieuses, en le louant, en l'exaltant, en le divinisant avec presqu'autant d'enthousiasme que ses partisans. Il est à souhaiter que les autres Lettres soient écrites du même ton, dont M. l'Abbé *Guenée* a donné un exemple si

admirable dans les *Lettres Critiques*, composées sous le nom de quelques Juifs, & dont on a longtems ignoré l'auteur véritable.

17 *Janvier* 1773. Les Comédiens François ont reçu à pension la nouvelle Actrice, n'y ayant aucune des 23 parts vacante. Ils lui ont donné 1,800 livres, quoique la petite Sainval ait cent Louis. Cette distinction injurieuse indigne le Public. Quant à celle-ci, elle se dispose à reparoître incessamment ; ce qui va redoubler la fureur des Spectateurs, s'il est possible, pour voir lutter ces deux rivales.

17 *Janvier*. M. Piron se meurt & paroît sans ressource. Il est attaqué d'une maladie de l'uretre, qui ne permet pas d'avoir la moindre espérance. Il conserve toute sa tête & le feu qu'il a toujours eu.

17 *Janvier* 1773. Il se publie au palais un Mémoire très-curieux par la nature de la cause. Il roule sur l'appel comme d'abus d'un mariage contracté par un mari pendant la vie d'une premiere femme, qu'il avoit fait condamner comme adultere, & sur les effets que peut produire cette condamnation rendue par contumace contre la femme, quoique résidente dans le lieu où se tenoit la Jurisdiction. Cette malheureuse, ainsi condamnée en 1725, fut ensuite enfermée à la Salpêtriere & y resta huit ans. Elle en sortit alors ; elle passa en Saxe ; elle eut le bonheur de plaire à la feue Reine de Po-

logne, qui la conduisit dans ce Royaume. Elle y fut chargée de l'éducation de la Palatine Podlachy, & ensuite de celle des Princes & des Princesses Jablonosky. Libre de rester en ce pays-là, la guerre & la peste qui dévastent depuis tant d'années ces malheureuses contrées, l'ont obligée d'en sortir. Revenue en France, elle a appris que son mari, qui l'avoit accusée d'adultere, s'en étoit lui-même rendu coupable, & qu'il avoit joint à ce crime celui d'abuser de la bonne foi d'une seconde femme & de la sainteté du sacrement: qu'il avoit supposé la mort de la premiere & s'étoit remarié; que par le contrat il avoit disposé des biens de la prétendue défunte en faveur de sa nouvelle épouse, & étoit mort au mois de Janvier 1762.

Suit une Consultation en faveur de cette Veuve, *le Danois de Boishamand*, en date du 11 Décembre, qui désigne le genre de procédure qu'elle doit tenter.

18 *Janvier* 1773. Un livre venu de l'Etranger, & réimprimé ici avec permission, fait un bruit terrible aujourd'hui, & excite l'animadversion du Ministere. Il est intitulé : *Réflexions philosophiques sur le Systême de la Nature, par M. Holland.* Le Sr. Riballier, Syndic de la Faculté, lui a donné une approbation très-longue, où en dégradant beaucoup le livre critiqué, il éleve aux nues la Critique.

Cependant, en discutant l'ouvrage, on a trouvé deux endroits très-répréhensibles. L'un est le portrait d'un Monarque, athée dans sa conduite, & superstitieux dans ses pratiques, qu'on a voulu être susceptible d'une allusion très ressemblante au Roi. L'autre est une assertion très détaillée sur les effets du Despotisme; & sur le droit que les excès donnent dans certains cas aux peuples de s'élever contre, & de lui imposer un frein.

On sent que le Gouvernement n'a pu tolérer un ouvrage si dangereux dans ses principes & si criminel dans ses allusions. Il est arrêté avec le plus grand soin, & les amis du Sr. Riballier craignent qu'on ne sévisse contre ce Censeur.

18 *Janvier* 1773. Un prêtre, & le curé de St. Roch, sur la paroisse duquel est M. Piron, s'étant successivement présentés chez le moribond, ont été reçus tous deux par ce plaisant avec la même gaîté qu'il a répandue sur toute sa vie. Le premier l'ayant appellé *son cher frere*, il lui a dit qu'il n'en avoit jamais eu qu'un, qui étoit mort; que c'étoit une f...., bête, & lui a demandé si c'étoit en cette qualité qu'il comptoit le remplacer? Quant au Pasteur, il ne l'a pas moins mal mené & celui-ci désespere d'en tirer parti.

18 *Janvier*. On cite un trait qui feroit beaucoup d'honneur à Madame Geoffrin, s'il

étoit vrai. On raconte que deux Seigneurs Russes ayant paru fort engoués de deux tableaux que cette Dame avoit achetés à la vente de feu Vanloo, elle leur avoit déclaré qu'ils ne lui avoient coûté que 4,000 livres; qu'elle ne vouloit point s'en défaire; que cependant, s'ils en étoient si passionnés, peut-être à force d'argent se laisseroit-elle tenter. On ajoute que ces Etrangers ayant acquiescé à la somme de 50,000 livres, Madame Geoffrin ayant retiré ses 4,000 livres d'achat, avoit envoyé le surplus à la veuve du Peintre.

20 *Janvier* 1773. Mlle. Raucour continue à faire la plus grande sensation & à être la matiere des propos de Paris. On rapporte que l'autre jour un homme est entré dans sa loge, lui a déclaré qu'elle devoit juger à son âge & à sa figure qu'aucun motif de concupiscence ne l'attiroit près d'elle; qu'il n'étoit guidé que par un sentiment profond, par une admiration vive pour ses talens; qu'il la prioit de ne pas trouver mauvais que dans son enthousiasme il lui donnât de foibles marques de sa reconnoissance, par un petit tribut qu'il apportoit sur sa toilette, & à l'instant il y a mis deux rouleaux de cent Louis chacun. L'Actrice lui a répondu fort honnêtement, que sa démarche étoit faite avec trop de noblesse & trop de graces pour qu'elle hésitât à accepter son bienfait. Il

paroît que ce particulier a disparu sur le champ, sans se faire connoître, car on est aujourd'hui à conjecturer quel il peut être.

21 *Janvier* 1773. On se rappelle *la Profession de foi politique de M. le Vicomte d'Aubusson*, dans laquelle il annonçoit un projet de sa composition pour la restauration de l'Etat & l'amélioration des Finances. Il paroît aujourd'hui dans un gros volume in 8°. ayant pour titre: *L'Ami des François*. Il y a apparence que toutes les idées de ce Spéculateur ne sont pas dans le cas d'être adoptées par le Gouvernement, puisque l'ouvrage est très-clandestin & très-cher. Quand on l'aura lu, on pourra en raisonner plus pertinemment.

22 *Janvier*. M. Marmontel a fait une piece de vers sur l'incendie de l'Hôtel-Dieu. Cet ouvrage n'est encore connu que des enthousiastes & des amis de l'Auteur, ensorte qu'on ne peut gueres s'en rapporter aux éloges qu'ils en publient. Cet Académicien compte le faire imprimer: il a déclaré que le profit qui pourroit résulter de la vente de son Epitre, étoit destiné pour secourir cet hôpital; & que c'étoit ainsi qu'il faisoit son aumône.

22 *Janvier*. Dans le Conseil tenu dimanche, concernant les projets pour la nouvelle Salle de la Comédie Françoise, celui dont on a parlé depuis longtems, a été adopté, soit pour l'emplacement, soit pour l'édifice. Il n'en

a pas été de même du moyen de finance. Sur la discussion des requêtes de divers particuliers qui ont présenté des Mémoires, relativement à leurs intérêts personnels, qu'ils prétendoient se trouver compromis, on a jugé que pour les contenter, il falloit que la ville se chargeât des fonds & de leur administration. Ensorte que l'avantage le plus considérable de ce projet, qui étoit de l'exécuter sans qu'il en coûtât rien au Roi, ni aux Comédiens, ni à la ville; sans que les Propriétaires des terreins ou maisons en fussent lésés, puisqu'on donnoit des dédommagemens & par de-là, se trouve anéanti. Cependant, S. M. a déclaré qu'elle vouloit que le Sr. Liegeon, Architecte, auteur des Plans, fût chargé de les suivre.

23 *Janvier* 1773. Un plaisant a exprimé en vers les difficultés qu'on éprouve journellement à la Comédie, pour y avoir place, lorsque Mlle. de Raucour joue; il lui a adressé à ce sujet un rondeau, genre de poësie antique qu'il a rajeuni pour cette Actrice, dans lequel en ne s'asservissant pas exactement aux regles, il y a mis la chose la plus essentielle, ce qui en fait l'ame, une certaine naïveté maligne: Le voici:

A vous claquer quand tout Paris s'empresse,
Moi seul encor n'y suis point parvenu:
Déjà trois fois étouffé dans la presse,
J'ai vu la grille & n'ai rien obtenu,

J'entends vanter vos talents, votre grace,
De votre jeu l'on m'a peint la chaleur,
Et comme un autre, obtenant une place,
J'euſſe employé ma main de bien bon cœur
A vous claquer.

Je ſçais qu'on peut, en triplant l'honoraire,
Humaniſer les traitans du Parterre:
Mais payer triple enfin m'a retenu.
Euſſiez-vous cru, jeune & faite pour plaire,
Qu'on regrettât d'employer un écu
Pour vous claquer ?

23 *Janvier* 1773. M. Piron a été enterré hier...... C'eſt ſans doute une très-grande perte pour la Littérature. Quoiqu'il ne fît rien depuis longtems, il contenoit au moins le faux-goût, & s'oppoſoit à ſes progrès : il formoit quelques gens de Lettres qui s'étoient rangés ſous ſes étendards, & dès-lors s'affichoient pour ennemis de M. de Voltaire, car il y avoit une haine irréconciliable entre ces deux hommes célebres. Un des plus grands regrets de M. Piron en mourant a été de ne pas ſurvivre à ſon adverſaire. Il étoit cependant le plus âgé; il avoit plus de 80 ans: il étoit preſqu'aveugle. Il avoit été élu de l'Académie Françoiſe, mais M. l'Evêque de Mirepoix avoit cru devoir s'oppoſer à la réception de l'auteur de l'*Ode à Priape*. On lui avoit obtenu une penſion de cent piſtoles ſur la Caſſette du Roi. C'eſt l'hom-

l'homme le plus fertile en bons mots qui ait peut-être jamais existé. On ne l'a jamais trouvé court, & dans la vieillesse où il étoit parvenu, il avoit encore la riposte vive & heureuse.

24 *Janvier* 1773. Il paroît une suite du *Systême de la Nature*, sous le titre de *Systême social, ou Principes naturels de la morale & de la politique, avec un Examen de l'influence du Gouvernement sur les mœurs. Trois volumes.* On attribue cet écrit au même auteur du premier, c'est-à-dire à feu M. *Mussel*, dont on ne craint pas de réveler le nom depuis sa mort.

25 *Janvier*. L'Arrêt qui supprime le Livre des *Réflexions philosophiques sur le Systême de la Nature*, est du 17 de ce mois. Il énonce vaguement les motifs, & ne les fait porter que sur des propositions qui ne sont pas conformes aux principes de notre Religion & de notre Politique. Voici les morceaux qui ont attiré l'attention du Gouvernement.

Page 15 & suivantes, de la Premiere Partie, l'auteur dit...... „ un homme a droit de faire une chose, lorsqu'en la faisant il n'agit „ point contre son bonheur réel & durable. La „ même maxime a lieu par rapport à une société, qui est alors envisagée comme une per- „ sonne morale......

„ Le Despotisme, qui ne connoît d'autre loi „ que la volonté capricieuse & momentanée

„ du Souverain, eſt en contradiction avec tous
„ les intérêts du corps politique. Le peuple
„ qui ſe met en devoir de le ſecouer, ne riſque
„ jamais rien, parce que l'eſclavage eſt aſſu-
„ rément le dernier degré de la miſere. Non-
„ ſeulement il a le droit de ne point recevoir
„ cette forme de Gouvernement, il a encore
„ celui de la détruire, s'il a le malheur d'y
„ tomber......

„ Pour nous rapprocher de la theſe de notre
„ auteur, ſuppoſons qu'un Souverain abuſe du
„ pouvoir que les Loix lui accordent, & qu'au
„ lieu de l'exercer pour le bien de ſes Sujets,
„ il s'en ſerve pour les opprimer, la Nation
„ doit-elle ſe ſouſtraire à une autorité ſi mal
„ employée? Je réponds qu'il y a fort peu de
„ cas où, tout bien peſé, il ſoit du véritable
„ intérêt du peuple de le faire...... Mais ſi
„ le gouvernement eſt inſupportable, s'il tend
„ à la ruine de la liberté & du bonheur pu-
„ blic, s'il eſt manifeſtement dégénéré en ty-
„ rannie, alors il eſt de l'intérêt de la nation
„ de réprimer efficacement les violences du Sou-
„ verain, non pas en le deſtituant...... mais
„ en lui donnant un Conſeil, par exemple, ou
„ un Tuteur, qui gouverne en ſon nom......
„ Je conviens avec l'auteur, que nulle ſociété
„ ſur la terre n'a pas voulu conférer irrévo-
„ cablement à ſes Chefs le droit de lui nuire.
„ Je dis plus: Nulle ſociété ſur la terre n'a

» jamais donné ce droit contradictoire à per-
» sonne.......

« Il est incontestable que les Souverains ne
» tiennent leur autorité que du consentement de
» la Nation....... Dans un État où, par la
» Constitution, le Souverain est tenu de con-
» férer avec son Conseil sur l'administration pu-
» blique, il est clair qu'outre la Divinité, il y
» a des hommes sur la terre légitimés à lui
» demander compte de sa conduite. »

Page 174 de la Seconde Partie, l'auteur dit.....
» Un Prince, esclave de ses passions & qui,
» plongé sans cesse dans un tourbillon de dis-
» tractions, n'a ni le tems ni la volonté de se
» replier sur soi-même, est aussi peu Athée
» que religieux; il n'est pas même homme:
» c'est un être perverti, un frénétique, qui n'a
» point de systême, parce qu'il passe sa vie
» dans un délire continuel. Il croit en Dieu par
» préjugé & malgré lui, mais il fait tous ses
» efforts pour en éloigner l'idée. Lorsque dans
» les angoisses de sa conscience bourrelée, la
» voix du cœur & les préjugés de l'enfance
» reprennent quelque force, il passe d'une es-
» pece de vertige & de démence à l'autre:
» il tâche de se réconcilier par des pratiques
» futiles, & souvent par des forfaits, avec une
» Divinité qu'il ne connoît pas. Dans le cours
» de ses injustices & de ses débauches il pen-

„ se à l'éternité, comme un criminel pense
„ au gibet & à la roue. Sa dévotion est celle
„ d'un malfaiteur qu'on va exécuter."

25 *Janvier* 1773. L'Académie Royale de musique remet demain sur son théâtre *Castor & Pollux*, avec des embellissemens du côté des décorations, des habits & de l'appareil extérieur.

26 *Janvier* 1773 On écrit de Ferney, que M. de Voltaire, quelque dégagé qu'il soit de la matiere, a cependant encore des velléités charnelles; qu'il a recours quelquefois au secret du bon Roi David pour prolonger sa vieillesse, & qu'il admet à sa couche de jeunes filles. On ajoute que depuis peu, s'étant trouvé l'imagination exaltée, il avoit tenté d'en venir à l'acte; mais que cet effort prodigieux lui avoit procuré un évanouïssement considérable, ce qui avoit allarmé toute sa maison. On assure qu'heureusement cet accident n'a pas eu de suites.

27 *Janvier*. Les détails de la mort de M. Piron sont précieux, & par l'homme qu'ils concernent, & par le piquant qu'il savoit mettre à toutes ses réparties. On a dit qu'il avoit mal reçu le Curé de St. Roch. Ce dernier lui ayant objecté les divers écrits scandaleux qu'il pouvoit avoir à se reprocher, l'autre lui répondit qu'il croyoit avoir facilement expié tout

cela par ſon *de profundis* & autres ouvrages de dévotion. Sur quoi le Paſteur faiſant l'étonné, comme s'il n'eut rien fait en ce genre : „ Eh, mordié ! lui repliqua-t-il, M.r le „ Curé, eſt-ce que vous n'êtes fait que pour „ fouiller dans mes ordures ?"

Depuis, ſa niece, nommée *Nanette*, lui ayant fait des repréſentations ſur la néceſſité de ſatisfaire aux cérémonies d'uſage : „ tu „ ſais bien, dit-il, que je n'ai jamais aimé à „ mentir ; allons, qu'il vienne, mais qu'on me „ donne mon grand *Widercome* :" gobelet énorme dans lequel il buvoit, comme s'il eut voulu faire paſſer ce calice par quelque choſe de plus à ſon goût."

Cette niece étoit mariée, à l'inſçu de ſon oncle, à un nommé *Capron*, Violon ; & quoique cet hymen fût fait depuis longtems, elle s'imaginoit que M. Piron l'ignoroit abſolument. Il diſoit de tems en tems : „ J'en rirai bien „ après ma mort, Nanette a le paquet." Elle étoit en effet nantie d'un Teſtament, dans lequel il dit : „ Je laiſſe à Nanette, &c. *femme de Capron, Muſicien*." Ce qui prouve qu'il n'ignoroit pas la ſupercherie, & qu'il avoit eu la généroſité de ne rien diminuer de ſes ſentimens pour ſa niece.

Toute l'Académie Françoiſe a été invitée à ſon enterrement, & par une indécence qui a

indigné tous les Gens de Lettres, aucun de ces Messieurs ne s'y est trouvé.

C'est le Sr. Bret qui est chargé de ramasser les manuscrits de ce grand homme, de les rédiger & de donner l'Edition de ses Oeuvres posthumes.

La plus curieuse, sans doute, seroit un *Pironiana*, c'est-à-dire le Recueil de tous les bons mots & saillies qu'il a dit en sa vie. Mais il faudroit, pour présider à ce travail, un homme chaud comme l'auteur, & M. Bret n'est rien moins que tel.

28 *Janvier* 1773. *Les Loix de Minos*, tragédie de M. de Voltaire, que les Comédiens François annonçoient, & devoient donner incessamment, sans le succès éclatant de la nouvelle Actrice, viennent d'être imprimées sous ce titre, ou *Astérie*. On en conclut que la tragédie ne sera pas jouée. L'intrigue est un réchauffé de plusieurs autres du même genre, & surtout des *Guebres*, du même auteur. Mais ce qui doit en dégoûter absolument, c'est la foiblesse du coloris, où l'on ne retrouve en rien le grand poëte, dont c'étoit la partie brillante.

29 *Janvier* 1773. L'Actrice nouvelle commence à faire de petits soupers, qui, à ce qu'on espere, la conduiront à ce qui s'ensuit. Elle a exprimé sa reconnoissance envers le Sr. Brizard dans de petits vers qui sont tenus se-

crets, ce qui n'en fait pas bien augurer. On assure pourtant qu'ils ne sont pas mauvais. Du reste, elle est bien en société; elle a de la gaieté & des saillies.

Elle a joué plusieurs fois à la cour, où elle plaît de plus en plus & surtout au Roi. Madame Dubarri la goûte beaucoup aussi, & y prend un intérêt assez vif pour l'avoir exhortée à être sage.

30 *Janvier*. Le *Systême Social* est divisé en trois parties. L'auteur établit dans la premiere, les principes naturels de la morale: dans la seconde, ceux de la politique; & dans la troisieme, il expose les causes & les remedes de la corruption dans les sociétés. Il prétend que tous les principes de la morale découlent de la nature de l'homme, de ses besoins & de ses rapports avec ses semblables; que les anciens n'ont point eu d'idées fixes & sûres de ces principes; que les modernes, avec leurs spéculations mystiques, spirituelles & inintelligibles, les détruisent, les font méconnoître, & que les hommes ne les connoîtront bien & ne se regleront par eux, que lorsqu'ils renonceront à toute espece de superstition. Il veut que les principes naturels de la politique ne soient & ne doivent être que les corollaires de ceux de la morale; que les motifs d'intérêt personnel qui doivent porter chaque individu à travailler à se ménager un bonheur solide &

durable, en se conciliant l'estime & l'affection de ses semblables, doivent déterminer les gouvernemens, quelles que soient leurs formes, & par rapport aux peuples gouvernés, & par rapport aux nations étrangeres. D'où il suit qu'une nation n'est heureuse qu'autant que son gouvernement est juste envers elle & envers ses voisins. Enfin l'auteur prétend que tous les vices qui infectent la société, naissent de l'ignorance où sont les peuples & les Souverains de ce qui conduit au véritable bonheur, à la vraie gloire; que le remede aux maux qui couvrent la surface du globe est dans la connoissance de la vérité; que la vérité n'est nuisible qu'aux fripons & aux méchans. Il annonce qu'elle frappera, tôt ou tard, les oreilles du plus grand nombre, & que son regne s'établira un jour sur les ruïnes du mensonge & de la superstition.

Ce traité porte l'empreinte d'une ame énergique & courageuse. On y trouve un génie profond, accoutumé à remonter des effets aux causes, & à comparer leur influence sur les êtres sensibles. Il est écrit d'un style noble & facile: il respire des sentimens d'humanité & d'affection sociale, qui intéressent & qui attachent.

Dans la troisieme partie, on trouve un chapitre intitulé: *de la félicité domestique*, qu'il seroit à souhaiter que tous les hommes apprissent

ſent par cœur. C'eſt un tableau touchant & ſublime de la douceur que goûtent deux ames honnêtes, ſenſibles & éclairées, deux époux enchaînés par les liens d'un heureux hymenée.

30 *Janvier* 1773. L'opéra de *Caſtor & Pollux* a été reçu avec le même empreſſement que par le paſſé. On a pris des précautions pour empêcher que la foule ne fût trop grande au parterre, & prévenir les malheurs arrivés à la derniere repriſe de ce ſpectacle. Trois ſentinelles, à cinq heures, s'emparent des deux entrées du parterre, & les barrent avec leurs fuſils croiſés; enſorte qu'il n'eſt plus poſſible d'y entrer: ce qui produit un autre inconvénient, dont il réſulte des vuides qui pourroient être occupés.

31 *Janvier*. Le fameux Avocat Linguet, qui l'année derniere a occupé le barreau ſi longtems, eſt actuellement dans un ſilence morne. Cependant une malheureuſe avanture qui lui eſt arrivée récemment avec une fille de l'opéra, a ranimé ſon éloquence mordante, & il répand une Lettre de ſa façon à cette prêtreſſe de Vénus, où il ſe plaint amérement d'elle. Voici cette Epitre.

Lettre écrite le 7 Janvier 1773, à Mlle. Landumier, *dite* la Caille, *ancienne figurante de l'Opéra, par un de ſes derniers adorateurs.*

En vérité, ma belle voiſine, vous êtes trop

généreuſe! vous vous êtes miſe en mouvement le 29 du mois dernier ſur votre bergere, pour me donner mes étrennes. Elles ſembloient être de la façon de l'amour. Je ne ſais ſi elles auroient pu être autrement tournées de celle de la haine. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que je me ſerois bien gardé de les recevoir, ſi j'en avois connu la valeur. Mais ce n'eſt que le huitieme jour que je me trouve inſtruit; & s'il eſt heureuſement encore tems de me débarraſſer de votre préſent, il ne l'eſt malheureuſement plus de refuſer.

Quand Apollon rencontroit des Beautés rebelles, il les métamorphoſoit en arbres, chargés de feuilles bien vertes & de fruits bien jaunes. Je ne ſuis pas une beauté; je n'ai été que trop docile, & cependant mon chirurgien m'aſſure qu'il y aura avant peu du verd & du jaune dans mon affaire. Je ne voudrois pas pour cela devenir ſouche, comme la jeune Daphné, mais j'enrage de grand cœur de ne l'avoir pas été du moins un jour.

Je ſais à préſent à quoi m'en tenir ſur la maladie de M. D...... Je vois les raiſons qui vous ont écartée de moi à mon retour & retenue auprès de lui dans ces momens ſi délicats. Nous étions tous étonnés de vous voir devenue ſi ſédentaire auprès d'un homme ſur qui vous m'accordiez, à moi indigne, toutes ſortes de préférences. Je ſens maintenant le

principe qui vous conduisoit. Le pauvre d...... avoit une inflammation au... bas ventre: il étoit tout naturel qu'étant aussi un peu enflammée devers ces parties-là, vous lui servissiez de garde. Les rafraîchissemens devoient s'étendre, comme l'incendie que vous lui aviez causée ou simplement partagée: que vous en en fussiez la source ou le dépôt, il falloit bien que le tout devînt commun. C'étoit une économie très sage de ne séparer ni les maux ni les remedes.

Mais qu'avois-je besoin d'être fourré dans ce bûcher infernal? Moi, qui n'apportois que le feu le plus pur & le plus doux; moi qui commençois à m'habituer à une privation, dont je n'accusois que votre inconstance; moi que le plus tendre amour conduisoit à vos pieds! Quand vous avez eu la cruauté de m'y rappeller, hélas! c'est avec bien du plaisir que je lui ai offert mes sacrifices; mais je ne croyois pas en être la victime!

Ma toute aimable, je ne veux plus du culte de ce Dieu-là, quand vous en serez la prêtresse. Vous traitez trop rudement les cierges qu'on lui présente: on vous les confie pour les éteindre, & vous les exposez à fondre goute à goute.

Je n'ai plus qu'une curiosité, c'est de savoir comment se sera trouvé de son voyage, le bon ami *Gourbil*? de quels remedes se sert le

complaisant l'*Esc.*...? & où en sont tant d'honnêtes gens qui, séduits comme moi, par l'agrément de votre figure & la solidité apparente de votre caractere, ignorent combien peut devenir dangereuse la consolatrice d'un Magistrat liquidé, ont conçu, comme moi, des desirs pour vous, & ont eu probablement, comme moi, part à vos largesses. Je les plains, s'ils en ont tiré le même fruit.

Je vais, comme eux, travailler sourdement à me délivrer de ce fruit funeste. La derniere proposition que je hasarderai jamais, c'est de vous le rendre, si vous en êtes curieuse, avant que je m'en défasse.

Adieu, ma divine. Voilà bien du changement en deux jours: n'est-il pas vrai? Mais c'est ainsi que vont les événemens de la vie, comme vous me l'écriviez si tendrement, il y a un mois, en m'annonçant une retraite dont je serois heureux que vous ne fussiez jamais sortie. Vous devez être à présent plus convaincue encore de la vérité de cet axiôme. Cette Lettre est bien différente de la derniere, mais c'est que mon... bas ventre est aussi diablement changé; ce que je déplore bien tristement. Bon jour: je vous embrasse du plus loin qu'il m'est possible, & je suis, &c."

31 *Janvier* 1773. Un inconnu a fait offrir à la nouvelle Actrice douze mille francs de pension, tant qu'elle resteroit sage, & si elle

ne vouloit pas l'être. il a demandé la préférence & lui en a offert 24,000 Livres. On ne dit point encore quel parti elle a pris: on veut seulement que le quidam n'ait été que le porteur de parole de M. le Duc de Bourbon. Si cela est, il est à présumer que sa vertu aura peine à tenir contre un Prince du Sang.

31 *Janvier* 1773. On a parle de la fête exécutée chez Mlle. Clairon, pour l'inauguration du Buste de M. de Voltaire. Un caustique a fait à cette occasion les vers suivans, qui ont été peu répandus jusqu'à présent. On les attribue à M. Dorat, qui les nie cependant, à cause du héros.

Vers de l'Abbé Lilas, Ex-Jésuite, à M. de Voltaire, au sujet de son apothéose chez Mlle. Clairon.

Grand peintre, aimable sage & sublime écrivain,
Toi, qui sais tour à tour nous instruire & nous plaire;
C'en est fait, ta gloire est entiere,
Te voilà le héros d'un souper libertin:
Chez une courtisanne, un laurier clandestin,
A couronné ta tête octogénaire;
Et tu mets de moitié, dans ton brillant destin,
Une émérite de Cythere.
Pour elle, en vérité, c'est avoir trop d'égard;
L'auguste Clairon, qu'on oublie,
Voudroit bien, pour comble de l'art,

Des honneurs immortels escamotter sa part,
Et couvrir Fretillon du manteau d'Athalie :
Vivre dans l'avenir est, dit-on, sa folie.
  Voilà pourquoi la Belle, à tout hazard,
Sur ton char de triomphe arrogamment s'appuie ;
Elle espere qu'un jour, au Temple d'Uranie,
Son Buste, avec le tien, sera mis en regard.
Limite enfin, crois-moi, l'orgueil de la Princesse,
  Car, entre nous, ceci passe le jeu ;
    Ton apothéose intéresse,
Mais chez nos bons plaisans on la critique un peu ;
    Et le renom de la Déesse,
A te parler sans fard, décrédite le Dieu.

1er. *Février* 1773. Plusieurs Littérateurs, offensés du ton tranchant & despotique de l'auteur *des trois Siecles*, ont déchargé leur bile dans diverses sortes d'ouvrages. M. d'Aquin, un des plus maltraités, a fait les deux Epigrammes suivantes.

Certain jour, chez Pigal, en contemplant Voltaire,
Je disois : Qu'a donc mis le fameux statuaire
    Sous les pieds de notre Appollon ?
Et pourquoi lui fait-on écraser du talon
    Ce masque hideux, dont la bouche effroyable,
      Semble ouverte pour aboyer ?
      Est-ce l'Envie ? Est-ce le Diable ?
      Quelqu'un cria dans l'attelier :
    Oh ! ce n'est rien ; c'est l'Abbé Sabbathier.

Autre.

Mons Sabbathier, ta sotte paperasse,
Pour quelques mois te donnera du pain:
L'ami, je vois, à ta burlesque audace,
Que tu crains moins le bâton que la faim.

2 *Février* 1773. *Pieces philosophiques.* Tel est le titre d'un nouveau Recueil contenant diverses matieres, traitées en effet philosophiquement. On y trouve *la Parité de la vie & de la mort; Dialogues sur l'ame; J. Brunus Redivivus,* ou *Traité des erreurs populaires.*

3 *Février.* Moliere est mort le 17 Février 1673. Deux auteurs ont imaginé de célébrer l'année séculaire de ce triste événement par une comédie relative à ce grand homme. On doit les jouer successivement l'un & l'autre. C'est à quoi les comédiens se disposent aujourd'hui.

3 *Février.* C'est M. Rigoley de Juvigny qui est chargé de l'édition des Oeuvres de Piron. C'est un intriguant subalterne qui n'est homme de Lettres que par air, & n'est gueres plus propre à ce travail que M. Bret. Celui-ci a seulement un Recueil d'anecdotes qu'il se propose de mettre au jour.

4 *Février. Sermons prêchés à Toulouse, devant Mrs. du Parlement & du Capitoulat, par le Révérend Pere A Pompée de Tragopone, Capucin de la Champagne Pouilleuse.* Ce Recueil consiste en deux Sermons, accompagnés d'un grand

nombre de Notes, dont la plûpart sont fort étendues. Elles paroissent destinées à mettre dans tout son jour le goût sanguinaire que l'auteur prétend être inspiré aux Hébreux & aux Christicoles, par les textes anciens des ouvrages de leurs Législateurs.

Quant aux Sermons, ce sont deux Capucinades, telles que les Capucins n'en font point. On y expose la marche & l'esprit de l'Ancienne & de la Nouvelle Alliance, de maniere à en donner une idée aussi ridicule que révoltante: idée que l'on prétend puisée aussi dans l'esprit de l'Ancien & du Nouveau Testament, dans les écrits des Peres, Grecs & Latins, & dans les faits consacrés par l'histoire.

On trouve à la suite de ce discours des Lettres écrites par un parent de *Jean Calas*, à un des fils de celui-ci, qui s'étoit fait Catholique. Elle présente un tableau touchant & détaillé de l'accusation, de la procédure & du meurtre de ce pere infortuné, dont l'histoire a fait tant de bruit.

5 *Février*. Le Sr. Caron de Beaumarchais annonce une comédie de sa façon, intitulée: *le Barbier de Séville*. Elle est tirée du Théâtre Espagnol; elle est fort gaie; c'est même une farce de carnaval, qu'il est question de nous donner le mardi-gras. Cet auteur veut, dit-on, nous dédommager de toutes les larmes

qu'il nous a fait répandre par ses drames lugubres & romanesques.

5 *Février* 1773. La jeune Sainval n'est point découragée par les succès de la nouvelle actrice, & quoiqu'elle n'ait pas, pour enlever les suffrages, les mêmes moyens, du côté de la taille, de la figure & de la voix, qu'a sa rivale, elle ne craint point de paroître immédiatement après elle. Elle jouera demain dans *Inès de Castro*. C'est, il est vrai, son triomphe.

5 *Février*. Un des membres de la Faculté de Théologie a dénoncé à la Sorbonne, *l'Histoire philosophique & politique du Commerce & des Etablissemens des Européens dans les deux Indes*, attribuée à l'Abbé Raynal. Elle a nommé des Commissaires pour procéder à l'examen de cet ouvrage, & tout annonce qu'elle se dispose à le juger avec la plus grande sévérité.

5 *Février*. L'Abbé le Monnier, auteur du *Bon fils*, est Chapelain de la Ste. Chapelle. Il a pris un nom postiche, & sur les imprimés on lit: par *M. de Vaux*. Cependant, comme il est notoirement connu pour le pere de cette mauvaise piece, le Chapitre est furieux contre ce suppôt prévaricateur, & l'Archevêque de Paris exige, dit-on, qu'il soit destitué de sa place. Ce seroit achetter bien cher la honte d'avoir produit une aussi détestable drogue.

6 *Février*. Le Sr. *le Mire*, Graveur, vient de graver une Estampe sur le partage de la Po-

logne, intitulée: *le Gâteau des Rois*. A ce titre allégorique on juge que c'est une carricature satyrique, mais noble & décente. Elle est composée de quatre figures, toutes très ressemblantes. Elles tiennent entre elles la Carte du Royaume en question. L'Impératrice des Russies est au coin de la gauche; de ses deux mains elle embrasse une grande partie de ces Etats, & regarde le Roi de Pologne, dont la couronne chancele sur la tête, & qui semble demander grace à sa protectrice. A la droite de la Carte, sont l'Empereur & le Roi de Prusse, qui de leur côté paroissent causer très-sérieusement sur ce qu'ils veulent s'approprier. Le dernier, du bout de son épée touche Dantzig, &, par ce geste expressif, annonce le principal objet de ses vœux. Le Sr. *le Mire* a mis son nom au bas de cette estampe, qui sera en vente incessamment. Ce qui fait présumer qu'il a au moins une permission tacite du Gouvernement pour la distribuer.

On a oublié de dire qu'une Renommée plane au dessus de ces têtes couronnées. Elle embouche sa trompette, & part pour aller annoncer à l'Europe cette nouvelle intéressante. L'Estampe est belle, nette & précise; le plan est bien conçu, & tout y est très-expressif.

6 *Février* 1773. Mlle. Clairon ne pouvant vivre ici avec quatorze mille livres de rentes, se dispose à passer en Allemagne & à aller jouer

la comédie chez un Margrave pendant un certain tems. Elle économisera ses revenus dans cet intervalle, & pourra augmenter son capital, de façon à revenir ici plus en état de figurer : ce qu'elle aime beaucoup. Les étrangers vont être à même de juger des talens de cette *Emérite de Cythere.*

7 *Février* 1773. La Dlle. *Sainval*, la jeune, a repris aujourd'hui ses débuts dans la tragédie d'*Inès de Castro*, où elle à fait le rôle d'*Inès*. On ne peut rendre l'affluence de monde qu'y a attiré la curiosité des amateurs pour faire sur le champ la comparaison de ce talent avec celui qui venoit de se manifester avec tant d'éclat. Il faut avouer que la Dlle. de Raucour fait un tort irréparable à celle-ci. Elle a ses moyens extérieurs à un si haut degré, que la Dlle. Sainval ne semble plus qu'une soubrette auprès d'elle. Elle a pourtant reçu des applaudissemens, mais elle n'a pas eu cette unanimité de suffrages qui annoncent les vrais transports d'admiration. Il est à craindre que la foule ne diminue beaucoup incessamment.

7 *Février*. L'Université de Paris a proposé, comme on a dit, pour sujet du discours Latin qui doit remporter le prix cette année : *non magis Deo quam Regibus infensa est ista quæ vocatur hodie Philosophia.* Cette assertion effrayante pour les Philosophes modernes a excité l'éloquence de leur coryphée : M. de Voltaire a pris

le contre-pied, dans un difcours de 19 pages d'impreffion, qu'il publie fous le nom de Me. Belleguier, ancien Avocat. On y trouve la plus profonde érudition, & un art étonnant pour rapprocher tout ce que l'antiquité reculée peut lui offrir de favorable à la juftification qu'il entreprend.

8 Février 1773. *Preuves démonftratives en fait de Juftice, dans l'affaire des héritiers de la Dame* Veron, *contre le Comte de* Morangiès, *avec les pieces juftificatives, au nom du Sr.* Liégard Dujonquay, *petit-fils de la Dame* Veron, *Docteur ès Loix, pour fervir de réponfe aux Probabilités de M. de Voltaire.*

Tel eft le titre d'un nouveau Mémoire, qui réveille l'attention du public fur une affaire affoupie & non finie. A la fuite de ce Mémoire eft une Confultation du 23 Janvier, fignée *Falconnet*, ce qui défigne le nom de l'auteur de l'ouvrage. On ne peut faire une réfutation plus folide & plus amufante des paralogifmes continuels du Philofophe de Ferney. Ce jeune orateur l'écrafe abfolument.

8 *Février.* M. Marmontel, à fes vers fur l'incendie de l'Hôtel Dieu, a joint quelques pages de profe, dans lesquelles il implore le fecours de S. M. & porte le vœu de tous les Citoyens, pour que l'emplacement de cet hôpital foit changé. Les vers font médiocres, la profe eft peu faillante; mais les vues font

bonnes, c'eſt-à-dire conformes à celles du Public.

9 *Février* 1773. Les ſermons du prétendu Capucin *A Pompée de Tragopone*, ſont trop curieux pour n'en pas donner un extrait plus détaillé.

Le premier roule ſur la mort de *Jean Calas*, accuſé d'avoir pendu ſon fils aîné le 13 Octobre 1761, condamné à être rompu vif, par Arrêt du Parlement de Toulouſe, le 9 Mars 1762.

L'orateur s'appuye d'abord d'un paſſage du *Deuteronome*, qui lui ſert de texte. Il le développe, il le commente avec une éloquence vraiment fanatique, & il en tire les deux diviſions de ſon diſcours, dont le réſultat doit être, que les Magiſtrats de Toulouſe ont très-bien fait de faire rouer l'infortuné vieillard, quoiqu'innocent du crime dont on l'accuſoit; & de perſécuter ſa femme & ſes enfans.

La Juſtice de votre jugement: voilà, dit-il, mon premier point.

La Récompenſe que vous méritez: voilà mon ſecond point. Implorons les lumieres du Saint-Eſprit.

La juſtice du jugement du Parlement eſt fondée ſur ce que Calas étoit hérétique, & conſéquemment digne de mort, ſuivant la parole de Dieu-même, ſuivant les exemples qu'il en a donnés, ſuivant ce qui s'eſt pratiqué dans

l'Eglise depuis l'origine des héréfies, fuivant l'hiftoire, qui rapporte les actes héroïques de plufieurs grands Princes Catholiques en pareil cas; enfin, fuivant la Jurifprudence du Parlement même, qui a toujours montré une foif infatiable pour le fang des novateurs.

Le Révérend Pere établit la récompenfe que mérite le Parlement de Toulouse, toujours fur les autorités facrées. Il fait voir que, quoique tout foit gratuït de la part de Dieu, il a cependant voulu s'engager fpécialement envers les deftructeurs des hérétiques. Après les faits tirés de l'Ecriture Sainte, il cite encore une énumération de fcenes fanglantes qu'a occafionnées le triomphe de la Foi. Le maffacre de la St. Barthelemi y tient un rang diftingué, & l'orateur s'étend fur ce fujet avec une complaifance merveilleufe. La révocation du fameux Edit de Nantes reçoit auffi de fa part un éloge particulier. Et il conclut par exhorter le Parlement à ranimer fon zele qui s'affoiblit, & à reprendre cet efprit d'intolérance & de perfécution qui l'animoit autrefois.

Beati pauperes fpiritu, quoniam ipforum eft regnum cœlorum. Tel eft le texte du fecond Sermon, dont les deux divifions font: que les Sciences font un obftacle au falut: Premier Point. Que la Raifon eft pernicieufe à la piété, & que Dieu en demande le facrifice: fecond point.

L'auteur du diſcours prouve encore ſes aſſertions par les faits. 1°. Les Juifs ont toujours été très-ignorans, ſuivant l'inſtitution de leur Saint Légiſlateur. 2°. Les jours les plus floriſſans du Chriſtianiſme ont été dans les ſiecles des ténebres, dans ces tems fortunés où les Rois courboient la tête ſous le joug des Papes. Jamais tant de Saints, tant de miracles que dans les tems d'ignorance.

Le ſecond point n'eſt pas difficile à prouver. On ſait que la Raiſon eſt toujours en contradiction avec la Foi; que cette derniere ne peut s'accroître qu'aux dépens de l'autre: il faut donc faire le ſacrifice de la premiere. Ces ſages & vigoureuſes déciſions ſont également appuyées d'une multitude de faits, qui font un honneur infini à l'érudition & à la logique de l'orateur qui prêche l'ignorance & l'imbécillité. Il finit par un compliment au Parlement de Toulouſe, qui paroît convaincu de la même vérité, & s'eſt dépouillé ſi heureuſement de ſes lumieres & de ſon bon ſens dans l'affaire de Jean Calas.

Suivent de courtes Réflexions ſur les deux Sermons précédens, conſacrées à découvrir mieux leur bonté & leur beauté. C'eſt ainſi que ces Sermons, par une des tournures les plus heureuſes qu'on puiſſe prendre pour égayer une matiere auſſi atroce, deviennent propres à jet-

ter un ridicule indélébile ſur le fanatiſme des prêtres & la crédulité des peuples.

Les Notes, remplies d'anecdotes hiſtoriques, piquantes & amuſantes, ne contribuent pas peu à jetter plus d'intérêt & d'agrément dans la lecture de cette production très courue.

10 *Février* 1773. *Lettre de M. de Voltaire à M. le Maréchal de Richelieu, au ſujet de l'évanouiſſement dont on a parlé.*

Ferney, le 21 Décembre 1772.

Quoi, toujours la cruelle Envie
Pourſuit ma réputation!
On dit qu'une Nymphe jolie
Dans ma derniere maladie
M'a donné l'Extrême Onction;
Et que j'emporte en l'autre vie
Ce peu de ſatisfaction.
Voyez l'horrible calomnie!
Seigneur, il n'appartient qu'à vous,
A votre jeuneſſe immortelle,
De faire encor de ſi beaux coups,
Et d'être entre les deux genoux
D'une coquine fraîche & belle.
Je ſens que je ſuis au tombeau:
Cet état me fait de la peine;
Mais il ne faut que le roſeau
Vive auſſi longtems que le chêne.

Mon héros exige que je lui conte le fait, parce qu'il veut être inſtruit de ce que ſes ſujets,

jets, jeunes & vieux, sont dans son empire. Je lui dirai donc, comme devant mon Dieu, que Madame Denis faisant les honneurs d'un grand dîner, je mangeois dans ma chambre un plat de légumes, comme vous en usâtes quand vous honorâtes mon taudis de votre présence, une belle Demoiselle de la compagnie, plus grande que Madame M.... de deux doigts, plus jeune, plus étoffée, plus rebondie, vint me consoler. Les Genevois sont malins, & les Calvinistes sont bien aises de jetter le chat aux jambes des Papistes. Mais le fait est que cette auguste Demoiselle me faisoit trembler de tous mes membres, & que si je m'évanouis, c'étoit de crainte & de respect.

Je vous jure que j'aurois plutôt fait la Scene de *Sylla*, de *Pompée* ou de *César*, dont vous me parlez, que je n'aurois fait un couplet avec cette belle personne. Depuis que j'ai des Lettres de Capucin, je mets toutes ces impostures aux pieds de mon crucifix, & je ne dis à personne: *ouvrez le loquet*; &c.

(*Signé*) le vieux malade de Ferney, à qui l'on a fait trop d'honneur.

On voit par cette Lettre que M. de Voltaire, en niant le fait, l'avoue, ou du moins n'est pas fâché qu'on le croie.

11 *Février* 1773. L'Estampe dont on a parlé, concernant le partage de la Pologne, intitulée: *le Gâteau des Rois*, vient d'être arrêtée chez

le Sr. le Mire, & enlevée avant d'être mise en vente, par ordre du Gouvernement; cependant on se flatte qu'elle reparoîtra. On présume que c'est une tournure pour prévenir les plaintes des Ministres qu'elle intéresse, & que sourdement on en relâchera les exemplaires au Graveur. En effet il est difficile de croire que celui-ci se soit hasardé à faire les frais d'une entreprise aussi délicate sans être sûr d'une approbation au moins tacite.

11 *Février* 1773. On a dit qu'on avoit remarqué avec indignation que de tous les Membres de l'Académie Françoise, invités à l'enterrement de M. Piron, aucun ne s'y étoit trouvé. Un plaisant a fait à cette occasion l'épigramme suivante:

Des Quarante, priés en vain à ton convoi,
Aucun n'en a voulu grossir le petit nombre!
Ne t'en plains pas, Piron: c'est qu'ils avoient, ma foi,
Encore peur, même de ton ombre!

13 *Février*. Le procès concernant l'Encyclopédie se réveille. Les Libraires associés à l'impression de cet ouvrage, par une astuce digne de leur mauvaise foi, ne veulent pas délivrer aux souscripteurs les derniers volumes de planches qu'ils ne donnent un certificat qui décharge lesdits Libraires associés de tous les engagemens qu'ils ont pu prendre avec eux, lesquels ils annullent, ayant été pleinement

remplis, &c. Ils espérent par cette manœuvre dépouiller certainement de leurs titres les personnes qui ne sont point instruites de l'infidélité contre laquelle on réclame. Ils font également une autre surprise aux Libraires de Province, dont le détail est inutile & qui tend à consolider de plus en plus leur iniquité.

En conséqueece les Srs. le Guay & consorts, souscripteurs, &c., viennent de présenter une Requête au nouveau tribunal, à ce qu'il lui plaise ordonner que lesdits Srs. Briasson & le Breton soient tenus de délivrer lesdits volumes sur les certificats de souscription seulement & aux conditions de formalités convenues, sauf par lesdits souscripteurs à déposer chez tel Notaire qu'il plaira nommer à la Cour, les sommes différentes que lesdits Libraires associés veulent induement exiger, &c.

14 *Février* 1773. M. le Marquis de Louvois fait aujourd'hui l'entretien des foyers de l'Opéra. Il a pris quelque goût pour la Dlle. Grandi, une Danseuse de ce spectacle, & celle-ci, qui n'est pas cruelle, l'a admis à sa couche. Elle a fait les choses très généreusement, s'en rapportant à la munificence de ce Seigneur & n'imposant aucune condition. Le lendemain son amant lui a demandé ce qui lui feroit plaisir ; elle a parlé de chatons qui s'assortiroient à merveille avec un collier qu'elle avoit, & le rendroient beaucoup plus brillant. Le surlen-

demain il eſt arrivé une caiſſe à Mlle. Grand'. pleine de petits chats. Cette facétie fait beaucoup rire, & l'on ne doute pas qu'il ne lui ſuccede quelque choſe de plus ſérieux de la part de M. de Louvois.

15 *Février* 1773. M. Luneau de Boisjermain, qui depuis longtems digéroit un projet dont il ſentoit toute l'utilité pour le public, vient enfin de le faire connoître au Gouvernement, & d'obtenir la permiſſion de répandre des Proſpectus ſur ce ſujet. Il eſt queſtion d'un *Abonnement Littéraire*, ſervant pour la Province, à l'expédition, par la poſte, de tous les livres brochés & autres nouveautés littéraires, imprimés avec permiſſion & privilege, lesquels ſeront remis, port franc & poſte reſtante, dans toutes les villes du Royaume aux perſonnes qui les demanderont, au prix auquel chaque article ſera vendu publiquement chez les différens Libraires de Paris.

Par ce moyen les amateurs ſeront à même de jouir, très-promptement, dans les extrêmités les plus reculées du Royaume, des objets particuliers de leur curioſité. On ne doute pas qu'un tel projet ne prenne beaucoup, qu'il ne s'améliore, & que la ſpéculation ne s'en étende jusqu'aux pays étrangers, lorsque par quelques années d'eſſai, on aura pu prévenir les inconvéniens & lever les difficultés.

16 *Février* 1773. Il paroît une Requête en forme au Roi, des Maire, Echevins & habitans de la ville de Rochefort, pour supplier S. M. de rendre le port marchand de cette ville, nommé *la cabane quarrée*, libre, & le comprendre au nombre des ports du Royaume qui jouissent du bénéfice des Lettres patentes du mois d'Avril 1717. On y voit relaté tous les avantages détaillés d'un tel projet, & qui sont si lumineusement exposés dans les divers Mémoires de M. Dulaurens, Maire & Député de Rochefort. Ce digne citoyen a enfin surmonté les plus grands obstacles qu'on lui opposoit & est actuellement très-bien venu des Ministres, & il a tout lieu de se flatter qu'il recueillera le fruit de sa constance. Sa Requête doit avoir d'autant plus de poids dans le Conseil, qu'elle est appuyée des Requêtes des cités d'Angoulême, de Xaintes, de St. Jean d'Angely, de Charente, de Jarnac & de Cognac, qui toutes se joignent à la ville de Rochefort, pour demander une liberté dont elles profiteront, par le débouché qui en résultera pour la vente de leurs denrées. M. Dulaurens n'a plus à combattre que l'opposition des Fermiers généraux & celle des Négocians de la Rochelle. Quant aux premiers, on leur fera voir aisément qu'ils entendent mal leurs intérêts, & quant aux seconds, qu'ils les entendent trop bien; mais

que l'intérêt particulier ne doit jamais prévaloir contre l'intérêt general.

17 *Février* 1773. *Le Barbier de Seville*, comédie de M. Caron de Beaumarchais, qu'on avoit annoncée, est différée par une avanture très-finguliere, arrivée à l'auteur.

Il est fort lié avec M. le Duc de Chaulnes, (ci-devant Pequigny.) Celui-ci l'a introduit chez sa maîtresse, nommée *Mesnard*. M. de Beaumarchais est aimable & insinuant auprès des femmes, ensorte qu'il avoit acquis une grande intimité auprès de celle-ci, chez laquelle il alloit beaucoup depuis un an. Depuis quelques jours le Duc de Chaulnes en a conçu une telle jalousie qu'il a voulu le tuer. Il étoit d'abord convenu de se battre avec le Sr. Caron, en présence de M. le Comte de la Tour-du-pin, pris pour juge du combat; mais ce Seigneur n'ayant pu sur le champ se rendre à l'invitation, la tête du Duc de Chaulnes s'est exaltée à un tel point, chez son rival même, qu'il l'a voulu tuer dans sa propre maison & qu'il a été obligé de se défendre contre lui à coups de pied & de poing, mais à son détriment, son adversaire étant un des plus gros, grands & vigoureux personnages de France. Les domestiques ont été obligés de s'en mêler: la Garde, le Commissaire sont arrivés, & l'on a dressé procès-verbal de cette scene tragi-comique. Il a fallu donner un garde à M.

de Beaumarchais pour le garantir des fureurs de son adversaire, dont on cherche à guérir la tête.

17 *Février* 1773. Les comédiens françois ont donné aujourd'hui la piece qu'on a annoncée faite pour célébrer la commémoration du siecle révolu depuis la mort de Moliere, exécutée par un ballet héroïque.

On a ajouté sur l'affiche que le profit de cette représentation seroit consacré à l'érection d'une statue en l'honneur de ce grand homme, ce qui a augmenté la foule des curieux & excité la munificence des grands Seigneurs.

18 *Février*. Les comédiens François ont donné aujourd'hui *La Centénaire*, comédie en un acte & en vers, sur le même sujet que celle d'hier. Celle-ci est d'un autre auteur. C'est M. Artaud, Secrétaire de M. le Duc de Duras.

22 *Février*. Le Sr. Liegeon s'occupe à force à rédiger tous les plans qui doivent être présentés au Roi au commencement du carême & arrêtés définitivement. Comme il n'est plus question de bâtir la nouvelle salle par économie, le jeune Architecte se donne de la marge & taille plus en grand. Il cherche aussi à contenter les comédiens, relativement aux distributions intérieures.

C'est décidemment le Roi qui se charge de faire les frais de la construction. S. M. a dit qu'Elle verroit avec son Contrôleur général

aux moyens d'y pourvoir. Elle a, en attendant, ordonné à la ville de faire les avances, &, pour mieux accélérer, elle doit faire un emprunt, c'est-à-dire, prendre les fonds de la Compagnie qui s'offroit.

On espere que ce travail ira vîte. S. M. l'a fort à cœur, surtout depuis l'incendie de l'Hôtel-Dieu. Elle a toujours craint que les comédiens ne missent le feu à la salle des Tuilleries & ne fassent brûler le château : ses allarmes ne font que redoubler depuis cette funeste catastrophe.

25 *Février* 1773. Suivant le plan de M. Liegeon pour la construction de la nouvelle salle de la comédie Françoise, il y aura dans le péristile de quoi placer six statues en pied. Celle de Moliere, dont l'érection est décidée depuis son apothéose, & à laquelle on doit appliquer les fonds de la premiere représentation de la piece intitulée *l'Assemblée*, doit être érigée en ce lieu, & l'on ne doute pas que celle de M. de Voltaire ne soit aussi du nombre.

1 *Mars*. M. Caron de Beaumarchais a été mis au Fort-l'Evêque, pour ne s'être pas exactement conformé à l'invitation que lui avoit fait faire M. le Duc de la Vrilliere de ne pas sortir avant la détention de M. le Duc de Chaulnes. On assure en outre que son Mémoire, extrêmement vif, a déplu à toute la maison de Luynes; qu'il a répandu des copies manu-

scri-

ſorites, & qu'elle a exigé que cette imprudence fût punie. En général, ce particulier, fort inſolent, qui ne doute de rien, n'eſt point aimé, & quoique dans cette rixe-ci il ne paroît pas qu'on ait à lui reprocher aucun tort, on le plaint moins qu'un autre, des vexations qu'il éprouve.

6 Mars 1773. Madame la Ducheſſe de Mazarin, (d'Aumont en ſon nom) & fille du Duc, eſt une aſſez belle femme de la cour, fort renommée par ſon goût pour le plaiſir & pour les galanteries. Il y a environ quatorze à quinze ans qu'on lui donnoit publiquement pour amant, à la cour & à la ville, M. de Montazet, Archevêque de Lyon, dont on prétendit qu'elle étoit devenue groſſe alors. Depuis, entre ſes divers eſclaves, on a compté le Sr. Radix de St. Foix, ancien tréſorier général de la Marine, financier très-célebre par ſon luxe inſolent & par ſes bonnes fortunes qu'il achette très-cher. Il eſt encore le tenant, & fait aller les affaires de cette Dame qui ne ſont pas en bon état. Un plaiſant a profité de l'occaſion du mariage projetté de Mlle. Mazarin avec le Comte d'Agenois, fils du Duc d'Aiguillon, pour faire imprimer & courir le billet ſuivant:
„ M. l'Archevêque de Lyon & M. Radix
„ de St. Foix ſont venus pour vous faire part
„ du mariage de Mlle. d'Aumont, leur fille, &c.

„ belle-fille, avec M. le Duc d'Aiguillon le fils „ fi, fi, fi, fi, &c."

12 *Mars* 1773. M. de Voltaire a fait une replique au Sr. Falconnet, qui a répondu aux Probabilités avec tant de succès. Aussi le Philosophe de Ferney baisse-t-il beaucoup le ton: il est très-modeste dans cet écrit; il rend compte des motifs qui l'ont déterminé à défendre M. de Morangiès, & s'en rapporte sur tout à la sagesse du nouveau Tribunal. On voit qu'il a peur des menaces de la Consultation, & qu'il veut éviter d'être pris à partie.

13 *Mars* 1773. C'est aujourd'hui que les Comédiens François jouent *Alcidonis*, ou *la Journée Lacédémonienne*, en trois actes & en prose, avec des intermedes. Cette piece, imprimée depuis huit ans, a été présentée, il y a dix ans, à cet aréopage, qui jusqu'aujourd'hui a fait languir l'auteur. C'est un homme absolument inconnu. Il se nomme *Lonvay de la Saussaye*, & a 45 ans environ; il est mal à l'aise, & pour ressource s'est mis prote ou correcteur d'imprimerie. Quoiqu'à la lecture ce drame romanesque soit froid & ennuyeux, les histrions en ont sans doute eu bonne opinion, puisqu'ils ont fait pour deux mille écus de dépense environ, en habits, en décoration, musique, ballets, &c.

16 *Mars*. M. l'Abbé de Beauvais est un jeune orateur qui a déjà prêché devant le Roi

un fermon de cêne, & S. M. en fut fi contente qu'Elle lui fit donner sur le champ une pension de 800 livres. Il s'est exercé depuis, s'est encore perfectionné dans son talent, & il reparoît aujourd'hui à Versailles avec un nouveau succès. Il y prêche le carême. Deux de ses sermons y ont déjà fait grand bruit. Dans le premier, sur la mort, il a osé relever l'adulation mensongere de certains auteurs de papiers publics (le Sr. Marin, rédacteur de la Gazette de France), qui par une affectation puérile, présentoient une longue énumération de centénaires, comme si la vie des hommes de ce siecle étoit plus longue qu'à l'ordinaire. Il s'est élevé avec force contre la fausse & dangereuse securité que pouvoit donner cette idée. Il en a fait voir toute l'illusion, & il a déclaré que l'assertion du Prophête Roi, annonçant que la vie de l'homme, au delà de soixante-dix ans, n'est que misere & calamité, étoit toute aussi vraie de nos jours que de son tems.

Dans un second sermon, il a rappellé au Roi le détail des pertes successives qu'il avoit faites. M. le Duc de Bourgogne, M. le Dauphin, Madame la Dauphine, la Reine; dans les objets les plus chers, a-t-il ajouté, péris successivement à la fleur de l'âge (ses maitresses). Il s'est étendu sur la retraite de Madame Louise & a exalté la pénitence de cette Princesse

avec un zele apoſtolique, mais avec une ſatyre amere de la vie de cour.

Les courtiſans ont trouvé ces endroits ſi forts, qu'ils ont voulu en faire un crime au prédicateur auprès du Roi Mais S. M. a déclaré qu'il faiſoit ſon métier. Il a parlé auſſi des malheurs de l'Etat. & de la déprédation des finances, ainſi que de l'abus de l'autorité.

C'eſt cet aveu du Roi qui a favoriſé un bruit qui ſe répand depuis quelques jours de la diſgrace de Madame la Comteſſe Dubarri, & de la dévotion dans laquelle le Monarque veut donner. Des gens de cour, bien inſtruits, asſurent qu'il n'en eſt rien.

Du reſte, l'Abbé de Beauvais eſt d'une naiſſance obſcure, neveu du Garde des Archives du Clergé: mais il a percé par ſon mérite, & figure aujourd'hui dans le monde religieux & littéraire.

17 *Mars* 1773. Un anonyme, qu'on croit être un Ex-Jéſuite, a fait une critique du *nouveau Catéchiſme du Dioceſe de Lyon*, donné depuis peu par le Prélat de cette ville, à ſes paroiſſiens pour leur inſtruction. Cette critique, en forme de dialogue, imprimée ſans nom d'auteur, & ſans aucune déſignation du lieu de l'impresſion, a été regardée comme un libelle par le ſavant Prélat, & il a donné un Mandement portant une condamnation fulminante du livre. On convient cependant que ſon affectation à

citer différens coryphées du parti Janféniste, à ne pas être assez précis sur les points fixes de la loi, à en traiter d'autres, équivoques, prêtoient lieu à la censure. Aussi cette querelle fait-elle un grand bruit dans un certain monde théologique, & comme le parti de M. de Montazet n'est pas aujourd'hui le parti dominant, beaucoup de gens s'élevent contre lui & le condamnent.

18 *Mars*. On a été surpris de voir élever à la dignité importante de Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, M. le Marquis de Condorcet, associé ordinaire de cette Compagnie, & qui n'a l'honneur d'en être que depuis 1769. Mais une production qu'il a donnée, contenant les Eloges des Académiciens, morts depuis son origine, en 1666 jusqu'en 1699, époque où commencent ceux du célebre Fontenelle, a été un motif pour déterminer ce choix, & a servi de preuve non équivoque de son talent en cette partie.

20 *Mars* 1773. Le Sr. Abbé Sabathier de Castres a fait insérer dans les papiers publics une Lettre, où il dément un bruit généralement répandu, que M. M. *Freron*, *Palissot*, *La Beaumelle*, *Clément*, *Rigoley de Juvigny*, &c. avoient fourni plusieurs articles à son *Dictionnaire des trois Siecles de notre Littérature*. Comme il craignoit que certains Journaux, & surtout le *Mercure*, ne fissent des difficultés

d'inférer fon Epitre, il a profité de fa faveur auprès de l'Archevêque pour faire donner par M. le Chancelier un ordre à tous ces Ecrivains périodiques de la recevoir & d'en faire part au Public. Ce nomenclateur doit donner en outre inceffamment un Supplément, où il réparera fes omiffions, & corrigera les erreurs dont il convient.

22 *Mars* 1773. M. Pierre Adamoli, citoyen de Lyon, ancien maître des ports, ponts & paffages de cette ville, y eft mort le 5 Juin 1769. Il cultivoit les fciences & dans fon teftament, en date du 23 Octobre 1763, avoit donné des preuves de fon zele pour elles. Il a fondé à perpétuité un prix, dont l'objet eft l'avancement de l'hiftoire naturelle & de l'agriculture. Il confifte en un fonds, du produit duquel il doit réfulter de deux en deux années deux médailles: la premiere, en or, de la valeur de 300 livres; l'autre, en argent, du prix de 25 livres. Elles feront accordées par l'Académie de cette ville, aux auteurs qui, à fon jugement, auront le mieux traité le fujet qu'elle aura propofé fur ces matieres.

L'Académie a été forcée par des confidérations effentielles de différer la publication de ce prix. Elle le fait aujourd'hui, en propofant pour l'année 1774, le fujet fuivant:

Trouver des plantes indigenes qui puiffent remplacer exactement l'Hyppécaquana, le Quinquina & le Séné.

24 *Mars* 1773. La rixe élevée depuis peu entre le Sr. de Sauvigny & le Sr. de la Harpe n'aura pas de suite. Le premier, comme poëte de Madame Dubarri, a été ménagé ; il a seulement été réprimandé vertement sur son incartade ; & le second a reçu injonction de s'abstenir de parler & d'écrire sur cette aventure ; permis à lui de critiquer les ouvrages de son adversaire, mais sans y mêler la moindre personnalité.

25 *Mars*. Il y a une grande rumeur dans le Clergé à l'occasion du Mandement de M. l'Archevêque de Lyon, dont on a déjà parlé. Non-seulement il l'a répandu avec profusion dans son diocesse, mais il en a inondé la capitale ; ce qui donne lieu de l'examiner & de le discuter. M. l'Archevêque de Paris, peu ami de ce Prélat, qui l'a déjà mortifié dans plusieurs occasions, à raison de sa suprématie, ne seroit pas fâché de trouver à reprendre dans son ouvrage. Tous les Théologiens l'assurent qu'il est entiché de Jansénisme : & l'affectation de M. de Montazet de tirer ses citations d'autorités, presque toutes suspectes, d'Evêques très-célebres dans le parti, donne lieu à accréditer ces soupçons. En conséquence, on le harcele de toutes parts, & l'on paroît disposer de loin les choses, pour le dénoncer à l'assemblée du Clergé de 1775. Un Primat des Gaules hérétique ! Quel scandale dans l'Eglise ! Celui-ci, qui est fort bien en cour, malgré son ver-

nis de Janſéniſme, ſe démene & cherche à parer le coup.

26 *Mars* 1773. Il eſt arrivé depuis peu d'Angleterre en ce pays-ci, un ouvrage nouveau, en deux volumes, intitulé: *La Vérité*, ou *les Myſteres du Chriſtianiſme approfondis radicalement, & reconnus phyſiquement vrais*. On ſent aiſément que ce titre eſt ironique, & qu'il en faut prendre le contrepied.

29 *Mars*. On avoit voulu imprimer ici *les Capitulaires de Baluze*, c'eſt-à-dire un Recueil des Capitulaires de nos Rois, raſſemblés & commentés par ce Savant; Ouvrage fort eſſentiel dans ces circonſtances, puiſqu'il eſt la baſe de la Conſtitution Françoiſe, & peut ſervir beaucoup à l'éclairciſſement des points conteſtés. M. le Chancelier a jugé qu'il étoit dangereux de laiſſer connoître un pareil livre, trop contraire aux principes qu'il vouloit établir. Il s'eſt oppoſé à cette entrepriſe. Des Editeurs courageux ont imaginé d'aller à Lauſanne, y travailler; & l'on s'attend à voir inceſſamment paroître ce Recueil très-précieux & non moins ennuyeux.

31 *Mars* 1773. La nommée Gabrielle Génevieve Fargès, femme de Louis-Jacques Boudin, Peintre-Doreur, accuſée d'adultere par ſon mari, & qui a été condamnée au Châtelet, a interjetté appel & l'affaire eſt aujourd'hui pendante à la Tournelle, où elle ſe pourſuit avec

beaucoup de vivacité. L'époux malheureux vient d'expofer la honte de fa fituation dans un Mémoire de plus de cent pages *in* 4°. Il entre dans les plus grands détails de fa turpitude, & combat la défenfe de l'accufée, ainfi que le plan qu'elle a établi du local, pour prouver l'impoffibilité phyfique qu'on l'ait vue commettre le crime. Cette caufe offre des fituations bien propres à piquer la curiofité des Lecteurs & fait rechercher les Mémoires, où, pour la décence, on eft obligé de mettre quantité de paffages en latin. On dit que Me. Linguet va s'égayer, en prenant la défenfe de la femme, qui prête aux farcafmes & à la plaifanterie.

1 *Avril* 1773. Me. Linguet a exercé fa plume dans la caufe d'adultere dont on vient de parler. Il a fait un précis en faveur de la femme, où il s'égaye aux dépens du mari. Il faut avouer cependant qu'il n'a pas tiré de la caufe tout le parti poffible, & qu'il n'eft pas auffi propre à la plaifanterie légere qu'exigeoit un pareil fujet, qu'à verfer l'amertume de fon fiel, à percer de traits fanglans & vigoureux dans les caufes majeures, où il peut donner carriere à toute fa méchanceté.

4 *Avril*. Malgré les divers obftacles qu'a éprouvés le projet du Sr. Liégeon pour fon nouveau plan de Comédie Françoife, il chemine; il eft fixé à 1,400,000 livres par an; ce

qui en détermine la confection en trois ans, les 200,000 livres enarrierées pouvant y rester facilement. Depuis le Conseil tenu extraordinairement, où le Roi dit: „ voilà pour la troisieme fois qu'on m'a proposé ce projet! J'ai „ déjà dit que je voulois qu'il eût lieu, & que „ le Sr. Liégeon en suivît l'entreprise: qu'on „ ne m'en parle plus, " le Contrôleur-général s'est concilié avec l'architecte, & ce dernier a eu plusieurs fois l'honneur de travailler avec lui.

5 *Avril* 1773. Jamais les tribunaux n'ont rétenti de tant de causes singulieres & scandaleuses. Un certain Avocat, de Thouars en Poitou, nommé *de la Godiniere*, accuse aujourd'hui un Pere *Louis Roure*, chanoine régulier, prêtre, profès de la Congrégation de France, d'avoir fait un enfant à sa femme. *Abstinui & tamen concepit*, dit-il dans sa Lettre du 4 Mars 1768, à l'Abbé de Ste. Génevieve, pour lui demander justice de ce Religieux. Ce procès, qui a traîné en longueur depuis lors, est pendant à la Tournelle & réveille la curiosité du public, qui prend plaisir à voir des moines inculpés de galanterie. A en croire cependant Me. de Breys, défenseur de celui-ci, il est très-innocent; mais il ne soutient pas la partie avec une éloquence bien propre à en imposer; & les rieurs, qui ont admiré au palais les lar-

ges épaules de ce Génovéfain, trouvent qu'elles sont un furieux indice contre lui.

6 Avril 1773. M. l'Evêque de Langres est nommé pour prononcer l'oraison funebre du feu Roi de Sardaigne, au Catafalque qui, suivant l'usage, doit être élevé dans l'Eglise de Notre-Dame, en l'honneur de cette Majesté.

7 *Avril*. Outre le Mémoire pour le Pere Roure, dans la nouvelle cause d'adultere pendante au palais, il y en a un pour la Dame Trouin de la Godiniere, accusée par son mari d'avoir commis ce crime avec ce Religieux. Il est d'un jeune Avocat, nommé *Marmotant*, qui annonce déja un talent prématuré. Il a déployé dans cet écrit une éloquence tendre, douce, insinuante, bien propre à lui concilier les Juges & le Public. Après avoir parcouru les nullités de la procédure tenue jusqu'à présent, il établit ensuite que la plainte en adultere n'est ni admissible ni fondée. La grande raison est la même que celle de la femme Fargès: c'est que son mari a couché avec sa femme, depuis le prétendu crime d'adultere.

8 *Avril*. On est dans l'attente des rentrées des deux Académies des Sciences & des Belles Lettres pour juger de l'éloquence des deux nouveaux Secrétaires. C'est M. le Marquis de Condorcet qui doit ouvrir la séance dans la premiere, & M. Dupuy dans la seconde. On connoît le talent du nouvel officier de l'Acadé-

mie des Sciences. Quant à celui de l'Académie des Belles-Lettres, c'est un Savant qui n'a fait encore aucune preuve dans le genre en question.

13 *Avril* 1773. M. l'Abbé de Beauvais finit à la cour son carême avec autant de courage qu'il l'a commencé. Il ne paroît pas au surplus que la grace y ait beaucoup opéré, malgré son éloquence. Il a donné lieu seulement à plusieurs bons mots, entr'autres à un du Maréchal Duc de Richelieu qui mérite d'être cité. Un jour que ce prédicateur avoit tonné fortement contre les vieillards vicieux qui conservent encore au milieu des glaces de l'âge les feux impurs de la concupiscence, le Roi, en apostrophant ce Seigneur paillard après le sermon, lui dit: „ Eh bien, Richelieu, il me „ semble que le prédicateur a jetté bien des „ pierres dans votre jardin? — Oui, Sire, a „ répondu ce vieux renard, si fortement qu'il „ en est réjailli jusques dans le parc de Ver„ sailles."

14 *Avril*. Le Docteur Vernage, médecin très renommé, & célébré par M. de Voltaire dans un de ses discours philosophiques en vers, vient de mourir. Son enterrement s'est fait hier avec une pompe peu commune. Toute la Faculté y a assisté *in fiochi* & le reste du convoi répondoit à cette magnificence. Il avoit resté longtems garçon & s'étoit retiré. Depuis il

étoit devenu amoureux de Mlle. Quillemont, jeune personne de condition, sans fortune: il l'avoit épousée, & pour satisfaire au luxe de cette nouvelle compagne, il avoit repris les fonctions de son état, malgré l'extrême jalousie qu'il en avoit conçue. C'étoit un grand praticien, qui n'a jamais écrit. Il laisse 30,000 Livres de rentes à sa femme, 25,000 Livres de rentes à son beau-frere, & une fortune considérable encore à ses héritiers.

15 *Avril* 1773. Le Mausolée du Maréchal de Saxe, dont on a parlé plusieurs fois, est enfin au degré de perfection auquel l'artiste vouloit le porter. Les amateurs s'empressent d'aller admirer pour la derniere fois ce superbe monument, qu'on voit partir à regret pour Strasbourg, & que le public auroit desiré posséder dans cette capitale.

16 *Avril*. Par un Edit donné à Versailles au mois de Mars, on supprime l'office de Roi & Maître de Ménêtriers, joueurs d'instrumens, tant hauts que bas dans le Royaume, sur la démission pure & simple, que le Sr. Guignon, qui occupoit cette place, a supplié S. M. d'agréer.

La supression est motivée sur ce que l'exercice des pouvoirs & privileges, généralement attribués à cette charge, que le susdit s'est abstenu de mettre en usage, paroît nuire à l'émulation si nécessaire au progrès de l'art de la

musique, que l'intention du Roi est de protéger de plus en plus.

18 *Avril*. Il n'est pas qu'on n'ait entendu parler d'une histoire de la révolution derniere de la Russie, écrite par M. de Rulhieres, témoin de cette catastrophe.

Cette histoire ne sera imprimée de longtems, par des raisons politiques & par une promesse expresse qu'en a faite cet Écrivain à l'Ambassadeur de l'Impératrice. Mais il se prête volontiers à la lire à ses amis & aux curieux qui veulent l'entendre. Quelqu'un a parlé de cet ouvrage à M. le Comte de Provence. Ce Prince a voulu le connoître & l'a fait demander à l'auteur. M. de Rulhieres s'est défendu de l'envoyer, par la raison donnée ci-dessus, mais a répondu qu'il étoit aux ordres de S.A.R. & auroit l'honneur de lui en faire lecture quand elle voudroit. Elle a eu lieu au jour indiqué par le Prince. Comme l'historiographe en sortoit, il a reçu injonction de passer chez M. le Duc d'Aiguillon. Ce Ministre lui a fait des reproches sur la démarche qu'il venoit de faire sans lui en faire part, & a fini par lui demander son manuscrit. L'auteur s'est défendu sur l'un & l'autre point avec fermeté, & n'a pas même été intimidé de la Bastille, dont l'a menacé le Duc. Il a cru devoir en rendre compte à M. le Comte de Provence, qui l'a reçu, lui a dit qu'il le prenoit sous sa protec-

tion, & le faisoit son Secrétaire ordinaire. Cependant M. le Duc d'Aiguillon a écrit à M. le Lieutenant de Police, & lui a enjoint de mander M. de Rulhieres avec son manuscrit, & d'en exiger la remise. L'écrivain a fait le même refus, & l'a de plus écrit, en le motivant, comme il l'avoit fait au Ministre. Il en a envoyé copie au Prince, son protecteur, qui a mandé M. de Sartines le vendredi saint, & lui a manifesté d'une façon plus authentique la faveur dont il honoroit M. de Rulhieres; ce qui paroît avoir mis fin aux vexations dont on le tourmentoit.

19 *Avril* 1773. M. le Lieutenant général de Police a fait faire l'essai des rossignols merveilleux, dont on parle à l'occasion des vols fréquens arrivés depuis peu dans cette ville, qui s'allongent, se raccourcissent, se recourbent, se redressent, & prennent toutes les formes qu'on veut. Ils ouvrent toutes sortes de serrures: & celle de sa porte cochere à trois tours & de l'espece la plus compliquée, n'a pu résister à la subtilité du passe-par-tout en question. Cette découverte jette la consternation dans Paris, & fait reprendre l'usage des verroux, qu'on avoit proscrits comme antiques & présentant un vilain coup d'œil. Tous les serruriers sont occupés à en faire, & c'est à qui pourvoira le plutôt à sa sûreté.

21. *Avril* 1773. M. Diderot ne pouvant résister aux sollicitations de l'Impératrice des Russies, se dispose enfin à se rendre auprès de cette Souveraine, mais pour lui présenter ses hommages seulement & dans l'espoir de revenir bientôt dans sa patrie. Il doit aller d'abord en Hollande, où l'on espere qu'il fera valoir les manuscrits croustilleux qu'il pourroit conserver dans son porte-feuille. On est fâché qu'il ait brûlé une certaine Lettre sur l'Athéisme, qu'il avoit écrite à Mlle. Clairon; & dont celle-ci, effrayée d'être qualifiée disciple d'une pareille doctrine, exigea le sacrifice. Il jetta le manuscrit au feu devant elle, mais on ne doute pas qu'il n'en ait conservé une copie.

21 *Avril* 1773. Le public a vu avec plaisir, mercredi dernier, à la rentrée publique de l'Académie des Sciences, le portrait du Roi de Suede, dont S. M. qui a honoré cette Compagnie de sa présence, lors de son séjour ici, lui a fait présent en témoignage de son souvenir. On n'a pas été moins flatté d'y trouver le buste de M. de Maupertuis, que M. de la Condamine a envoyé aussi à l'Académie Françoise. M. de Condorcet n'est point encore entré en possession de ses nouvelles fonctions, & c'est toujours M. de Fouchy qui a continué à remplir la place de Secrétaire, le premier étant en campagne. Il faut observer que M. de Condorcet est encore fort jeune. C'est un éleve de

de M. d'Alembert qui fait infiniment d'honneur à son Maître.

23 *Avril* 1773. On parle beaucoup d'une tragédie du *Connétable de Bourbon* par M. de Guibert, le sublime auteur du discours préliminaire de *l'Essai sur la Tactique*. Ce jeune Militaire ne peut se refuser aux sollicitations de ses amis, qui lui en demandent la lecture, & derniérement, dans une maison où il ne devoit se trouver que deux ou trois voisins, il se vit honoré d'un cercle de cent cinquante personnes. Ensorte que tout Paris la connoîtra bientôt successivement. On ne croit pas qu'elle puisse jamais être mise sur la scene. Elle fait un bruit du diable par les hardiesses dont elle est susceptible & que son auteur a fait valoir avec toute la vigueur de son genie.

24 *Avril*. La Majorité du Régiment d'Anhalt vient d'être donnée avec un traitement extraordinaire à M. le Baron de Pirch, originaire d'une famille illustre de la Poméranie Prussienne, que des raisons particulieres ont engagé à venir servir en France. Il est entré d'abord comme Capitaine de Dragons à la suite de la Légion de Corse. Cet Officier a eu l'honneur d'être présenté au Roi la semaine derniere: il l'a été aussi à la famille Royale. On parle très-avantageusement de ce jeune Etranger, qui vient de faire un ouvrage particulier sur la Tactique, & l'a remis à M. de Monteynard.

25 *Avril* 1773. L'Académie Royale des Belles-Lettres est furieuse contre son Secrétaire, qui manquant à la dignité de ce Corps, s'est servi dans l'Eloge de M. Bignon de plusieurs expressions peu convenables. Le mot de *protéger*, en parlant du respect que ce Prévôt des Marchands devoit avoir pour elle, a surtout révolté. Ce qu'il a dit du fils, *le seul espoir de sa famille, des Lettres & de la Compagnie*, n'a pas moins scandalisé, & plusieurs Membres en ont dit leur avis à M. Dupuy. On observe à cet égard combien il est inconséquent d'exiger qu'aucun Membre particulier ne lise un Mémoire sans l'avoir soumis à l'examen de l'Académie, & que le Secrétaire ait celui de prononcer des Eloges, plus susceptibles d'écarts, de détails dangereux, ou de réflexions à supprimer, sans en avoir donné aucune part. C'est cet abus contre lequel on réclame & qu'on voudroit faire supprimer.

25 *Avril*. Il est question de faire des changemens dans les Phares ou feux entretenus sur les côtes pour la sûreté des vaisseaux revenant des voyages de long cours. On veut les perfectionner & surtout économiser sur la dépense de ces Fanaux, qui coûtent fort cher. Le Sr. Bourgeois de Château-blanc, qui est chargé de l'illumination de Paris, & qui, après avoir fait une étude suivie & constante des lanternes, y a acquis des connoissances particulieres, en

a imaginé une propre aux usages maritimes en question. On en a fait aujourd'hui l'expérience à l'Observatoire, & elle doit durer quinze jours. Elle est composée de huit meches à franges, c'est-à-dire larges de deux pouces. La lanterne est à reverbere. La lumiere est si vive qu'elle se voit de sept lieues. Il est question d'examiner si les diverses températures de l'air ne pourront point y faire tort.

27 *Avril* 1773. Mlle. de Raucour a joué dans *Didon*, avec les applaudissemens soutenus qu'elle a toujours reçus.

On parle de donner incessamment à la comédie françoise la Tragédie de *Térée & Philomele*, du Sr. Renou, Peintre, Agréé de l'Académie, devenu Poëte par une anecdote assez singuliere. Le Sr. le Mierre dissertant sur la tragédie devant lui, prétendoit qu'on ne sauroit mettre trop de tableaux, c'est-à-dire trop de coups de théâtre en tragédie. Le Sr. Renou traitoit alors en peinture le sujet de sa piece actuelle: „ Eh bien, puisque vous allez sur „ nos brisées, nous irons sur les vôtres; & „ moi, je veux mettre ce tableau en tragédie." Ce qu'il a fait. Le public décidera s'il est meilleur poëte que peintre.

28 *Avril*. M. de Chamousset vient de mourir. C'étoit un Citoyen qui avoit rêvé toute sa vie au bien public. On dit *rêvé*, parce que peu de ses projets s'étoient réalisés. Le seul,

de la Petite Poste a réussi & subsiste. Comme tous les faiseurs de spéculation, il avoit mangé à ce métier une partie de son bien. Il laisse encore beaucoup de papiers à mettre en ordre, & peut-être y trouvera-t-on quelques idées plus heureuses.

28 *Avril* 1773. Une brochure, nouvellement arrivée d'Angleterre, fait grand bruit ici dans le monde politique. Elle a pour titre: *L'insuffisance des prétentions de S. M. Prussienne sur la Grande Pologne, démontrée, avec une Préface de l'Editeur, pour servir d'introduction.* C'est cette Préface qui cause le plus de scandale. Elle est écrite avec une fierté Républicaine: on y prétend dévoiler la politique du Roi de Prusse, qu'on regarde comme le moteur de tout ce qui se passe aujourd'hui. C'est lui, suivant l'Ecrivain, qui sentant ne pouvoir exécuter son projet d'agrandissement sans exciter la jalousie des Puissances voisines, a imaginé le projet de partage, & a divisé le gâteau pour mieux s'assurer sa portion. On y trouve un portrait de l'état actuel de la France, d'une grande vérité; &, en général, cette préface est écrite avec beaucoup de noblesse, de raison & d'enthousiasme.

Les pieces qui composent le Recueil sont *Réflexions d'un Gentilhomme de la Grande Pologne. Précis des recherches sur la Poméranie, & les Recherches sur la Nouvelle Marche.* Tous

écrits, où l'on veut en démontrer l'injustice, & où l'on répond aux divers Ecrits publiés au nom de ce Monarque, & inserés dans les Gazettes étrangeres.

29 *Avril* 1773. L'expérience des grosses Lanternes à reverbere, qu'on veut substituer aux feux allumés sur les côtes, réussit à merveille. On les apperçoit de huit lieues. Mais comme les nuits sont belles & sereines, on ne peut encore juger si dans les brouillards, dans les nuits obscures & profondes, elles produiront le même effet.

1 *Mai.* Un Avocat, nommé Desessarts, attaché à M. l'Avocat général Vergès, profitant de l'époque du renouvellement de la Magistrature dans tout le Royaume, vient de commencer un *Journal des Causes célebres, amusantes & intéressantes des diverses Cours Souveraines du Royaume.* Le premier volume paroît, & n'est point mal écrit. Cet ouvrage, qui doit avoir environ huit volumes par an, peut-être fort instructif pour les jeunes Magistrats, car il doit contenir non-seulement l'historique des faits, mais le résumé des plaidoyers des Avocats généraux, les Arrêts & les motifs qui ont pu les déterminer. On pourra faire un parallele avec la Jurisprudence de l'ancienne Magistrature.

2 *Mai* 1773. Me. Falconnet vient de faire paroître une *Replique aux Observations de M.*

Linguet en faveur du Comte de Morangiès, où il articule des faits importans & qui tendroient à la conviction du coupable, & même à inculper son défenseur dans la subornation de témoins. Il y a beaucoup de force & de logique dans cette premiere partie.

Dans la seconde, le jeune orateur se permet plus de sarcasmes, tant contre son confrere, que contre M. de Voltaire. Il témoigne surtout son indignation contre la rage avec laquelle le premier a dénoncé le Mémoire dudit Falconnet au Ministere public comme un libelle: sa fureur s'exhale en cette occasion, & il rappelle à son rival les diverses anecdotes scandaleuses de sa vie, & principalement celles qui ont empêché si long-tems l'Ordre des Avocats d'inscrire le candidat sur le Tableau. Il étoit question de cent Louis que M. Dorat accusoit Me. Linguet de lui avoir escroqués dans le tems où ils vivoient, demeuroient ensemble, & avoient un secrétaire commun: au moyen de quoi Me. Falconnet ne trouve pas étonnant que Me. Linguet prenne en main la cause d'un autre escroc. M. Dorat, au surplus, eut la charité de donner à l'accusé un certificat dans lequel il nioit le fait. Indépendamment de ces faits graves & connus de tout le monde, le jeune Avocat mêle quelquefois de très-bonnes plaisanteries parmi quantité d'autres qui ne valent rien.

3 *Mai* 1773. Une nouvelle Actrice doit débuter après demain aux François dans les rôles de Mlle. d'Oligny. Elle commencera par celui de *Junie* dans *Britannicus*. A en juger par son attrait pour l'art de la déclamation, elle doit réussir : il est tel, qu'elle a vendu environ pour dix à douze mille francs de biens fonds qu'elle avoit en Champagne, pour acheter & se faire faire des habits de théâtre.

4 *Mai*, Mlle. Dubois, éprise d'un amour violent pour le Sr. d'Auberval, qui rallenti de tems en tems, depuis dix ans, se réveille par intervalle avec plus de force, aujourd'hui qu'elle a décidemment quitté la comédie, voudroit mettre une fin à ses débauches. & vivre bourgeoisement dans une douce union conjugale avec cet amant chéri, dont elle prétend avoir un gage précieux en un enfant qu'elle élève. Elle a profité des bontés qu'a pour elle Madame la Comtesse Dubarri : elle a épanché son ame dans son sein ; elle l'a suppliée de vouloir bien interposer son autorité pour une si bonne action : elle lui a rendu compte de sa fortune, & lui a fait voir que ce Danseur ne feroit point une si mauvaise affaire. La Comtesse a bien voulu se prêter à la négociation ; elle a envoyé chercher le Sr. d'Auberval, qu'elle protege & qui l'amuse ; elle lui a prescrit ses volontés. Celui-ci s'en est défendu sur ce qu'il n'avoit jamais eu un goût bien décidé pour l'Ac-

trice; sur ce que la passion de celle-ci avoit été fort équivoque & fort intermittente, & que ce petit garçon dont elle vouloit bien le déclarer le pere, pouvoit appartenir à vingt autres, comme à lui. Madame Dubarri a eu égard aux représentations du Danseur & ne l'a plus pressé. Mais toujours bien disposée en sa faveur, & voulant le rendre heureux, elle lui a proposé de lui donner Mlle. de Raucour. Il s'est également refusé à cette invitation. On n'en admire pas moins la bienfaisance de la Comtesse, qui daigne entrer dans de pareils détails.

5 *Mai* 1773. Les Lettres patentes concernant l'érection de la nouvelle salle de comédie françoise, sont enfin expédiées & remises ès mains du Procureur général, pour en requérir l'enrégistrement en la Grand'Chambre. Il faut une constance étrange pour résister à tous les obstacles.

5 *Mai*. M. l'Abbé de Beauvais ayant fini avec succès son carême, on présumoit qu'il seroit amplement recompensé de son zele apostolique; on parloit de lui donner l'Evêché de Quimper: il ne l'a pas eu. On croit même que Messeigneurs feront tous leurs efforts afin de ne l'avoir pas pour confrere. Ils le trouvent entaché d'un péché originel de grande conséquence parmi eux, ils lui reprochent d'être neveu du garde des archives du Clergé; ils

ils verroient avec peine une croix d'or sur la poitrine de ce parvenu.

5 *Mai.* Il nous est arrivé de Geneve un gros volume qui atteste la pleine existence de M. de Voltaire. Il est intulé *les Loix de Minos, Tragédie, avec les Notes de M. de Morza, & plusieurs pieces curieuses détachées.* L'ouvrage est précédé d'une Epitre dédicatoire à M. le Maréchal Duc de Richelieu, Doyen de l'Académie Françoise. On y trouve toutes sortes de choses en l'honneur & à la gloire du Philosophe de Ferney, entr'autres une Lettre du Roi de Prusse, une autre de l'Impératrice des Russies. Il est à présumer que cet auteur pseudonyme est lui-même l'éditeur de cette collection, ou du moins que le Recueil s'est imprimé sous ses yeux.

6 *Mai.* Dans la derniere assemblée publique de l'Académie des Sciences, M. de la Lande devoit lire un Mémoire beaucoup plus curieux que ceux qui ont été lus; ce qu'il n'a pu faire par défaut de tems. Il rouloit sur les Cometes qui peuvent, en s'approchant de la terre, y causer des révolutions, & surtout sur la plus prochaine, dont on attend le retour & qui doit reparoître dans dix-huit ans. Mais quoiqu'il ait dit qu'elle n'est pas du nombre de celles qui peuvent nuire à la terre, & qu'il ait d'ailleurs observé qu'on ne sauroit fixer l'époque de ces événemens, il en a résulté une in-

quiétude qui s'eſt répandue de proche en proche & qui, accréditée par l'ignorance, a donné lieu à beaucoup de fables débitées à ce ſujet. Les têtes de nos petites-maîtreſſes ſe ſont exaltées, & l'on a beaucoup de peine à calmer ces imaginations effrayées. Pour rendre la tranquillité aux peureux, on doit mettre demain dans la Gazette de France une annonce modérée du Memoire en queſtion.

7 *Mai* 1773. *La politique naturelle, ou diſcours ſur les vrais principes du Gouvernement, par un ancien Magiſtrat, avec cette Epigraphe :* Vis conſilii expers mole ruit ſua. 2 *Volumes.* Tel eſt le titre d'un ouvrage arrivé depuis peu d'Angleterre, & qu'on annonce comme de M. *Helvetius.* Le premier projet avoit été de le dédier au Roi de Pruſſe, mais il paroît que ce Prince n'a pas voulu accepter cette dédicace. On vouloit, à ſon refus, y mettre le nom de l'Impératrice des Ruſſies. Des raiſons de bienſéance l'ont auſſi empêché d'accepter cet hommage. Enfin il ne ſe montre que ſous les auſpices de ſon mérite intrinſeque, & l'on verra par ce qu'il contient, qu'il n'étoit guercs admiſſible par aucun Souverain. C'eſt un excellent ouvrage qui mérite qu'on y revienne d'une façon plus détaillée.

7 *Mai.* Le Mémoire nouveau de Me. *Falconnet*, qu'on avoit annoncé, a tellement irrité les partiſans du Comte de Morangiès, & ſurtout

sa famille, qu'ils ont interposé l'autorité de la Police pour en arrêter la distribution. Ce jeune orateur réclame contre la défense, & voudroit ameuter l'Ordre des Avocats, dont c'est violer les privileges dans la personne d'un de ses membres.

7 *Mai* 1773. La nouvelle Actrice a débuté avant-hier avec succès dans le Tragique & dans le Comique. Elle faisoit dans *Britannicus* le rôle de *Junie*, & celui de la *jeune Indienne* dans la comédie de ce nom. Mais comme ce dernier est triste & larmoyant, on ne peut dire encore qu'elle possede les deux genres. Il faut la voir dans une piece qui prête davantage au comique.

8 *Mai*. Ce qui a principalement occasionné la suspension du Mémoire nouveau de Me. Falconnet, c'est une phrase, où il rappelle une anecdote injurieuse à la mémoire du pere de M. de Morangiès: „ *Etes-vous fils, (dit-il à ce* „ dernier) des Bayards, des Du Guesclin? „ Non, vous êtes le fils *du défenseur de Min-* „ *den*." Or cette défense de Minden, dont étoit chargé le Marquis de Morangiès, Lieutenant-général, est l'opprobre de sa vie, puisque la reddition honteuse de cette place pensa lui faire perdre la tête, s'il eût été mis au conseil de guerre, comme le cas le requeroit. On exige un carton à cet endroit & à quelques autres encore, pour en permettre la distribution;

ce qui en rend fort chers les exemplaires répandus, peut-être au nombre de 40. On en a vendu jusques à un Louis.

9 *Mai* 1773. Les comédiens Italiens ont donné hier la première représentation de *Sara*. C'est une comédie en deux actes & en vers, mêlée d'ariettes, à laquelle on a substitué pour second titre: ou *La Fermière Ecossoise*.

Le premier Acte a fort bien réussi. Il a paru agréable. La Musique, sans être extrêmement forte d'harmonie, a fait plaisir. On y a trouvé peu de mélodie. On reproche surtout au musicien d'avoir négligé la partie des basses, non assez travaillée & soutenue dans les accompagnemens.

Le second Acte n'a pas produit le même effet; on l'a trouvé si médiocre, que les applaudissemens se sont tournés quelquefois en sifflets. Le dénouement surtout, romanesque & sans aucune adresse, a révolté le Parterre. Ensorte qu'il est à craindre que cette piece, assez bien écrite d'ailleurs, n'aille pas loin, sans une grande refonte pour la seconde représentation.

9 *Mai*. Le cabinet de M. de La Lande ne désemplit point de curieux qui vont l'interroger sur le Mémoire en question, & sans doute il lui donnera une publicité nécessaire, afin de raffermir les têtes ébranlées par les fables qu'on a débitées à ce sujet. La fermentation a été telle, que des dévots, aussi ignares qu'in-

bécilles, sollicitoient M. l'Archevêque de faire des prieres de quarante heures pour détourner l'énorme déluge dont on étoit menacé, & ce Prélat étoit à la veille d'ordonner ces prieres, si des Académiciens ne lui eussent fait sentir le ridicule de sa démarche. Le faux énoncé de la Gazette de France du vendredi 7 Mai a produit un mauvais effet, en ce qu'il a fait présumer que le Mémoire de l'Astronome devoit contenir des vérités terribles, puisqu'on les déguisoit aussi évidemment.

11 *Mai* 1773. Un plaisant a fait une chanson sur le squelette de M. de Voltaire, qu'on va voir chez le Sculpteur, & qui révolte tous le monde. Elle est sur l'air de l'*Alleluia*.

> Voici l'auteur de l'*Ingénu*.
> Monsieur Pigal nous l'offre nu :
> Monsieur Freron le drapera.
> Alleluia, &c.

11 *Mai*. Il paroît que les divers accidens survenus dernièrement au Roi, lui ont donné quelques inquietudes sur sa santé, mais que ne voulant pas en laisser rien percer aux yeux de ses courtisans, il s'en est simplement ouvert au Sr. de La Martiniere, son premier chirurgien, auquel il a grande confiance. Il l'a fait coucher dans sa chambre, & a suivi ses conseils. On prétend que S. M. en lui témoignant ses craintes sur le délabrement

de fès facultés, dit à cet Esculape: „ Je vois:
„ bien que je ne suis plus jeune; qu'il faut que
„ j'en raye. — Sire, lui a-t-il répondu, vous
„ feriez encore mieux de dételer."

12 *Mai* 1773. *Maupeou Tyran, sous le regne de Louis le Bien-aimé.* Tel est le titre d'une brochure nouvelle, datée du 13 Avril 1773, *deuxieme anniversaire de l'installation du monstrueux Parlement.* Elle commence ainsi:

„ Je parle pour mon Roi, contre Maupeou son Ministre, qui est un Tyran. Je parle pour une cour ancienne, qui tient à l'essence de la Monarchie, & que le Tyran a chassé du sanctuaire de la Justice. Je parle pour ma nation qu'il écrase, & j'espere.... Puisse le Roi entendre ma voix!"

13 *Mai.* M. de la Lande ne pouvant satisfaire aux questions sans fin que lui suscite son fatal Mémoire, & voulant d'ailleurs prévenir les malheurs réels qu'il occasionne dans plusieurs têtes foibles & qui en ont tourné, va prendre le parti de le faire imprimer & de le rendre aussi clair qu'il sera possible pour l'intelligence de toutes sortes de Lecteurs. Il paroît qu'en général ses confreres n'en font pas grand cas, ne regardent ses spéculations que comme un bavardage, & le trouvent en contradiction avec ce qu'il a écrit il y a peu d'années sur la même matiere. M. de la Lande est un homme curieux de faire du bruit, &

qui prenant cela pour de la gloire, eſt peu délicat ſur les moyens d'y parvenir. Il eſt connu pour un intriguant du premier ordre, pour un homme bas & vil.

14 *Mai* 1773. Le Mémoire de M. de la Lande paroît. Il roule purement ſur des hypotheſes. Suivant lui, des 60 cometes connues huit pourroient, en approchant trop près de la terre, par exemple à 13,000 lieues, occaſionner une preſſion telle que la mer ſortiroit de ſon lit & couvriroit une partie du globe. Mais d'abord la comete dont il attend le plutôt le retour, ne doit paroître qu'en 1789 ou 90, ce qui n'annonce pas une certitude bien préciſe dans ſon calcul. D'ailleurs ſa ſuppoſition eſt purement gratuïte. Il y a une multitude de combinaiſons contre, & dans le cas même où le choc ſe feroit, comme il ne ſeroit que momentané, reſte à ſavoir s'il occaſionneroit le déſordre qu'il prévoit.

18 *Mai* 1773. Extrait d'une Lettre de Nancy, du 8 Mai 1773...... Nous avons ici un jeune Officier qui n'a pas plus de 20 ans, & qui développe déjà des graces & des talens dignes de ſon nom. C'eſt le Marquis *de la Fare*, petit-neveu de celui ſi connu par ſes poëſies aimables & négligées, que tout le monde lit & goûte. Celui-ci fait de très jolies choſes pour ſon âge, & répand de la philoſophie dans les ſujets les plus frivoles. Voici

un Quatrain qu'il a composé impromptu en l'honneur de M. de Voltaire, & qui doit flatter infiniment ce Patriarche de la Littérature, s'il lui parvient, car il n'a point été fait à dessein de lui être adressé ; ce qui lui donne plus de mérite:

Rien ne change sur la terre
Que de forme & de nom ;
Les Payens nommoient Apollon
Le Dieu que nous nommons Voltaire.

19 *Mai.* On répand une *Epitre sur les Cometes*, qu'on attribue au Sr. Dorat. Ce poëte, instruit par l'exemple de M. de Voltaire, combien il est nécessaire de saisir l'à-propos dans ce pays frivole & de s'asservir à la mode pour y être toujours, emploie avec succès la même manœuvre. D'ailleurs son pinceau léger & satyrique est très-propre à ce genre de travail.

22 *Mai* 1773. *Le Bonheur, Poëme en six Chants, avec des fragmens de quelques Epitres, Ouvrages posthumes de M. Helvetius*: tel est le titre d'un ouvrage annoncé depuis longtems & qu'on connoissoit peu. Il devient plus public & n'en acquiert que plus de mérite. La préface, très-longue, est ce qu'il y a de mieux. Elle est écrite d'un style libre, fier & hardi, qui ne plaît pas à tout le monde, & qui oblige l'auteur de garder l'anonyme. Elle est certai-

nement d'un ami du défunt. Il y donne un détail de sa vie tout à son avantage, &, dérogeant à la qualité d'un Ecrivain impartial, il omet les faits qui pourroient ne pas lui faire honneur, ou il les adoucit; tels que la rétractation du Livre *de l'Esprit*, & la façon peu généreuse dont il s'est conduit envers M. Tercier, le Censeur & son ami, qui a perdu sa place pour avoir approuvé ce livre aveuglément & sur la foi de l'auteur; qui a vécu depuis mal à l'aise, & dont la famille l'est encore, sans que M. Helvetius ait répandu sur elle des bienfaits qu'il prodiguoit mal-à-propos à des gens qui le méritoient beaucoup moins.

24 *Mai* 1773. Les partisans des Jésuites continuent à répandre sourdement des bruits injurieux à la mémoire de M. de Montclar, mort depuis quelque tems. Sa famille, à force de sollicitations, a obtenu vraisemblablement qu'on tolérât l'impression d'un écrit qui contient le détail historique de ce qui s'est passé à St. Saturnin, à une lieue d'Apt, à l'occasion de la mort de ce Magistrat. On y lit les moyens qu'on a voulu employer pour donner créance à un fait faux, à une rétractation supposée par les personnes intéressées à l'accréditer. On a cru ne pas devoir laisser le moindre doute sur cette affaire, en manife-

ſtant la vérité par des actes authentiques ; qui déposent le contraire de ce qui a été débité.

26 *Mai* 1773. Un nouveau mariage que vient de faire le Sr. Paliſſot, fait l'anecdote du jour parmi les gens de Lettres par la ſingularité de l'événement. Ce poëte, allant auprès de St. Roch, acheter des bas, chez un bonnetier, eſt devenu ſubitement amoureux de la fille du marchand, & après avoir ſur le champ témoigné à la Dlle. l'envie qu'il auroit de la marier; ſur ſa réponſe que cela regardoit ſon pere, il eſt allé le trouver & lui dire la même choſe. Il a donné rendez-vous à l'un & à l'autre dans ſa maiſon d'Argenteuil pour leur faire voir le prétendu, & c'eſt alors qu'il s'eſt annoncé pour l'être, en déclarant qu'il vouloit que le marché ſe conclût en huit jours. Il a prétendu avoir 12,000 Livres de rentes, & n'a point été effrayé de la réponſe du bonnetier, qui a ſignifié ne pouvoir rien donner à ſa fille. C'eſt l'Abbé de la Porte qui a été chargé d'annoncer à la Dlle. Fauconnier, courtiſanne très-renommée, avec laquelle il vivoit, qu'il falloit ſe quitter. Celle-ci a reçu l'annonce très-héroïquement, & le Sr. Paliſſot a actuellement inſtallé chez lui ſa nouvelle moitié.

27 *Mai* 1773. On mande d'Evreux que dans cette ville & aux environs, la comete dont on craignoit l'approche, avoit opéré des actes de contrition & des raccommodemens ſans

nombre; que malgré ce bon effet, pour arrêter les progrès de la terreur, nuisible à beaucoup de femmes enceintes & autres êtres vaporeux, les curés avoient été obligés de monter en chaire, afin de rassurer les esprits, & d'annoncer au prône le répit accordé jusqu'en 1790, en s'appuyant de ce qui est dit dans la Gazette de France. On sait que dans diverses autres Provinces il a fallu en faire autant. On raconte des restitutions arrivées dans cette capitale par le même esprit de crainte. Plusieurs femmes ont avorté. Le Gouvernement, frappé de ces inconvéniens fâcheux, a fait des reproches à M. de la Lande, &, malgré son Mémoire, a desiré que l'Académie y répondît & le refutât. L'Académie a répondu que le Mémoire de M. de la Lande n'étant qu'hypothétique & fondé sur des possibilités, mais d'un contre 64,000, elle ne pouvoit désavouer des principes reconnus en Astronomie; qu'on pouvoit tout au plus établir des possibilités contraires, mais sans detruire les siennes; ce qui feroit un plus mauvais effet, en confirmant ce qu'il avançoit.

27 *Mai* 1773. On peut se rappeller qu'il y a près de trois ans, on avoit adapté à un chariot une machine à feu, au moyen de quoi on pouvoit transporter de l'artillerie avec beaucoup de célérité; que les expériences s'en firent à l'arsenal, quelque tems avant l'exil de

M. le Duc de Choiſeul, ſous l'inſpection de M. de Gribeauval, Lieutenant général. Des gens intelligens viennent d'adapter cette machine à un bâteau, qui pourra, ſans le ſecours des chevaux, remonter la riviere à très peu de frais.

28 *Mai* 1773. Quoique l'*Epitre* de M. Dorat *aux Cometes* ait de la vogue, à cauſe de l'à propos, on trouve cependant qu'il n'en a pas tiré tout le parti qu'il pouvoit pour la critique, à laquelle la matiere lui ouvroit un vaſte champ, & qu'il n'a traitée que très-légérement & vaguement. Il eſt fort occupé aujourd'hui de ſa tragédie de *Regulus* en trois actes, qu'il doit faire jouer inceſſamment, & d'une comédie, auſſi en trois actes, qui doit avoir lieu le même jour. S'il réuſſit, ce ſera pour lui un double triomphe, dont il n'y a pas d'exemple.

28 *Mai* 1773. Bien loin que l'Abbé de Beauvais ait eu un Evêché, comme on le préſumoit, il paroît qu'on a cherché à lui caſſer le cou. Des courtiſans officieux ont fait entendre à Madame la Comteſſe Dubarri qu'il ſeroit dangereux d'encourager ainſi les orateurs qui le ſuivroient en chaire à parler auſſi hardiment; ils lui ont rappellé une phraſe d'un de ſes ſermons, comme très-condamnable par ſon impudence extrême & la perſonnalité indirecte qu'elle contient. C'eſt à l'occaſion de Salomon,

dont le Prédicateur trouve la vie ſcandaleuſe : *Enfin*, dit-il, *ce monarque, raſſaſié de voluptés, las d'avoir épuiſé, pour réveiller ſes ſens flétris, tous les genres de plaiſir qui entourent le trône, finit par en chercher d'une eſpece nouvelle dans les vils reſtes de la licence publique.* On ſent combien il étoit aiſé de rendre odieux par-là l'orateur à la favorite. Celle-ci eſt parvenue à le décrier dans l'eſprit du Roi, & lorsqu'il a été préſenté à S. M. pour prendre congé d'elle, ſuivant l'uſage, au lieu d'en recevoir le compliment gracieux qu'il en eſpéroit, le Monarque ne lui dit autre choſe, ſinon : *M. l'Abbé, vous avez été bien long hier !*

Un trait bien différent, du dernier Sermon de cet Abbé, & qui ſeroit plus digne d'un prédicateur pantalon du ſeizieme ſiecle que d'un orateur d'aujourd'hui, c'eſt l'endroit où commentant le *Domine ſalvum fac Regem*, après s'être écrié pluſieurs fois : ſauvez le Roi, & nous ne craindrons point les ennemis du dehors : ſauvez le Roi, & nous ne craindrons point les révoltes du dedans : ſauvez le Roi, & nous ſerons tous heureux : ſauvez le Roi, & l'Egliſe ſera triomphante : ſauvez le Roi...... il s'arrête en ce moment & s'échappe, ſans autre formule de clôture, comme auroit pu faire le Petit Pere André, ſi renommé par ſes apologues bouffons.

30 *Mai* 1773. On prétend qu'on a enlevé à Strasbourg un Imprimeur, qui imprimoit un livre infâme, servant de Suite au *Portier des Chartreux*, dans lequel, par la plus coupable licence, l'auteur entroit dans le détail des amours du Roi avec Madame la Comtesse Dubarri, & en représentoit même les scenes prétendues dans des descriptions, soutenues d'Estampes très-ressemblantes. Il paroît qu'heureusement on a prévenu à tems cette publicité; qu'on a saisi jusqu'aux gravures & au manuscrit, & que personne ne dit avoir vu cet exécrable libelle.

30 *Mai*. On ne voit pas sans indignation une magnifique inscription, élevée cette année à la mémoire du Sr. Mesnard, dans l'Eglise de St. Eustache, où il a été enterré l'an passé. Cet honneur, consacré, ce semble, pour les Rois, les Princes, les Grands-Seigneurs & les hommes illustres, ne devroit pas se déférer aussi fastueusement à un premier Commis: qualité qu'on a encore eu l'insolence de supprimer, comme ne rimant pas bien avec toutes les autres qu'on lui confere. Cette inscription est d'autant plus remarquable, qu'il y en a peu dans cette Paroisse. C'étoit un des bras droits du Duc de la Vrilliere, un grand fabricateur de Lettres de cachet.

31 *Mai* 1773. Le Sr. Torré a annoncé par des affiches qu'il rouvriroit incessamment son

Waux-hall des Boulevards, en attendant les fêtes qu'il prépare pour le Colifée; ce qui a réjoui les amateurs, par la grande confiance qu'ils ont en cet Artificier pour ces fortes de fpectacles.

31 *Mai* 1773. L'auteur du *Maupeou Tyran*, pour mieux faire paffer les injures qu'il dit au Chancelier, prodigue au Roi les plus grands éloges. Il le trouve doué de toutes les qualités qui font le bonheur des peuples; il dit que tous les malheurs de l'Etat lui font étrangers & affligent fon ame naturellement bienfaifante. Il appuye tout cela de citations tirées des *Mémoires de Madame de Pompadour*, & il préfume que cette femme devoit bien le connoître.

Dans le fecond paragraphe, l'Ecrivain dévelope *Maupeou Tyran & petit génie.* Il détaille fes étourderies, fes faux points de vue, fes inepties, fes impoftures, fes forfanteries: comment il a infulté les Princes du Sang, le Confeil, les Loix & les Magiftrats; expofé le Royaume aux plus grands dangers; corrompu les mœurs; perdu les finances; fes infolences, fa vengeance, fes violences, fa cruauté. Il ne demande pas fa mort, mais qu'il devienne l'exécration de l'Europe entiere.

Dans le troifieme, on reconnoît aifément un homme de robe, entiché de fon état, au point de prétendre que le Parlement eft préférable aux Etats de la Nation. Il s'échauffe dans fon

harnois pour prouver cette étrange aſſertion, & il porte le délire juſqu'à vouloir que le Parlement d'Angleterre n'ait qu'une ombre de liberté, & il conclut que la demande des Etats eſt un beau rêve.

Dans le quatrieme, enfin, on prouve comment le Tyran écraſe la Nation, dont le Roi ne peut plus entendre les gémiſſemens; s'il ferme la bouche des Magiſtrats; ſi la moindre réſiſtance eſt punie par des exils; ſi un ſimple porteur d'ordres fait admettre des impôts & leur donne force de loi; ſi un Miniſtre Tyran fait périr les Membres du ſeul Corps qui réclame les intérêts des peuples, la Nobleſſe & le Clergé reſtant en ſilence; ſi la flatterie offre au Prince de le délivrer de ces avertiſſemens auſſi déſagréables que néceſſaires, qui ſeuls peuvent lui apprendre le danger des impôts & la néceſſité de l'économie.

C'eſt d'après cet expoſé même que l'auteur eſpere & eſpérera juſqu'à ce qu'il voie le Tyran culebuté.

Fin du ſixieme Volume.

00102511

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016